N° 120

Le Lien

du Centre Généalogique du Finistère

ISSN O755 - 9607

Trimestriel



Les frères Le Déan et la vente des Biens Nationaux - La guérison "miraculeuse" de Marie Josèphe Gueguen - La sorcière de Pleuven - René Pierre Le Gall, un homme de conviction - Des Kerezeon célèbres et méconnus - Pierre Le Floch devant le tribunal L'origine des blasons (1ère partie) - Quand les notables brestois soutenaient des abolitionnistes antillais - Deux familles bretonnes d'officiers de marine dans la guerre d'indépendance des Etats-Unis (1ère partie) - Le coin des lecteurs- Entraide - Questions -Réponses

CENTRE GÉNÉALOGIQUE DU FINISTÈRE

Siège social : Salle municipale, Rue du Commandant-Tissot, 29200 BREST.
Tél. : 02 98 44 00 64 Courriel : cg29@cgf.asso.fr

Association régie par la loi de 1901, fondée en 1979.
Membre de la Fédération Française de Généalogie : www.genefede.fr
et de l'Union Généalogique de la Bretagne Historique

Site général du CGF et des bases informatiques (Généabank) : http://www.cgf.asso.fr

Membres fondateurs : Allain GUIANVARC'H (+), Denise FOULON (+), André-Jean JOGUET, Marie PERSON (+)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : Jean François PELLAN (M, 2016). Courriel : jf.pellan@orange.fr
Vice-présidents : Michel DUROSE (B, 2016) et les Présidents d'Antennes, membres de droit : André LE GOFF (B), Serge HAMEURY (M), Christian BOLZER (Q).
Secrétaire générale : Marie-Yvonne LOPES-CURVAL (Q, membre de droit)
Secrétaire générale-adjointe : Annik FOLGOAS (Q, 2016)
Trésorier : Alain GAUDÉ (M, 2016)
Trésorier-adjoint : Marcel JACOB (M, membre de droit)
Les secrétaires et chargés de comptes des Antennes,
Autres membres : Jean-Yves BARVEC (Q, 2016), Danielle CREACH (B, 2012), Hervé LE BOT (Q, 2012), Marie-Claire LE QUELLEC (Q, 2014), Thierry MARTIN (B, 2014), Renée PESTEL-LARSONNEUR (B, 2014), Joseph POTIN (B, 2016), Marie-Annick RENAUD-MORVAN (B, 2012), Pierre ROUDAUT (M, 2014), Didier ROUSVOAL (M, 2012), Maryvonne SCOARNEC (Q, 014), Marc SEZNEC (Q, 2016), Jean TOULHOAT (Q, 2014), Renée VANOVERSCHELDE (Q, 2012).
(les dates indiquent l'année où le mandat du membre du CA est renouvelable)

ANTENNES	PERMANENCES	PRESIDENTS	SECRÉTAIRES	CHARGES DE COMPTES
BREST (B)	Jeudi et samedi, 9 h-12 h et 14 h-18 h, Nocturne 3ème vendredi du mois, 19-22h rue Commandant Tissot, BREST Tél. 02 98 44 00 64 Courriel : cgfbrest@wanadoo.fr Site Internet : http://brest.cgf.asso.fr Annexes CGF BREST : LE RELECQ-KERHUON : Allée des Pêcheuses Kerhorres, Tél : 02 98 28 00 43 mardi 14h-18h, jeudi, 9h-12h et 14h-18h, 1er et 3è samedi du mois : 9h-12h. CROZON : Maison du Temps Libre - Salle n° 3 lundi 20 – 22 h, mardi 14h-16h 30 et jeudi 9h-12h.	André LE GOFF	Véronique GUENNEGUES	Joëlle LE CALVEZ
MORLAIX (M)	Lundi, mercredi et vendredi, 14 h-18 h 17 rue Général Le Flô, 29600 MORLAIX Tel. 02 98 63 81 26 Courriel : CGFMX@wanadoo.fr Site Internet : http://morlaix.cgf.asso.fr	Serge HAMEURY	Patricia GAUDÉ	Marcel JACOB
QUIMPER (Q)	Lundi : 13h30-18h Tous les autres jours, sauf dimanches et jour fériés : 8h30 à 18h 4, rue Félix Le Dantec (Zone de Creac'h Gwen) 29000 QUIMPER Tel : 02 98 64 29 82 Courriel : cgf-quimper@orange.fr Site Internet : http://quimper.cgf.asso.fr Annexe CGF QUIMPER : Maison de retraite Tal ar Mor, 6 rue St Melaine 29350 MOËLAN SUR MER Tel : 02.98.96.50.74 - Courriel : cgfmoelan@orange.fr Permanences: jeudis & samedis 10-17 h	Christian BOLZER	Marie -Yvonne LOPES-CURVAL Courriel : cgf.mylc@orange.fr	Danièle KERAVEC

Commission informatique :
Robert MARHIC (QUIMPER), Pierre ROUDAUT (MORLAIX), Thierry GOAOC (BREST), Hervé LE BOT (QUIMPER)

Pour 2012 : Cotisation individuelle : 24€ - Cotisation couple 40 € - Abonnement adhérent : 16 € - Abonnement extérieur (non adhérent) : 27 €
Cotisation individuelle + abonnement pour un an (4 n°) : 40 €* - Cotisation couple + abonnement pour un an (4 n°) : 56 €*.
* Ce paiement de 40 € ou de 56 € vous permet de recevoir vos codes d'accès personnalisés pour consulter gratuitement, via Internet, la base du CGF, riche d'environ 7 500 000 actes. Il permet aussi l'accès aux bases informatiques dans nos locaux.

Droit d'entrée (exigible la 1ère année d'inscription) : 20 €
Le numéro du *LIEN*, port non compris : 8 €

Toute demande d'insertion dans *LE LIEN* est à transmettre aux membres du Comité de Rédaction
(MORLAIX : M. Didier ROUSVOAL ; QUIMPER : M. Christian BOLZER)
ou à adresser à : Jean François PELLAN, 51 rue St-Guénal, 29400 LANDIVISIAU
Courriel : jf.pellan@orange.fr
Les questions, réponses, demandes d'entraide sont à adresser à cg29@cgf.asso.fr

Impression : Bureau 2000, Plougastel-Daoulas

Tirage de ce n° 120 de décembre 2011 : 5 450 exemplaires
Directeur de la Publication du *LIEN* : Jean François PELLAN

CPPAP n° 0508 G 88054

Sommaire du *LIEN* n° 120

* Sommaire et éditorial p. 1
* Le coin des lecteurs p. 2
* Les frères Le Déan et la vente des biens nationaux, par Christian Bolzer p. 4
* La guérison "miraculeuse" de Marie Josèphe Gueguen, d'après le *Courrier du Finistère* du 13 juillet 1907 p. 12
* Pierre Le Floch, de Plonéis, devant le tribunal criminel en l'an X p. 18
* Deux familles bretonnes d'officiers de marine dans la guerre d'Indépendance des Etats-Unis, par Dominique Lemaire (1è partie) p. 21
* La sorcière de Pleuven, par Annick Le Douget p. 28
* Quand les notables brestois soutenaient les abolitionnistes martiniquais, par Charles Neuder p. 33
* René Pierre Le Gall, un homme de conviction, par Jean Toulhoat p. 37
* Origine des blasons et de l'art héraldique, par Michel Mauguin (1è partie) p. 43
* Des Kerezeon célèbres et méconnus, par Michel Kerezeon p. 50
* Les marins finistériens dans la guerre d'Indépendance américaine, par Carl Rault (1è partie) p. 53

Cahier central :

p. I : Nos joies, nos peines / changements d'adresse / adresses électroniques / délai pour insertion dans *LE LIEN* 121
p. II : Nouvelles des antennes
p. III Nouveaux adhérents
page V Souscription au livre de M. CHUTO *La Terre aux sabots*
p. VI Communication de la Fédération Française de Généalogie
p. VII Affiche du congrès de Lorient
p. VIII Nouveautés dans la base *RECIF* et le CGF à Paris
p. X Entraide et agenda
p. XI Réponses aux questions et Questions
p. XII les candidats aux élections et les consignes de rédaction pour *LE LIEN*
p. A Assemblée Générale du CGF (lieu et date, ordre du jour, repas (menu et prix) et le plan d'accès
p. B Assemblées Générales d'Antenne (lieux et dates) et consignes pour remplir les procurations
p. C page à découper avec : l'inscription au repas de l'AG du CGF et les différents pouvoirs
p. D Informations "Bonus" points Généabank

Page 1 de couverture :
Le manoir de Penanroz à Plomelin.
(Photo : Christian Bolzer.)

Page 2 de couverture :
L'organigramme du CGF

Page 3 de couverture :
L'UGBH et ses revues.

Page 4 de couverture :
Carte des paroisses et trèves avant 1789.

Tous droits de reproduction réservés.
Les articles publiés dans *LE LIEN* n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.

LE MOT DU PRESIDENT

Site des Archives départementales du Finistère : C'est (enfin) parti !

Lors de la dernière rencontre que j'ai eue avec Monsieur Corre, Directeur des Archives du Finistère, celui-ci m'a annoncé que le site des Archives de notre département serait ouvert au début de l'année 2012, voire même un peu avant. Il a eu la gentillesse de me présenter la maquette du site et je dois dire que ce que j'ai vu va au-delà de ce que je pouvais imaginer. Les recherches vont être très faciles et surtout transversales. Le fait de cliquer sur le nom d'une commune permettra de connaître toutes les ressources de celle-ci en matière d'archives (état-civil, cadastre, délibérations communales, iconographie, recensements, registres matricules, instruments de recherches, etc.) et d'accéder aux documents, s'ils sont numérisés.

Connaître les sources existantes est essentiel. Pouvoir y accéder de chez soi est bien sûr le summum du bonheur pour le généalogiste. Le rêve va devenir réalité... mais il faut quand même tempérer le propos. Que va-t-on trouver au départ dans le site ? En voici, le détail :

- Les tables décennales du XIX^{e} siècle
- Les registres paroissiaux qui avaient été microfilmés puis numérisés... ce qui ne va pas apporter de nouveauté puisque votre association détient déjà ces documents sous forme de microfilms, dont la qualité laisse parfois (hélas !) à désirer.
- Le cadastre
- Les recensements
- L'iconographie (cartes postales, photographies etc.)
- Tables alphabétiques du recrutement militaire

Au cours de l'année à venir, les Archives vont préparer les registres paroissiaux des communes non microfilmées. C'est un travail très long, car il faut passer en revue tous les registres, voir leur état, les dépoussiérer, les coter, éventuellement restaurer des pages. Il faut avoir conscience que cette préparation va s'étaler sur quelques années et sera conditionnée par les crédits qui seront mis à disposition. Or, ceux-ci ne sont pas très importants, eu égard aux difficultés économiques actuelles. Par contre, il m'a été assuré que la numérisation concernerait en priorité les communes ou paroisses qui n'ont pas été microfilmées. Il ne faut donc pas s'attendre à voir des nouveautés en matière d'état civil ou de registres paroissiaux avant l'année 2013, d'autant que tout cela est conditionné également à la passation de marchés publics, aux fins de numérisation, qui prennent un certain temps. Certains trouveront que cela se hâte avec lenteur. L'important est que la machine soit sur les rails et que cela démarre. Il faut savoir positiver.

Corrélativement à cette mise en ligne, les archives préparent également le Règlement, qui sera applicable à ces archives numérisées, mais également la refonte du règlement de la salle de lecture. J'ai fait part à notre Directeur des souhaits des généalogistes en la matière concernant la prise de photos numériques et l'utilisation à des fins privés de celles-ci. Nos points de vue se sont rapprochés. Reste à voir la concrétisation de nos discussions dans les documents écrits qui seront ensuite soumis à approbation du Conseil Général.

Chaque jour qui passe nous rapproche donc de la hotte du Père Noël ou des étrennes du premier janvier ! On m'a promis le début janvier pour la mise en ligne... et si c'était juste un peu avant Noël...

En tout cas, vous avez déjà eu un avant goût des fêtes, puisque fin novembre, la base *RECIF* a été mise à jour et qu'elle aborde les 7 500 000 relevés d'actes.

Que du bonheur pour les généalogistes, avec toutes ces nouvelles et nouveautés de fin d'année !

Bonne année à tous !
Bloavez mat deoc'h !

Jean François PELLAN

Le coin des lecteurs

Les Bretonnismes, de retour
Hervé Lossec
Editions Skol Vreizh
ISBN 978-2-915-623-90-1
Prix : 10 euros



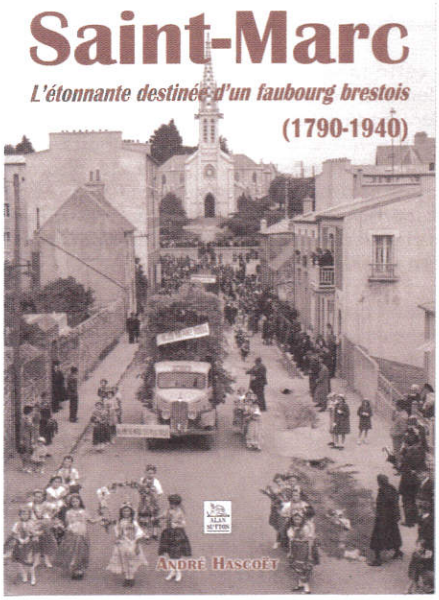
Encouragé par le succès phénoménal du premier volume des *Bretonnismes* (plus de 180 000 exemplaires vendus), Hervé Lossec a poursuivi sa collecte avec, cette fois, une petite incursion dans le pays gallo. Il nous livre ici une nouvelle moisson d'expressions courantes, amusantes et souvent imagées, parfois même grivoises.

Aujourd'hui décomplexés, les Bretons sont fiers de parler une autre forme de français, et sont heureux de leur différence.

Les savoureux dessins de Nono donnent encore plus de piment à ce recueil jubilatoire...

Une excellente idée de cadeau pour les fêtes : du *bigous* vous aurez avec ce livre !

Saint-Marc :
l'étonnante destinée d'un faubourg brestois
(1790-1940)
André Hascoët, avec la complicité de Martine Kerdraon
Editions Alan Sutton
ISBN : 978-2-8138-0389-4
Prix : 19,50 euros

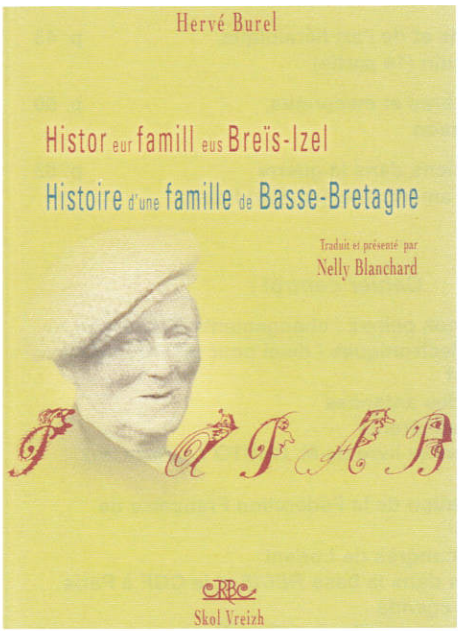


"Lorsqu'on quitte Brest en chemin de fer, au sortir de la tranchée du Forestou, le regard est invinciblement attiré à droite sur l'immensité bleue, verte ou grise de la rade : on passe au "Guelmeur", la "grande vue" ! Quelques tours de roue et, sur le panorama, s'inscrit un gracieux clocheton de granit jaune : la petite église du Vieux Bourg, avant la Révolution centre religieux de Saint-Marc, qui s'appelait Trénénez et n'était qu'une trève de la paroisse Saint-Louis de Brest. Puis un écran de verdure masque la mer [...]." Charles Bories, 1934.

Cette vision apaisée et intemporelle d'une petite commune littorale du Finistère-Nord traduit incontestablement un des visages les plus connus de Saint-Marc, mais occulte les bouleversements d'une ampleur sans précédent qu'elle a subis en un siècle à peine : le développement industriel, l'extension de territoire, l'augmentation considérable de la population et, bien entendu, le déménagement du centre historique, qui ont transformé cette modeste communauté rurale en une ville ouvrière, moderne et dynamique marquée par les luttes politiques et sociales.

André Hascoët, Saint-Marcois et historien de formation, s'est toujours passionné pour l'histoire de sa région. Il est l'auteur de plusieurs articles et monographies, notamment de *Brest II Bellevue, chroniques d'une ville dans la ville* en 2006, et coauteur de *Brest de A à Z* aux Editions Alan Sutton en 2011.

Histoire d'une famille en Basse-Bretagne,
Hervé Burel
Traduit et présenté par Nelly Blanchard
Editions Skol Vreizh
ISBN 978-2-915623-77-2
Prix : 35 euros



La publication de ce livre est le fruit d'une aventure peu ordinaire.

En 2007, la famille de l'arrière-petit-fils d'Hervé Burel ouvre une malle entreposée depuis fort longtemps dans un grenier et y découvre deux cahiers remplis d'une belle écriture à l'encre noire ou mauve, qui dorment là depuis plus de soixante-dix ans. Elle savait que l'arrière-grand-père était un personnage et qu'il avait écrit un livre. Elle ne comprend pas grand-chose au manuscrit entièrement écrit en breton et la malle aurait pu être refermée ou jetée avec son contenu pour faire place nette.

Par chance, il n'en sera rien et suite à diverses circonstances, le manuscrit arrivera entre les mains de Nelly Blanchard, professeur au CRBC, qui était justement à la recherche d'hypothétiques textes écrits en breton par les gens du peuple. La qualité de la langue utilisée, la fine description de la société à travers plusieurs générations vont militer pour une publication de ce texte.

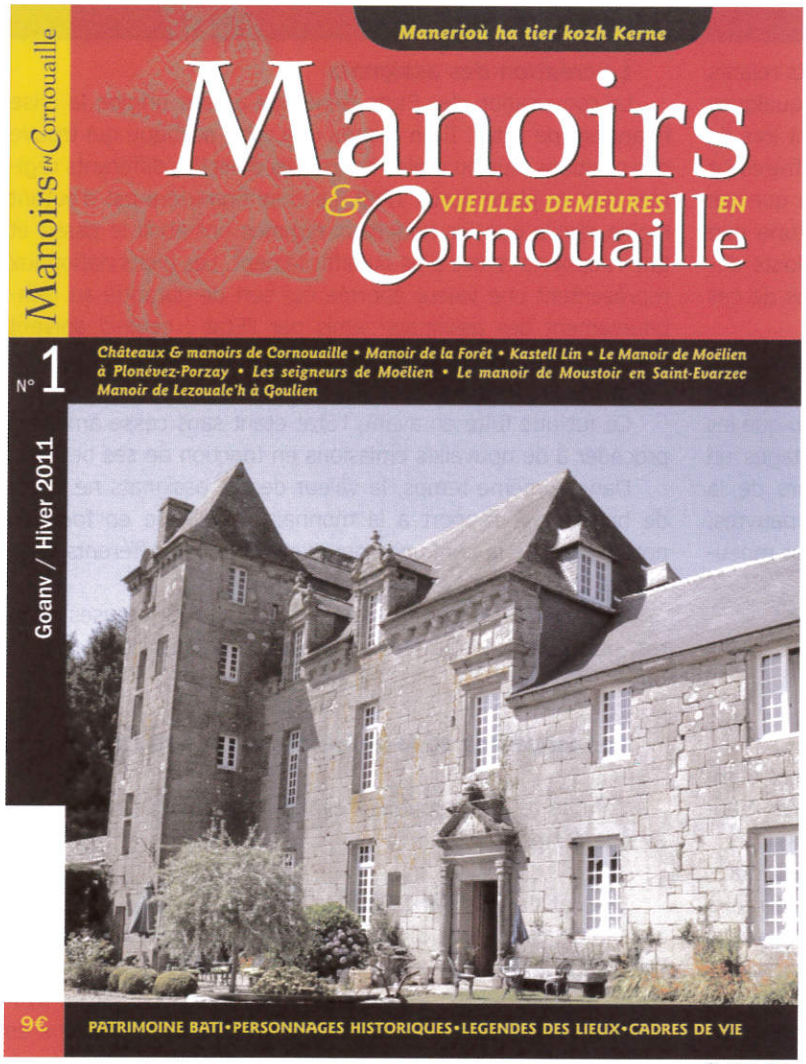
Hervé Burel, l'auteur, est né en 1858 à Plouider et il est décédé en 1943. Il a, nous dit Nelly Blanchard dans sa présentation, *"vu l'insupportable. Il a constaté la hiérarchie sociale inégalitaire, l'assujettissement des pauvres aux classes dominantes incarnées par la noblesse et le clergé. Il est celui qui est en bas, celui qui est exploité, celui volontairement maintenu dans l'ignorance, volontairement maintenu de l'autre côté du fossé creusé par les classes dominantes pour empêcher le peuple d'atteindre le domaine du politique mais, lui, il a vu ce fossé et a décidé de le franchir et de le dénoncer".*

Lire ce livre, c'est à travers l'histoire d'une famille sur quatre générations depuis la Révolution française, appréhender, pour nous généalogistes, ce qu'était la vie de nos propres ancêtres qui était loin d'être, en effet, une sinécure.

Cette histoire illustre les souffrances du peuple, dénonce l'injustice sociale. Elle est vraiment surprenante sous la plume de ce paysan de culture syndicaliste, anticléricale et protestante dans un Léon si ancré dans le catholicisme.

Le livre est présenté en édition bilingue.

Une nouvelle revue ambitieuse sur l'histoire et le patrimoine bâti de la Cornouaille



L'équipe rédactionnelle du n°1, autour du rédacteur en chef Jakez Cornou, composée d'historiens locaux tels que Christian Petibon, Marie-Clet Marchand, Guy Leclerc, Claude Fagnen, le photographe Yves Lintanf, s'est attachée à l'histoire de manoirs divers en Cornouaille, des personnages historiques, des légendes et cadres de vie des lieux, disparus pour certains, ainsi que de la forteresse de Kastell Lin.

La revue a pour ambition d'être au patrimoine bâti ce qu'est le *Chasse-marée* au patrimoine maritime.

Luxueuse, agrémentée de nombreuses photos et documents d'archives, d'un format de 72 pages à dos carré, elle propose dans son n°1 :

* En couverture, le Manoir de Moëlien.
* Dossier Moëlien (2 articles : L'un sur la famille de Moëlien, l'autre sur l'histoire du Manoir), par Christian Petibon.
* Châteaux et manoirs de Cornouaille, par Claude Fagnen
* Le manoir de Lezoualc'h, par Marie-Clet Marchand.
* Le manoir de la Forêt, par Jakez Cornou.
* Le manoir du Moustoir, par Jakez Cornou.
* La Forteresse de Kastell lin, par Guy Leclerc.

Le Centre Généalogique du Finistère vous propose de soutenir l'association Mémoire de Bretagne / Eñvor Breizh, par le biais d'une souscription à leur nouvelle revue trimestrielle, *Manoirs et vieilles demeures en Cornouaille / Manerioù ha tier koz Kerne.*

En effet, suite au retour cet été de *Cap Caval*, revue d'histoire locale en Pays bigouden, Jakez Cornou s'attaque à un nouveau chantier, la sortie pour 2012 d'une revue consacrée au patrimoine bâti, *Manoirs et vieilles demeures en Cornouaille.*
La parution sera trimestrielle.

Elégant, moderne, *Manoirs et vieilles demeures en Cornouaille* consacrera son sommaire à l'histoire des principaux manoirs de Cornouaille sur plus de cinq siècles, en y intégrant au passage diverses recherches généalogiques.

La revue lance une souscription par le biais du Centre Généalogique du Finistère, et propose les deux premiers numéros de janvier et mai 2012 à un tarif exceptionnel de 15 (frais d'expédition inclus) au lieu de 18 en kiosque.

Si vous souhaitez soutenir l'association et recevoir les deux premiers numéros en exclusivité, merci de joindre un chèque de 15 avant le 15 décembre à :

Mémoire de Bretagne / Eñvor Breizh
" Manoirs et vieilles demeures en Cornouaille"
BP 11021 29121 Pont l'Abbé cedex

Pour tout renseignement complémentaire : 06 83 12 29 81 iffigleo@gmail.com

Merci à tous !!!

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 120, décembre 2011

Les frères Le Déan et la vente des biens nationaux

par Christian BOLZER, adhérent n° 7911 du CGF

A la lecture de diverses chroniques et documents relatifs à la période révolutionnaire, on rencontre quelques personnages dont il est dit qu'ils s'enrichissent lors de la vente des biens nationaux. En ce qui concerne les frères Le Déan, c'est plutôt lors de la revente. On peut supposer que ces gens, partis de rien, ont acquis habilement une fortune que leur envièrent leurs concitoyens. La réalité est sans doute différente ainsi que nous allons le voir au travers du cas de ces deux frères

Il est également dit que les paysans sont généralement exclus de ce qui pouvait paraître au départ comme une réforme agraire. La loi de nivôse an 2 a pourtant prévu que les domaines invendus de l'émigration doivent être partagés en portions infimes pour être distribués aux défenseurs de la patrie. Mais lorsque l'on entreprit de recenser les plus pauvres, ceux-ci prirent peur, craignant qu'on ne les enlève pour repeupler la Vendée.

Origine des biens nationaux

Les biens nationaux sont de trois sortes :

- ceux dits de première origine correspondent aux nombreux biens accumulés par l'Eglise au cours des siècles (bâtiments, terres, droits féodaux et rentes diverses).

Les bâtiments destinés au culte et gérés par les fabriques, sont plus une propriété collective des habitants d'un territoire qu'un bien de l'Eglise. Ils ne sont sans doute pas visés au départ, mais le deviennent lors de la tentative de déchristianisation.

Les autres propriétés immobilières sont davantage concernées, même si certaines servent de support à diverses activités, telles que la charité publique et l'entretien d'hôpitaux.

Les droits féodaux sont balayés lors de la nuit du 4 août. Les rentes autres que féodales peuvent être assimilées à nos placements financiers contemporains. Tout cela est confisqué lors de la mise en place de la constitution civile du clergé qui, en contrepartie, garantit un salaire aux ecclésiastiques.

- Ceux dits de seconde origine correspondent aux biens confisqués aux émigrés et aux personnes déclarées traîtres à la patrie. On peut y ajouter les biens des suspects et ceux des parents d'émigrés (comme si leur succession est ouverte : loi du 13 nivôse an III).

- Une troisième catégorie correspond aux biens du domaine royal.

La création des assignats

La convocation des Etats Généraux a pour origine la crise financière de l'Etat. Il en résulte une crise politique qui trouve des solutions plus ou moins heureuses dans les différents régimes mis en place après 1789. La crise financière est d'autant moins réglée que les nouveaux régimes ont aboli le passé et que l'impôt ne rentre plus ou difficilement. Les biens nationaux représentent une valeur énorme qui sert de garantie au remboursement des assignats[1] émis par l'Etat ; ceux-ci doivent d'ailleurs être retirés et détruits au fur et à mesure de la vente des biens qui les garantissent.

Ce fut une fuite en avant, l'Etat étant sans cesse amené à procéder à de nouvelles émissions en fonction de ses besoins.

Dans le même temps, la valeur de ces assignats ne cesse de baisser par rapport à la monnaie métallique en fonction notamment de la confiance des gens dans les différents régimes et des aléas de la guerre aux frontières.

C'est ce qui permet à certains de réaliser de juteuses affaires, puisqu'ils paient à terme avec des assignats dévalués.

Les modalités de la vente des biens nationaux

Comme toujours sous la Révolution, ces modalités varient avec le temps.

Décret du 14 Mai 1790 :

Quatre classes de biens nationaux : les biens ruraux estimés vingt-deux fois le revenu net calculé d'après les baux ou fixé à dire d'experts , les rentes et prestations en nature évaluées à vingt fois le revenu net , les rentes et prestations en argent évaluées à quinze fois le revenu, les autres biens (maisons de ville, terrains à bâtir…), estimés par experts.

Les municipalités doivent faire des offres au moins égales aux estimations et lors de la revente reverser à l'état 15/16è de la plus value. Les particuliers ont des délais de paiement : 15% dans les 15 jours (20% pour les terrains urbains et les étangs; 30% pour les bois, maisons et usines), le reste en douze annuités avec intérêt de 5%.

La vente est prévue aux enchères, au chef lieu du district, et en principe en bloc (en fait à la fois sur l'ensemble du bien et sur ses parties, le bien étant divisible si le total des enchères portées sur les parties est supérieur à l'enchère sur le tout), ce qui, de fait, écarte les pauvres ; cela ouvre la porte à la spéculation, car pendant cinq ans les biens peuvent être revendus avec un droit uniforme de quinze sous, c'est-à-dire quasiment sans frais.

---

[1] Assignats : L'origine des assignats remonte au mois de décembre 1789 lorsque fut créée la Caisse de l'extraordinaire. Celle-ci devait recevoir le produit de la vente des biens confisqués au clergé. Les assignats n'étaient que de simples avances sur la vente des biens nationaux. Ces assignats portaient intérêt. Les choses vont cependant évoluer rapidement. En septembre 1790, les assignats cessent de porter intérêt et sont reçus "comme espèces sonnantes dans toutes les caisses publiques et particulières". Le montant des émissions s'élève dans un mouvement qui s'accélère jusqu'en 1796. Face à cette prolifération de papier-monnaie, le gage des domaines nationaux auquel on continue à faire référence devient illusoire et la valeur des assignats s'effondre. Le 19 février 1796, le Directoire décide d'arrêter les émissions et de détruire solennellement la planche à billets, place Vendôme. L'assignat est remplacé par un nouveau papier-monnaie, le mandat territorial. La dépréciation de cette nouvelle monnaie est si rapide qu'une seule coupure est imprimée et le 17 mai, on revient à la monnaie métallique.

Source : http://sceco.univ-poitiers.fr/hfranc/assignats.htm

Décret du 24 avril 1793:

Interdiction aux associations de paysans d'acheter des terres en bloc et se les partager ensuite, ce qui diminue le nombre des enchérisseurs et, par conséquent, la concurrence, et fait baisser les prix. Cela a pour effet d'écarter davantage les plus pauvres.

Loi du 12 prairial an III :

Destinée à stimuler et accélérer les ventes : tout citoyen peut, sans enchères, se faire délivrer un bien à condition de payer 75 fois le revenu de 1790 en 4 termes de 3 mois (en assignats c'était à peine quatre fois le revenu en numéraire, à comparer avec les vingt-deux fois le revenu initialement prévu en 1790). Il parait que les riches bourgeois se ruèrent sur les grandes propriétés, avant même que les paysans fussent prévenus. Quelques jours plus tard, la Convention suspend son texte, mais le mal est fait.

Loi du 28 ventôse an IV :

Tout porteur de mandat (nouvelle espèce d'assignat émis à partir de 1796) peut se faire remettre un bien national en paiement, sans enchères, pour un prix variant de dix-huit à vingt-deux fois le revenu de 1790, payable moitié dans les dix jours et le solde à trois mois. Les mandats se déprécient rapidement, ce qui permet de nouvelles spéculations.

Loi du 20 fructidor an IV :

Suppression des ventes sans enchères.

Entre-temps, le Directoire a supprimé le district ,et les ventes se font désormais au chef lieu du département. Les paysans ont autre chose à faire que de se déplacer si loin et ne peuvent y résider le temps nécessaire ; les ventes profitent encore plus aux bourgeois des villes.

Loi du 16 brumaire an V :

Rétablissement des ventes aux enchères. Le paiement se fait moitié en numéraire (10% dans les dix jours, 10% dans les six mois, et le solde par 20% par an à 5% d'intérêt) et l'autre moitié payable en papier (ordonnances de fournitures, bordereaux de liquidation...).

Loi du 26 vendémiaire an VII :

Obligation du paiement intégral en numéraire, en dix-huit mois, à hauteur de la mise à prix et en sept termes, et le reste en trois termes sur les dix-huit mois suivants. Mais les mises à prix sont réduites : huit fois le revenu de 1790 pour les biens ruraux, six fois pour les propriétés bâties.

Loi du 27 brumaire an VII :

Les anciens acquéreurs encore redevables de sommes en papier doivent s'acquitter en numéraire à raison de 1,90 francs pour cent francs si le paiement à lieu dans les deux mois, 1,95 francs dans les trois mois et 2 francs dans les quatre mois. Passé ce délai, ils sont déchus.

Loi du 11 frimaire an VIII :

Accélère les paiements.

Loi du 15 floréal an IX :

Suspend à nouveau les ventes.

Loi du ??? an X :

Reprise des ventes. Mise à prix égale à dix fois le revenu des propriétés rurales, huit fois pour les autres.

Loi du 26 février 1804 :

Doublement du tarif et réduction des délais. Première échéance à trois mois et le solde réparti sur quatre ans. Tout paiement se faisant en numéraire.

Soit au total, sauf erreur, treize textes, sans parler de ceux relatifs à la ventes de biens communaux que l'on pourrait évoquer une autre fois.

Les frères Le Déan

Ceux dont nous voulons parler ont vécu à la période charnière que fut la Révolution.

Jean François Le Déan :

L'aîné et le moins connu, bien qu'il soit le seul à avoir eu une descendance, est Jean François Le Déan, né le 25 avril 1737 à Groix.

En tant qu'aîné, il hérite des titres de sieur de Glascoat et de Pennanros. Il est receveur alternatif des fouages[2] de l'évêché de Quimper ; on le dit aussi banquier et commerçant à Quimper.

Il épouse, à l'âge de trente-huit ans, le 29 août 1775, à Quimper, Marie Michèle Huchet de Kerourein (lieudit de Plouzané), âgée de dix-neuf ans ; celle-ci, née à Quimper le 07/02/1756, est une nièce de Michel Laennec, grand-père du célèbre médecin quimpérois. Elle décède à vingt-cinq ans, le 15/02/1781, dix jours après la naissance de sa fille Eugénie Félicité. Il lui survit jusqu'au 13/12/1818.

Nous retrouverons leur descendance en fin d'article.

En février 1790, il y a deux cabales pour l'élection du maire de Quimper, l'une tient en faveur d'un gentilhomme, Guillou-Kerincuff, l'autre pour Jean François. Le premier l'emporte, et Jean François devient premier conseiller.

Il démissionne de son poste le 31 décembre 1790, se considérant *"dépourvu de talents et connaissances indispensables pour remplir ces fonctions"*. Le corps municipal en entier vient le supplier de reprendre son poste, mais il ne revient pas sur sa décision.

Le 12 avril 1800, il refuse également sa nomination comme conseiller de préfecture et est remplacé par son gendre Jean Baptiste Renouard, qui restera en poste jusqu'en 1814.

Toutefois, il se fait plus tard nommer maire de Plomelin pour la période 1800/1802

Jean François se prend de passion pour l'agriculture et est, avec son frère, l'un des premiers à introduire dans le département la culture de la pomme de terre. Ils ont, parait-il, beaucoup de mal à persuader les paysans de la mettre en culture. François Jérôme en aurait fait goûter aux *gueux* du bureau de bienfaisance, qui l'auraient remercié d'une grêle de cailloux, se

[2] Fouages : redevance foncière perçue sur chaque maison ou feu dans certaines provinces, levée uniquement sur les roturiers.

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 120, décembre 2011

croyant empoisonnés. Jean François, passionné également d'élevage ovin, devient doyen du Jury d'amélioration des bêtes à laine en 1813.

Sur sa tombe à Bodivit, on peut lire : *"Par sa persévérance et son exemple, il enrichit le pays de la précieuse culture de la pomme de terre".*



Tombes de la famille Le Déan à Bodivit

François Jérôme Le Déan :

Son cadet, François Jérôme, est né le 10 février 1744 à Douarnenez ; baron d'Empire, domicilié en son majorat[3] du Bourdonnel en Ergué-Armel, il reste célibataire.

Dans ses jeunes années, il est subrécargue[4] à la Compagnie des Indes à Lorient et navigue. Tous ses biographes n'évoquent que les quarante premières années de sa vie.

Malgré les destructions d'archives dues à la guerre, le Service Historique de la Défense à Lorient conserve trace de trois de ses voyages :

* Sur le *Duc de Choiseul*, navire de 900 tonneaux armé de vingt canons avec 164 hommes d'équipage, (capitaine L. de Jeannis), il quitte Lorient le 25 mars 1769 pour l'Isle de France[5] et celle de Bourbon[6]. Après trois mois et demi de voyage, il arrive à l'Isle de France le 6 juillet, en repart le 17 janvier, arrive à Bourbon le 21 pour en repartir le 3 février. Sur la route du retour, il est au Cap le 28 mars, puis arrive à Lorient le 12 juillet 1770. Ecrivain du bord, il perçoit un salaire de 300 livres pour six mois, outre 60 pour services particuliers.

* Sur le *Zéphir*, senault[7] de deux cents tonneaux, armé de six canons avec trente-deux hommes d'équipage, appartenant aux sieurs Arnoux, armé par le sieur Foucault à Lorient, (capitaine P. de Gouyon), premier lieutenant au service de la Compagnie[8]. Il quitte Lorient le 14 avril 1771 pour l'Isle de France. Le navire est à Bourbon du 9 au 20 septembre 1771, puis du 3 octobre au 20 décembre. Il est de retour à Lorient le 10 avril 1772. Toujours désigné comme écrivain du bord, il touche une avance de deux cents livres pour quatre mois, outre quarante-cinq livres pour services particuliers.

* Sur le *Sévère*, vaisseau de ligne de 1300 tonneaux armé de vingt-huit canons avec deux cent vingt-trois hommes d'équipage, (capitaine Fr. de Bruléane), appartenant au sieur Foucault, armé pour aller aux Indes et à la Chine, il quitte Lorient le 19 avril 1775. Le navire débarque le 5 août 1775 à l'Isle de France vingt-huit passagers ordinaires, cent quatre-vingt-sept soldats et six enfants, passagers clandestins trouvés à bord au départ de Lorient. Il repart vers le 6 octobre ; le 10 février 1776, à Mahé, il embarque quinze lascars[9] et douze caffres[10] de Monsieur Moracin, à charge de les remettre à Pondichéry au retour de Surate, où il fait escale entre le 24 mars et le 15 avril. Il est de retour à Mahé le 28 avril, puis à Pondichéry le 21 mai suivant et y débarque de nombreux malades, remplacés par quarante-deux nouveaux matelots. Il part pour la Chine vers le 15 juin avec un missionnaire-aumônier et quatre écoliers indochinois, qu'il dépose à Macao le 17 août. Le navire est à Canton le 30 Août et y reste jusqu'au 29 janvier, perdant dix-neuf personnes de "flux de sang".

Aucune indication n'est donnée quant à la suite du voyage, mais il est indiqué que François Jérôme Le Déan est débarqué comme malade à Canton, le 29 février 1777. Nous ignorons quand et



Blason de François Jérôme Le Déan :
de sable à la gerbe de blé d'or

---

3 Majorat : Institué par Napoléon le 1er mars 1808, c'est un ensemble de biens fonciers ou rentes immobilière inaliénables, produisant un revenu fixé en fonction du titre de noblesse d'Empire auquel il est affecté. Les majorats furent supprimés lors de la révolution de 1848.

4 Subrécargue : A bord d'un navire, c'est le représentant de l'affréteur, chargé de tout ce qui concerne la cargaison alors que le capitaine se charge de la seule conduite du navire. A cette époque et à ce titre, il pouvait aussi commercer partiellement pour lui-même.

5 Isle de France : Ile Maurice

6 Ile Bourbon : la Réunion

7 Senault : navire à deux mâts, utilisé pour le commerce

8 La Compagnie des Indes avait le monopole du commerce dans l'Océan Indien mais, ne possédant pas suffisamment de navires, elle affrétait des bateaux appartenant à d'autres propriétaires.

9 Lascar, du persan *Lashkar,* était le nom donné aux matelots indiens, en particulier à ceux qui étaient embarqués sur les vaisseaux français navigant dans les mers des Indes orientales

10 Caffres : originaires de l'Afrique Australe.

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 120, décembre 2011

comment il revient en France. Le navire, quant à lui, rentre à Lorient le 19 août 1777.

Fortune faite, semble-t-il non pas avec son salaire mais avec le commerce de la pacotille qu'il est autorisé à embarquer pour son propre compte à chaque voyage, il s'installe à Quimper entre 1780 et 1784. Comme Le Guillou-Kerincuff ou Kervélégan, il rassemble autour de lui les réformistes de la ville. Il habite alors un hôtel, rue du Sel.

En novembre 1788, il fait partie, avec Kervélégan, de la députation à Versailles pour demander au roi le doublement du tiers. Dans la foulée, en décembre, il est élu assesseur de Legendre aux Etats de Bretagne, appuyant les mêmes revendications que Kervélégan, contre l'opinion du Marquis de Kersalaun, doyen des Etats.

Le 22 avril 1789, il est élu second député aux états généraux et s'installe à Versailles, 13, rue Médéric, en compagnie de Le Guillou de Kerincuff. Il signe le serment du Jeu de Paume le 20 juin 1789. Il n'y brille pas par la parole, et vote régulièrement à gauche. Il est élu le 26 avril 1790 au comité des Recherches, le 14 juin 1790 au comité de la Marine et le 15 octobre au comité des Assignats,

La loi interdisant d'être réélu à l'issue de la Constituante, il revient à Quimper, dont il devient maire de 1791 à 1793.

En 1793 il se rend à Paris. Au retour, alors qu'il est attendu par les Quimpérois, de plus en plus compromis pour leur soutien aux Girondins, il prend peur devant la tournure des évènements, ou est tout simplement prudent.

Il s'attarde à Rennes, d'où il présente sa démission et la maintient malgré la supplique de ses administrés.

Il offre néanmoins ses services aux Girondins proscrits réfugiés à Quimper. Une partie de ceux-ci partent de Rosulien, par l'Odet sur le sloop *La Diligente* appartenant à Antoine de la Hubaudière. C'est à deux pas de Pennanroz, propriété des Le Déan.

Il doit à son tour se cacher. Son domestique, L'Eveillé, un *nègre* resté à son service depuis ses voyages, le protège, mais est arrêté.

Après Thermidor, il devient membre du Directoire du département jusqu'à la création des préfets par Bonaparte. C'est une période où la persécution religieuse bat son plein et il y participe.

Il redevient alors maire de Quimper pour la deuxième fois de 1799 à 1803. Il se consacre alors à l'aménagement du Frugy, la ville l'autorisant en 1802 *"à employer à l'embellissement du Frugy tous les fonds qu'il pourra économiser sur les dépenses générales de la ville"*. Il entreprend l'aménagement et la plantation de la partie centrale du Frugy, puis entre en discussion avec Bérardier, propriétaire de la partie occidentale; cela sera réalisé par ses successeurs et permettra de prolonger jusqu'à Locmaria l'allée supérieure par un chemin de vingt-cinq pieds de large, bordé d'une rangée d'arbres propriété de la ville. Il est par ailleurs, personnellement avec son frère, propriétaire de la partie est, qu'il a fait planter dès son acquisition.

Le 4 octobre 1793, François Jérôme achète, avec son frère Jean François, à un nommé Gazon, receveur des fouages, le manoir du Bourdonnel et les métairies y réunies. Il rachète la part de son frère en janvier 1809.



Le manoir du Bourdonnel, domaine de François Jérôme Le Déan

Dans le cadre des distinctions accordées par sa majesté à ses fidèles serviteurs par les statuts du 1er mars 1808, il sollicite de l'empereur Napoléon en 1810 un titre de baron ; il rappelle alors qu'il a rempli diverses fonctions publiques avec dévouement, zèle et honneur, qu'il est membre du collège électoral du Finistère, l'un des trente plus imposés du département et que sa fortune est "honnête".

Il propose de former la dotation du majorat des immeubles produisant un revenu annuel de six mille quinze francs vingt trois centimes.

Pour appuyer sa demande il évoque en ces termes sa famille : *"Tous les membres de ma famille jouissent de l'estime et de la considération publique. Votre majesté n'a point de plus fidèles sujets et la sincérité de leur dévouement serait garantie, s'il en était besoin, par la nature même de leurs propriétés, converties pour la plupart en biens nationaux"*. Son blason est *"de sable à la gerbe de blé d'or au franc quartier de gueules à la branche de chêne d'argent posée en bande"*.

Elu du Finistère à la Chambre des Cent-Jours, il quitte la politique à la Restauration, et s'occupe de plantations et travaux agricoles.

Sur sa tombe à Bodivit on peut lire: *"Il fit du bien, ce fut toute sa vie"*.

Les origines de la famille

En breton, le nom Le Déan signifie Le Doyen ou Le Gendre.

Le plus ancien Le Déan dont on a trouvé trace est surnommé *l'Espagnol,* car il vivait au dit pays au XVIè siècle, époux de Thérèse Le Mayer, probablement commerçant, et qui a au moins deux enfants, dont l'aîné épouse Jeanne Le Mercier, de Brest et le second Françoise Duquenel Merle, de Rosporden.

Ce cadet a au moins quatre enfants : Jean Louis, dont nous reparlerons, un autre engagé dans les gardes wallonnes pour retourner en Espagne, une fille mariée au sieur Le Dantec et

une autre morte de la petite vérole.

Jean Louis Le Déan épouse une demoiselle Loëdon, et ils ont au moins deux enfants : Jean-François et François.

Le second, maître sculpteur à Quimper, marié avec Madeleine Bertouloux, a deux fils : Yves, époux de Jeanne Guillaume, décédé accidentellement le 18/04/1675 à Plougastel-Daoulas et Pierre, né le 27/05/1642 à Quimper, marié le 23/07/1668 à Quimper avec Marie Olivaut, dont il a de nombreux enfants, qui pourraient faire l'objet d'un article dans cette revue, étant comme leur père maîtres sculpteurs et ayant enrichi le patrimoine de nombreuses paroisses du Finistère. Mais ce n'est pas notre propos aujourd'hui.

Jean François, l'ainé, dont on ignore le nom de l'épouse, a au moins un fils prénommé Jean, qui épouse à Quimper le 12 juillet 1660 Marie Le Normand, fille de Nicolas Le Normand, procureur à Quimper, et de Jeanne Jezequel. Il est lui aussi maître sculpteur à Quimper et travaille à l'occasion avec ses cousins. Ils ont neuf enfants, dont deux deviendront marchands drapiers à Quimper et traiteront, déjà, avec la Compagnie des Indes.

L'un d'entre eux, Joseph Corentin, a une fille qui épouse Nicolas Yon de la Martinière, président du Présidial de Quimper.

Un autre enfant, François, né à Quimper le 1er avril 1662, commerçant rue Kéréon, épouse le 7 janvier 1694 Catherine le Roy de Saint Aubin. Il est dit Sieur du Glascoët, qui doit correspondre à la propriété du Coatglas en Briec, qu'il hypothèque en 1720 pour payer les dettes de son gendre Maurice Le Broyer. Il décède à Quimper le 8 août 1720. Ils ont au moins onze enfants, dont :

- Anne Françoise °02/01/1695, épouse Maurice Le Broyer et a un fils qui part pour l'Océan Indien, où il décède.
- Anne Augustine, °13/07/1704, célibataire, + 1752.
- Louis Jean Marie, dont nous parlerons plus loin.
- Julie Claire ° 23/02/1713, épouse d'Adrien Desbleds, décédée à Port-Louis le 21/03/1754, lors de la naissance de leur fils Ambroise. Le père et le fils Desbleds mourront tous deux à l'Ile de France.

Seuls les descendants de Louis Jean Marie ont une postérité. Il est né le 11 novembre 1708 à Quimper et épouse le 10 février 1733 à Hénansal (22) (fiançailles à Plobannalec le 12/10/1732) Marie Renée Goudrel de la Gourberie, fille de Louis Gilles et de Marguerite Courson (ancienne famille de Haute Bretagne, déboutée de la noblesse dès 1669).

Il est receveur des fermes de Bretagne, d'abord à Hénansal, où il rencontre son épouse, puis à Groix, Plouharnel, Douarnenez et enfin à Lorient. Ils ont au moins sept enfants dont un seul, Jean François, aura une postérité :

- Louise Emmanuelle, ° 06/08/1733 à Hénansal, épouse de Jean Yves Bonnieu, sieur de la Bretèche, Procureur au parlement de Bretagne, acquéreur en 1757 des manoirs et métairie de la Bretèche pour 15 500 livres (ils meurent sans postérité et ces biens reviennent aux Le Déan en 1808, savoir à Jean François la terre de la Bretaiche et l'appartement de Rennes (1er étage de la maison à l'angle de la rue Impériale et de la rue d'Estrées) et à François Jérôme, la terre des Basmées, commune de Chavagne, la ferme du Val, commune de Mordelles, la rente convenancière de Coatglas (voir ci-dessus), commune de Briec et le tiers indivis de la métairie du Grand La Marche, commune de Trézilidé.
- Thomas Louis Le Déan né le 09/04/1735 à Loctudy (île de Groix), officier de la Compagnie des Indes, décédé sans alliance ni postérité à Chandernagor le 28/06/1762. Il laisse trente mille livres en bons de la Compagnie des Indes, qui auraient été perdus dans la tourmente révolutionnaire.
- Jean François Le Déan, né le 25/04/1737 à Groix
- François Jérôme Le Déan, né le10/02/1744 à Douarnenez

En 1763, alors qu'il se retire des affaires, il achète judiciairement, devant la juridiction des Réguaires de Quimper, un bien venant de la succession de Maître Germain Le Livec, sieur de Trésurin, ancien conseiller du présidial de Quimper, le manoir et lieu noble de Pennanroz, son pourpris[11], cours, jardins, vergers, terres chaudes et froides, prés et pairies, bois de décoration, taillis, charmilles, bancs et accoudoirs en l'église paroissiale de Bodivit, pour le prix de 16 600 livres. C'est son fils François Jérôme, alors officier de la Compagnie des Indes à Lorient, qui signe l'acte en l'absence de son père.

Ces biens se situent sur la rive droite de l'Odet, dans l'anse de Combrit, un peu en aval du Perennou, et au nord du pont actuel entre Bénodet et Combrit.

Marie Renée Goudrel a un frère et trois soeurs, qui tous décèdent sans postérité ; de ce fait, leurs biens, ainsi que ceux de leurs parents, reviennent aux Le Déan.

Il se retire alors à Pennanroz, où il décède le 21 avril 1779. Son épouse lui survit jusqu'au 25 novembre 1781. Ils ont leur tombe dans le petit cimetière de Bodivit.



Le manoir de Pennanroz

11 Ce terme désignait l'enclos, les environs et s clôtures de quelque lieu seigneurial, châtel, manoir et hôtel noble ou de l'église

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 120, décembre 2011

Les Le Déan et les biens nationaux

Il est sans doute impossible de comptabiliser tous les biens nationaux achetés par les Le Déan, car il faudrait pour cela dépouiller toutes les communes dans la série Q aux Archives départementales du Finistère, tant ils sont nombreux, et les deux frères sont actifs en ce domaine.

Certains biens durent être revendus rapidement avec bénéfice (là aussi, il aurait fallu dépouiller les minutes des notaires de l'époque), leurs ressources n'étant pas inépuisables.

Il a pu en être retrouvé, dans dix-huit communes, pour un total de trente-six biens à eux deux. Ils figurent ci-dessous.

A de rares exceptions près (dont notamment l'important château de Pont-l'Abbé), ce ne sont que des biens d'Eglise. On remarque par ailleurs que les frères le Déan sont surtout actifs en 1791 et 1792, et n'interviennent généralement que sur Quimper et la région bigoudène. Sous la Terreur, il leur est difficile de mener leurs affaires. Les achats de l'an VI sont plus éparpillés géographiquement et comprennent quelques biens nobles. Si la plupart de leurs acquisitions est effectuée avant la Terreur, durant l'an VI et VII, ils diversifient leurs achats au vu

Les biens nationaux acquis par les frères Le Déan

- Penhars, métairie du Calvaire, Pen ar Pavé, appartenant au Prieuré de Locmaria, vente du 2 Mars 1791 (ADF 1Q323, 58).
- Quimper, bois du séminaire, appartenant au séminaire de Quimper, vente du 29 messidor an IV (ADF 1Q679, 928).
- Quimper, Communauté des Capucins de Quimper appartenant aux Capucins, vente du 25 octobre 1791 (ADF 1Q 324,131).
- Quimper, prairie de Creacheuzen appartenant à l'Evêché de Quimper, vente du 28 janvier 1792 (ADF 1Q 323,10).
- Quimper, métairie de Kerreyen et champs appartenant au prieuré de Locmaria, vente du 29 avril 1791 (ADF 1Q 324, 96).
- Quimper, Couvent des Cordeliers, vente du 30 avril 1792 (ADF 1Q 324,168), adjugé aux frères Le Déan pour 25 900 livres. Il s'agit de l'espace situé entre le Stéir et la rue Saint-François, limité au sud par l'Odet et bordé au nord par les maisons de la rue Kéréon. Ce sera le lieu de vie quimpérois des Le Déan et de leurs descendants jusqu'en 1845 (expropriation pour construire les halles)
- Quimper, Maison rue du Chapitre appartenant au chapitre de la Cathédrale, vente du 27 janvier 1791 (ADF 1Q 323, 1) Cette maison prébendale[12], située en haut et à gauche de la rue du Lycée, est achetée, avec son verger pour 6 075 francs payés en assignats par Jean François. (Revendu à Bonaventure d'Amphernet, époux de Marie Henriette de Madec, fille du Nabab. Cette maison et son verger ont laissé place à l'école Jules Ferry, où se trouvait jusqu'en janvier 2011 l'antenne quimpéroise du CGF).
- Quimper, maison place Saint-Mathieu, appartenant au prieuré de Locmaria, vente du 30 mars 1791 (ADF 1Q324, 88)
- Quimper, maison rue des Vignes, appartenant au chapitre de Quimper, vente du 27 janvier 1791, (ADF 1Q 323, 6)
- Quimper, le moulin du duc, vente du 3 brumaire an VI (ADF 1Q 688, 18)
- Quimper, prairie de Saint-Julien, appartenant au prieuré de Locmaria, vente du 28 avril 1791 (ADF 1Q 324, 93)
- Plozevet, le convenant Pellan, appartenant au Rosaire de Plozevet, vente du 17 avril 1809, (ADF 1Q 1118, 17)
- Pluguffan, moulin de Keruret, appartenant au prieuré de Locmaria, vente du 28 avril 1791 (ADF 1Q 324, 89)
- Pluguffan, métairie et bois de Bras, appartenant à l'abbaye de Kerlot, vente du 2 mars 1791 (ADF 1Q 323, 56)
- Pluguffan, moulin de Melgven, appartenant à l'abbaye de Kerlot, vente du 18 février 1791 (ADF 1Q 323, 27)
- Pluguffan, domaine de Combren, appartenant au prieuré de Locmaria, vente du 30 mars 1791 (ADF 1Q 324, 81)
- Pluguffan, deux prairies, appartenant au prieuré de Locmaria, vente du 2 Mars 1791 (ADF 1Q 323, 57)
- Pont l'Abbé, une prairie sur la route de Pont l'Abbé, appartenant au Calvaire de Quimper, vente du 28 décembre 1792 (ADF1Q 324, 16)
- Pont l'Abbé, Le château, appartenant à Saint-Père Baude, vente du 25 pluviôse an VII (ADF 1Q 697, 68)
- Plomelin, la Chapelle Saint-Roch et champs, vente du 29 fructidor an III, (ADF 1Q 324, 283)
- Plomelin, Keralen Huellaf, appartenant au prieuré de Locmaria, vente du 29 mars 1791 (ADF 1Q 324, 77)
- Plomelin, Domaine de Pen ar Ros, appartenant au prieuré de Locmaria, vente du 29 mars 1791 (ADF 1Q 324, 74) (sans doute des terres proches du domaine qu'ils possédaient depuis 1763).
- Plomeur, rente sur Rosandou, appartenant aux Carmes de Pont-l'Abbé, vente du 30 décembre 1791 (ADF 1Q 324, 142)
- Morlaix, deux maisons n°675 et 676, appartenant à la fabrique de Morlaix, vente du 24 floréal an VI (ADF 1Q 275, 338)
- Plobannalec, rente domaniale sur Leach Carmes, appartenant aux Carmes de Pont-l'Abbé, vente du 24 octobre 1791 (ADF 1Q 324, 122)
- Plogonnec, La chapelle de Saint Alhouenne, appartenant à la Fabrique de Plogonnec, vente du 21 floréal an VI (ADF 1Q 689, 712)
- Beuzec Cap Caval, deux rentes foncières sur Lestimbeach creis appartenant aux Carmes de Pont l'Abbé, ventes des 5 et 25 septembre 1791 (ADF 1Q 324, 125 et 126)
- Combrit, tenue du village de Bringal, appartenant aux Carmes, vente du 31/12/1791 (ADF 1Q 324, 155)
- Combrit, lieu de Keradilly, appartenant aux Carmes, vente du 29 décembre 1791, (ADF 1Q 324, 128)
- Combrit, moulin de Lescuz, appartenant à l'abbaye de Kerlot, vente du 18 janvier 1791 (ADF 1Q 323, 31)
- Ergué-Armel, Métairie Pennot, appartenant au prieuré de Locmaria, vente du 5 septembre 1791 (ADF 1Q 324, 13)
- Fouesnant, convenant Keronet, appartenant au comte de Lorge, vente du 5 Messidor an VI (ADF 1Q 689, 1078)
- Langolen, convenant Kervrenen, appartenant à Kergus Kerstang, vente du 5 messidor an VI (ADF 1Q 689, 1108)
- Locronan, Chapelle de St Eutrope, appartenant aux S.Dès de Prov. (sic), vente du 24 floréal an VI, (ADF 1Q689, 740)
- Treffiagat, Léchiagat le Thibouty, appartenant aux Carmes de Pont l'Abbé, vente du 30 décembre 1791 (ADF 1Q 324, 146)
- Briec-de-l'Odet, chapelle du Penity Renan, appartenant à la fabrique de Briec, vente du 5 prairial an VII, 1Q 697, 118
- La Roche-Maurice, la maison de Linerez et dépendances, appartenant à Kerdannet, vente du 21 floréal an VI, 1Q 689, 691.

On peut noter aussi à la vente du 28 janvier 1791 la tentative d'acquisition de la terre de Lanniron, qui après dix-sept enchères fut attribuée à Mellin pour 33 000 livres.

12 Maison prébendale : demeure d'un chanoine prébendé, c'est-à-dire d'un dignitaire de l'église qui a le privilège de pouvoir lever l'impôt ecclésiastique ou prébende.

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 120, décembre 2011

d'opportunités à un moment où ils semblent retrouver une certaine trésorerie, peut-être grâce à la revente d'une partie des premières acquisitions.

Des biens revendus, peu de traces, sauf peut-être pour les plus importants, dont font état certaines monographies de communes concernées. Ce que l'on trouve par contre, c'est ce qui reste à leur décès dans les actes de partage entre les trois enfants de Jean François en 1814 (biens de leur mère), 1819 (biens de Jean François) et 1824 (biens de François Jérôme, qui avait du en conserver une partie, qui constituaient le majorat de son titre de baron).

Tous les biens partagés n'ont pas pour origine des ventes de biens nationaux ; en effet, les Le Déan étaient déjà riches avant la Révolution et ils ont, outre les biens issus de leur propre activité, hérité de biens conséquents. L'un de leurs héritiers les a scrupuleusement listés, de sorte que l'on peut inventorier les immeubles ci-contre.

Curiosité : alors qu'elle est décédée en 1781, on retrouve dans le partage, en 1814, des biens de Marie Michèle Huchet de Kerourein, deux biens signalés comme d'origine nationale : à Guiclan le moulin de Kersauson (revenu : 330 francs) et à Plouénan la métairie de Keramprovost Izellaf (revenu : 180 francs). Peut-être s'agit-il de réemploi de fonds dépendant de cette succession restée indivise, ou d'un erreur du notaire chargé de la liquidation de la succession?

Les derniers Le Déan et leur descendance

Les enfants de Jean François héritèrent des biens de leurs parents et de leur oncle François Jérôme.

- Aimé-Jean Louis Nicolas Le Déan est né à Quimper le 27 juin 1776. Après de brillantes études à l'Ecole Polytechnique, où il entre en 1794, il est ensuite admis à l'Ecole du Génie maritime. Il devient ingénieur de la Marine, navigue et est affecté à Brest, Toulon, Nantes, et pour finir à Lorient en 1824; il dirige la construction de divers bateaux à voile : *La Duchesse de Berry* en 1816, le *Neptune* en 1818, *La Surveillante* en 1825 puis devient, toujours à Lorient, directeur de l'Ecole spéciale du Génie Maritime et, pour raisons de santé, prend sa retraite en 1831.

Il renonce au titre de baron qui avait été demandé et obtenu par son oncle, avec possibilité de le transmettre à son neveu. L'une de ses passions est l'archéologie.

En 1834, 1837 et 1839, il est élu député du Morbihan. Il y est remarqué pour ses connaissances en sylviculture, qui font de lui l'un des spécialistes de la régénération des forêts, toutes choses qu'il connaissant parfaitement de par son expérience de la construction de navires et par atavisme familial.

De son mariage le 19/05/1806 à Lorient avec Anne-Marie Régnier, il a deux filles : Amélie, née le 03/04/1807, épouse Louis Gobert de Neufmoulin et meurt en couches en 1834, et Eugénie Louise, née à Lorient le 22/01/1810, épouse Hippolyte de NAJAC, officier de Marine ; un de leur fils, Emile de Najac, vaudevilliste célèbre à Paris en son temps, est le père de Raoul, futur maire de Pont l'Abbé, où il reste localement célèbre par ses promenades sur le dos de sa chamelle Carabosse; un autre fils, Adrien, sera propriétaire du château de l'Ile Chevalier, dont Raoul héritera .

Il donne à la commune de Quimper, en 1824, un terrain sur l'extrémité orientale du Frugy provenant de l'héritage de son oncle. C'est à lui que fait référence la rue Le Déan (ancienne rue Neuve prolongée) à Quimper, et non pas à son père ou à son oncle, lequel se verra gratifier sur le Frugy d'une Promenade François Jérôme Le Déan.

Il décède à Vichy le 6 juin 1841.

Vente du 28 décembre 1792 :

A Bodivit, le presbytère, l'église, le cimetière, la métairie de Kerilis et les terres de saint Roch (y compris la chapelle) attribués à Jean François pour 7225 livres

Vente du 25 pluviôse an III :

A Pont l'Abbé, achat du château pour 60 000 francs, revendu par la suite à Mr Le Brizel. Racheté par la ville à Mr Rio-Kerlauret pour 25.000 francs en 1836.

Vente du 4 prairial an VI

Le manoir de la Tourelle (BN ?)
Lestremeur en Plomelin (BN ?)
L'est du Frugy (BN ?)
Le Moulin de Pont l'Abbé
Le château de L'île Chevalier (qui sera plus tard occupé par les Najac, descendants d'Aimé)
Guiclan : moulin de Kersauson
Plouénan : métairie de Keramprovost
Trezilidé, le tiers de la Grande Marche
Plozevet : domaine congéable de Kerongard, la tenue de Penminy, la tenue du Pouldu
Plomelin : la tenue de Keralen Huellaf, la tenue de Penanros, la tenue de Combren
Combrit : la tenue de Brengal, la tenue de Keradilly
Plomeur : la tenue de Rosandon
Plobannalec : la tenue de Leach Carmès
Tréffiagat : la tenue de Leschiagat thibouty
Penmarc'h : la tenue de Lestanquier
Penhars : métairie de Kereyen
Pluguffan : Métairie de Buzit Bras
Plougasnou : le convenant Corvez, le convenant Kerangroaz, le convenant Talrun
Plouégat-Guerrand : le convenant Tachen-Kerbuel et celui de Kerstéphan
Quimper : la maison rue du Chapitre
Trezilidé : les 2/3 de la Grande Marche
Morlaix : maison grande venelle, et deux maisons contiguës
Landunvez : métairie du petit Rivallen
Plouzévédé : quatre champs à Kernezou, la métairie du Bouléach
Ploudaniel : la métairie de Kerguéréon
Plouneventer : la métairie de Kerdonars
Plouigneau : le convenant Kerlaz ou Menou
Plougonven : Le convenant Kermanou la Forêt
Guimaëc : le convenant Lazare le Brigant
Plouezoc'h : le convenant Tremenec
Plogonnec : Chapelle St Alouenne
Plougastel-Daoulas : domaine congéable de Keravilly
Saint-Thurien : Domaine congéable de Kerminaouet

Lors des partages après décès des deux frères, les biens immobiliers ne sont pas évalués, et seul le revenu de ces biens est pris en compte.

Succession en 1814 de Marie Michèle Huchet de Kerourein: 3 480 francs de revenu.

Succession en 1819 de Jean François Le Déan : 12 071 francs de revenu.

Succession en 1824 de François Jérôme Le Déan : 17 800 francs (y compris le majorat) (un quart des biens de François Jérôme au moment de son décès sont encore des acquisitions de biens nationaux).

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 120, décembre 2011

- Marie Jeanne Michèle Le Déan, née à Quimper le 7 Août 1777, y épouse, le 19 fructidor an V, Jean Baptiste Alexandre Renouard du Boisboulay, conseiller de préfecture à Quimper ; ils ont, entre autres, deux filles : Renée Jeanne, mariée à Jean Baptiste Prigent de Kerallain, médecin, et Françoise Constance, mariée à Frédéric Guillaume Jacques Le Grontec, magistrat.

- Théophile Emmanuel, baptisé à Bodivit le 17/09/1778,

- Jean François Auguste, né le 30/11/1779 à Quimper, devient inspecteur d'Académie et décède sans postérité à Pau le 03/12/1813, donc avant les partages dont il a été question ci-dessus.

- Eugénie Félicité Le Déan, née à Quimper le 05/02/1781, y épouse, le 2 germinal an X, Jean Baptiste Marie Pierre Le Bastard de Kerguiffinec, capitaine de frégate. Moins généreuse que son frère, elle échange en 1827, avec la commune de Quimper, le reste du terrain du Frugy contre une indemnité de trois cents francs et un autre terrain à bâtir, en bordure de la rue Neuve, ceci dans le but de prolonger la promenade du Frugy Les deux terrains représentent une surface de plus d'un hectare.

En ce qui concerne cette branche de la famille, le nom Le Déan est aujourd'hui éteint. Mais par les femmes, elle compte de très nombreux descendants, notamment dans ce qu'on appelle à Quimper *l'aristocratie de la rivière* et qui regroupe des familles habitant divers manoirs en bordure de l'Odet entre Quimper, Bénodet et Sainte-Marine.

Selon nos critères d'aujourd'hui, un élu qui nationalise des biens pour ensuite les revendre, définit les conditions de la vente, organise ladite vente et acquiert pour son propre compte une partie notable desdits biens, se rend coupable du délit de prise illégale d'intérêt. Nul doute que de nos jours, les deux frères Le Déan (et ils ne sont pas les seuls) auraient fini devant les tribunaux.

Autres temps, autres moeurs, ne leur jetons pas la pierre.

On aurait pu en citer beaucoup d'autres, notamment à Quimper : Félix Calloc'h Kerillis, ancien procureur[13] également ancien maire de Quimper, qui a lui seul acheta vingt-cinq convenants[14] et à Pont-Croix, Amand Louis Tréhot de Clermont.

Bibliographie :

- Louis Le Guennec, *Histoire de Quimper-Corentin et de son Canton*, Les amis de Louis Le Guennec, 1984
- Jean Savina, *Notre vieux Kemper*, Ed Laffitte reprints, 1984
- Jean François Douguet/ Hervé Glorennec, *Quimper, des rues et des noms au fil du temps*, Cercle culturel Quimpérois, 2003
- Jacques Godechot, *Les institutions de la France sous la Révolution et l'Empire*, PUF, 1998
- ADF, Vente des biens nationaux,
- SHD Lorient, 1P312,94,- 2P43,7-2P44II,2-2P47,I,16
- René de Kerviler, *Biobibliographie bretonne*
- Internet, site pdbzro.com

Photos :

Christian Bolzer.

Remerciements à Madame Van Den Broek, qui a autorisé les photos de Bodivit, ainsi qu'à Madame Leroy pour celles de Penanros, et Olivier Pouliquen pour celles du Bourdonnel.





Photo : Jean François Pellan

[13] Voir *LE LIEN* n° 117, page 44.

[14] Convenant : Exploitation agricole dans le mode de faire valoir du domaine congéable propre à certains terroirs breton. (analogue à ferme pour lle fermage ou métairie pour le métayage).

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 120, décembre 2011

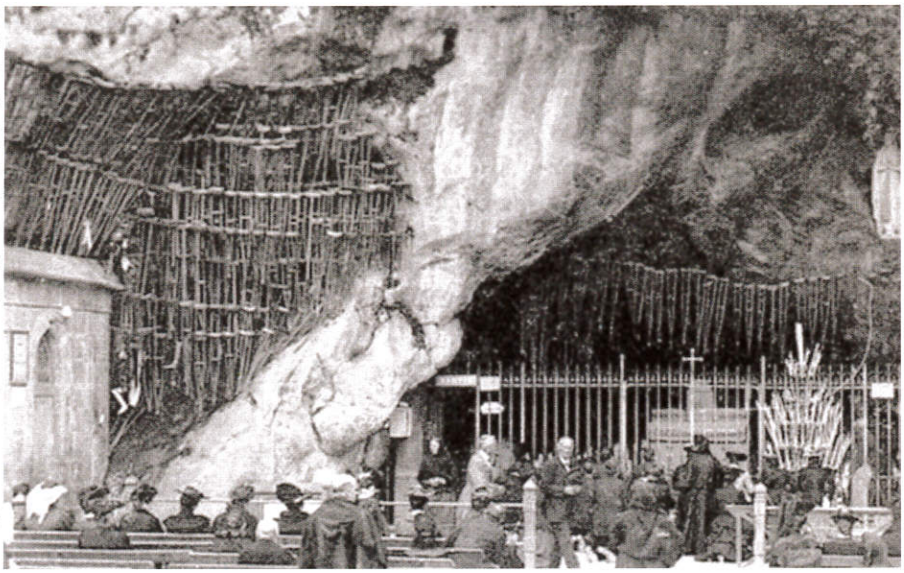
La guérison "miraculeuse" de Marie-Josèphe Guéguen

d'après Le Courrier du Finistère du samedi 13 juillet 1907

Le document présenté ci-dessous est la reproduction in extenso d'un article paru dans le journal d'informations générales "Le Courrier du Finistère". Paraissant à Brest, cet hebdomadaire fut le principal organe de la presse catholique dans le département de1880 à la fin de la seconde guerre mondiale. Après la guerre, le diocèse de Quimper fonda un nouvel hebdomadaire au contenu unique, mais paraissant sous deux titres, *Le Courrier du Léon* et *Le Progrès de Cornouaille*.

Une Bretonne guérie à Lourdes

Avec le pèlerinage diocésain d'Angers, était revenue en action de grâces une jeune Bretonne du Finistère, guérie l'an dernier dans la piscine – au cours du pèlerinage diocésain de Quimper – d'une induration du sommet du poumon droit et d'une dyspepsie avec dilatation de l'estomac. Voici le récit de sa maladie et de sa guérison, que nous devons à l'obligeance de Mlle de Maistre, dont la jeune infirmière, maintenant postulante dans une maison religieuse de Paris, était la protégée.



Mlle Marie-Josèphe Guéguen, de Tréflévenez, au diocèse de Quimper, actuellement âgée de vingt-quatre ans, avait été surmenée pendant la longue maladie de sa soeur aînée, morte de la tuberculose au mois d'octobre 1905.

Atteinte à son tour de dyspepsie, et déjà très affaiblie, Marie-Josèphe devait être une proie facile pour la tuberculose.

Pendant l'été de 1906, elle ne put aller ni au lavoir, ni aux champs ; comme nourriture, elle se contentait d'une simple bouillie de froment ou d'un peu de café ; jamais elle ne pouvait manger de viande. Gardant le lit jusqu' à neuf heures environ, elle était obligée de se recoucher dès qu'elle avait essayé de se livrer au moindre travail fatigant.

Au début, elle ne toussait que la nuit ; puis, la faiblesse s'accentuant, la toux vint la secouer même le jour. Marie-Josèphe, douée d'une belle voix, ne pouvait plus chanter. Elle était épuisée.

Vint, l'an dernier, le pèlerinage annuel du diocèse de Quimper à Lourdes ; Marie-Josèphe y prit part et partit de Landerneau le 9 septembre 1906, avec les autres paroissiens de Tréflévenez.

En route, elle mangea du pain à deux reprises, mais très peu chaque fois ; prit une poire ou deux ; ne but jamais rien de chaud, ni bouillon, ni café.

Elle était munie du certificat ci-joint :

Je soussigné, docteur-médecin à Landerneau, certifie que Mlle Guéguen, Marie-Josèphe, est atteinte de dyspepsie avec dilation de l'estomac et que, de plus, elle semble avoir une légère induration du sommet du poumon droit.

Landerneau, le 25 août 1906.
Dr A. Tanguy

Affaiblie par les fatigues du voyages et par l'insuffisance de l'alimentation en cours de route, Marie-Josèphe eut une forte syncope à Pau, mais sans perte complète de connaissance. Ses compagnes de voyage la crurent un moment perdue, mais des soins dévoués la ranimèrent.

En descendant du train à Lourdes, Mlle Guéguen put aller à pied jusqu'à la voiture de l'hôpital. Le mardi matin, 11 septembre, elle put se baigner dans la piscine ; elle en sortit plus faible et se recoucha immédiatement. Elle se leva cependant





Malades dans les voitures à Lourdes

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 120, décembre 2011

pour le repas de midi, mais sans pouvoir rien manger : le bouillon était trop fort pour son estomac, la viande trop difficile à couper pour ses mains affaiblies. Elle n'osa rien demander à ses dévouées infirmières, qui eussent été heureuse de lui rendre service.

Elle retourna à pied près des piscines et put se baigner de nouveau. Cette fois, ses jambes se raffermirent et elle se demanda si elle n'était pas complètement guérie. De retour à l'hospice, elle se hâta d'essayer ses forces en mangeant un petit gâteau ; hélas ! l'estomac le rejeta à l'instant. Résignée, la jeune malade alla se coucher sans manger.

Le lendemain, 12, Marie-Josèphe redescendit le matin dans la piscine. Elle y fut saisie d'un frisson glacial qui faillit lui faire perdre connaissance ; puis, une fois sortie de l'eau, et le premier moment de saisissement passé, elle sentit la chaleur et la vie circuler dans tout son être. Elle ne douta pas cette fois: elle était guérie.

Peu démonstrative, elle ne cria pas au miracle, mais, à la Grotte, elle remercia longuement à deux genoux, étonnée elle-même de pouvoir garder si longtemps cette position, l'Immaculée dont la blanche statue occupe la niche des Apparitions.



Au repas suivant, Mlle Guéguen mangea du bouillon, un oeuf, de la viande, le tout avec du pain ; le soir, elle fit un repas semblable sans en être nullement incommodée.

Le jeudi 13, la jeune fille put se baigner deux fois et à chaque immersion, elle sentit croître ses forces, la voix lui était revenue.

Au retour, Marie-Josèphe fut la plus vaillante du compartiment ; elle mangea si bien qu'elle pesait à son retour chez elle quatre livres de plus qu'à l'aller. Huit jours après, elle avait gagné six autres livres, soit en tout dix livres.

M. le docteur Tanguy, qui avait délivré le certificat de maladie, vit la miraculée (nous ne lui donnons ce nom que sous les réserves d'usage)[1], le 15, jour de son retour de Lourdes ; il lui dit alors : "*Attendons*".

Mlle Guéguen alla le retrouver un mois après ; il se contenta cette fois encore de répéter : "*Attendons un peu plus*".

Enfin, le 18 janvier 1907, le docteur délivra le certificat suivant : *Je soussigné, docteur-médecin, résidant à Landerneau, certifie avoir examiné, le 15 septembre 1906, jour de son retour de Lourdes, Mlle Marie-Josèphe Guéguen, de Tréflévenez, qui dit avoir été guérie à Lourdes le 12 septembre. Je constate, en effet, que l'estomac fonctionne d'une façon normale, je ne trouve aucune lésion à l'auscultation des poumons et des autres organes. Ayant cependant, pour plus de sûreté, renvoyé la jeune fille à plus tard, afin de voir si le temps confirmerait cette guérison. Celle-ci se maintient. Quatre mois après, je ne constate aucun trouble fonctionnel des organes, la malade déclare pouvoir manger de tout désormais et me dit avoir engraissé de seize livres depuis son départ pour Lourdes.*

En foi de quoi, je lui ai délivré le présent certificat.

Landerneau, le 18 janvier 1907.
Dr. A. Tanguy

Gloire et reconnaissance à Notre-Dame de Lourdes

Marie-Josèphe Guéguen, qui avait demandé sa guérison afin surtout de pouvoir correspondre à sa vocation religieuse, s'empressa de demander son admission dès que ses forces furent rétablies. Elle a été reçue chez les Dames Augustines de Meaux.

Mlle de Maistre, de Soissons, infirmière volontaire à Lourdes, pendant que les pèlerins de Quimper s'y trouvaient en septembre, y fit la connaissance de Marie-Josèphe Guéguen et fut témoin de sa guérison.

Quand Marie-Josèphe, qui correspondait régulièrement avec elle, parla de faire à Lourdes un pèlerinage d'actions de grâces avant son admission au Noviciat, Mlle ee Maistre fut très heureuse de pouvoir l'y accompagner. Elles suivirent toutes deux les exercices du pèlerinage d'Angers quand leurs fonctions d'infirmières ne les retinrent pas à l'hôpital de Notre-Dame des Sept-Douleurs.

Marie-Josèphe est aujourd'hui au noviciat de Tongres en Belgique.

---

1 *Sur quelque sept mille dossiers de guérison déposés à Lourdes depuis les apparitions, seulement soixante-sept cas ont à ce jour été reconnus miraculeux par l'Eglise. Celui de Marie-Joséphe GUEGUEN n'en fait pas partie.*

Petites statistiques sur les 67 miracles :

* 80% des miraculés sont des femmes.
* Le plus jeune miraculé avait deux ans.
* Les pays d'origine des miraculés sont la France (55 miraculés), l'Italie (6), la Belgique (3), l'Allemagne (1), l'Autriche (1) et la Suisse (1).
* Six miraculés affirment avoir été guéris par l'intercession de Notre-Dame de Lourdes alors qu'ils n'étaient pas venus à Lourdes.
* La majorité des miraculés a été guérie au contact de l'eau de Lourdes (49 miraculés parmi lesquels 39 guéris aux piscines).

Source : Sanctuaire de Lourdes, http://fr.lourdes-france.org/approfondir/guerisons-et-miracles/liste-des-miracules

L' ascendance de Marie-Josèphe GUEGUEN

Génération I

1 Marie-Josèphe **GUEGUEN**	° 22.01.1882 TREFLEVENEZ		+ 28.02.1955 MEAUX

Génération II

2 Jean Marie **GUEGUEN**	° 01.10.1840 TREFLEVENEZ	X 18.07.1875 TREFLEVENEZ	+ après 1882
3 Marie-Josèphe **LE BOT**	° 30.03.1850 LOPERHET		+ après 1882

Génération III

4 Jean **GUEGUEN**	° 04.05.1816 LA MARTYRE	X 06.02.1839 TREFLEVENEZ	+ 02.11.1885 TREFLEVENEZ
5 Marie Jeanne **YEZOU**	° 23.10.1806 TREFLEVENEZ		+ 26.11.1888 TREFLEVENEZ
6 Olivier **LE BOT**	° 21.08.1803 LOPERHET	X 14.01.1827 PLOUGASTEL DAOULAS	+ 18.02.1875 LOPERHET
7 Anne **LE PAGE**	° 03.10.1808 PLOUGASTEL DAOULAS		+ 28.12.1882 LOPERHET

Génération IV

8 Jean **GUEGUEN**	° 16.04.1783 TREVEREUR	X 16.11.1809 LE TREHOU	+ 08.06.1854 TREFLEVENEZ
9 Marie Anne **MARTIN**	° 18.02.1789 LE TREHOU		+ 05.02.1863 TREFLEVENEZ
10 Guillaume **YEZOU**	° 24.03.1779 TREFLEVENEZ	X 14.02.1803 SAINT URBAIN	+ 21.06.1854 LA MARTYRE
11 Marie Anne **LE GALL**	° 20.02.1779 SAINT URBAIN		+ 10.05.1852 LA MARTYRE
12 Claude **LE BOT**	° 29.03.1767 LOPERHET	X 07.02.1798 LOPERHET	+ 21.10.1825 LOPERHET
13 Marie **CORRE**	° 14.06.1771 DIRINON		+ 25.10.1840 LOPERHET
14 Joseph Alain **LE PAGE**	° 05.09.1775 PLOUG. DAOULAS	X 19.06.1803 LOPERHET	+ 21.04.1821 PLOUG. DAOULAS
15 Marie Jeanne (Anne) **GRIGNOUX**	° 02.07.1782 LOPERHET		+ 13.12.1866 PLOUG. DAOULAS

Génération V

16 Jean **GUEGUEN**	° 08.04.1750 LOC EGUINER	X 04.02.1777 TREVEREUR	+ 20.03.1799 LE TREHOU
17 Jeanne **LE CANN**	° 01.12.1742 TREVEREUR		+ 26.09.1807 LE TREHOU
18 Ollivier **MARTIN**	° 28.10.1737 TREVEREUR	X 22.11.1785 LE TREHOU	+ 18.07.1791 LE TREHOU
19 Marie **BODENAN**	° 01.12.1757 TREVEREUR		+ 08.04.1830 TREFLEVENEZ
20 Jean **YEZOU**	° 26.09.1754 TREFLEVENEZ	X 24.02.1778 TREFLEVENEZ	+ 18.01.1825 TREFLEVENEZ
21 Elisabeth **GOURVES**	° 07.09.1753 TREFLEVENEZ		+ 02.07.1835 TREFLEVENEZ
22 Jean **LE GALL**	° 27.03.1750 LOPERHET	X 28.07.1777 SAINT URBAIN	+ 10.06.1812 SAINT URBAIN
23 Anne **MONFORT**	° 31.08.1748 IRVILLAC		+ 23.03.1815 SAINT URBAIN
24 Jérôme **LE BOT**	° 13.12.1733 PLOUG. DAOULAS	X 23.01.1758 LOPERHET	+ 02.04.1811 LOPERHET
25 Catherine Jeanne **DUDUYER**	° 08.04.1741 LOPERHET		+ 12.07.1793 LOPERHET
26 Denis **CORRE**	° 02.05.1743 DIRINON	X 28.01.1760 DIRINON	+ 26.04.1774 DIRINON
27 Françoise **MADEC**	° 15.02.1739 DIRINON		+ 13.04.1774 DIRINON
28 Claude Guillaume **LE PAGE**	° 10.06.1740 PLOUG. DAOULAS	X 27.09.1762 PLOUG. DAOULAS	+ 14.01.1806 PLOUG. DAOULAS
29 Marie Corentine **JEZEQUEL**	° ca 1742 ??		+ 31.01.1821 PLOUG. DAOULAS
30 Jean **GRIGNOUX**	° 09.09.1738 LOPERHET	X 25.07.1768 PLOUG. DAOULAS	+ 15.10.1822 LOPERHET
31 Anne **LE GALL**	° 16.10.1746 PLOUG. DAOULAS		+ 17.04.1816 LOPERHET

Génération VI

32 Guillaume **GUEGUEN**	° 11.12.1700 LOC EGUINER	X 25.02.1737 LOC EGUINER	+ 04.09.1757 LOC EGUINER
33 Anne **RIVOAL**	° 21.09.1714 LOC EGUINER		+ 13.02.1780 LOC EGUINER
34 Jean **LE CANN**	° 01.08.1704 TREVEREUR	X 20.01.1727 TREVEREUR	+ 05.04.1774 TREVEREUR
35 Isabelle **LE BIHAN**	° 01.04.1709 TREVEREUR		+ 10.05.1761 TREVEREUR
36 Olivier **MARTIN**	° 05.11.1708 LA MARTYRE	X 12.01.1733 TREVEREUR	+ 10.05.1765 TREVEREUR
37 Marguerite **MOBIAN**	° 05.12.1710 LE TREHOU		+ 17.04.1745 TREVEREUR
38 Jacques **BODENAN**	° ca 1728 HANVEC	X 26.02.1748 HANVEC	+ 31.10.1800 HANVEC
39 Anne **LE BORGNE**	° 06.04.1720 HANVEC		+ entre 1771 et 1802
40 Jean **YEZOU**	° 07.03.1722 HANVEC	X 06.11.1747 TREFLEVENEZ	+ 08.08.1760 TREFLEVENEZ
41 Isabelle **BODENAN**	° 21.09.1722 LE TREHOUT		+ 28.11.1802 TREFLEVENEZ
42 Guillaume **GOURVES**	° ca 1714 LA ROCHE MAURICE	X 11.11.1743 TREFLEVENEZ	+ 07.10.1784 TREFLEVENEZ
43 Anne (Jeanne) **GUILLERM**	° 17.12.1722 TREFLEVENEZ		+ 10.05.1791 TREFLEVENEZ
44 Jean **LE GALL**	° 17.09.1719 LOPERHET	X 23.01.1747 LOPERHET	+ 09.11.1766 SAINT URBAIN
45 Anne **LAMANDOUR**	° 19.12.1723 PLOUG. DAOULAS		+ 10.09.1798 SAINT URBAIN
46 Gabriel **MONFORT**	° 08.02.1696 QUIMERCH	X 28.02.1729 HANVEC	+ 20.06.1758 IRVILLAC
47 Jeanne **BUZARE**	° 12.03.1709 HANVEC		+ 02.06.1758 IRVILLAC
48 Yves **LE BOT / BAOT**	° ca 1691 PLOUG. DAOULAS	X 21.07.1732 PLOUG. DAOULAS	+ 04.03.1773 PLOUG. DAOULAS
49 Anne **HILY**	° ca 1695		+ 22.11.1770 PLOUG. DAOULAS
50 Olivier **DUDUYER**	° ca 1696 LOPERHET	X 27.07.1733 PLOUG. DAOULAS	+ 10.10.1774 LOPERHET
51 Marie **THOMAS**	° 21.03.1716 PLOUG. DAOULAS		+ 04.10.1787 LOPERHET

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 120, décembre 2011

52 Pierre **CORRE**	° 09.05.1716 DIRINON	X 15.02.1740 LANDERNEAU	+ 28.04.1753 DIRINON
53 Jacquette **ORLEACH**	° ca 1706 DIRINON		+ 03.04.1774 DIRINON
54 Yves **MADEC**	° 27.02.1695 DIRINON	X 10.02.1721 DIRINON	+ 24.02.1762 DIRINON
55 Jeanne **GUILLERM**	° 12.10.1693 DIRINON		+ 25.06.1755 DIRINON
56 Pierre **LE PAGE**	° 23.02.1711 PLOUG. DAOULAS	X 07.01.1737 PLOUG. DAOULAS	+ 03.02.1778 PLOUG. DAOULAS
57 Marie **KERVELLA**	° 24.03.1710 PLOUG. DAOULAS		+ 12.12.1773 PLOUG. DAOULAS
58 François **JEZEQUEL**	° 29.12.1714 PLOUG. DAOULAS	X 21.11.1740 PLOUG. DAOULAS	+ 03.11.1791 PLOUG. DAOULAS
59 Anne **KERVELLA**	° 16.12.1714 PLOUG. DAOULAS	+ 26.05.1778 PLOUG. DAOULAS	
60 François **GRIGNOUX**	° 08.04.1703 PLOUG. DAOULAS	X avant 1732 ??	+ 08.07.1759 LOPERHET
61 Marguerite **LE BRIS**	° ca 1707 ??		+ 02.11.1741 LOPERHET
62 Mathieu **LE GALL**	° ca 1697 LOPERHET	X 21.05.1742 DIRINON	+ 21.04.1790 PLOUG. DAOULAS
63 Catherine **MUZELLEC**	° 20.07.1716 DIRINON		+ 15.01.1767 PLOUG. DAOULAS

Génération VII

64 Hervé **GUEGUEN**	° ??	X avant 1692	+ entre 1700 et 1709 ??
65 Marie **LE ROUX**	° 21.09.1714 LOC EGUINER		+ entre 1712 et 1723 ??
66 Jean **RIVOAL**	° ca 1671 LOC EGUINER	X 16.08.1713 PLOUDIRY	+ 21.02.1751 LOC EGUINER
67 Elisabeth **CREN**	° 17.08.1687 PLOUDIRY		+ 01.02.1742 LOC EGUINER
68 Jean **LE CANN**	° ?? TREFLEVENEZ	X 06.09.1700 TREVEREUR	+ 08.01.1704 TREVEREUR
69 Anne **PICHON**	° ?? TREVEREUR		+ 16.07.1714 TREVEREUR
70 Hamon **LE BIHAN**	° ??	X avant 1709	+ 31.05.1726 TREVEREUR
71 Marguerite **LANCHEC**	° ca 1684 ??		+ 14.10.1764 TREVEREUR
72 François **MARTIN**	° 07.04.1669 LA MARTYRE	X 10.10.1695 LA MARTYRE	+ 31.07.1721 LA MARTYRE
73 Marie **LE BRAS**	° 20.11.1679 LA MARTYRE		+ 07.06.1733 LA MARTYRE
74 Yves **MOBIAN**	° 25.09.1669 LA MARTYRE	X 07.03.1707 LE TREHOU	+ 12.08.1749 TREVEREUR
75 Jeanne **SOUBIGOU**	° ??		+ 18.02.1719 TREVEREUR
78 Hervé **LE BORGNE**	° 04.11.1678 LOPEREC	X 04.07.1712 HANVEC	+ 21.11.1759 HANVEC
79 Anne **QUERE**	° 10.05.1678 HANVEC		+ 05.08.1733 HANVEC
80 Hervé **YEZOU / JESOU**	° 06.06.1685 HANVEC	X 26.06.1704 HANVEC	+ 11.05.1730 HANVEC
81 Anne **LE LANN**	° ??		+ 27.04.1730 HANVEC
82 Guillaume **BODENAN**	° 17.11.1684 LOPEREC	X 01.06.1719 LE TREHOU	+ 18.03.1764 LOPEREC
83 Gabrielle **LAVANANT**	° ?? LE TREHOU		+ 09.01.1728 LE TREHOU
84 Charles **GOURVES**	° ?? LA ROCHE MAURICE	X 11.06.1714 LA MARTYRE	+ après 1733 ??
85 Marie **LE GOFF**	° 15.09.1690 TREVEREUR		+ entre 1721 et 1723
86 Guillaume **GUILLERM**	° vers 1700	X avant 1722	+ 05.04.1782 TREFLEVENEZ
87 Isabelle **HERROU**	° ??		+ après 1736
88 Louis **LE GALL**	° ca 1666	X avant 1709	+ 22.08.1740 LOPERHET
89 Marie **KERDONCUFF**	° ca 1677		+ 08.05.1747 LOPERHET
90 Yves **LAMANDOUR**	° 23.05.1698 GUIPAVAS	X 25.09.1721 PLOUG. DAOULAS	+ 29.01.1757 LOPERHET
91 Marie **DEREDEC**	° 16.09.1698 PLOUG. DAOULAS		+ 06.04.1766 LOPERHET
92 Guénolé **MONFORT**	° 30.10.1663 LE FAOU	X 28.07.1689 IRVILLAC	+ 22.05.1728 IRVILLAC
93 Jeanne **GARREC**	° ca 1671		+ 01.07.1731 IRVILLAC
94 Riou **BUZARE**	° ??	X 18.02.1692 HANVEC	+ 03.04.1712 HANVEC
95 Catherine **DUOT**	° ca 1671		+ après 1709 HANVEC
100 Hervé **DUDUYER**	° ??	X avant 1699	+ avant 1733 LOPERHET
101 Jeanne **VIGOUROUX**	° ca 1671		+ 22.02.1751 LOPERHET
102 Joseph **THOMAS**	° 24.12.1688 PLOUG. DAOULAS	X 25.02.1715 PLOUG. DAOULAS	+ 27.04.1721 PLOUG. DAOULAS
103 Marie (Anne) **LE GALL**	° 13.03.1695 PLOUG. DAOULAS		+ 19.04.1730 PLOUG. DAOULAS
104 François **CORRE**	° ca 1680	X 16.05.1704 LANDERNEAU	+ 04.09.1750 DIRINON
105 Gilette **VERGOS**	° ca 1688		+ 14.08.1748 DIRINON
106 Alain **ORLEACH**	° 14.08.1672 DIRINON	X 29.11.1691 DIRINON	+ 27.11.1739 DIRINON
107 Marie **DUDUYER**	° 12.01.1674 DIRINON		+ 08.11.1741 DIRINON
108 Mathieu **MADEC**	° 15.02.1656 DIRINON	X 03.07.1688 DIRINON	+ 24.03.1717 DIRINON
109 Marie **CARET**	° 27.03.1663 DIRINON		+ 01.11.1705 DIRINON
110 Yves **GUILLERM**	° ??	X avant 1687	+ 23.07.1725 DIRINON
111 Michèle **MALLEJAC**	° 04.02.1660 DIRINON		+ après 1698
112 François **LE PAGE**	° 17.07.1678 PLOUG. DAOULAS	X 27.06.1697 PLOUG. DAOULAS	+ 18.07.1723 PLOUG. DAOULAS
113 Marie **LE MOAL**	° 07.08.1677 PLOUG. DAOULAS		+ après 1737 PLOUG. DAOULAS
114 François **KERVELLA**	° 21.08.1683 PLOUG. DAOULAS	X 01.02.1706 PLOUG. DAOULAS	+ 30.06.1719 PLOUG. DAOULAS
115 Jeanne (Marie) **PEDEL**	° 05.05.1687 PLOUG. DAOULAS		+ 11.01.1713 PLOUG. DAOULAS
116 François **JEZEQUEL**	° 31.07.1674 PLOUG. DAOULAS	X 19.01.1711 PLOUG. DAOULAS	+ 31.08.1716 PLOUG. DAOULAS
117 Pétronille **CORRE**	° ca 1681		+ 10.11.1745 PLOUG. DAOULAS
118 Alain **KERVELLA**	° 02.07.1679 PLOUG. DAOULAS	X 06.09.1710 PLOUG. DAOULAS	+ 05.05.1718 PLOUG. DAOULAS
119 Anne **GUEDES**	° 02.12.1679 LOPERHET		+ 12.05.1718 PLOUG. DAOULAS
120 Lucas **GRIGNOUX**	° ca 1662	X 05.08.1690 PLOUG. DAOULAS	+ 12.07.1735 PLOUG. DAOULAS
121 Gilette **THOMAS**	° ca 1663		+ après 1706 PLOUG. DAOULAS

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 120, décembre 2011

124 Michel **LE GALL**	° ??	X ??	+ ??
125 Catherine **RUNAVOT**	° ??		+ ??
126 Yves **MUZELLEC**	° ??	X 15.01.1714 DIRNON	+ avant 1742
127 Françoise **PREN**	° ??		+ après 1720

Génération VIII

132 Guillaume **RIVOAL**	° ??	X ??	+ ??
134 François **CREN**	° ca 1644 PLOUDIRY	X 01.12.1685 PLOUDIRY	+ 28.02.1694 PLOUDIRY
135 Marie **KERRIOU**			+ après 1692 PLOUDIRY
144 Guillaume **MARTIN**	° ca 1631	X avant 1661	+ 02.01.1696 LA MARTYRE
145 Marie **LE SANQUER**	° ca 1637		+ 18.11.1697 LA MARTYRE
146 Yves **LE BRAS**	° ca 1645	X avant 1669	+ 02.04.1692 LA MARTYRE
147 Françoise **MAUBIAN**	° ca 1646		+ 13.08.1706 LA MARTYRE
148 Jean **MAUBIAN**	° ??	X avant 1669	+ après 1677 LA MARTYRE
149 Jeanne **LE BLOUCH**	° ??		+ après 1677 LA MARTYRE
156 Olivier **LE BORGNE**	° ca 1642	X avant1677	+ 06.04.1719 LOPEREC
157 Marie **SALIOU**	° ca 1651		+ 15.05.1681 LOPEREC
158 Henri **QUERE**	° ??	X avant 1671	+ après 1678 HANVEC
159 Marie **HELEOUET**	° ??		+ après 1678 HANVEC
160 François **YEZOU (JESOU)**	° ??	X 01.06.1676 HANVEC	+ 30.01.1730 HANVEC
161 Françoise (Marie) **LE LIOU**	° ??		+ après 1697 HANVEC
164 Pierre **BODENAN**	° ca 1647 LOPEREC	X 09.02.1684 LOPEREC	+ 22.01.1727 LOPEREC
165 Jeanne **GUILLOU**	° ca 1659 LOPEREC		+ 12.01.1729 LOPEREC
166 François **LAVANANT**	° ?? PLABENNEC	X 08.07.1697 PLABENNEC	+ 16.05.1723 LE TREHOU
167 Françoise **BREST**	° 02.03.1674 LE TREHOU		+ après 1708
168 Guillaume **GOURVES**	° ??	X ??	+ ??
169 Marguerie **CORNEC**	° ??		+ après 1714
170 Alain **LE GOFF**	° ?? HANVEC	X 04.11.1679 PLOUDIRY	+ 08.12.1728 TREVEREUR
171 Marguerite **KERVELLA**	° 14.04.1649 IRVILLAC		+ 08.12.1713 TREVEREUR
180 Pierre **LAMANDOUR**	° ??	X avant 1687	+ 12.091709 GUIPAVAS
181 Barbe **LAE (LAHE)**	° 14.04.1649 IRVILLAC		+ avant 1717
180 Pierre **LAMANDOUR**	° ??	X avant 1687	+ 12.091709 GUIPAVAS
181 Barbe **LAE (LAHE)**	° 14.04.1649 IRVILLAC		+ avant 1717
182 Michel **DEREDEC**	° ca 1654	X 14.08.1677 PLOUG. DAOULAS	+ 14.10.1728 PLOUG. DAOULAS
183 Catherine **PERON**	° ca 1662		+ 14.04.1701 PLOUG. DAOULAS
184 Yves **MONFORT**	° ??	X avant 1661	+ après 1663 LE FAOU
185 Marie **GOURMELON**	° ??		+ après 1663 LE FAOU
186 Denis **GARREC**	° ??	X ??	+ ??
188 Corentin **BUZARE**	° ??	X ??	+ 30.12.1700 HANVEC
189 Anne **CALLEC**	° ??		+ 09.02.1701 HANVEC
204 Hervé **THOMAS**	° ?? PLOUG. DAOULAS	X 27.07.1680 PLOUG. DAOULAS	+ après 1699
205 Barbe **CRENNEIS**	° ca 1665 PLOUG. DAOULAS		+ 19.12.1721 PLOUG. DAOULAS
206 Alain **LE GALL**	° 21.07.1675 PLOUG. DAOULAS	X 26.10.1693 PLOUG. DAOULAS	+ 29.01.1715 PLOUG. DAOULAS
207 Anne **RUNAVOT**	° ca 1667		+ après 1709 PLOUG. DAOULAS
208 François **CORRE**	° ca 1655	X avant 1675	+ 26.07.1715 DIRINON
209 Marie **ANDRE**	° 01.08.1646 DIRINON		+ 12.12.1689 DIRINON
210 Pierre **VERGOS**	° 29.06.1653 DIRINON	X 07.05.1674 DIRINON	+ 02.02.1691 DIRINON
211 Anne **KERDONCUFF**	° 04.04.1655 DIRINON		+ entre 1675 et 1704
212 François **ORLEACH**	° ca 1617	X avant 1662	+ 25.11.1682 DIRINON
213 Gilette **LE CANN**	° ??		+ 29.03.1675 DIRINON
214 Olivier **DUDUYER**	° ??	X avant 1674	+ 26.11.1690 DIRINON
215 Marie **LE MEUR**	° ca 1648		+ 26.04.1724 DIRINON
216 François **MADEC**	° ca 1615	X ??	+ 16.07.1695 DIRINON
217 Françoise **JACQ**	° ??		+ après 1688 DIRINON
218 Pierre **CARET**	° ??	X avant 1649	+ entre 1663 et 1688 DIRINON
219 Renée **LE BOULCH**	° ??		+ après 1663 DIRINON
222 René **MALLEJAC**	° ca 1627	X ??	+ 14.12.1707 DIRINON
223 Françoise **LE GALL**	° ??		+ 10.12.1693 DIRINON
224 François **LE PAGE**	° ca 1639	X ??	+ 19.04.1714 PLOUG. DAOULAS
225 Marie **CALVEZ**	° ca 1642		+ 16.03.1712 PLOUG. DAOULAS
226 Alain **LE MOAL**	° ??	X 24.02.1673 PLOUG. DAOULAS	+ 09.06.1685 PLOUG. DAOULAS
227 Fiacrette **MEVEL**	° ca 1636		+ 06.04.1684 PLOUG. DAOULAS
228 Michel **KERVELLA**	° ca 1651 PLOUG. DAOULAS	X 10.02.1681 PLOUG. DAOULAS	+ 02.04.1716 PLOUG. DAOULAS
229 Béatrice **LE STUM**	° ca 1659 PLOUG. DAOULAS		+ 30.05.1709 PLOUG. DAOULAS
230 Henry (Hervé) **PEDEL**	° ca 1649	X avant 1684	+ 03.03.1733 PLOUG. DAOULAS
231 Anne **THOMAS**	° ca 1655		+ 07.02.1690 PLOUG. DAOULAS

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 120, décembre 2011

232 Jean **JEZEQUEL**	° ca 1644	X avant 1672	+ 27.02.1686 PLOUG. DAOULAS
233 Anne **LE MOAL**	° ca 1641		+ 16.10.1701 PLOUG. DAOULAS
234 Guillaume **CORRE**	° ??	X ??	+ avant 1711 PLOUG. DAOULAS
235 Ursule **VERGOS**	° ca 1654		+ 06.05.1729 PLOUG. DAOULAS
236 Jean **KERVELLA**	° ca 1650	X 28.11.1675 PLOUG. DAOULAS	+ 28.02.1710 PLOUG. DAOULAS
237 Anne **TARTU**	° 08.02.1649 PLOUVIEN		+ 02.01.1716 PLOUG. DAOULAS
238 Charles **GUEDES**	° ca 1634	X avant 1664	+ 11.02.1694 LOPERHET
239 Plaizou **LE LANN**	° ??		+ entre 1679 et 1710 LOPERHET
240 Jean **GRIGNOUX**	° ca 1635	X ??	+ 19.02.1711 PLOUG. DAOULAS
241 Gilette **KERVERN**	° ca 1635		+ 07.06.1680 PLOUG. DAOULAS
242 Guillaume **THOMAS**	° ca 1628	X avant 1656	+ 21.05.1691 PLOUG. DAOULAS
243 Jeanne **KERMARREC**	° ca 1630		+ 11.01.1690 PLOUG. DAOULAS
252 Louis **MUZELLEC**	° ca 1638	X ??	+ 09.11.1695 DIRINON
253 Urbane **LE GUIRIEC**	° ca 1647		+ 31.03.1713 DIRINON
254 Guillaume **PREN**	° ??	X avant 1688	+ avant 1714 DIRINON
255 Louise **GOURMELON**	° ??		+ avant 1714 DIRINON

Génération IX

268 Alain **CREN**	° ??	X ??	+ ??
269 Marie **KERUZAOUEN**	° ??		+ ??
320 Jean **YEZOU (JESOU)**	° ??	X ??	+ avant 1683 HANVEC
321 Marie **CROM**	° ??		+ ??
322 Thomas **LE LIOU**	° ??	X avant 1676	+ 03.04.1710 HANVEC
323 Marie **MAZEAS**	° ??		+ 09.08.1687 HANVEC
328 Jean **BODENAN**	° ca 1630	X avant 1650	+ 11.02.1680 LOPEREC
329 Marie **PRIGENT**	° ??		+ ??
332 René **LAVANANT**	° ca 1629	X ??	+ 21.10.1689 PLABENNEC
333 Françoise **LE BRIS**	° ca 1639		+ 13.10.1709 PLABENNEC
334 Guillaume **BREST**	° ?? LE TREHOU	X 24.07.1662 LE TREHOU	+ 16.04.1708 LE TREHOU
335 Jeanne **LE GUEN**	° ?? LANNEUFRET		+ après 1686 LE TREHOU
342 Yves **KERVELLA**	° ??	X avant 1645	+ après 1659 LE TREHOU
343 Catherine **DENIEL**	° ??		+ 21.11.1685 LE TREHOU
412 Olivier **LE GALL**	° ?? PLOUG. DAOULAS	X 16.07.1674 PLOUG. DAOULAS	+ avant 1693 PLOUG. DAOULAS
413 Jeanne **VIGOUROUX**	° ?? PLOUG. DAOULAS		+ après 1687 PLOUG. DAOULAS
414 Yves **RUNAVOT**	° ??	X ??	+ ??
415 Françoise **KERVELLA**	° ??		+ avant 1693 PLOUG. DAOULAS
416 Bernard **CORRE**	° ??	X ??	+ avant 1693 DIRINON
417 Marie **MALLEJAC**	° ??		+ ??
418 Christophe **ANDRE**	° ca 1616	X avant 1644	+ 05.09.1696 DIRINON
419 Marguerite **BESCOND**	° ??		+ après 1655 LANDERNEAU
420 Claude **VERGOS**	° ca 1611	X avant 1646	+ 01.03.1691 DIRINON
421 Marie **MAGUERES**	° ??.12.1616 DIRINON		+ 04.09.1688 DIRINON
422 Jean **KERDONCUFF**	° ??	X ??	+ ??
423 Gilette **MADEC**	° ??		+ après 1675 DIRINON
428 François **DUDUYER**	° ??	X avant 1643	+ après 1649 DIRINON
429 Marie **INISAN**	° ca 1613		+ 12.03.1700 DIRINON
466 Alain **LE MOAL**	° ??	X avant 1616	+ après 1632 PLOUG. DAOULAS
467 Marie **LE BRIS**	° ??		+ après 1632 PLOUG. DAOULAS
474 Yves **TARTU**	° ??	X avant 1648	+ après 1656 PLOUVIEN
475 Amice **LEOST**	° 27.10.1627 PLOUVIEN	X avant 1648	+ après 1656 PLOUVIEN

Génération X

670 Christophe **LE GUEN**	° ca 1613	X ??	+ 20.08.1675 LANNEUFRET
824 Laurent **LE GALL**	° ??	X ??	+ ??
826 Odet **VIGOUROUX**	° ??	X??	+ ??
842 François **MAGUERES**	° ??	X avant 1616	+ après 1638 DIRINON
843 Catherine **SANQUER**	° ??	X ??	+ après 1638 DIRINON
948 Jean **TARTU**	° ??	X ??	+ 21.12.1647 PLOUVIEN
950 René **LEOST**	° ??	X ??	+ après 1627 PLOUVIEN
951 Marie **LORCIL**	° ??	X ??	+ après 1648 PLOUVIEN

Ascendance établie par Carl RAULT, CGF n° 5165.

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 120, décembre 2011

Pierre Le Floch fils, de Pengoyen en Plonéis, devant le tribunal criminel en l'an X[1]

par Pierrick Chuto, CGF n° 8502



Un bidet conouaillais dessiné par Olivier Perrin :
Ar Vilin, in *Breizh Izel ou la vie des Bretons de l'Armorique*

Le bidet s'ennuie

François Tirion, cabaretier et débitant de tabac au bourg de Plonéis, meurt à trente-neuf ans, le 12 août 1801 (24 thermidor an IX), laissant une veuve, Marie-Catherine Colliou, et... un cheval.

Celui-ci s'ennuie dans le verger où il passe ses journées. Il en a vite fait le tour et rêve sans doute de grands espaces. Cela fait plusieurs mois qu'il n'a pas été prêté à un voisin pour mener un attelage de quatre ou six boeufs. S'il est reconnu que les bovins sont plus aptes pour le labour, le bidet cornouaillais, petit et résistant à la fatigue, est bien utile pour les diriger.

L'animal de Tirion a les caractéristiques de l'espèce. *"Il a beaucoup de corps, est près de terre, la tête grosse et quarrée* (sic), *les jambes un peu creuses et chargées de poil depuis le pli du genou jusqu'au talon"*[2].

Il parvient à s'enfuir

Le vendredi 11 septembre 1801 (24 fructidor an IX), Marie-Corentine, servante au cabaret, lui apporte sa ration d'ajonc, haché très menu[3]. Elle referme sans doute mal la barrière de l'enclos, car le cheval parvient à s'enfuir après s'être rassasié.

Vers trois heures de l'après-midi, Marie Bureller, femme de Jean Sivy, le voit passer au galop devant chez elle, au village de Pengoyen, mais n'y prête guère attention.

Avant la tombée de la nuit, elle va chercher ses vaches dans un champ voisin et croise Marie-Corentine et le canonnier Mathias Le Péton[4] qui, prévenus au cabaret par Anne Cariou du passage du cheval à Pengoyen, sont à sa poursuite. Marie Bureller ne peut les renseigner, faute d'avoir vu la direction prise par le fugitif.

---

1 A.D.F 3 U 9 12.Tribunal criminel an X.

2 Description faite par M. Chabert, directeur des écoles vétérinaires en 1788. Cité par Jacques Charpy dans "Les chevaux bretons au XVIIIe siècle". Bulletin de la Société archéologique du Finistère. 1960.

3 L'ajonc est haché pour en émousser toutes les pointes d'épines avant de le donner à manger aux chevaux. Jacques Charpy, id.

4 Le Péton faisait sans doute partie de la garde nationale sédentaire à Plonéis.

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 120, décembre 2011

Ils parcourent de nombreux champs sans le trouver, y voient paître d'autres chevaux et poursuivent leurs recherches jusqu'à Kerlan. Mais le cheval est introuvable.

Armé d'une gaule

Vers six heures du soir, après avoir rompu la claie[5], il entre dans un pré où paissent les deux juments de Pierre Le Floch fils, cultivateur à Pengoyen. Affolées par le bidet entreprenant, les juments lancent des ruades qui ne calment pas son ardeur, bien au contraire.

Alerté par le bruit, Le Floch accourt, armé d'une gaule. Jean Bernard, journalier de la ferme de Kergaben-Vian, de passage chez son voisin pour lui prendre du feu, lui prête assistance, mais ne parvient pas à capturer la bête qui est très musclée.

Assise sur le seuil de son *penty*, Marguerite Le Gall, veuve Bureller, mendiante de son état, ne perd rien de la scène, reconnaît nettement les juments de Le Floch et voit le cheval de Tirion partir au galop vers un autre village.

Blessé aux parties

Avant la tombée de la nuit, Guillaume Bernard, cultivateur à Kergaben-Vian et fils de Jean, rencontre l'animal fourbu du fait de sa folle équipée. Il parvient à le maîtriser et le reconduit au cabaret du bourg.

La veuve Tirion est dans tous ses états quand elle aperçoit du sang entre les cuisses de l'animal. Guillaume Bernard le lave et ne remarque rien d'anormal.

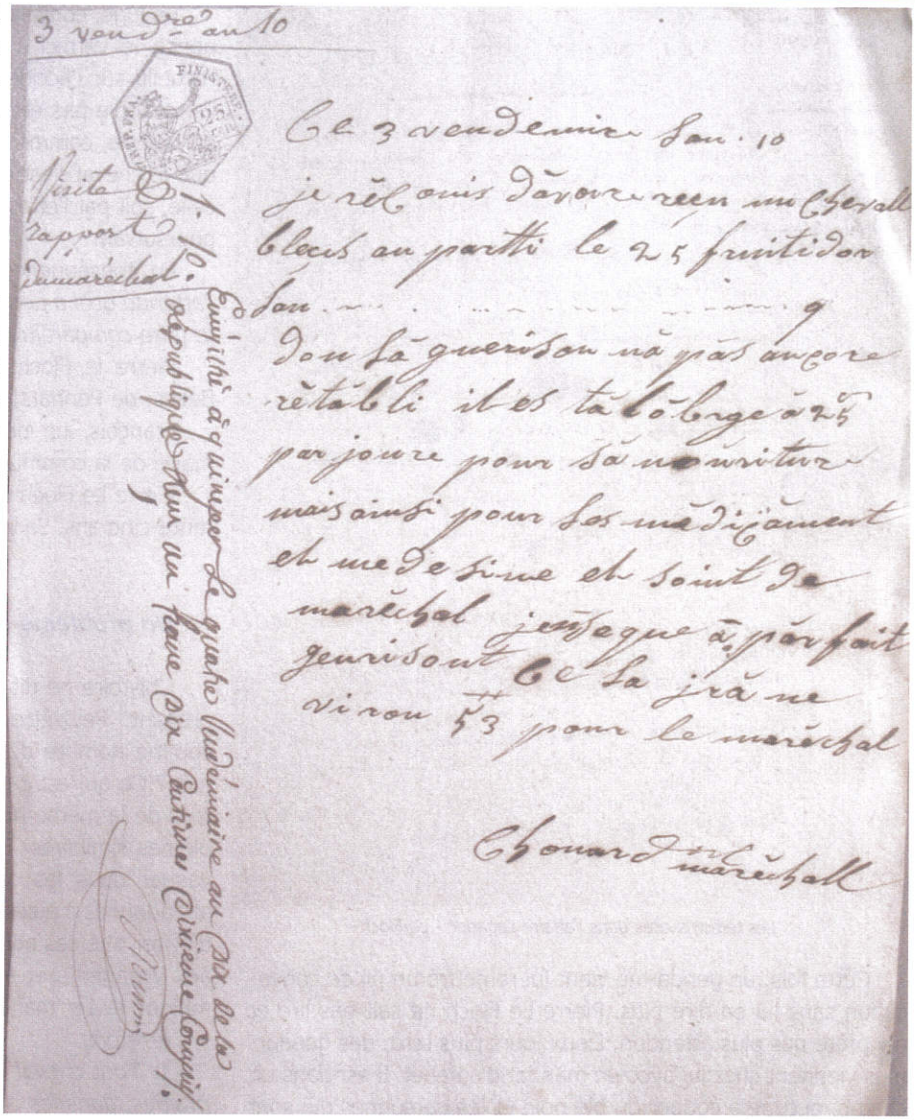
Après son départ, la cabaretière dit à tous les consommateurs que son cheval est blessé aux parties. Il n'y a pas incision, mais déchirure et foulure de la verge. Pour elle, il n'y a aucun doute. Le coupable ne peut être que Pierre Le Floch fils.

Jean Bernard, témoin de la scène, affirme que Le Floch n'avait qu'une gaule à la main et qu'il ne peut être tenu pour responsable. Qu'importe, la veuve renouvelle ses accusations devant Jean Bizien, juge de paix du canton de Plogastel-Saint-Germain.

Le 15 septembre (28 fructidor an IX), dans un courrier adressé au citoyen Le Breton, commissaire du gouvernement près le tribunal civil de Quimper, le magistrat affirme que le cheval restera estropié s'il ne meurt pas.

Jusqu'à parfaite guérison

Le citoyen Thouard, maréchal-expert, certifie avoir *"reçu en cure"* un cheval blessé aux parties dont *"la guérison n'est pas encore rétablie"* (sic), ce 25 septembre 1801 (3 vendémiaire an X). Il dépense vingt-cinq sols par jour pour sa nourriture et il faudra compter cinquante-trois livres pour les médicaments, la médecine et les soins jusqu'à *"parfaite guérison"*.



Lettre du citoyen THouard, maréchal-expert

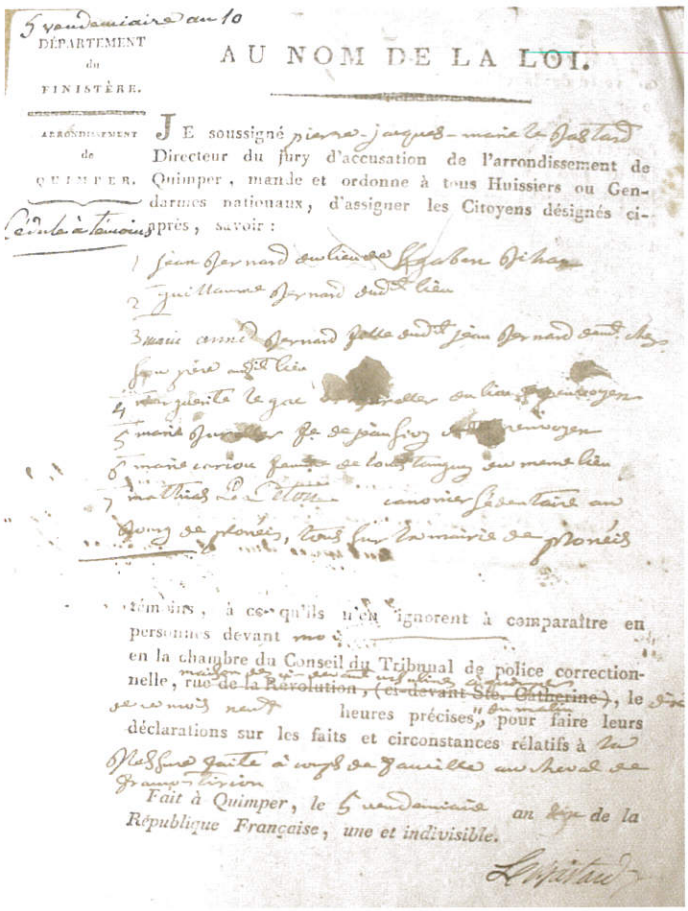
Par l'entremise de Piriou père, fondé de pouvoir des héritiers de François Tirion, Rose, et Yvonne Tirion, et leur frère *"absent au service de la République"*, propriétaires lésés, réclament des dommages et intérêts, le montant des frais de pansement, ainsi qu'un *"préjudice pour la privation du service du cheval"*.

Mandat d'amener en français

Pierre Le Floch est convoqué par le substitut du commissaire du gouvernement. En décembre 1793, il a déjà eu maille à partir avec la justice, lorsqu'il ne s'est pas présenté spontanément à la caserne de gendarmerie de Douarnenez pour être enrôlé. Une petite troupe conduite par le caporal Le Fur l'a poursuivi dans les champs de Pengoyen, avant de le jeter en prison[6]. Une hospitalisation arrivée à point nommé lui a évité d'aller rejoindre le 77è régiment d'infanterie à Péronne et de partir combattre avec l'armée du Nord en Hollande.

[5] Barrière entrelacée d'épineux, comme l'aubépine.
[6] A.D.F 27 L 7.

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 120, décembre 2011



5 vendémiaire an 10
DÉPARTEMENT du FINISTÈRE.
ARRONDISSEMENT de QUIMPER.

AU NOM DE LA LOI.

JE soussigné pierre-jacques-marie le bastard Directeur du jury d'accusation de l'arrondissement de Quimper, mande et ordonne à tous Huissiers ou Gendarmes nationaux, d'assigner les Citoyens désignés ci-après, savoir :

1 jean gernard ouliès
2 guillaume gernard dit liès
3 marie anne gernard femme dudit jean gernard dit liès
4 [illegible]
5 [illegible]
6 marie corvion femme de louis lengoy
7 mathias le floch cabaretier
[illegible]

témoins, à ce qu'ils n'en ignorent à comparaître en personnes devant moi en la chambre du Conseil du Tribunal de police correctionnelle, rue de la Révolution, (ci-devant Ste. Catherine), le [illegible] heures précises, pour faire leurs déclarations sur les faits et circonstances relatifs à la plainte à moi faite à vingt de famille au cheval de françois tirion

Fait à Quimper, le 5 vendémiaire an 10e de la République Française, une et indivisible.

Les témoins cités dans l'affaire Lagadec - Le Floch

Cette fois, un gendarme vient lui remettre un pli de convocation sans lui en dire plus. Pierre Le Floch ne sait pas lire et n'y prête pas plus attention. Deux jours plus tard, des gendarmes viennent chez lui avec un mandat d'amener. Il est dans un champ, occupé à couper du blé noir, et les personnes qui sont chez lui[7] ne connaissent pas le français et ne comprennent rien aux explications données par les militaires.

Enfin interpellé, l'homme proteste, et bien qu'il jure qu'il ignore de quoi on l'accuse, il est placé en détention à Quimper.

Le 2 octobre 1801 (10 vendémiaire an X), Pierre-Jacques-Marie Le Bastard, directeur du jury et juge du tribunal civil de Quimper, fait comparaître les témoins en présence d'un interprète, tous s'exprimant en langue bretonne.

Ils innocentent Le Floch, les uns disant que le cultivateur n'avait qu'une gaule à la main quand il a tenté d'écarter le cheval fougueux, les autres affirmant que le bidet ne semblait pas blessé.

Il détruit les inculpations

Interrogé le 11 octobre (19 vendémiaire an X), Pierre Le Floch clame sa bonne foi. Contrairement aux accusations de la veuve Tirion, il affirme qu'il n'avait ni fourche, ni aucun instrument tranchant. Il ignore comment le cheval a pu se blesser et pourquoi la cabaretière s'acharne ainsi contre lui.

Le juge, convaincu de l'innocence du citoyen Le Floch, prononce le verdict : aucun renseignement précis n'a pu être recueilli sur l'accident arrivé au dit cheval. Il est certain que l'animal n'a pas été frappé avec un instrument, genre fourche ou faucille, comme le prétend la veuve Tirion. Il semble plutôt que le cheval s'est estropié lui-même, soit en franchissant une claie, soit par l'effet de quelques ruades des deux juments qu'il poursuivait.

En conséquence, Pierre Le Floch fils est mis en liberté, *"attendu qu'il a détruit les inculpations qui avaient déterminé à le faire comparaître".*

Pierre le Floch, marié en septembre 1793 à Yvonne Le Bellec, de Penhars, n'a jamais plus fait parler de lui à Plonéis.

François, un de ses frères, cultivateur au Larom, a été maire de la commune de 1804 à 1808.

Pierre Le Floch est mort le 28 février 1819, à l'âge de quarante-cinq ans. Sa veuve, Yvonne, l'a rejoint le 20 janvier 1830.

Un problème récurrent

L'histoire ne dit pas ce qu'il est advenu de ce bidet entreprenant. Peut-être, une fois guéri, a-t-il été réquisitionné comme nombre de ses congénères pour les besoins de l'armée? Ce qui est certain, c'est qu'il a eu des successeurs, animés de la même humeur vagabonde, et qui ont créé des problèmes similaires. En 1818, le préfet est informé qu'on laisse vaquer dans les campagnes un grand nombre de chevaux abandonnés à eux-mêmes sans aucune espèce d'entraves. Afin d'éviter que ces animaux continuent à occasionner des dégâts aux voyageurs et aux juments, un arrêté préfectoral est promulgué le 1er mai 1818 :

Arrêtons

1. Tout cheval entier[8] *qui sera trouvé divaguant dans les prairies, dans les champs, le long des routes, chemins et sentiers, sans être entravé, sera arrêté et mis en fourrière, dans un lieu qui sera désigné par le maire jusqu'à ce que le propriétaire ne vienne le réclamer en payant les frais de nourriture.*

2. Il sera rapporté par qui de droit procès verbal qui contiendra le signalement du cheval arrêté ainsi que le nom du propriétaire, lorsqu'il sera connu, sera remis de suite à monsieur le juge de paix du canton, appelé par la loi à connaître des contraventions de police, afin qu'il prononce, s'il y a lieu, la condamnation à la peine portée à l'article 475 du code pénal.

Si le propriétaire du cheval arrêté n'est pas connu lors de la rédaction du procès-verbal d'arrestation et de mise en fourrière, le maire l'indiquera au juge de paix, aussitôt que le propriétaire sera venu réclamer son cheval.

Messieurs les maires feront publier le présent arrêté dans la commune et le feront lire à l'issue de la messe paroissiale aussi souvent qu'ils le jugeront nécessaire pour que personne n'en puisse prétendre cause d'ignorance.[9]

Remerciements :

- à Christian Léty pour les renseignements qu'il m'a communiqués.
- aux Archives départementales qui nous ont autorisés à reproduire des pièces de la procédure.

7 Sans doute son père Pierre (décédé le 6 avril 1803 à Pengoyen), sa mère Marguerite Thomas (décédée le 7 avril 1804 à Pengoyen), sa femme Yvonne Le Bellec, et ses deux enfants, Pierre et François-Louis. René et Hervé, deux autres enfants, sont morts

8 Cheval mâle non castré.

9 A.D.F 4 K non coté. Arrêté du 1 mai 1818.

Deux familles bretonnes d'officiers de marine dans la guerre d'indépendance des Etats-Unis

par Dominique LEMAIRE, CGF n° 9196 C.

De Louis XIV à Napoléon, la confrontation navale entre la France et l'Angleterre, souvent qualifiée de *nouvelle guerre de Cent Ans*, a donné une importance majeure à Brest, principale base de la marine française dans l'Atlantique (le "Ponant", selon le terme utilisé à l'époque).

Le port de Brest existait auparavant, mais c'est Colbert qui l'a développé. Les officiers de marine y ont afflué de toutes les régions de France.

La Bretagne connaissait déjà, de longue date, une sorte de "société duale", où les paysans et les marins vivaient dans deux mondes qui, sans être séparés, étaient différents. Brest y a ajouté deux éléments nouveaux : l'apport d'une population non bretonne, et l'intervention massive de l'Etat.

Dans l'ouvrage collectif intitulé *Histoire de la Bretagne*, sous la direction de Jean Delumeau (voir la bibliographie), l'historien Jean Meyer, auteur de la partie VIII consacrée au XVIIIè siècle, écrit ceci :

"En 1740, cent trente officiers de marine sur un total de six cent cinquante sont bretons ; en 1788, ces chiffres sont respectivement de 300 et 1500..." Au total, en comptant les matelots, il se peut que la Bretagne ait fourni le tiers des effectifs de la flotte. Jean Meyer note aussi qu'à cette époque *"Brest est l'un des hauts lieux de l'aristocratie française et nombreux sont les nobles d'autres provinces qui se marient avec des Brettes*[1] *"*.

Des familles entières d'officiers de marine se sont ainsi constituées, par le sang et par alliance, par exemple les familles de Coetnempren de Kersaint, de Kergariou, de Kerouartz, de Parcevaux, Rogon de Carcaradec, de Roquefeuil, et bien d'autres...

Le présent article décrit d'abord dans ses grandes lignes le contexte dans lequel ont vécu ces officiers : le conflit naval contre l'Angleterre dans la seconde moitié du XVIIIè siècle, et son aspect historiquement le plus important, la guerre d'indépendance américaine.

Il met ensuite l'accent sur les deux familles nobles de Kerouartz et de Parcevaux, originaires de la moitié nord du Finistère (ancien évêché du Léon), particulièrement intéressantes par le nombre d'officiers de marine, originaires d'autres provinces, qui, dans la seconde moitié du XVIIIè siècle, se sont mariés dans ces familles, et se sont distingués dans la marine royale, où ils ont atteint des grades élevés en participant souvent activement aux opérations qui ont permis l'indépendance des Etats-Unis (on trouvera en encadré dans le texte la mention de ceux qui ont participé aux batailles les plus importantes).

Pour reprendre le proverbe de l'ancienne Rome, "la roche Tarpéienne est proche du Capitole"[2], car plusieurs de ces officiers ont péri en 1795 dans le désastre du débarquement de Quiberon où beaucoup de "ci-devant" nobles se sont engagés dans un combat perdu contre la France républicaine, après avoir contribué à la naissance de la république américaine.

1. La guerre navale du milieu du XVIIIè siècle à la Révolution

1.1. La Guerre de Sept Ans et ses suites : du désastre au redressement

La France a commencé en 1756 la guerre de Sept Ans en position de faiblesse face au roi de Prusse, Frédéric II, et à l'Angleterre. Au début de ce conflit, la marine française, négligée depuis la fin du règne de Louis XIV, ne totalisait qu'une soixantaine de vaisseaux de ligne, contre plus du double du côté anglais. Les budgets étaient dans la proportion de un à deux ; et l'ensemble des forces navales dans une proportion encore plus défavorable. On constate que, presque toujours, les victoires navales anglaises ont été marquées par la supériorité du nombre, que ne pouvaient compenser les actions d'éclat.

Pourtant, la France était pourvue de moyens globalement beaucoup plus importants que ceux de l'Angleterre : sa population, notamment, était deux fois et demie à trois fois plus importante que celle de l'Angleterre et de l'Ecosse réunies.

Mais elle a continuellement privilégié les forces terrestres.

Les installations portuaires de Cherbourg ont été détruites par les Anglais en 1758[3], et la force navale française a été presque entièrement mise hors d'état de s'opposer à l'Angleterre. Elle a perdu cinq vaisseaux à la bataille de Lagos les 18 et 19 août 1759, puis six à la bataille des Cardinaux les 20 et 21 novembre 1759 (après cette dernière bataille, deux vaisseaux anglais ont été détruits accidentellement).

La bataille des Cardinaux a été provoquée par un plan d'invasion de l'Irlande. De Louis XIV à Napoléon, les dirigeants français ont paru obsédés par l'idée de débarquer dans les Iles britanniques, sans jamais se donner une force navale suffisante pour y réussir.

Ces débarquements avortés ont été à l'origine de nombreux échecs cuisants :

- la bataille de La Hougue en 1692 (quarante-quatre vaisseaux français commandés par Tourville contre une flotte anglo-hollandaise deux fois supérieure) ;
- la retraite peu glorieuse de l'escadre française en 1744, commandée par Jacques Aymar de Roquefeuil, lieutenant général des armées navales, face à une flotte anglaise très supérieure ;
- la bataille des Cardinaux en 1759 (voir ci-dessous) ;
- le retour à Brest en 1779 de la flotte française, comman-

[1] Brettes : Bretonnes

[2] Proverbe cité quand on veut signifier que la chute suit souvent de près le triomphe

[3] Elles n'ont été reconstruites que dans les années 1780.

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 120, décembre 2011

dée par le lieutenant général d'Orvilliers, qui devait protéger un débarquement en Angleterre, et qui a été touchée par une grave épidémie;

- l'échec du projet de débarquement en Irlande en 1796 : en hiver, dans la tempête, la frégate portant l'amiral et le général en chef, poursuivie par des bâtiments anglais, a dû pousser loin dans l'Atlantique, tandis que le reste de la flotte rentrait à Brest;

-les plans de Napoléon Bonaparte au tout début du XIXè siècle pour débarquer en Angleterre avec une flottille de bateaux à fond plat...

Selon le plan d'invasion de 1759, dix-sept mille hommes concentrés dans le golfe du Morbihan devaient débarquer à la fois en Irlande, en Ecosse, et même dans l'estuaire de la Tamise.

Le 14 novembre, l'escadre française est sortie de la rade de Brest pour aller embarquer l'armée d'invasion. Mais les 20 et 21 novembre, ses vingt-et-un vaisseaux médiocrement équipés ont affronté les trente-deux vaisseaux de l'escadre anglaise commandée par Hawke, et ils ont subi des pertes importantes dans cette bataille au sud de Belle-Ile, qui a eu lieu en pleine tempête, et qui a laissé aux Anglais pour vingt ans la maîtrise des mers.

Lors de la bataille des Cardinaux en 1759, Charlemagne Fleuriot, vicomte de Langle, nommé capitaine de vaisseau en 1756, oncle paternel de Paul Fleuriot de Langle (voir la famille de Kerouartz), commandait le *Solitaire*, vaisseau de soixante-quatre canons.

Du côté français, huit vaisseaux se sont réfugiés à Rochefort, sept dans la Vilaine, un a été pris par l'ennemi, le *Formidable* ; deux ont été brûlés, le *Soleil-Royal* et le *Héros*; trois (de soixante-dix canons et six cents hommes) ont coulé : le *Thésée*, le *Superbe* et le *Juste*. Leurs équipages étaient composés de Bretons, dont la perte a plongé la province dans le deuil.

Le *Thésée*, dont les sabords de la batterie basse étaient restés ouverts, était commandé par Guy François de Coetnempren de Kersaint, capitaine de vaisseau depuis 1747. L'équipage presque tout entier, le capitaine et deux de ses fils ont été engloutis lors d'un virement de bord.

Le *Juste* était commandé par des officiers de marine de la région de Quimper, François Marie Aléno de Saint-Allouarn (père de l'explorateur, second de Kerguélen dans les mers australes), capitaine de vaisseau depuis 1748, et son frère, René Louis, nommé capitaine de vaisseau en 1757, commandant en second. Les deux frères ont péri.

Le 21 au matin, le vaisseau a sombré en voulant entrer dans la Loire. Cent hommes de l'équipage environ, et seulement deux officiers, ont échappé à la perte du bâtiment.

Troisième vaisseau englouti, le *Superbe*, engagé en virant de bord, a coulé après une heure de combat, autant par suite du déplorable état dans lequel l'avaient mis les boulets ennemis, que par le manque de fermeture de ses sabords. Le rapport au roi, du 29 décembre 1759, dit que M. de Montalais, commandant le *Superbe*, a péri avec ce vaisseau le 20 novembre 1759, et qu'il ne s'en est sauvé personne. De très nombreux miliciens de la capitainerie de Pont-Croix, entre autres victimes, ont disparu dans la perte du navire. Jean René Séraphin du Tertre de Montalais (originaire de Laval dans l'évêché du Mans), capitaine de vaisseau depuis 1751, s'était marié à Brest Saint-Louis en 1732 avec une Bretonne de famille noble, Marie Claude Le Ny. Son fils René Louis (né à Brest Saint-Louis en 1733), enseigne de vaisseau, était embarqué avec lui.

Aux Caraïbes, les Anglais prennent la Guadeloupe en 1759, la Martinique en 1762. Seul Saint-Domingue échappe à leur occupation. Au Canada, Louisbourg a été perdu en 1758, Québec en 1759, Montréal en 1760. Aux Indes, les Anglais conquièrent le Bengale, et, bloqué dans Pondichéry, Laly-Tollendal capitule en 1761.



Le port de Brest à la fin du XVIIIè siècle par Louis-Nicolas Van Blarenberghe

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 120, décembre 2011

Par le traité de Paris, en 1763, la France a dû céder le Canada à la Grande-Bretagne, et la Louisiane à l'Espagne. Elle a conservé les Antilles, cinq comptoirs aux Indes, et Gorée au Sénégal.

A vrai dire, ce traité n'a guère affecté le commerce colonial français, pour lequel Saint-Domingue, l'île à sucre, comptait bien plus que les "arpents de neige" du Québec.

En outre, la marine se souciait surtout des "points d'appui": les Antilles dans les Caraïbes, l'île de France dans l'Océan Indien, tandis qu'en Méditerranée les Anglais se sont installés à Minorque, à Gibraltar, à Malte.

A partir du début des années 1760, un effort de redressement persévérant, commencé sous Choiseul, ministre de Louis XV, a permis à la France, sous Louis XVI, de disposer de l'une des plus belles marines qu'elle ait jamais eues, en lui donnant les moyens d'une intervention décisive dans la guerre d'indépendance américaine.

La France, à laquelle il ne restait plus en 1763 qu'une quarantaine de vaisseaux, en avait de nouveau soixante-quatre en 1771, et qquatre-vingt ssix en 1780.

1.2. La guerre d'indépendance américaine

Le 4 juillet 1776, les colonies anglaises d'Amérique ont proclamé leur indépendance et se sont engagées dans une guerre longue et difficile contre l'Angleterre.

Louis XVI a hésité à leur apporter son aide puis, le 8 février 1778, il s'est décidé à signer un traité d'alliance avec les Américains, en espérant notamment venger l'humiliation du traité de Paris. Cela dit, les intentions n'étaient pas exclusivement intéressées, car l'opinion française, sous l'influence des "Lumières", était en accord avec les principes de cette révolution américaine.

A Brest, on a remis en état tout ce que la flotte comptait de vaisseaux et de frégates, pour une grande expédition contre l'Angleterre - peut-être un débarquement, avec le renfort de la flotte espagnole (une aide qui s'est révélée plutôt un handicap).

La première bataille navale de la nouvelle guerre contre les Anglais a eu lieu le 27 juillet 1778, à cent milles marins à l'ouest de l'île d'Ouessant. La flotte française de trente-deux vaisseaux armés à Brest était commandée par d'Orvilliers, avec du Chaffault comme second, la flotte britannique par l'amiral Keppel. Louis Guillouet, comte d'Orvilliers (né à Moulins dans l'Allier, 1708-1710 - décédé à Moulins en 1792), membre de l'Académie de marine à sa fondation, chef d'escadre en 1764, commandant de la marine à Brest en 1775, était lieutenant général des armées navales depuis 1777.

A la bataille d'Ouessant en 1778 ont participé notamment deux officiers de marine alliés à la famille de Kerouartz:

- Charles Jean, comte d'Hector de la Cheffretière, capitaine de vaisseau commandant l'*Orient* ; par la suite lieutenant général en 1782, commandant de la marine à Brest de 1781 à 1791.

- Paul Antoine Fleuriot de Langle, lieutenant de vaisseau sur le *Saint-Esprit*, sur lequel se trouvait Philippe d'Orléans duc de Chartres, et dont le commandant était le chef d'escadre La Motte-Piquet.

Les Français n'ont perdu aucun navire, alors que les Anglais ont dû décrocher avec onze vaisseaux en piteux état.

Le grand vainqueur a été Louis du Chaffault qui, malgré ses blessures et la mort de son fils, a mis hors de combat trois vaisseaux ennemis. Pour les Anglais, les Français ont été forcés de se retirer, mais, pour les Français, la flotte a rempli sa mission et mis l'ennemi en fuite. D'Orvilliers, qui a manoeuvré habilement, aurait remporté un succès plus net si le duc d'Orléans (le futur "Philippe Egalité", guillotiné en 1793), commandant une division, ou ses officiers qui craignaient pour sa vie, avaient exécuté l'ordre de poursuivre les vaisseaux en fuite.

Keppel, traduit en cour martiale, n'a dû qu'à ses appuis politiques (il était député à la Chambre des Communes) de ne pas être durement sanctionné.

En mai 1779, d'Orvilliers a repris la mer pour protéger un débarquement en Angleterre. Mais, à la tête d'une force navale entravée par le mauvais état de la flotte espagnole qui en faisait partie, et de plus éprouvée par une grave épidémie, il est rentré finalement à Brest. Très affecté, il a quitté le service en septembre 1779 et s'est retiré à Paris à l'abbaye Saint-Magloire.

Après cet échec, bien que l'objectif premier eût été l'attaque de l'Angleterre, les combats importants se sont déplacés vers l'Amérique. Il s'agissait d'une part de prendre ou reprendre à l'adversaire les îles des Caraïbes, d'autre part d'aider les colonies américaines de l'Angleterre à prendre leur indépendance.



Charles-Henri, comte d'Estaing, lieutenant général des armées du roi, vice-amiral
Portrait attribué à Gautier d'Agoty

Le lieutenant général Charles Henri comte d'Estaing, nommé vice-amiral en 1777, avait reçu en avril 1778 le commandement de l'escadre chargée d'aller porter aide et assistance aux "insurgents"[4]. Mais la lenteur et la prudence de ses mouvements, sur les côtes américaines comme aux Antilles, ne lui permettaient pas de remporter de franches victoires. Il a toutefois réussi à s'emparer des îles de Saint-Vincent et de la Grenade en juillet 1779. Les Anglais voulant récupérer la Grenade, l'escadre de Byron a attaqué le 6 juillet 1779, avec vingt-et-un vaisseaux (mille cinq cent seize canons), vingt-cinq vaisseaux français (mille quatre cent soixante-trois canons). Leurs vaisseaux les plus rapides sont arrivés trop vite en avant et se sont fait canonner par un nombre supérieur de vaisseaux français. De plus, leur flotte s'est trouvée prise entre le feu des navires français, et celui des

[4] *Insurgents* : terme employé par les Britanniques pour désigner les colonies et les hommes politiques américains révoltés, puis, en guerre contre leur métropole durant la guerre d'indépendance. Les Américains, eux, préféraient le terme de *Patriots*.

forts de la Grenade.

Lors de la bataille de la Grenade, dans la flotte française se trouvaient notamment :

- A l'arrière-garde : le *Sphinx* (64 canons) commandé par le capitaine de vaisseau Paris de Soulange (allié à la famille de Kerouartz);
- le *Réfléchi* (64 canons) commandé par le capitaine de vaisseau Cillart de Suville (allié à la famille de Parcevaux);
- l'*Annibal;*
- la frégate *L'Amazone* (32 canons), commandée par La Pérouse (voir Fleuriot de Langle et la famille de Kerouartz).

Mais d'Estaing n'a pas exploité son avantage, au grand mécontentement de Suffren, qui faisait partie de son escadre, et les Anglais ont pu s'échapper. Par la suite il n'a pas osé attaquer l'île de Saint-Christophe, contrairement aux ordres du chef d'escadre de Grasse, et le gros de sa flotte est rentré en France, tandis que de Grasse regagnait la Martinique



François Joseph Paul, marquis de Grasse Tilly, comte de Grasse

Après la bataille d'Ouessant, à laquelle il a participé comme commandant du *Robuste* (vaisseau de 74 canons) dans la division commandée par le duc de Chartres, François Joseph Paul de Grasse, nommé chef d'escadre en juin 1778, avait rejoint l'escadre du vice-amiral d'Estaing aux Antilles, et a pris part notamment à la bataille de la Grenade sur le Robuste. L'année suivante, avant de revenir à Brest, il s'est distingué par son caractère offensif lors des trois combats livrés par Guichen à Rodney au large de la Dominique en avril 1780.

Bien qu'originaire de Provence, il était depuis longtemps à Brest, où plusieurs de ses enfants sont nés de son mariage avec Antoinette Rosalie Accaron, héritière de riches propriétés à Saint-Domingue, fille d'un premier commis des colonies, dont la fonction administrative était très importante, en dépit de l'appellation de "commis", aujourd'hui peu valorisante. Choiseul a été son témoin à son mariage, ce qui montre les appuis dont il disposait à la Cour. Veuf, il s'est remarié avec une autre riche propriétaire de Saint-Domingue.

Lieutenant général en mars 1781, il a de nouveau quitté la France à cette date pour les Antilles, s'est emparé de l'île de Tobago le 1er juin, et a appareillé pour Saint-Domingue le 5 juillet en escortant un gros convoi. Appelé au secours par Washington, il est arrivé en hâte devant la baie de la Chesapeake avec plusieurs milliers d'hommes qu'il a débarqués. Le 5 septembre 1781, ses vingt-quatre vaisseaux se sont opposés à la vingtaine de vaisseaux des amiraux anglais Graves et Hood. La puissance de feu des Français était supérieure (mille sept cent quatre vingt quatorze canons contre mille quatre cent douze).

Dans cette bataille, tous les vaisseaux anglais ont été endommagés, cinq ont subi de graves avaries, trois ont été définitivement mis hors de combat, et l'un d'eux, le *Terrible*, a dû être incendié en mer. Les tués et blessés anglais ont été nettement plus nombreux que les victimes françaises, au nombre de deux cents environ. Deux vaisseaux français ont été endommagés et réparés sur place. L'amiral Graves a continué à manoeuvrer quelques jours en vue des Français, qui ne sont pas parvenus à réengager le combat, puis il s'est décidé à quitter les lieux quand de Grasse a reçu des renforts.

Le 17 septembre, une conférence a réuni, à bord du *Ville de Paris*, de Grasse, Washington, La Fayette et Rochambeau pour organiser le siège de Yorktown. Quelque temps après, le général anglais Cornwallis, qui tenait cette place a capitulé.



Reddition des forces britanniques à Yorktown

Sur le moment, cette rencontre a semblé indécise, et aucun des adversaires n'a compris qu'elle avait été décisive : en empêchant les Anglais de pénétrer dans la baie pour débarquer troupes et matériel, la flotte française a permis à Washington aidé par Rochambeau, de remporter ainsi une bataille qui, faisant perdre à l'Angleterre ses colonies américaines, a fait naître les Etats-Unis.

A la bataille de la Chesapeake en 1781 ont participé notamment:

- Cillart de Suville (allié à la famille de Parcevaux), capitaine de vaisseau commandant le *Réfléchi* (74 canons) ;
- Le Bègue (allié lui aussi à la famille de Parcevaux), capitaine de vaisseau commandant le *Magnanime* (74 canons).

De retour des côtes d'Amérique du Nord, de Grasse a rejoint les Antilles, pour s'emparer en janvier-février 1782 des îles de Saint-Christophe et de Montserrat. Au début d'avril 1782, il devait aller rejoindre à Saint-Domingue une escadre espagnole pour aller ensuite attaquer la Jamaïque comme le demandaient les alliés espagnols, mais il s'est heurté aux escadres réunies de Rodney et de Hood.



Jean François de Galaup de Lapérouse gravure de Thomas Woolnoth, d'après une miniature appartenant à la famille du navigateur

Le 12 avril 1782, à la bataille des Saintes, appelée aussi bataille de la Dominique (qui a eu lieu dans le détroit ou canal des Saintes entre le sud de la Guadeloupe et le nord de la Dominique),

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 120, décembre 2011



trente vaisseaux français (plus trois autres navires, dont la frégate l'*Astrée,* commandée par Lapérouse) se sont affrontés à 36 vaisseaux anglais, dont les canons (d'après Jenkins) avaient été munis d'une culasse augmentant la rapidité de leur feu, et d'un affût élargissant leur secteur de tir.

A la bataille des Saintes en 1782, on note la présence de :

- La Grandière, capitaine de vaisseau commandant le *Conquérant* (74 canons), dont la fille a épousé Pierre Bruno Jean de la Monneraye, garde-marine sur l'*Annibal*, apparenté à Fleuriot de Langle et à la famille de Kerouartz ;
- Le Bègue (allié à la famille de Parcevaux), capitaine de vaisseau commandant le *Magnanime* (soixante-quatorze canons)

Par la suite, on a reproché à de Grasse (reproche probablement justifié) d'avoir livré bataille dans une situation d'infériorité manifeste. De plus, dans un vent irrégulier, le lieutenant général a ordonné des changements de cap difficiles à suivre.

A la suite de ces manoeuvres, l'amiral anglais Rodney a saisi l'occasion de couper la ligne française, dont une partie a été prise entre deux feux.

En état d'infériorité numérique accentuée par le fait que l'avant-garde française, trop en avant, n'a guère pu participer au combat, l'*Hector*, le *Glorieux,* le *César* et l'*Ardent* ont dû amener leur pavillon. Le vaisseau amiral *Ville de Paris*, sous le feu de huit ennemis, a été contraint de capituler. A son bord, il y avait plus de morts que dans toute l'escadre anglaise. Sur le pont supérieur, le lieutenant général de Grasse était l'un des trois seuls hommes encore valides.



Statue de Pierre André de Suffren (1729-1788) sur le port de St-Tropez
Photo Marie-Annick Renaud-Morvan

Pour la marine française, le bilan a été lourd : plusieurs milliers de tués et blessés, sept vaisseaux pris ou incendiés, dont le navire amiral. Quant à l'escadre anglaise elle a souffert elle aussi, au point d'empêcher Rodney d'exploiter son succès.

De Grasse, prisonnier en Angleterre, y a été reçu avec tous les honneurs par le roi George III et par plusieurs membres du gouvernement. Libéré en août 1782, il a fait imprimer et diffuser en octobre un mémoire imputant sa défaite des Saintes à certains de ses subordonnés. A la suite de quoi un conseil de guerre s'est réuni à Lorient en 1784.

De Grasse a été acquitté. Mais quelques-uns de ses subordonnés ont été sanctionnés. En particulier, Bougainville a reçu une réprimande publique, pour n'avoir pas fait demi-tour, à la tête de sa division en avant-garde, pour venir porter secours au vaisseau amiral attaqué de tous côtés. Il est regrettable que la guerre d'indépendance américaine se soit terminée ainsi pour Bougainville, qui, promu chef d'escadre en 1779, avait participé à plusieurs batailles importantes de cette guerre, dont celle de la Chesapeake. Cela dit, le célèbre explorateur a poursuivi sa carrière.

Quant à De Grasse, reçu membre fondateur de l'association des Cincinnati le 29 décembre 1783 (voir plus loin), il a conservé toute la reconnaissance des Américains, mais il est tombé en disgrâce en France où il est mort en 1788.

Tandis que la fin de la guerre était difficile pour de Grasse, Suffren a livré plusieurs batailles à l'autre bout du monde dans l'Océan Indien: Sadras (17 février 1782) près de Pondichery, Provédien (12 avril 1782),

Indien: Sadras (17 février 1782) près de Pondichery, Provédien (12 avril 1782), Negatapam (6 juillet 1782), Trincomalé (3 septembre 1782) sur la côte est de Ceylan, Gondelour (20 juin 1783). Il a fait merveille avec les faibles moyens dont il disposait, mais en fatiguant ses officiers et sans parvenir à remporter un avantage décisif avant la paix.

Après la bataille de Negapatam, il s'est débarrassé de trois de ses commandants de vaisseau, en outrepassant ses pouvoirs au moins pour deux d'entre eux. Un quatrième, malade, a débarqué, et il est mort du scorbut quelques semaines plus tard.

Après la bataille de Trincomalé, où il avait disposé de quatorze vaisseaux contre douze à son adversaire Hugues, Suffren a écrit à son ministre une lettre dans laquelle il rejetait son insuccès sur ses subordonnés, sans se rendre compte que son impétuosité et son impatience y avaient contribué. Quatre de ses commandants ont demandé à être relevés de leur commandement.

Ces combats ont valu à Suffren d'être nommé en 1784 vice-amiral, la plus haute fonction de la marine française (il n'en existait que trois, mais on a créé pour lui un quatrième poste).

Dans la baie d'Hudson, Lapérouse, secondé par Fleuriot de Langle, a réussi à détruire les postes de commerce anglais.

Mais par ailleurs, la France et l'Espagne ont échoué dans leur tentative pour reprendre Gibraltar.

La paix a été signée à Paris et Versailles le 3 septembre 1783. L'indépendance des Etats-Unis était reconnue. La France gagnait Tobago, récupérait les ports du Sénégal, se voyait confirmer et augmenter ses droits de pêche à Terre-Neuve, et pouvait désormais fortifier Dunkerque à sa guise. L'Espagne rentrait en possession de Minorque et de la Floride, qu'elle avait repris, et rendait à la France la Louisiane qui lui avait été cédée vingt ans auparavant. Pour le reste, chacune des parties rendait ses conquêtes.

George Washington a fondé le 13 mai 1783 la Société des Cincinnati (*Society of the Cincinnati*), établie à Philadelphie, la plus ancienne société patriotique américaine, composée de ceux qui se sont distingués pendant la Guerre d'indépendance des États-Unis d'Amérique.

La Société des Cincinnati de France a été créée le 7 janvier 1784 sous la forme d'une société d'amis par ceux des officiers français qui, ayant combattu pour l'indépendance des États-Unis d'Amérique avaient, à ce titre, été invités par la société des Cincinnati des États-Unis à en devenir membres, parmi lesquels de nombreux officiers de marine.

1.3. Bilan naval de la guerre américaine

La France disposait de vaisseaux (de soixante-quatorze canons) qui étaient ce qu'on pouvait faire de mieux à l'époque, ses équipages étaient bien entraînés, son organisation logistique pour des opérations lointaines s'était beaucoup améliorée par rapport aux guerres précédentes, et son corps d'officiers, quoique insuffisamment discipliné, était remarquable. Mais elle souffrait d'un manque de matelots.

Par ailleurs, elle avait fondé l'emploi de sa marine sur quelques dogmes que critique à plusieurs reprises le britannique H.E. Jenkins dans son Histoire de la marine française (voir la bibliographie) :

- *"La doctrine sacro-sainte de la ligne qu'il fallait toujours garder en présence de l'ennemi devait être respectée à tout prix"* : Jenkins donne des exemples montrant que les Français ont laissé échapper à plusieurs reprises des occasions de victoire par souci de ne pas perturber la disposition de leurs vaisseaux ;
- Il fallait combattre sous le vent de l'adversaire, en particulier pour pouvoir se dégager facilement ; de ce fait, le feu des canons était dirigé plutôt vers le haut, vers la voilure de l'ennemi, alors que les Anglais combattaient de préférence dans la position offensive inverse, en amont du vent, ce qui avait notamment pour conséquence qu'ils avaient plus de vitesse et que leurs canons visaient plutôt la coque de l'ennemi;
- La "mission", obsession stratégique de la plupart des marins français à l'époque de la marine à voiles : l'auteur exprime son étonnement face à l'inertie de d'Estaing qui aurait pu, à la fin de la bataille navale de la Grenade en 1779, écraser l'arrière-garde anglaise. *"Il est vraisemblable,* écrit-il, *que d'Estaing a agi conformément à sa "mission" ; la flotte n'était souvent qu'une force accessoire, qui devait subordonner son action à une "mission" : soit escorter un convoi de troupes qu'elle soutiendrait quand elles attaqueraient une île ou une place côtière, soit intercepter un convoi et gêner ainsi le trafic qui était un élément essentiel de la survie de l'ennemi, soit contrecarrer simplement une entreprise de l'adversaire".* Selon Jenkins, les commandants des flottes françaises n'ont jamais paru comprendre qu'après avoir écrasé la flotte ennemie, même si cette victoire leur coûtait cher, les vaisseaux qui leur resteraient aurait le contrôle absolu d'un secteur maritime et qu'ils pourraient alors mener à bien, sans difficulté, n'importe quelle mission.

Ces critiques sont probablement pertinentes, mais il faut peut-être les relativiser. Par exemple, la doctrine de la "ligne" était également prédominante chez les Anglais, et l'on peut penser qu'elle correspondait assez largement à une nécessité de la marine à voile, dont les navires pouvaient facilement se trouver en mauvaise posture s'ils ne respectaient pas une règle de cohésion les faisant marcher de la même manière par rapport au vent, force difficile à maîtriser, et empêchant l'adversaire d'isoler quelques navires et de les soumettre des deux côtés aux feux de ses canons.

Quant aux deux autres dogmes évoqués par Jenkins, ils peuvent s'expliquer par le fait que la flotte française était souvent en situation d'infériorité numérique, d'où l'importance de pouvoir se dégager, et le souci de "rentabiliser" l'utilisation des vaisseaux. Certes, on peut être frappé par la force de l'argument selon lequel la destruction de la flotte ennemie, même chèrement acquise, aurait été un objectif payant, dont la réalisation aurait ensuite permis de mener à bien n'importe quelle mission. Mais, ce genre de victoire une fois acquise, il y a toujours un "après", une nouvelle course aux armements, une revanche…

L'Angleterre, de son côté, aux prises avec la révolte de ses colonies nord-américaines, a dû faire face à de sérieux problèmes de commandement et de logistique. Toutefois sa marine, en cette fin du XVIII^{è} siècle, bénéficiait de plusieurs avantages :

- le doublage des coques en cuivre augmentait la vitesse

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 120, décembre 2011

des navires et facilitait les opérations d'entretien ; il s'agissait d'une question de moyens financiers plutôt que d'une avance technique, car la France connaissait le procédé depuis longtemps, sans l'avoir généralisé ; mais après la guerre américaine, les navires français en construction ou en refonte ont été doublés de cuivre ;

- une arme nouvelle, la caronade, sorte de canon court ou mortier, invention mortelle développée dans les forges de Carron en Ecosse, et dont la flotte anglaise était équipée aux Antilles contre de Grasse, tandis que sur terre, à l'inverse, les canons de Gribeauval ont montré leur supériorité à Yorktown contre les Anglais ; on peut dire que les vaisseaux de guerre étaient devenus principalement des plates-formes d'artillerie mobile;

- grâce à Blane, un jeune médecin écossais, la lutte contre le scorbut est devenue efficace, assurant des effectifs complets en bonne santé ; c'était important, car les carences alimentaire et les épidémies ont été longtemps un point faible des marines;

- la discipline anglaise était stricte pour les officiers comme pour les marins ;

- le *Secret Service* anglais avait des espions particulièrement efficaces...

Tout compte fait, en dépit de la défaite des Saintes, la France est sortie victorieuse de cette guerre, mais les caisses étaient vides.

A la fin des années 1780, le pays était en proie à une crise financière, et l'agitation sociale a été aggravée par de mauvaises récoltes. La guerre d'indépendance américaine, par son effet négatif sur les finances publiques, a été l'une des causes indirectes de la Révolution française, et en même temps, par son extension à plusieurs parties du monde et par l'idéologie du nouvel état américain, la première guerre mondiale de l'ère démocratique.

1.4. Les officiers de marine français à la fin de l'Ancien Régime

La guerre d'indépendance américaine a favorisé la carrière de nombreux officiers de la marine royale. C'est ainsi qu'ont été nommés :

- En 1782 : huit lieutenants généraux des armées navales (dont le nombre s'est élevé au total à dix-sept en 1788 contre huit en 1763 et six en 1758) ;

- En 1784 : vingt-et-un chefs d'escadre (dont le nombre s'est élevé au total à quarante-et-un en 1788 contre vingt-trois en 1763 et dix-huit en 1758).

Parmi les promus nommés lieutenants généraux dans les années 1780, on mentionnera le comte de Grasse en 1781, et le comte d'Hector la même année (voir plus loin).

Parmi les promus nommés chefs d'escadre dans les années 1780, citons quelques noms apparaissant dans la suite du présent article :

- Charles de La Grandière nommé en 1784, ayant participé aux batailles de la Chesapeake et des Saintes ;

- le marquis de La Porte-Vezins nommé en 1784 directeur général du port de Brest ;

- Cillart de Suville en 1786, ayant participé à la bataille de la Chesapeake ;

- le comte Le Bègue en 1786, ayant participé aux batailles de la Chesapeake et des Saintes);

- Paris de Soulange en 1786 (directeur général du port de Rochefort), ayant participé à la bataille de le Grenade en 1779...

En 1789, la marine française disposait de soixante-et-onze vaisseaux plus douze non encore achevés, et de soixante-quatre frégates, face à cent trente vaisseaux et cent frégates du côté d'Albion (elle restait donc, en nombre de navires, à un niveau inférieur d'un tiers à celui de la marine anglaise). Elle était commandée par mille six cents à mille huit cents officiers (la plupart nobles), et quatre vingt mille marins étaient inscrits sur les listes de l'inscription maritime.

Cette marine à son apogée était commandée par un corps d'officiers pris dans de nombreuses contradictions.

Comme l'a mis en évidence Jacques Cambry dans son Voyage dans le Finistère datant de l'an VII (voir la bibliographie), ce corps se caractérisait par une prétention aristocratique insupportable :

"Existait-il un degré d'abaissement égal à celui qu'éprouvait un bourgeois de Brest ? Il prêtait, on ne lui rendait pas. Avait-il une femme, elle était insultée. Traversait-il les rues, on le couvrait de boue. Se fâchait-il, on l'assommait. Se plaignait-il, il allait en prison..."

Ces officiers pleins de morgue n'étaient pourtant bien souvent que des cadets, issus, qui plus est, d'un milieu qui n'était que rarement celui de la haute noblesse.

Ils exerçaient un métier contraignant, où la discipline et la solidarité auraient dû prévaloir, dans le cadre étroit de navires faisant de surcroît partie d'escadres où les manoeuvres devaient être aussi coordonnées que possible. Pourtant, comme l'écrit le républicain Cambry:

"La subordination si nécessaire était nulle dans ce corps bizarre : les gardes-marine à seize ans traitaient avec légèreté, avec mépris, leurs chefs à cheveux blancs ; ils disaient en proverbe : "plat et bête comme un capitaine de vaisseau".

L'homme qui commandait une escadre était l'objet de la haine, du mépris des chefs qui marchaient sous ses ordres, nul accord, nulle obéissance; on voulait vaincre isolément." (Tome 2, page 105).

Autre contradiction : en dépit de la morgue brutale de nombreux officiers de ce corps, il s'y trouvait des hommes de grande instruction :

"Le département de Brest s'honore d'une multitude d'hommes de mérite : des Lamotte-Piquet, des Duchaffault, des Kersaint, des Olivier, des Choquet : son académie de marine a fourni des hommes qui n'eussent pas été déplacés dans celles de Paris ou de Londres... Le Bègue, officier général, ancien chef d'escadre et de l'académie de Brest, était un homme de génie dans la direction des travaux de l'artillerie."[5]

Beaucoup étaient des hommes du "siècle des Lumières", attirés par les grandes explorations maritimes, et par ailleurs membres de la franc-maçonnerie, y compris certains qui, par la suite, ont été des adversaires de la Révolution.

A partir de 1789, une autre contradiction majeure est apparue : ces officiers, cadres d'une marine qui combattait l'Angleterre depuis fort longtemps, se sont pourtant rangés au côté de cet ennemi contre la France révolutionnaire, au point de participer en nombre, avec son aide, au débarquement de Quiberon désastreux pour eux en 1795.

A suivre...

[5] *Voyage dans le Finistère*, tome 2, pages 136-137.

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 120, décembre 2011

La sorcière de Pleuven

par Annick LE DOUGET

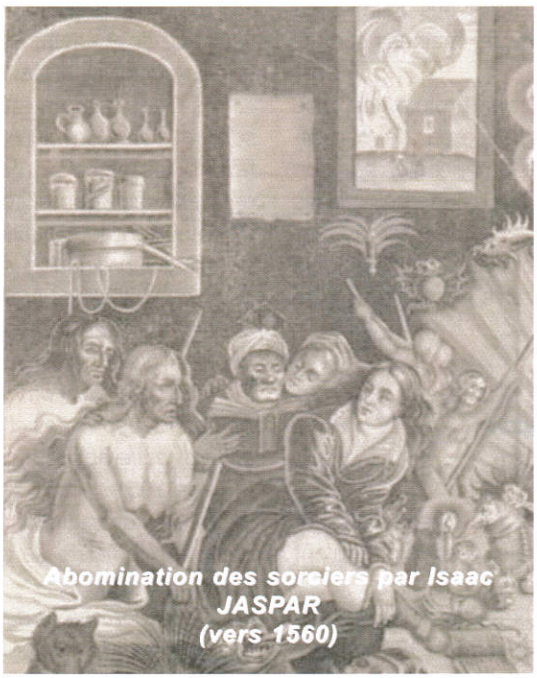
Magie, sorcellerie... Marie-Jeanne Le Moal, de Pleuven, assure qu'elle a des pouvoirs de sorcière... un don d'ubiquité, de prescience, de divination... et surtout, dit-elle, elle possède "le fil magnétique qui fait danser et courir l'or et l'argent monnayé". Ce sont ses démêlés avec la Justice, une Justice peu sensible aux charmes du mystère, qui nous font revivre ses aventures étonnantes et nous rappellent aussi la crédulité et la superstition de la population dans cette première moitié du 19è siècle...

Magie et sorcellerie sous l'Ancien Régime

Pour définir les sorciers, écoutons Guillaume Le Gouverneur, évêque de Saint-Malo de 1610 à 1630 : *"Ce sont des gens qui s'entendent avec les démons, qui abusent des hosties consacrées à des sainctes huyles, usent d'enchantements et de paroles superstitieuses, qui, de foy, n'ont nulle vérité de guérir... pour faire sortir un denier hors un verre, devinent ou prédisent quelque effect magique ; toutes ces choses ne se peuvent faire sans paction expresse ou tacite avec le maling esprit ; tous ceux qui font les dictes choses sont réputés sorciers".*

La sorcellerie était sous l'Ancien Régime sévèrement réprimée par la loi.

Elle était l'une des subdivisions du crime de lèse-majesté divine et comprenait, selon un juriste, "*quatre domaines: magie; nécromance*[1] *; piromance*[2]*, hidromance et autres modes de divination ; accointance des diables (incubes*[3] *et succubes*[4]*)*".



Abomination des sorciers par Isaac JASPAR (vers 1560)

Les sentences étaient sévères, on mettait au bûcher les coupables des crimes les plus graves et, pour de simples peccadilles ou des délits, on pendait les prétendus sorciers. De manière plus générale, les juges estimaient déjà que la pratique réelle ou simulée de la magie cachait souvent des intentions mauvaises, tout au moins des manoeuvres d'exploitation banale qu'il convenait de réprimer.

Les Bretons sont-ils tous des sorciers ?

Les affaires de magie et de sorcellerie n'ont pas été nombreuses en Bretagne. S'il s'en rencontre quelques-unes au 17èsiècle, elles sont extrêmement rares au 18è siècle : il en est surtout question pour les "chercheurs de trésors" qui s'offraient les bons offices des sorciers, ou prétendus tels, dans leur quête de trésors.

Jean Meyer, dans son *Histoire de la Bretagne*, note qu'il ne semble pas "que cette province ait participé à la grande chasse aux sorcières de la première moitié du 17è siècle."

En guise de boutade, Ernest Renan disait que, si l'on ne trouvait pas de procès de sorcellerie en Bretagne, cela tenait à ce que tout le monde étant sorcier, on ne pouvait intenter des poursuites générales !

Le code pénal et la sorcellerie

Le code pénal, entré en vigueur en 1811, assimile plus prosaïquement sorcellerie et escroquerie dès lors que le pouvoir est un tant soit peu monnayé... Dans son article 405, toute personne qui, usant de manoeuvres frauduleuses *"pour persuader l'existence de fausse entreprise, d'un pouvoir, d'un crédit imaginaire ou pour faire naître l'espérance ou la crainte d'un succès, d'un accident ou de tout autre événement chimérique, se sera fait remettre ou délivrer des fonds... et aura par un de ces moyens escroqué ou tenté d'escroquer la totalité ou partie de la fortune d'autrui, sera punie d'un emprisonnement d'un an au moins et de cinq ans au plus, et d'une amende de 50 francs au moins et de 3 000 francs au plus".*

La Justice est en effet convaincue que le mystère de la magie ne repose que sur l'exploitation, par des charlatans perspicaces et démunis de scrupules, de la crédulité de quelques naïfs rêvant de changer de condition ... C'est ainsi que Marie-Jeanne Le Moal sera poursuivie pour escroqueries et écopera de lourdes peines de prison...

Les pouvoirs de Marie-Jeanne

Née à Pleuven pendant la Révolution, le 19 germinal de l'an II, Marie-Jeanne Le Moal est issue d'une famille de cultivateurs. En 1819, alors âgée de vingt-cinq ans, et mère d'une petite fille de quatre mois, elle a épousé à Pleuven son voisin Louis Cotten, vingt-et-un ans, dont le père est tailleur au bourg. Marie-Jeanne est journalière et Louis, tailleur. Ils déménagent souvent : d'abord à Perguet, puis à Clohars-Fouesnant, où ils ont des attaches familiales, ils demeurent ensuite à Pleuven, dans des lieux-dits différents. Le couple aura deux petites filles dans cette commune, en 1822 et 1823.

Marie-Jeanne assure qu'elle a des pouvoirs surnaturels, celui de connaître l'avenir et celui de procurer des richesses à ceux qui ont confiance en elle. Sa réputation dépasse alors le cadre de la petite commune de Pleuven ; elle est connue pour

1 *Nécromancie : divination par l'évocation des morts.*
2 *Pyromancie : divination par le feu. L'hydromancie est sans doute, si l'on se fie aux racines, la divination par l'eau.*
3 *Incube : démon masculin censé abuser des femmes durant leur sommeil.*
4 *Succube: démon prenant la forme d'une femme et venant la nuit s'unir à un homme.*

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 120, décembre 2011

des "faits et gestes ténébreux" et inspire par ses sortilèges et ses incantations crainte et respect, dira un peu plus tard un journaliste du Quimpérois, mais parfois aussi de la fascination. Toujours selon lui, jeune et jolie, elle *"fascinait par ses charmes les amoureux les plus huppés et les jeunes mariés besogneux"*. Cette *"syrène aux accents enchanteurs"* avait su, pense-t-il, tirer un parti fort lucratif de son industrie diabolique...

Premiers démêlés avec la Justice en 1829

La justice s'intéresse à Marie-Jeanne Le Moal, femme Cotten, lorsque parvient au Procureur du roi de Quimper un signalement en date du 29 novembre 1829 émanant du maire de Pleuven, Corentin Clorennec[5]. Ce dernier se fait porte-parole d'un couple de paysans de Nizon (aujourd'hui Pont-Aven) pour dénoncer les agissements fautifs de son administrée.

Que s'est-il passé ? Le 17 septembre 1829, Marie-Jeanne court la campagne et s'arrête à Nizon dans une ferme tenue par les époux Guiffant, cultivateurs peu fortunés. Quand elle se présente à la porte pour demander à manger quelques crêpes et boire un peu de lait, seule la patronne, Marguerite Guiffant, âgée de trente-trois ans, est présente. Elle accueille Marie-Jeanne et la conversation s'engage entre les deux femmes. Marie-Jeanne évoque sans tarder ses pouvoirs surnaturels, et, demandant à l'hôtesse de maison si elle voulait devenir riche, elle lui offre aussitôt de lui en procurer les moyens.

Un écu merveilleux pour tout l'or du comptoir des marchands !

Après *"un entretien mystérieux"* dont nous ne connaissons pas la teneur, Marie-Jeanne propose à Marguerite Guiffant de lui céder pour quelque temps un *"écu de cinq francs quatre vingt centimes qui aura la propriété d'attirer et mettre en sa possession l'argent qui se trouve au fond des mers ou dans le comptoir des marchands"*.

Mais il y a une condition : pour qu'on lui prête ce fameux écu doté de pouvoirs magiques, Marguerite Guiffant doit remettre à l'avance à Marie-Jeanne la somme de six cents francs[6]. Hélas, les économies familiales sont bien trop maigres, et la naïve cultivatrice va emprunter tout de suite à un voisin une partie de la somme qu'elle remet à Marie-Jeanne. Cette dernière reviendra plus tard pour se faire remettre le reste de la somme, toujours empruntée à l'obligeant voisin, mais elle ne leur livre pas *"l'écu merveilleux"*...

Finalement, fin novembre, Marguerite Guiffant est obligée d'avouer à son mari Pierre l'inconfortable situation où elle se trouve... Sans penser encore avoir été bernés, ils décident de se mettre aussitôt tous deux en quête de la sorcière.

Après de fatigantes recherches, ils finissent par la rencontrer à Quimper ; là, *"continuant d'abuser de leur étonnante crédulité, elle promit de leur livrer l'écu merveilleux lorsqu'ils auraient fait dire neuf messes le même jour pour neuf ecclésiastiques"*, relate le juge, étonné d'autant de naïveté. Comme les époux Guiffant n'ont pas un sou en poche, Marie-Jeanne leur remet même à cet effet neuf écus, c'est-à-dire la somme de vingt-sept francs.



Naïa, la sorcière de Rochefort en Terre (56)

Fille d'un rebouteux de Malansac, Naïa vivait dans les ruines du château de Rochefort-en-Terre (56) au début du XXè siècle. Elle est considérée comme l'une des dernières sorcières de Bretagne.

Prières pour la fortune

Mais les Guiffant s'impatientent, ils veulent l'exécution immédiate des promesses. Marie-Jeanne n'est pas à court de ruses : elle leur enjoint alors d'aller brûler un cierge dans une chapelle qu'elle leur indique, d'y faire certaines prières et de revenir la rejoindre... La fortune sera alors pour eux...

La manoeuvre dilatoire de Marie-Jeanne réussit encore et les Guiffant s'exécutent. Après s'être soumis à cette épreuve, ils ne retrouveront plus bien sûr la sorcière au lieu de rendez-vous, et, enfin, commenceront à soupçonner la vérité.

Plainte et procès en 1829

Les malheureux cultivateurs, revenus sur Pleuven, finissent par comprendre qu'ils ont été dupés et qu'ils sont ruinés. Tous les Pleuvennois connaissent les vertus de l'écu volant de la femme Cotten, mais tous savent aussi que c'est dans son propre logis qu'elle fait pleuvoir l'argent des crédules paysans ! On conseille donc aux Guiffant de rencontrer le maire Clorennec et c'est lui qui adressera une plainte aux autorités judiciaires : Marie-Jeanne Le Moal est arrêtée.

Son procès a lieu le 29 décembre 1829 devant le Tribunal de Première Instance de Quimper. Elle est défendue par Maître Moallic, avoué, qui aura beau jeu d'insister sur la risible crédulité des plaignants... Le procureur réclame l'application du maximum de la peine encourue, cinq années d'emprisonnement, mais le Tribunal, dans une relative clémence, ne la condamnera qu'à deux années d'emprisonnement et à cinquante francs d'amende.

A l'issue de la sentence, subie aux prisons de Quimper, une mesure de surveillance de cinq ans frappera l'intéressée : sa carrière de sorcière et de mystificatrice paraît ainsi stoppée.

Déménagement à Quimperlé en 1839

Mais à sa sortie de prison, l'argent fait défaut. La modeste industrie du mari, Louis Cotten, tailleur, n'apporte pas l'aisance que connaissait la famille auparavant grâce à l'exploitation des talents surnaturels, et rapidement, Marie-Jeanne renoue *"le fil de ses maléfices et remet en pratique ses anciennes manoeuvres"*.

On ne sait pourquoi les Cotten décident de s'installer à Quimperlé fin 1839. Sans doute trop connus et trop en vue à Pleuven, commune de moins de six cents habitants, ils pensent que

5 *Corentin Clorennec, né à Combrit en 1769, a été maire de Pleuven de 1800 à 1837.*

6 *A titre de comparaison, en 1840, un ouvrier agricole nourri et logé percevait environ 100 francs de gages par an ; une belle vache coûtait 50 à 60 francs et une jument de labour 100 à 120 francs.*

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 120, décembre 2011

Quimperlé, alors peuplée de plus de cinq mille habitants, leur permettra d'exercer ce commerce avec plus de discrétion.
Car désormais, ils vont l'exercer à deux : le mari se joindra à Marie-Jeanne pour enrichir les sortilèges. De plus un petit arsenal religieux – hosties, chapelets -, désormais habilement utilisé, donnera plus de poids aux prédictions.

Marie-Jeanne a alors quarante-trois ans. Précédée à Quimperlé d'une réputation qui tenait du mystère, elle avait pris de l'assurance pour aborder ses "clients", et ses débuts dans cette ville paraissent fructueux. Des témoins diront que l'argent abonde dans la maison, les dépenses sont notoires ; elle passe ses journées dans les cafés, et si Louis, son mari, brave homme au demeurant selon le maire de Pleuven, fait parfois semblant de travailler, son état presque habituel d'ivresse ne le lui permet guère...

Grâce à Marie-Jeanne, les Quimperlois rêvent de fortune !

Voici comment Marie-Jeanne procède désormais pour promettre la fortune aux Quimperlois. Elle montre à des personnes choisies des hosties qu'elle prétend être consacrées et qui lui sont adressées, dit-elle, tout spécialement de Rennes, pour la somme de trois cents francs pièce.

A l'aide de ces hosties – une, deux ou trois – portées un certain nombre de fois contre l'estomac le dimanche à la grand-messe, et d'une pièce de monnaie, (désormais une pièce de cinq francs, qui s'est substituée à l'écu volant merveilleux de son début de carrière) portée également à la messe et versée ensuite dans une caisse, on était sûr de se procurer telle somme que l'on avait désirée, pourvu toutefois que les hosties ne fussent pas brisées.

Sur ses recommandations, il fallait en outre assister à un certain nombre de messes, dire des chapelets, prier dans certaines postures et, surtout, ne pas se confesser pendant cette période. Enfin, il ne fallait parler à quiconque de ce contrat magique, faute d'être irrémédiablement ruiné !

Des hosties merveilleuses à 300 francs pièce...

La sorcière n'est pas exigeante, elle ne demande "que" le remboursement de l'hostie magique, trois cents francs[7] donc, dont elle a fait l'avance, assure-telle, à son associé rennais. Hélas, les fragiles hosties se cassent souvent, brisant la réussite du sortilège, et il faut alors verser de nouvelles sommes pour faire venir d'autres hosties...

On imagine bien qu'un tel stratagème avait ses limites et ne pouvait durer indéfiniment. Mais si un "client" paraissait douter des promesses ou se plaignait de l'absence de résultats après avoir épuisé ses économies, Marie-Jeanne le faisait venir chez elle pour l'initier aux arcanes de la science cabalistique... et une savante mise en scène lui apprenait la patience et la confiance !

Comment affermir la foi chancelante...

Elle le faisait monter dans une chambre à l'étage, plaçait plusieurs pièces de cinq francs à différents endroits (au-dessus des meubles ou sur le plancher), et mettait deux hosties dans une boîte rangée dans une armoire. Elle fermait à double tour cette armoire ainsi que la porte de la chambre, remettait les deux clés au patient, et tous deux se retiraient alors pour réciter ensemble un chapelet, soit dans la cour, soit dans un café voisin. Au bout de quelque temps, on remontait dans la chambre dont la porte et l'armoire étaient toujours fermées à clé. Le charme avait opéré, les pièces de cinq francs disséminées dans l'appartement se trouvaient groupées autour des deux hosties comme l'avait prédit la femme Cotten !

Même si le mari n'a pas avoué, les juges ont présumé sa complicité ; pendant les opérations, il se cachait au rez-de-chaussée de la maison, et ensuite, discrètement, grâce à des doubles clés, il montait dans l'appartement du premier et groupait les pièces de cinq francs autour des hosties...

Mais les dupes n'y voyaient que du feu, et devant l'accomplissement de ce prodige, faisaient encore de nouveaux sacrifices et empruntaient même pour certains de l'argent qu'ils remettaient à la sorcière.

Le temps des menaces

Dans une troisième phase, devant l'impatience croissante des victimes, venait le temps des reproches et des menaces. Si les millions promis n'étaient pas là, c'est que les prières n'avaient pas été assez ferventes, ou que l'hostie, en apparence entière, n'était pas intacte, ou, encore, que des indiscrétions avaient été commises. Et, selon le journaliste présent à l'audience, *"elle savait imprimer la terreur dans ces âmes pusillanimes, courbées sous son joug"*. Elle menaçait de ruine ou de vengeance l'éventuel client qui oserait aller porter plainte contre elle. *"Si vous dites un mot, vous irez dans le trou, et moi je resterai dehors, car je n'avouerai rien"*, dit-elle à l'un d'eux.

Elle interpelle un jour devant témoin Jagreneau, un autre dupe :

- *"Oserez-vous dire que mon mari vous doive rien ?"*
- *"Non, Cotten ne me doit rien"*, balbutiait le pauvre homme...

On voit ainsi tout l'art de Marie-Jeanne à manipuler des propos avec ambiguïté...

Le courage des plaignants

Mais cinq plaignants finissent par déposer devant les autorités en 1842 : Maire-Jeanne et Louis Cotten sont arrêtés et conduits à la maison d'arrêt de Quimperlé. L'instruction du dossier prouvera que Marie-Jeanne a commencé ses escroqueries à Quimperlé dès mars 1840 et qu'elle s'est fait remettre des sommes considérables, plus de six mille francs en trois ans, rien que pour les cinq victimes qui ont osé se dévoiler et témoigner ! Bien sûr ce sont des braves gens crédules qui sont *"tondus jusqu'au sang"*, mais elle a aussi grugé des gens cupides rêvant de posséder tout l'argent qui sommeille à Quimperlé. L'une des victimes, Jagreneau justement, y a laissé 3 015 francs, une fortune !

Le Tribunal correctionnel de Quimperlé rend son jugement le 22 février 1843. La salle est comble car le procès fait grand bruit, et le public est avide de connaître les stratagèmes des prévenus.

Si, à l'audience, le couple prétend *"qu'il est permis à ceux qui n'ont rien de prendre chez ceux qui ont trop"*, le journaliste présent conclura dans sa chronique judiciaire qu'il s'agit là *"de trop abominables maximes qui prouvent leur profonde immoralité"*...

Lourde sentence pour la récidiviste

Dans ce procès d'une journée, il faut quand même signaler que, sur vingt-sept témoins cités, six témoins à décharge vien-

7 *En 1840, le salaire annuel d'un ouvrier maçon quimpérois était de l'ordre de 700 à 800 francs.... Celui d'une lingère était de 200 à 300 francs.*

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 120, décembre 2011

dront témoigner en faveur des Cotten. Le procureur du roi insistera pour sa part sur la culpabilité de Louis Cotten qui, par complicité, *"s'est approprié tout l'odieux de la conduite de sa femme"*. La morale, dit-il, si longtemps outragée par les deux prévenus, doit être vengée par une condamnation exemplaire.

L'avocat du couple, Maître Audran, adressera des *"reproches justifiés"* aux plaignants et suppliera au Tribunal d'admettre les circonstances atténuantes, refusées par le procureur du roi, pour ses clients dont *"les enfants vont rester sans pain et sans appui"*.

Le Tribunal, présidé par M. Barbier, condamne alors Marie-Jeanne Le Moal, épouse Cotten, à dix années d'emprisonnement (elle était en récidive, et le maximum de la peine encourue était doublé si on ne faisait pas usage de circonstances atténuantes), ainsi qu'à cent francs d'amende. Quant à Louis Cotten, on lui reconnaîtra quelques circonstances atténuantes comme l'absence de condamnation antérieure, mais aussi l'ascendant que sa femme avait sur lui : il n'écopera que d'une peine de deux ans d'emprisonnement et de cinquante francs d'amende. Toutefois, s'il ne s'acquittait pas en temps voulu des frais de justice et de l'amende, un supplément de prison d'un an (la contrainte par corps) l'attendrait encore...

Enfin après avoir subi sa peine de prison, Marie-Jeanne devrait, selon la volonté des juges, se soumettre à dix années de surveillance de la haute police : elle aurait donc soixante-sept ans avant de retrouver sa pleine et entière liberté...

La fin des "chercheurs de trésors" ?

L'instruction a fait des progrès, mais la superstition n'a sans doute pas encore complètement disparu de nos cités à l'aube du 21è siècle. On peut penser qu'il y aurait vraisemblablement aujourd'hui moins d'ignorants pour écouter les sornettes des chercheurs de trésor...
Mais peut-être sommes-nous plus nombreux à succomber aux promesses et prédictions de santé, d'amour, ou de réussite tenues impunément par les sirènes des temps modernes avec pignon sur rue et site sur Internet, et qui acceptent les paiements par cartes

Chronique judiciaire de 1843

La chronique judiciaire du *Quimpérois* du 4 mars 1843 est savoureuse. Certes la présomption d'innocence et le droit au respect des prévenus comme des victimes sont bafoués, certes les préjugés du journaliste (aux initiales de L. N.) éclatent au grand jour, mais l'article est intéressant car révélateur des mentalités de l'époque. Voici, en guise de morceau choisi, les premières lignes de la chronique.

"Tous les regards se portent sur les prévenus, qui semblent assez indifférents au résultat de l'affaire. La sorcière est une femme de 47 ans, petite, alerte, à l'oeil vif, au sourire narquois ; ses lèvres très prononcées accusent de fortes passions, et son front légèrement plissé trahit une rare perspicacité.

Son mari, à peu près du même âge, quemener[8] assez vulgaire, a les cheveux lisses, le front déprimé, la colonne vertébrale couchée en arc, ce qui provient peut-être un peu de son métier, mais avant tout de ses habitudes cauteleuses et sournoises.

Le public, qui remplit la salle, impatient de connaître les stratagèmes des prévenus, prête une oreille attentive aux paroles graves et sévères de M. Couëtoux, procureur du roi, qui expose les faits à charge des époux Cotten...

Marie-Jeanne Le Moal n'en est pas à son coup d'essai... et il paraît que dès lors, son mari ne valait guère mieux, et jouissait doucement des moissons récoltées par sa femme ; car bien qu'il gagnât seulement vingt-cinq centimes par jour, lorsqu'il était d'humeur à manier l'aiguille et le ciseau, il vivait largement, et, ainsi que sa femme, ignorait les privations et l'impécuniosité. De sorte que, -chose étrange,- il existait dans le ménage Cotten deux raisons commerciales distinctes, l'une patente, honnête et notoire, dont les produits équivalaient à presque zéro ; l'autre latente, anonyme, dont les bénéfices croissaient de jour en jour en raison directe de la décadence de la première. Si secrètes que fussent les oeuvres magiques de la femme, si paisibles que fussent les jours et les nuits des heureux époux, il fallait bien toutefois que ces turpitudes transpirassent enfin par quelque endroit, et qu'un beau jour la justice fixât son oeil vengeur sur les auteurs de tant d'indignes mystifications"...

Sources :

- Archives du Finistère, 16 U 7/7, 19 U 6/7, registres 3 E 200,
- Journaux *Le Quimpérois* de mars 1843.

8 *Mot breton : tailleur.*

Ascendance de Marie-Jeanne LE MOAL et Louis COTTEN

Génération I			
2 Louis **COTTEN**	° ??.??.1798 PLEUVEN	X 30.08.1819 PLEUVEN	+ après 1843
3 Marie-Jeanne **LE MOAL**	° 08.04.1794 PLEUVEN		+ après 1843
Génération II			
4 Louis **COTTEN**	° 24.09.1769 PLEUVEN	X 14.12.1796 LE PERGUET	+ 12.09.1846 PLEUVEN
5 Anne **GEOFFROY**	° 08.07.1764 CLOHARS FOUESNANT		+ 27.06.1824 PLEUVEN
6 Guillaume **LE MOAL**	° 14.12.1748 LA FORET FOUESNANT	X 23.11.1778 FOUESNANT	+ .11.1813 GOUESNACH
7 Jeanne Marie **LE LAGADEC**	° 12.01.1755 ELLIANT		+ 16.02.1810 GOUESNACH
Génération III			
8 Louis **COTTEN**	° 21.04.1736 PLEUVEN	X 15.05.1768 PLEUVEN	+ 30.01.1794 PLEUVEN
9 Marie **BERTHOLOM**	° 12.07.1739 PLEUVEN		+ entre 1781 et 1784
10 Yves **GEOFFROY**	° 02.04.1744 CLOH. FOUESNANT	X 19.09.1763 FOUESNANT	+ 08.02.1787 LE PERGUET
11 Anne **LE MAO**	° 20.01.1744 FOUESNANT		+ 09.06.1773 LE PERGUET
12 Guillaume **LE MOAL**	° 30.05.1706 LA FOR. FOUESNANT	X 03.02.1738 LA FOR. FOUESNANT	+ 17.03.1752 LA FOR. FOUESNANT
13 Jeanne **CUZON**	° 23.10.1715 FOUESNANT		+ 11.07.1767 LA FOR. FOUESNANT
14 Laurent **LE LAGADEC**	° 22.02.1708 SAINT YVI	X 21.11.1740 LA FOR. FOUESNANT	+ 15.05.1765 LA FOR. FOUESNANT
15 Claudine **BERTHOLOM**	° 25.03.1705 CLOH. FOUESNANT		+ entre 1757 et 1762 ?

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 120, décembre 2011

Génération IV

16 Jean **COTTEN**	° 22.11.1691 PLEUVEN	X 24.07.1728 PLEUVEN	+ 18.06.1754 PLEUVEN
17 Louise **CLEMENS**	° ??		+ entre 1736 et 1753
18 Louis **BERTHOLOM**	° 12.03.1698 FOUESNANT	X 17.02.1727 PLEUVEN	+ 07.01.1759 PLEUVEN
19 Marie **LE MOAL**	° ??		+ entre 1744 et 1768 ?
20 Yves **GEOFFROY (JAFFRAY)**	° 28.01.1717 FOUESNANT	X 11.01.1739 LE PERGUET	+ 11.07.1773 LE PERGUET
21 Louise **MOREL**	° 11.06.1708 PLEUVEN		+ 25.03.1771 LE PERGUET
22 Yves **LE MAO**	° ca 1711 ??	X avant 1744	+ 19.01.1776 FOUESNANT
23 Louise **LE GOFF**	° ca 1706 ??		+ 09.03.1778 QUIMPER
24 Jacob **LE MOAL**	° 18.12.1675 LA FOR. FOUESNANT	X avant 1706	+ 01.10.1718 LA FOR. FOUESNANT
25 Jeanne **PENVEN**	° 06.12.1675 LOCMARIA AN HENT	+ 14.04.1720 LA FOR. FOUESNANT	
26 Jacob **CUZON**	° 15.10.1683 LA FOR. FOUESNANT	X 14.01.1705 LA FOR. FOUESNANT	+ 15.05.1749 LA FOR. FOUESNANT
27 Marie **BERROU**	° 10.06.1685 LA FOR. FOUESNANT	+ après 1726	
28 Yves **LE LAGADEC**	° ca 1667 SAINT IVY	X 07.11.1695 SAINT YVI	+ après 1716
29 Marguerite **LE CANVEL**	° 01.01.1682 SAINT YVI		+ 08.07.1759 ELLIANT
30 Alain **BERTHOLOM**	° ?? FOUESNANT	X 27.07.1693 CLOH. FOUESNANT	+ 10.06.1709 CLOH. FOUESNANT
81 Catherine **TOULERASTEL**	° 15.12.1671 CLOH. FOUESNANT		+ 30.10.1737 CLOH. FOUESNANT

Génération V

32 Jean **COTTEN**	° ca 1655 PLEUVEN	X 22.11.1677 PLEUVEN	+ 29.01.1730 PLEUVEN
33 Jeanne **LE GLOEDIC**	° ?? PLEUVEN		+ après 1698
36 Louis **BERTHOLOM**	° ??	X avant 1689	+ après 1703 FOUESNANT ?
37 Jeanne **LE COURANT**	° ??		+ après 1703 FOUESNANT ?
40 Yves **GEOFFROY (JAFFRAY)**	° ?? FOUESNANT	X 05.08.1712 FOUESNANT	+ 09.01.1744 FOUESNANT
41 Anne **LE GLOEDIC**	° 11.08.1679 PLEUVEN		+ 27.10.1738 LE PERGUET
42 Guillaume **MOREL**	° 03.02.1664 PLEUVEN	X 05.02.1703 PLEUVEN	+ 13.01.1708 PLEUVEN
43 Béatrice **RIEN**	° 22.06.1683 PLEUVEN		+ 05.05.1717 PLEUVEN
48 Guillaume **LE MOAL**	° ?? LA FORET FOUESNANT	X 20.02.1675 LA FOR.FOUESNANT	+ après 1687 LA FOR. FOUESNANT
49 Marguerite **JOURDREN**	° 24.08.1654 PLEUVEN		+ avant 1684 LA FOR. FOUESNANT
50 Yves **PENVEN**	° ca 1647 LOCMARIA AN HENT	X 20.02.1675 LOCMARIA AN HENT	+ 18.04.1708 SAINT YVI
51 Jeanne **LENNON (LE NAN)**	° ca 1646 ELLIANT		+après 1708 SAINT YVI ?
62 Jean **CUZON**	° ??	X avant 1683	+ 03.02.1727 FOUESNANT
53 Lévénèze **LE MAGUER**	° ??		+ après 1690 ??
54 Yves **BERROU**	° ??	X avant 1681	+ 15.06.1708 LA FOR. FOUESNANT
55 Catherine **LE BARON**	° ??		+ après 1689 LA FOR. FOUESNANT
58 Yves **LE CANVEL**	° vers 1643 ??	X avant 1680	+ 02.03.1723 SAINT YVI
59 Béatrice **LE BRETON**	° vers 1648		+ 18.06.1723 SAINT YVI
62 Alain **TOULERASTEL**	° ??	X 13.10.1670 CLOH. FOUESNANT	+ 09.12.1692 CLOH. FOUESNANT
63 Anne **LE LEURE**	° ??		+ 16.02.1685 CLOH. FOUESNANT

Génération V

64 Mathurin **COTTEN**	° ??	X ??	+ 05.12.1699 PLEUVEN
56 Alain **LE GLOEDIC**	° ??		+ après 1677 PLEUVEN
72 Jacob **BERTHOLOM**	° ??	X avant 1662	+ 18.04.1675 FOUESNANT
73 Jeanne **LE SEHEDIC**	° ??		+ après 1675 FOUESNANT ?
80 Barthélémy **GEOFFROY (JAFFRAY)**	° ?? BOLAZEC	X avant 1677	+ entre 1699 et 1707 LOCAMAND
81 Estienette **LE ROY**	° ??		+ après 1697
82 Yvon **LE GLOEDIC**	° ??	X avant 1679	+ 12.03.1721 PLEUVEN
83 Marguerite **GUILLOU**	° ??		+ 10.01.1684 CLOH. FOUESNANT
84 François **MOREL**	° ??	X avant 1647	+ 29.08.1678 PLEUVEN
85 Anne **CABELLAN**	° ??		+??.07.1701 PLEUVEN
86Jean **RIEN**	° ??	X avant 1676	+ après 1686 PLEUVEN ?
87 Louise **PEZRON**	° ca 1644 ??		+ 10.01.1724 PLEUVEN
96 Jacob **LE MOAL**	° ?? PLEUVEN	X ??	+ 12.12.1671 LA FOR. FOUESNANT
97 Jeanne **CABELLAN**	° ??		+ 20.10.1677 LA FOR. FOUESNANT
98 Philibert **JOURDREN**	° ??	X avant 1650	+ 25.12.1671 CLOH. FOUESNANT
99 Marie **BOLLORE**	° ??		+ après 1654
100 X **PENVEN**	° ??	X avant 1645	+ ??
101 Adélice **MADOU**	° ca 1618		+ 30.10.1678 LOCMARIA AN HANT
104 Yves **CUZON**	° ca 1611	X avant 1653	+ 18.02.1696 FOUESNANT
105 Marguerite **LE GUYADER**	° ??		+ après 1665 CLOH. FOUESNANT
118 X **LE BRETON**	° ??	X ??	+ ??
119 Anne **LE DENVAL**	° ??		+ 14.10.1708 SAINT YVI
124 Yves **TOULESRASTEL**	° ??	X avant 1652	+ avant 1670 CLOH. FOUESNANT
125 Jeanne **LE NADER**	° ??		+ 22.03.1681 CLOH. FOUESNANT
126 Yvon **LE LEURE**	° ??	X avant 1655	+ 25.01.1681 CLOH. FOUESNANT
127 Jeanne **BOUGOU (BOUJOU)**	° ??		+ après 1688 CLOH. FOUESNANT

Génération VI

192 Charles **LE MOAL**	° ??	X avant 1638	+ après 1638 PLEUVEN
193 Jeanne **GUILLOU**	° ??		+ après 1638 PLEUVEN
252 X **LE LEURE**	° ??	X ??	+ ??
253 Marguerite **BENEAT**	° ??		+ 03.03.1684 CLOH. FOUESNANT

Généalogie établie par Carl RAULT, CGF n° 5165.

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 120, décembre 2011

Quand les notables brestois soutenaient les abolitionnistes martiniquais

par Charles NEUDER

Cette petite étude dont le matériau essentiel sera les données généalogiques, trouve son origine dans un épisode mal connu de l'émancipation des esclaves antillais et plus particulièrement martiniquais, épisode généralement dénommé : *"L'affaire Bissette"*.

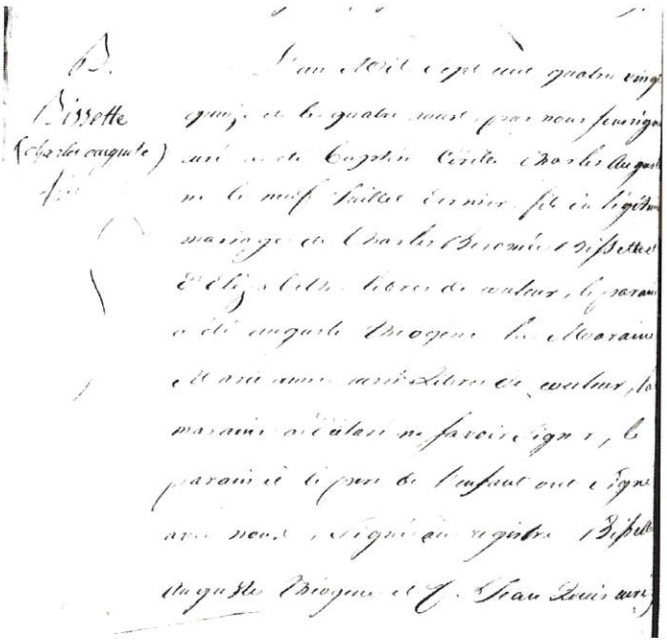
L'affaire Bissette

Rappelons-nous que, si la Révolution a aboli l'esclavage par le décret du 16 pluviôse de l'an II (4 février 1794), l'Empire l'a rétabli dans les colonies françaises par le décret du 20 mai 1802. Il faudra attendre le 27 avril 1848 pour que le gouvernement provisoire de la IIème république, sous l'impulsion de Victor Schoelcher, abolisse définitivement l'esclavage.

En 1823, sous la restauration, à la Martinique, à côté des colons et des esclaves vit une petite communauté de *"gens de couleur libres"*. Par gens de couleur, il faut entendre mulâtres. Pour les esclaves africains on parle alors de nègres. Cyrille Bissette fait partie de cette communauté de "sangs mêlés".

"Cirille" Charles Auguste Bissette est né le 9 juillet 1795 à Fort Royal (le nom de Fort de France de 1794 à 1807). Il est le fils de Charles Boromée (Jean Charles à son mariage) Bissette (1756-1810), maître maçon au Marin, et d'Élisabeth, fille naturelle d'Adélaïde. Selon différentes sources, le père d'Élisabeth serait Joseph Gaspard Tascher de la Pagerie, planteur qui exploite sur son "habitation" de plus de cinq cents hectares, dénommé "*la petite Guinée*", plus de trois cents esclaves pour la production de cacao, coton et canne à sucre.

Il a épousé en secondes noces Rose Claire des Vergers de Sanois, dont il a eu une petite Marie Josèphe Rose, qui épouse en 1779 Alexandre de Beauharnais, puis en 1796 un certain Napoléon Bonaparte.



Acte de baptême Bissette Fort Royal Martinique

Le 20 février 1816, Cyrille Bissette épouse à Fort de France Marie Rose Augustine Séverin, dont il aura quatre enfants. Il tient commerce et reste assez étranger aux misères des esclaves. En 1822, il fait même partie d'une milice réquisitionnée pour mater une révolte au Carbet. Ses préoccupations de l'époque seraient plutôt d'obtenir pour les gens de couleur libres l'égalité des droits civiques avec les blancs de la colonie.

En 1823 il est arrêté avec ses amis Louis Fabien et Jean Baptiste Volny, sur dénonciation, pour détention d'une brochure ***"De la condition des gens de couleur libres aux Antilles françaises"***. Même si la brochure n'est pas interdite en métropole, ils sont condamnés pour conspiration en janvier 1824 aux travaux forcés à perpétuité ainsi qu'à *"la marque au pied de la potence"* c'est à dire les trois lettres *GAL* (pour galère) au fer rouge sur l'épaule. Ils sont embarqués sur la corvette de charge Le Tarn, sous le commandement de M. Silhouette, et arrivent à Brest le 17 avril 1824.



Cyrille Bissette

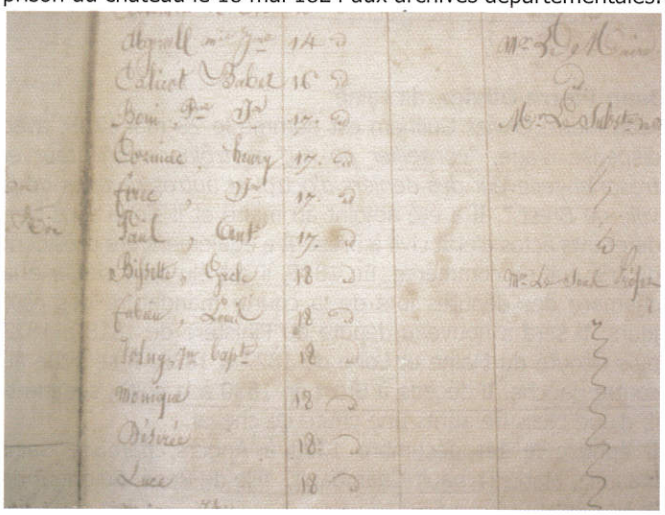


Louis Fabien



Jean Baptiste Volny

Curieusement, on ne trouve pas leurs noms sur une chaîne du bagne au Service Historique de la Marine - les Brestois ont empêché cette ignominie - mais sur une liste d'entrants à la prison du château le 18 mai 1824 aux archives départementales.



L'émotion à Brest

Le docteur Charles Pellarin, chirurgien de la marine, dans ses ***Souvenirs anecdotiques*** note l'émotion que la décision du tribunal a suscitée en France et notamment à Brest face à "*tant de rigueur et d'arbitraire*". Il n'a pas connu personnellement les trois détenus mais plusieurs de ses amis faisaient par-

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 120, décembre 2011

tie des personnes qui ont apporté de façon très régulière leur soutien, notamment par des visites quasi journalières, aux malheureux Antillais. Aussi, lors d'un de ses voyages aux Antilles, il a pu rendre visite à l'épouse de Louis Fabien et lui donner des renseignements précis sur les marques de sympathie dont étaient l'objet son époux et ses compagnons d'infortune. Les trois malheureux Martiniquais sont défendus par Me Isambert qui, selon Pellarin, recevra une ovation de la population lors d'une visite à Brest.

La famille Guilhem

Parmi les soutiens aux prisonniers martiniquais cités par Pellarin, nous avons d'abord les Guilhem.

Le premier de la dynastie Guilhem à Brest est Jean, qui épouse Marie Louise Daniel, fille de marchand très estimé sur la place brestoise, puisque Philibert Jean Daniel est dit Sieur et son épouse Olive TARDY, Demoiselle.

Au XVIIIème siècle, les marchands "***les plus connus sur la place étaient les Bersolle, négociants en vins, les Guilhem, originaires du Bordelais et pratiquant sans doute le même commerce***", nous dit Patrick Galliou dans son Histoire de Brest .

Les Bersolle et les Guilhem se fréquentent, puisque c'est Yves Bersolle qui viendra déclarer le décès de Jean Guilhem le 7 vendémiaire an 3 (28 septembre 1794)

On ne connaît au couple Jean Guilhem et Marie Louise Daniel que deux enfants, baptisés à Saint Louis de Brest :

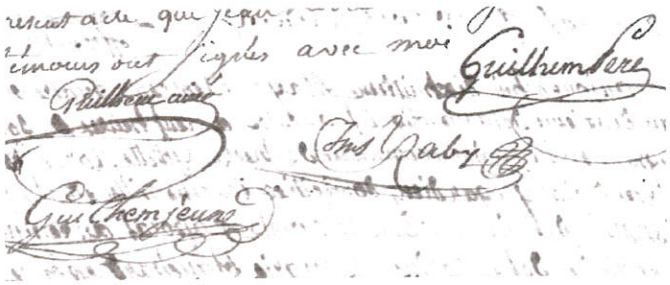
-Jean Pierre Olivier, baptisé le 10 mars 1765

-Jean Louis, baptisé le 30 mai 1767.

Sur les actes de naissance de ses fils, Jean Guilhem est qualifié de Sieur ou de Noble Homme.

On trouvera par la suite sur différents actes les signatures de Guilhem père, Guilhem aîné et Guilhem jeune.

Les signatures des trois Guilhem



Jean Pierre Olivier, dit l'aîné

Jean Pierre Olivier Guilhem est nommé le 28 mai 1785, avec dispense d'âge, "*conseiller du roi, contrôleur-vérificateur et trésorier-receveur des deniers d'octroi et autres revenus de la ville de Brest* ". Il a été adjoint au maire et il signe à ce titre différents actes d'état civil à Brest. Il a également été président du tribunal de commerce. En 1815, il est élu pour siéger à la chambre des députés lors de la courte mandature des cent jours. Il sera à nouveau député du Finistère de 1818 à 1823 puis député du Maine et Loire de 1827 à 1830. Il se situe au centre gauche. Il décède à Brest en 1830 à la suite, semble-t-il, d'une blessure après une chute de cheval.

Il épouse le 1er décembre 1790 à Angers, paroisse Saint Maurille, Marie Thibault-Chambault, fille de René, Seigneur de la Nozaie.

Le couple aura huit enfants :

- Aristide, naît le 29 septembre 1791 et, curieusement, n'est déclaré à l'état civil de Brest que le 27 vendémiaire de l'an 3 (18 octobre 1794)... à cause de l'absence des témoins, (voir l'acte) vue 25 vendémiaire an 3
- Paul Prosper naît à Brest le 19 mai 1793, an 1 de la République. Il sera officier de la Marine et maire de 1844 à 1848, de Beaucouzé près d'Angers, où une avenue porte aujourd'hui son nom. A Brest, sa ville natale, il lègue par testament à sa mort en 1885 "*une rente de 3% de 300 francs dont le revenu cumulable tous les deux ans sera versé à une jeune fille qui travaille et dont la conduite est bonne*". Cela se fera jusqu'en 1948. Pour ces libéralités, le conseil municipal de Brest décide de donner le nom de rue Guilhem à l'ancien chemin de ronde du cimetière de Brest.



- Virginie Lodoiska sera la seule fille, et naît le 13 germinal de l'an 3 à Angers, 1er arrondissement.
- Jean Télémaque, 30 pluviôse an 5 à Brest,
- Jean Théodore Anacharsis, 22 ventôse de l'an 7 à Brest,
- Louis Félix Adolphe, l8 floréal an 9 à Brest,
- Henri Louis René, 17 brumaire an 12 à Brest
- Enfin, Louis Paul Achille naît le 17 février 1808 à Brest. Il sera député du Finistère de 1839 à 1842.

Par le choix des prénoms, Achille, Télémaque, Anacharsis, Lodoiska, le couple montre son intérêt pour la culture classique. Anarcharsis est un philosophe grec d'origine barbare du VIème siècle avant J.C. Lodoiska est le nom de l'héroïne d'un roman à succès, Les amours du chevalier de Faublas, de Jean Baptiste Louvet de Couvray (1787), qui a donné le titre d'un opéra de Chérubini en 1791.

Trois des fils de Jean Pierre Olivier, Achille, Aristide et Paul Prosper seront décorés de la Légion d'Honneur.

Jean Louis, dit le jeune, épouse Marguerite Tournier et ils auront :

- Louise Vincente Mélanie le 3 pluviôse de l'an 10. Son père Jean Louis est déclaré rentier.

On trouve quatre fois la signature, comme témoin, de Jean Maurice Pouliquen qui a été maire de Brest entre 1800 et 1802, sur les actes de naissance des enfants Guilhem.

Par les mariages, les Guilhem vont se trouver alliés à des familles fort réputées et aristocratiques :

Tout d'abord en 1815, quand Virginie épouse Jean Julien Angot des Rotours, celui-ci est déjà capitaine de vaisseau de 2ème classe, chevalier de la Légion d'Honneur et chevalier de Saint-Louis. Il sera plus tard contre-amiral, gouverneur de la Guadeloupe, et aura les plus hautes distinctions dans les ordres de la Légion d'honneur, de Saint-Louis, de l'ordre portugais de la Tour et de l'Épée. Il décédera en 1844 et sera inhumé au cimetière de Saint Martin à Brest.

Puis en 1818, quand Aristide épouse Nathalie Armande Lebigot, de Saint Brieuc, fille d'Armand François Lebigot, capitaine de vaisseau, Chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint Louis, officier de la Légion d'honneur.

Aristide épousera à Brest en 1829 en secondes noces Claire Rose Catherine de Pothuau, fille d'un planteur sucrier de Saint-Pierre à la Martinique, fondant ainsi une nouvelle famille aristocratique française, les Guilhem de Pothuau qui, après 1855, porteront le titre de marquis. Au mariage, le père de la mariée est représenté par le baron Victor Guy Duperré, vice-amiral, préfet maritime de Brest, qui, un an plus tard, commandera le corps expéditionnaire en Algérie. Le baron Jean Hilaire

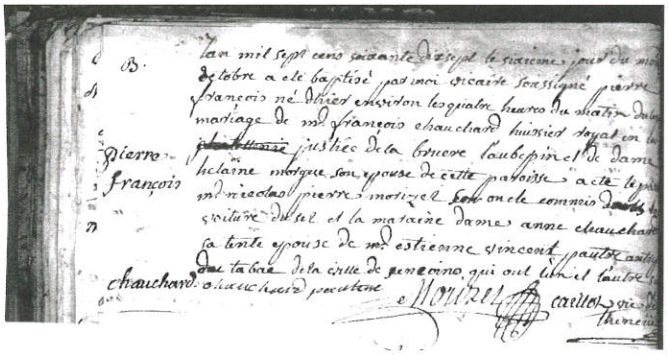
© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 120, décembre 2011

Barchou, maire de Brest, est présent à la cérémonie.

Selon "*L'Almanach de commerce de Paris, des départements de la France et des principales villes du monde*" de 1820, la maison Guilhem aîné et fils tient la direction de l'agence de la compagnie royale d'assurance de Paris. Elle est répertoriée dans les négociants, armateurs et commissionnaires.

Pierre Chauchard

Également cité par Pellarin : Pierre Chauchard, qui n'est pas brestois d'origine ni même breton. En effet il voit le jour en 1777 à Theneuille, petite localité d'Auvergne. Son père, François Chauchard, est huissier royal et sa mère, Hélène Morgue, appartient à une famille de notaires de Theneuille



socialement plus élevée.

Acte de baptême de Pierre Chauchard à Theneuille (Allier)

Comment se retrouve-t-il à Brest ? Le mystère demeure. Toujours est-il qu'il va y mener toute une série d'activités. En 1804, tout d'abord, quand la ville de Quimper veut, après Brest, Morlaix et Landerneau, s'équiper d'un éclairage public à l'huile de colza. C'est "*le sieur Chauchard de Brest qui le premier propose ses services à la ville*". Sur son blog, Jean-Pierre Clochon nous signale trois bateaux armés par Chauchard en 1809, 1814 et 1815 : *La Dorade* est un corsaire sous le commandement du capitaine Julien Olliveau, qui s'est distingué dans la prise du brick anglais *Perseverance* ; le Mars, brick anglais tout neuf pris par la garnison d'Ouessant, acheté aux enchères pour 22 000 francs ; enfin Jean-Pierre Clochon nous signale en 1815 *La Sophie*, un brick de 95 tonneaux, et sur lequel navigue son ancêtre Joseph, sous le commandement du capitaine Rivoalan, de Pleubian.

En 1833 l'almanach royal et national nous signale qu'il est président du tribunal de commerce. Il a sous son autorité quatre juges : Bérard, Bersolle, Kerros(A), Monge (père) et un greffier : Monteaud.

On ne trouve aucune trace de Chauchard dans les registres d'état civil de Brest et, selon une source familiale, Pierre Chauchard aurait fini ses jours en 1850, célibataire, dans son habitation de la Condemine sur la commune de Buxière-les-Mines, dans le Bourbonnais.

Gautier & Dubois

Les Gautier et Dubois sont également cités par notre chroniqueur.

Les deux noms Gautier et Dubois sont associés à un point tel que les Roscovites crurent un moment que c'était "*le sieur Gautier Dubois*", de Brest, qui avait fait construire la digue du Laber et modifié ainsi leur paysage (création d'un polder) et leurs coutumes (plus de ramassage de goémon sur cette zone).

Les Gautier

On trouve le patronyme Gautier ou Gauthier assez fréquemment sur Brest sous l'Empire. En croisant les actes, nous sommes amenés à définir une parentèle de Gautier, issue de Villedieu dans la Manche (Villedieu-les-Poêles).

Il s'agit de Jean Étienne, Pierre Christophe, Magloire et Nicolas. Tous les quatre sont marchands ou commerçants. Pour Pierre Christophe, il est précisé qu'il est épicier.

Jean Étienne Gautier est donc venu à Brest avec son épouse, Jeanne Marguerite Gautier (une cousine?). Leur premier fils, Jean François Marie Gabriel, naît à Brest le 21 fructidor de l'an V de la République (7 septembre 1797). Les parents ont une petite vingtaine d'années et Jean Étienne se déclare marchand à Brest. Il est assisté dans sa déclaration d'André François Dubois, lui aussi marchand à Brest. Eugénie Marie Prosper Radegonde naîtra à Villedieu en 1799, le 1er messidor de l'an VII (18 juin). Le couple aura un second fils Pierre Prospert (sic) le premier floréal de l'an X (22 avril 1802) à Brest. Malheureusement Jeanne Marguerite décédera, probablement des suites de l'accouchement, le 12 prairial de la même année (1 juin 1802). Elle a 27 ans. Jean Étienne décédera le 14 mai 1843 en son domicile, 19 rue de la Mairie, à 67 ans. Il était deux fois veuf puisqu'il s'était remarié.

L'épicier Pierre Christophe Gautier a épousé à Vire (Calvados) Henriette Leconte vers 1807, mais c'est à Brest que naîtront les quatre enfants du couple : Étienne Joseph Désiré en 1809, Marie Eugénie Amélie en 1810, Nicolas Firmin Eugène en 1815 et Eugénie Marie Joséphine en 1822.

Il y a aussi Magloire qui apparaît sur les actes de naissance en tant qu'oncle - il est le frère de Jeanne Marguerite Gautier - mais nous ne lui avons pas trouvé de descendance. Il en est de même pour Nicolas.

Nous avons en plus Pierre Gautier, lui aussi natif de Villedieu. Nous n'avons pas établi sa parenté avec les Gautier précédents, mais il y a fort à parier qu'il ne leur soit pas étranger.

En outre, dans la Grand Rue nous trouvons aussi Louis Antoine Gautier, ferblantier patenté, et Maurille Ollivier Gautier, marchand tailleur.

André François Dubois

André François Dubois est né le 15 avril 1773 à Cherencé-le-Roussel, petite localité de la Manche, où André Dubois et Anne Guesdon sont cultivateurs. Le 14 septembre 1808, il épouse à Brest Anne Marie Havard originaire de... Villedieu-les-Poêles. Naturellement les Gautier sont présents et signent l'acte de mariage. André François a, entre autres, une sour, Marie Jeanne Françoise, qui épouse le 28 juillet 1806 Charles Liot cultivateur à Chérencé-le-Roussel. Charles Liot va acquérir en 1808 le château de Lézergué en Ergué-Gabéric, laissé après la Révolution aux bons soins d'un gardien, tandis que ses propriétaires, la famille de la Marche, ont préféré aller vivre sous d'autres cieux.

Les Gautier & Dubois sont négociants et font des affaires dans différents domaines. Ils sont armateurs (ex : 1815 La Virginie pour la Guadeloupe), avitailleurs du port (on trouve un courrier de 1811 où il est question de voitures à jantes larges ou à jantes étroites pour le transport de "*6 000 quintaux métriques de bled*"), marchands de draps, achateurs et vendeurs de domaines (les polders du Laber à Roscoff, château et métairie de Lézergué en Ergué Gabéric, manoir de Kerhallet à Brest)...

La caisse d'épargne et de prévoyance

Sur la centaine de noms des brestois fondateurs de la Caisse d'Épargne et de Prévoyance en mars 1821 nous relevons :

Jean Marie Kerros, négociant et Maire de Brest,

Aristide Guilhem, négociant stipulant tant en son nom

qu'au nom de la maison de commerce connue sous la raison de *Guilhem aîné et fils* demeurant à Brest rue de la Rampe n°19,

Armand Bersolle, négociant stipulant tant en son nom qu'au nom de la maison de commerce connue sous la raison de Bersolle frères, rue du Château n°28,

Pierre Chauchard, négociant et juge au tribunal de commerce demeurant à Brest, rue du Château n°34,

Prosper Dubois, fils aîné, négociant demeurant à Brest, rue de la Rampe n°51,

Jean Hilaire Barchou, sous-intendant militaire, chevalier des ordres royaux de Saint-Louis et de la Légion d'honneur, demeurant à Brest, rue Voltaire n°24.

Les fondateurs constituent un capital de 3 700 F. Ainsi Kerros apporte 50 F, Guilhem 100 F, Bersolle 100 F, Chauchard 50 F, Dubois 25 F et Barchou 25 F. Notons que la majorité des sociétaires a souscrit à hauteur de 25 F.

Le Champ d'Asile

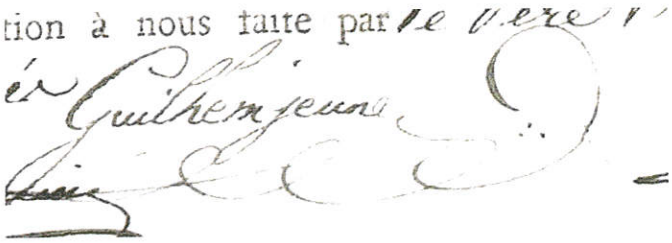
Au retour de Louis XVIII (en 1815, après Waterloo), beaucoup de Français poursuivis par la Réaction se réfugient aux Etats-Unis, où il leur est donné 100 000 acres de terre sur le golfe du Mexique. Ils y fondent l'état éphémère du Marengo, dont la capitale est Aigleville. On comprend tout de suite les sympathies politiques des réfugiés. Ce sont pour la plupart des "demi-soldes" nostalgiques de l'Empire.

La *Minerve française*, quotidien libéral fondé en 1818 par Benjamin Constant, publie régulièrement un état des sommes perçues par la souscription au profit des français réfugiés au Champ d'Asile. Parmi les donateurs brestois on trouve P. Chauchard pour 20 F, Guilhem fils pour 20 F, Dubois fils aîné pour 10 F, Magloire Gauthier pour 5 F et P. Gautier pour 5 F.

La franc -maçonnerie

La franc-maçonnerie est implantée à Brest depuis 1745 date de la fondation de la loge "l'Heureuse Rencontre". Du paysage maçonnique brestois de ce début de XIXème siècle, retenons auprès de "l'Heureuse Rencontre", une autre loge, "les Elus de Sully ". "*La fin de la Terreur signifie le retour aux affaires des anciens notables brestois. Très vite les loges vont rouvrir et redevenir des lieux incontournables de la vie politique locale*" [J.Y. Guengant, Brest et la Franc-Maçonnerie, éditions Armeline, 2008].

Les Guilhem sont une des familles les plus actives puisque les réunions de "l'Heureuse Rencontre" se tiennent dans une maison leur appartenant, 9 rue Neptune. Jean, le père, a été initié en 1764. Jean-Pierre-Olivier en 1785, son frère Jean Louis en 1788. Quant aux enfants, on les trouve "*sur les colonnes*" en 1812 (Aristide et Paul Prosper) et 1813 (Télémaque).



Jean-Pierre-Olivier Guilhem est le vénérable maître de cet atelier de 1799 à 1809, puis de 1817 à 1818 enfin de 1825 à 1827. Jean Louis Guilhem, dit "Guilhem jeune", orne volontiers sa signature des trois points en triangle

Pierre Chauchard est initié, toujours à "l'Heureuse Rencontre", le 27 mai 1805 et en sera le vénérable maître de 1812 à 1817. Nous trouvons les Gautier aux "Élus de Sully". Jean Étienne dès 1805, Magloire initié en 1810, puis Jean François Gabriel, l'aîné de Jean Étienne, en 1821, et plus tard Nicolas Eugène Firmin, le fils de Pierre Christophe, en 1841.

Quant à André François Dubois il est initié aux "Élus de Sully" en 1804.

Épilogue

Ainsi, grâce au soutien des Brestois et à un excellent travail de Me Isambert, nos prisonniers peuvent se pourvoir en cassation avec succès, puisque le jugement de la Martinique est cassé en septembre 1826.

Renvoyés devant la cour royale de Guadeloupe, nos trois malheureux sont quand même condamnés à dix ans de bannissement des colonies.

Exilé à Paris, Bissette fonde la Revue des Colonies, dans laquelle il peut exposer ses idées. En 1834, il passe d'une défense des mulâtres à une prise de position en faveur de l'émancipation franche et immédiate des esclaves. Il se démarque de Scholcher, qui pense alors à un délai de soixante ans, avec des mots insupportables et qu'il regrettera d'ailleurs :"Je ne vois pas plus que personne la nécessité d'infecter la société active de plusieurs millions de brutes décorées du titre de citoyen". Scholcher est très en retrait à cette époque sur les idées de Bissette.

Le 4 juillet 1828, Bissette et Fabien sont initiés à la loge parisienne "Les Trinosophes", ce qui fait scandale dans les loges antillaises. Elles reçoivent mal le message du Grand Orient de France, qui veut se démarquer du préjugé de race qui sévit alors dans les loges coloniales.

Bissette en 1834 y présente "une planche" sur l'Abbé Grégoire, initiateur de la première abolition de l'esclavage. Franc-maçon, Scholcher fréquente la loge parisienne "les Amis de la Vérité " du Grand Orient de France depuis 1822.

Les deux hommes ont tout pour s'entendre, et pourtant ce sera l'affrontement notamment aux élections législatives de 1849. De retour d'exil, Bissette, curieusement allié au planteur blanc Auguste Pécoul, va remporter les élections à la Martinique contre le tandem Schoelcher -Perrinon et sera député jusqu'au coup d'état du 2 décembre 1851.

L'histoire a retenu Scholcher, qui a donné son nom à une commune de la Martinique (Case Navire), à des rues, des avenues et différents établissements publics, lycées, hôpitaux, bibliothèques... dans tous les départements d'outre-mer. Quant à Bissette, il est beaucoup ignoré, y compris aux Antilles, et n'a donné son nom qu'à un rond point de la commune de... Scholcher.

Sources :

- Base RECIF du Centre Généalogique du Finistère.
- Archives de la ville de Brest
- Archives du département de la Manche
- Archives de la Martinique
- Base Léonore (Légion d'Honneur)
- *Léo Ursulet, Cyrille Bissette et Victor Schoelcher*, dans "France-Antilles", juin 2010
- Annales Maritimes et Coloniales, T1, 1824
- Charles Pellarin, *Souvenirs anecdotiques*, 1868.
- *De la condition des gens de couleur libres aux Antilles françaises*, de l'imprimerie de J. Mac Carthy PARIS 1823
- *Mémoires pour les hommes de couleur de la Martinique*. Imprimerie E. Duverger, Paris 1826.
- Plaidoyer de Me Chauveau-Lagarde pour les Sieurs Bissette, Fabien fils et Volny, Paris, 1826.
- *Histoire de Brest*, Patrick Galliou, 2007.
- *Brest et la Franc-Maçonnerie, Les Amis de Sully. Des Origines à nos jours*. Jean-Yves Guengant, Editions Armeline, 2008.
- *250 ans de Franc-Maçonnerie en Bretagne*, Yannick Rome, Liv'Editions, 1997.
- *La Voix de Sainte Barbe*, Bulletin paroissial de Roscoff, 1968, n° 219 et n° 220.

Merci à Philippe Vallanet pour ses renseignements familiaux

René Pierre LE GALL, un homme de conviction

par Jean TOULHOAT, adhérent n° 5714 du CGF



Plaque sur une grille du Square René-Le Gall

René Pierre LE GALL est né le 13 Janvier 1899 à Quillien, sur la commune d'Edern. Son père, Alain le GALL était laboureur, sa mère, Isabelle TOULHOAT, soeur de mon grand-père, était ménagère.

La première guerre mondiale, a sévèrement touché les proches de René Pierre LE GALL. Deux de ses oncles, Yves et Pierre TOULHOAT, y trouvent la mort : Pierre, le 09/12/1918 en Serbie, et Yves le 06/08/1918 à Chantilly. Un autre de ses oncles, Alain TOULHOAT, mon grand-père, est très gravement blessé en 1914.

Le 16 Janvier 1923, il épouse à Edern Marie Louise LE GALL, fille de Corentin et de Marie Jeanne LE GOFF

Sans travail, il part à Paris en 1920. Presque illettré, il s'instruit en autodidacte.

D'abord terrassier sur les chantiers en 1921, il adhère à la C.G.T.U (Confédération Générale du Travail Unitaire), peu après sa création en 1922. Il sera délégué à son 1er Congrès national à St-Etienne, fin 1922. En 1925, il lutte pour le maintien de son syndicat à cette centrale. Il adhère au P.C.F. (Parti communiste français) en 1926, mais il restera surtout un syndicaliste.

D'abord délégué, puis secrétaire permanent, il est élu, en 1929, secrétaire général du syndicat C.G.T.U. des Terrassiers.

Ensuite, il l'est à la Commission exécutive de la Fédération nationale Unitaire du Bâtiment et à la Commission exécutive nationale de la C.G.T.U.

En 1932, il est élu conseiller prud'homal de la Seine. Il est réélu en 1933, secrétaire général du syndicat des terrassiers de la Seine et Seine-et-Oise.

A plusieurs reprises, son action syndicaliste lui vaudra des condamnations. En 1929, son arrestation provoque la sortie en masse des travailleurs du métro qui obtinrent sa libération, un non-lieu ayant été prononcé.

En 1935, lors de la réunification syndicale C.G.T.U.-C.G.T. confédérée, il est élu secrétaire général du syndicat réunifié des terrassiers de la région parisienne.

Il devient la même année conseiller municipal communiste de Paris et conseiller général de la Seine.

Il est vice-président du Conseil général de la Seine jusqu'en 1939.

Après l'interdiction du parti par le gouvernement Daladier, il est déchu de ses mandats politiques, et, dans la même période, de ses responsabilités syndicales par la majorité réformiste du C.C.N. de la C.G.T.

Le Gall est arrêté en automne 1939, alors qu'il participe à la restructuration dans la clandestinité du P.C.F. Transféré de prison en prison, la dernière étant Clairvaux, il est livré aux occupants par les autorités de Vichy.

Les Allemands fusilleront leur prisonnier le 7 mars 1942, dans la clairière de Malakoff sur la commune de Ville-sous-la-Ferté (Aube).

La seconde guerre mondiale, touchera également l'entourage de René Pierre LE GALL.

Un de ses neveux y laissera la vie : Corentin STEPHAN, né le 26 janvier 1916 à Edern, fils de Jean François STEPHAN et de Marie Jeanne LE GALL, mort pour la France à Briec le 28 janvier 1944, suite à une blessure reçue au cours d'une opération de la résistance à Saint-Thois.

La ville de Paris, en souvenir de son conseiller, donnera le nom de René LE GALL a un square du 13è arrondissement et fera apposer un plaque commémorative au 51 bis, rue Croulebarbe (Grille du Parc Le Gall), Paris 13è.



Square René-Le Gall, Paris 13è

Remerciements à Danièle Seignot, adjointe au maire du 13è arrondissement, chargée des espaces verts.Ascendance

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 120, décembre 2011

Ascendance de René Pierre LE GALL

Génération I			
1 **LE GALL** René Pierre	° 13/01/1899 EDERN	x 16/01/1923 EDERN à Marie-Louise **LE GALL** (1900-1988)	+ 07/03/1942 VILLE-SOUS-LA-FERTE (10)
Génération II			
2 **LE GALL** Alain	° 17/05/1871 EDERN		
Cultivateur			
3 **TOULHOAT** Isabelle	° 14/03/1878 EDERN	x 11/10/1896 EDERN	+ 12/03/1929 EDERN
Génération III			
4 **LE GALL** René	° 19/09/1835 BRIEC		+ 15/01/1903 EDERN
5 **DORVAL** Marie Jeanne	° 21/01/1845 EDERN	x 06/07/1870 EDERN	+ 07/03/1895 EDERN
6 **TOULHOAT** Hervé	° 25/07/1849 EDERN		+ 22/11/1915 EDERN
Cultivateur			
7 **CRAPEL** Isabelle	° 11/03/1858 EDERN	x 27/02/1876 EDERN	+ 30/11/1936 EDERN
Génération IV			
8 **LE GALL** Alain	° 04/ther/05 EDERN		
9 **TRELLU** Marie	° 12/01/1807 BRIEC	x 29/06/1829 EDERN	
10 **DORVAL** Jean Yves	° 10/04/1813 GOUEZEC		
11 **FLOC'HLAY** Marie Jeanne	° 09/09/1813 EDERN	x 11/07/1841 EDERN	
12 **TOULYOAT** Yves	° 10/02/1808 EDERN		+ 14/07/1862 EDERN
Cultivateur			
13 **LE ROUX** Marie Catherine	° 12/10/1813 BRIEC	x 13/01/1833 BRIEC	+ 04/01/1887 EDERN
14 **CRAPEL** Alain	° 12/02/1834 BRIEC		+ 18/03/1868 EDERN
Tailleur d'habits			
15 **FEUNTEUN** Marie Anne	° 26/07/1830 EDERN	x 28/10/1856 EDERN	+ 21/01/1906 EDERN
Génération V			
16 **LE GALL** Alain	° 07/11/1763 EDERN		+ 05/12/1831 BRIEC
17 **LE GOUEROU** Jeanne	° 15/04/1768 BRIEC	x 16/09/1793 BRIEC	+ 18/11/1837 BRIEC
18 **TRELLU** Louis	° 27/05/1767 BRIEC		+ 29/10/1822 BRIEC
19 **TRELLU** Catherine	° 22/03/1769 BRIEC	x 04/02/1793 BRIEC	+ 15/06/1809 BRIEC
20 **DORVAL** Laurent			
21 **CAUGANT** Marie Yvonne			
22 **LE FLOC'HLAY** Luc	° 12/02/1785 EDERN		+ 02/01/1829 EDERN
23 **LE GUILLOU** Jeanne	° 15/01/1784 LANDREVARZEC	x 10/07/1811 EDERN	+ 11/07/1838 EDERN
24 **TOULHOAT** Jean	° 04/04/1782 BRIEC		+ 06/08/1810 EDERN
Cultivateur			
25 **LE CAM** Marie Anne	° 11/03/1777 GOUEZEC	x 02/ther/10 EDERN	+ 12/05/1846 EDERN
26 **LE ROUX** Yves	° 22/04/1772 BRIEC		
27 **KERBOURC'H** Jeanne	° 14/01/1778 LANDUDAL	x 28/fruc/08 BRIEC	+ 13/06/1850 EDERN
Cultivatrice			
28 **CRAPEL** Jean	° 03/01/1796 CORAY		+ 03/07/1848 QUIMPER
29 **BALBOUS** Francoise	° 27/02/1806 BRIEC	x 13/07/1828 BRIEC	+ 07/12/1858 BRIEC
30 **FEUNTEUN** Pierre	° 06/01/1783 BRIEC		+ 20/03/1855 EDERN
Maitre tailleur			
31 **LE DU** Isabelle	° 07/04/1790 EDERN	x 30/06/1813 EDERN	+ 24/04/1864 EDERN
Journalière			
Génération VI			
32 **LE GALL** Alain	° ../../1734		+ 11/01/1820 EDERN
Ménager			
33 **QUINTIN** Marie Corentine	° ../../1740	x 28/04/1757 EDERN	+ 08/07/1813 EDERN
34 **LE GOUEROU** Jean	° 03/11/1730 BRIEC		
35 **le GAC** Isabelle	° 07/01/1728 BRIEC	x 28/02/1753 BRIEC	+ 23/05/1781 BRIEC
36 **TRELLU** Laurent	° 22/11/1730 BRIEC		+ 24/04/1812 BRIEC
37 **PETILLON** Anne	° 13/11/1739 BRIEC	x 26/11/1761 BRIEC	+ 30/05/1808 BRIEC
38 **TRELLU** Hervé			
39 **LE SAUX** Anne			
44 **LE FLOC'HLAY** François			
45 **CAUGANT** Marie Anne			
46 **LE GUILLOU** Jean			+ 03/03/1833 BRIEC
47 **PERON** Marie Jeanne	° 30/03/1750 BRIEC	x 21/01/1778 BRIEC	+ 10/vent/02 BRIEC
48 **TOULENCOAT** Jean	° 24/11/1761 EDERN		+ 09/07/1839 EDERN
Cultivateur			
49 **COATHALEM** Francoise	° ../../1741 EDERN	x 30/05/1781 EDERN	+ P 15/12/1819 EDERN
50 **LE CAM** Yves	° 31/12/1753 EDERN		+ 23/09/1816 BRIEC
51 **LE GUILLOU** Marguerite	° 07/12/1758 EDERN	x 20/02/1772 EDERN	+ 06/02/1836 EDERN
52 **LE ROUX** Hervé	° 06/09/1738 BRIEC		+ 11/05/1806 BRIEC
Cultivateur			
53 **LE PRAT** Catherine	° 15/07/1744 BRIEC	x 19/01/1767 BRIEC	+ 28/10/1811 BRIEC
54 **KERBOURC'H** Louis	° 01/03/1749 BRIEC		+ 10/10/1778 LANDUDAL
55 **LE GALL** Marie	° 14/12/1752 LANDUDAL	x 27/10/1772 LANDUDAL	+ 17/03/1787 LANDUDAL
56 **CRAPEL** Jean	° 13/07/1766 CORAY		+ 25/02/1804 CORAY
57 **COADOU** Marie Joseph	° 11/03/1774 CORAY	x 19/10/1788 CORAY	+ 28/02/1813 CORAY
58 **BALBOUS** Guillaume	° 05/10/1769 EDERN		+ 29/12/1818 BRIEC
59 **KERUZORÉ** Francoise Catherine	° 31/01/1773 ST-THOIS	x 29/nivo/04 ST-THOIS	+ > ../../1818
60 **FEUNTEUN** Alain	° 20/03/1738 EDERN		+ 17/05/1783 BRIEC
61 **MOYSAN** Marie Colombe	° 24/05/1758 BRIEC	x 11/02/1782 LANDREVARZEC	
62 **LE DU** Michel	° ca ../../1724 EDERN		+ 17/germ/07 EDERN
63 **DENIELOU** Jeanne	° 01/03/1761 ST-THOIS	x 31/01/1785 EDERN	+ 17/germ/07
Génération VII			
64 **LE GALL** Alain	° ../../1711		
65 **LENEZ** Jeanne		x 27/11/1738 GOUEZEC	

66	**QUINTIN** Hervé			
67	**L'HARIDON** Marguerite		x 06/07/1730 EDERN	+ 05/06/1751 EDERN
68	**LE GOUEROU** Jean			
69	**MAHÉ** Marguerite		x 23/10/1729 BRIEC	+ 22/07/1740 BRIEC
70	**le GAC** Guillaume	° 15/02/1707 BRIEC		+ 28/11/1767 BRIEC
71	**TRELLU** Perrine	° 23/06/1702 BRIEC	x 07/07/1721 BRIEC	+ 01/01/1771 BRIEC
72	**TRELLU** Hervé	° 17/11/1691 BRIEC		+ 05/04/1738 BRIEC
73	**CORNEC** Isabelle		x 20/10/1721 BRIEC	+ 23/11/1730 BRIEC
74	**PETILLON** Hervé			
75	**PIRIOU** Françoise			
92	**LE GUILLOU** Guillaume			
93	**LE BERRE** Elisabeth			
94	**PERON** Alain			
95	**le d'HERVE** Anne			
96	**TOULARCOAT** Yves	° 22/01/1729 PLEYBEN		+ 20/02/1780 BRIEC
97	**NEDELEC** Jeanne	° 26/06/1733 EDERN	x 14/09/1751 EDERN	+ 28/09/1788 BRIEC
	Cultivateur			
98	**COATHALEM** Jan	° ../../1704 EDERN		+ 16/07/1775 EDERN
99	**LE FEUNTEUN** Francoise	° 08/02/1721 EDERN		+ 14/12/1779 EDERN
100	**LE CAM** Gilles	° 03/08/1722 ST-THOIS		+ 29/12/1776 GOUEZEC
	Ménager			
101	**LE COROLLER** Marie	° ../../1720		+ 19/11/1775 GOUEZEC
102	**LE GUILLOU** Joseph	° ../../1733		+ 22/03/1798 EDERN
103	**LANNUZEL** Marie Corentine	° 16/04/1735 EDERN	x 31/01/1758 EDERN	+ 14/06/1771 EDERN
104	**LE ROUX** Alain	° 16/09/1705 BRIEC		+ 12/06/1753 BRIEC
	Cultivateur			
105	**LE BRAS** Marie	° 03/05/1707 BRIEC	x 24/10/1735 EDERN	+ 21/05/1772 BRIEC
106	**LE PRAT** Jean	° 16/08/1690 GOUEZEC		+ 04/10/1765 BRIEC
107	**LE COGANT** Marie	° LOTHEY	x 22/10/1742 BRIEC	
108	**KERBOURC'H** Hervé	° 28/08/1717 BRIEC		
	Cultivateur de terre			
109	**ROSPARS** Jeanne	° 01/04/1711 LANDUDAL	x 24/11/1746 BRIEC	
110	**LE GALL** Guillaume	° 24/10/1726 ELLIANT		+ 16/10/1776 ELLIANT
111	**ROSPARS** Laurence	° 22/06/1729 LANDUDAL	x 11/02/1752 LANDUDAL	+ 18/09/1791 ELLIANT
112	**CRAPEL** Jean	° 21/04/1738 CORAY		+ 05/06/1771 CORAY
113	**OLLU** Marie	° 24/05/1737 TREGOUREZ	x 28/01/1765 CORAY	+ 31/08/1777 CORAY
114	**COADOU** Jean	° 04/08/1747 CORAY		
115	**LAMANDÉ** Jeanne	° 01/04/1743 TOURCH	x 22/01/1767 CORAY	
116	**BALBOUS** Corentin	° 15/02/1735 EDERN		+ 02/04/1806 EDERN
117	**CHIQUEN** Marie	° 03/01/1735 CORAY	x 16/05/1760 EDERN	+ 04/ther/07 EDERN
118	**KERUZORÉ** Pierre	° 06/03/1741 COLLOREC		+ 21/flor/06 ST-THOIS
119	**ROSPARS** Marie	° 01/10/1740 ST-THOIS	x 30/01/1765 ST-THOIS	+ 11/04/1818
120	**FEUNTEUN** Vincent	° 12/04/1689 EDERN		
	Laboureur			
121	**LE PEZRON** Francoise		x 23/02/1724 EDERN	+ 10/02/1768
122	**MOISAN** Pierre	° 11/05/1723 BRIEC		+ 18/04/1787 BRIEC
123	**SILIOCQ** Jeanne	° 09/03/1729 LANDREVARZEC	x 15/02/1752 LANDREVARZEC	+ 04/11/1786 BRIEC
124	**LE DU** Pierre			
125	**PIRIOU** Elizabeth	° 05/09/1707 BRIEC	x 11/02/1722 EDERN	+ 12/10/1743 LANGOLEN
126	**DANIELOU** Laurens	° 10/08/1722 GOUEZEC		
127	**LE CLEAC'H** Jeanne	° LAZ	x 24/10/1756 GOUEZEC	

Génération VIII

128	**LE GALL** Alain			+ < 27/11/1738
129	**LE MAO** Catherine			
130	**LENEZ** Alain	° GOUEZEC		
131	**LE BOZEC** Marie		x 19/11/1714 GOUEZEC	
138	**MAHÉ** Francois			
139	**GOFFGAY** Marie	° 24/01/1683 LANDREVARZEC	x 26/11/1708 EDERN	
140	**le GAC** Alain			+ 01/04/1732 BRIEC
141	**le DOUERIN** Catherine		x 21/02/1702 BRIEC	+ 28/11/1711 BRIEC
142	**TRELLU** Hervé	° ../../1658		+ 04/04/1703 BRIEC
143	**KERSALÉ** Perrine	° 02/11/1665 BRIEC	x 29/01/1691 BRIEC	+ 09/12/1731 BRIEC
144 = 142	**TRELLU**Hervé	° ../../1658		+ 04/04/1703 BRIEC
145 = 143	**KERSALÉ** Perrine	° 02/11/1665 BRIEC	x 29/01/1691 BRIEC	+ 09/12/1731 BRIEC
192	**TOULANCOAT** Francois	° 23/09/1706 PLEYBEN		+ 30/05/1754 EDERN
193	**BERNARD** Anne	° 02/01/1708 PLEYBEN	x 09/02/1728 PLEYBEN	+ > 30/05/1754 EDERN
194	**NEDELEC** Alain	° 19/07/1707 EDERN		+ 24/03/1773 EDERN
195	**COADOU** Jeanne	° 10/06/1712 EDERN	x 21/02/1729 EDERN	+ 26/07/1786 EDERN
198	**LE FEUNTEUN** Hervé	° 04/10/1675 EDERN		+ 28/02/1751 EDERN
199	**BREUS** Catherine	° ../../1686		+ 04/05/1726 EDERN
200	**LE CAM** Antoine Jean	° 14/07/1680 ST-THOIS		+ 27/12/1748 EDERN
201	**LE ROY** Isabelle	° 15/09/1682 EDERN	x 20/02/1708 EDERN	+ 19/05/1754 EDERN
204	**LE GUILLOU** Hervé	° ../../1678		+ 27/12/1768 EDERN
205	**LE GALL** Marguerite	° 02/01/1698 ST-THOIS	x 28/02/1724 EDERN	+ 28/05/1770 EDERN
206	**LANNUZEL** Alain			+ 01/02/1761 EDERN
207	**L'HARIDON** Corentine	° ? ../../1709 BRIEC	x 28/07/1721 EDERN	+ 10/09/1769 EDERN
208	**LE ROUX** Alain	° ca ../../1647		+ 26/04/1707 BRIEC
209	**CADOUDAL** Jeanne	° 03/04/1662 TREFLEZ	x 28/11/1704 TREFLEZ	+ 20/12/1708 BRIEC
210	**LE BRAS** Yves			+ 22/12/1728 BRIEC
211	**MORVAN** Julienne	° BRIEC	x 15/02/1700 BRIEC	+ 11/12/1737 BRIEC
212	**LE PRAT** Alain	° 02/07/1667 GOUEZEC		
213	**LE CORRE** Jeanne	° 22/01/1669 GOUEZEC	x 01/09/1689 GOUEZEC	
214	**LE CAUGANT** Hervé	° LOTHEY		+ 28/11/1714 LOTHEY
	"Perieur"			
215	**LAISET** Marie	° 14/12/1684 LOTHEY	x 19/02/1703 LOTHEY	+ 14/03/1713 LOTHEY

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 120, décembre 2011

216	**KERBOURC'H** Francois			
217	**KERUN** Jeanne	° 22/11/1687 BRIEC	x 29/07/1705 LANDREVARZEC	+ 01/03/1717 BRIEC
218	**ROSPARS** Germain			+ 27/04/1731 BRIEC
219	**LE COZ** Marie	° 19/05/1688 LANDUDAL	x 16/01/1710 LANDUDAL	+ 14/12/1759 BRIEC
220	**LE GALL** Louis	° 05/05/1704 ELLIANT		+ 18/03/1727 ELLIANT
221	**LE ROY** Appoline		x 30/06/1721 ELLIANT	+ 21/03/1749 ERGUÉ-GABÉRIC
222	**ROSPARS** Hervé	° ../../1678		+ 07/11/1742 LANDUDAL
223	**LE GOFF** Laurence	° 02/06/1703 LANDUDAL	x 25/11/1728 LANDUDAL	+ 12/03/1785 LANDUDAL
224	**CRAPEL** Bertrand	° 09/12/1693 CORAY		+ 04/03/1774 CORAY
225	**LE GUILLOURMIC** Catherine	° 19/11/1696 CORAY	x 28/01/1717 CORAY	+ 20/08/1757 CORAY
226	**OLLU** Joseph	° TREGOUREZ		
227	**LE PENNEC** Marie	° 16/05/1712 TREGOUREZ	x 27/08/1736 TREGOUREZ	+ 20/04/1742 CORAY
228	**COADOU** Vincent	° 04/03/1720 CORAY		+ 19/02/1772 CORAY
229	**LE COSQUAIR** Pétronille	° 29/06/1724 CORAY	x 23/05/1746 CORAY	+ 14/02/1784 CORAY
230	**LAMANDÉ** Etienne	° ../../1698		+ 05/07/1753 ELLIANT
231	**LE GONIDEC** Marie	° ../../1710		+ 28/09/1744 TOURCH
232	**BALBOUS** Corentin	° 19/04/1705 EDERN		+ 29/10/1736 EDERN
233	**LANNUZEL** Isabelle	° 15/06/1713 EDERN	x 20/02/1727 EDERN	+ 20/04/1767 GUELLEVAIN
234	**JECQUIN** Jean	° 02/06/1697 CORAY		+ 28/11/1738 CORAY
235	**LORGOUILLOUX** Corentine	° 28/07/1711 EDERN	x 10/02/1734 CORAY	
236	**KERIZORÉ** Henry	° PLONEVEZ-DU-FAOU		
237	**GRALL** Jeanne	° ca ../../1726 COLLOREC	x 19/05/1738 COLLOREC	+ 25/09/1786 ST-THOIS
238	**ROSPARS** Yves			+ 13/04/1772 ST-THOIS
239	**LE CAM** Anne			+ 01/12/1780 BRIEC
240	**FEUNTEUN** Vincent			
241	**LE BODOLEC** Catherine			
242	**LE PEZRON** Paul			
244	**MOYSAN** Yves			
245	**LE VILL** Louise	° ../../1684		+ 02/06/1751 BRIEC
246	**SILIOCQ** Hervé	° ../../1690		+ 15/06/1774 LANDREVARZEC
247	**LE PRAT** Jeanne	° 16/07/1701 EDERN	x 27/01/1727 LANDREVARZEC	+ 28/04/1769 LANDREVARZEC
250	**PIRIOU** Thomas	° 29/12/1678 BRIEC		+ 13/02/1737 BRIEC
251	**LE BRONNEC** Jeanne	° ../../1674	x 17/02/1700 Quillinnen (29020)	+ 23/12/1728 BRIEC
252	**DANIELOU** Alain	° ca ../../1693 GOUEZEC		+ 20/06/1743 GOUEZEC
253	**CARIOU** Marie	° 07/08/1693 PLEYBEN	x 30/08/1717 PLEYBEN	+ 23/11/1753 GOUEZEC
254	**LE CLEAC'H** Vincent			
	Valet			
255	**LE BLOC'H** Jeanne	° 15/04/1697 LAZ	x 17/01/1718 LAZ	+ 08/01/1768 ST-THOIS
	Génération IX			
260	**LENEZ** Rolland	° 24/02/1656 GOUEZEC		
261	**AUTRET** Catherine	° 03/03/1659 GOUEZEC	x 06/07/1684 GOUEZEC	+ 19/02/1728 LAZ
278	**GOFFGAY** Pierre			+ 16/05/1685 LANDREVARZEC
279	**LIZIEN** Marguerite	° 28/05/1662 LANDREVARZEC	x 24/11/1681 LANDREVARZEC	
280	**le GAC** Guillaume			
284	**TRELLU** Guillaume			
285	**GADAL** Catherine			
286	**KERSALÉ** Jean	° ../../1636		+ 18/04/1686 BRIEC
287	**LE COROLLER** Marie	° 14/04/1641 BRIEC		+ 28/11/1682 BRIEC
384	**TOULANCOAT** Yves	° 1669/1683 PLEYBEN		+ 27/04/1734 PLEYBEN
385	**MIOSSEC** Marguerite	° 04/11/1667 PLEYBEN	x 26/11/1691 PLEYBEN	+ 19/06/1736 PLEYBEN
386	**BERNARD** Henry			
387	**KERGUELEN** Jacquette		x 15/02/1706 PLEYBEN	
388	**NEDELEC** Alain			
389	**LE DRÉAU** Catherine	° 21/04/1686 EDERN	x 21/06/1706 EDERN	+ 15/01/1737 EDERN
390	**COADOU** Guillaume	° 14/05/1680 EDERN		+ 17/04/1742 EDERN
391	**LE DRÉAU**Marie	° ca ../../1681	x 17/10/1703 EDERN	+ 20/09/1758 EDERN
396	**LE FEUNTEUN** Yvon	° 22/10/1650 EDERN		+ 12/08/1725 EDERN
397	**HENRY** Guillamette	° 03/12/1646 EDERN	x 19/11/1674 EDERN	+ 08/12/1695 EDERN
398	**BREUS** Charles			
399	**GUILLOU** Catherine	° ca ../../1669		+ 04/10/1734 TREFLEZ
400	**LE CAM** Louis	° 19/01/1637 ST-THOIS		
	Maréchal			
401	**ROSPARS** Marie			
402	**LE ROY** Guillaume			+ 02/04/1725 EDERN
403	**LE BOUZARD** Catherine	° 01/09/1647 EDERN	x 26/02/1680 EDERN	+ 04/03/1725 EDERN
410	**LE GALL** Louis			+ < 26/11/1733
411	**AUFFRET** Suzanne			
418	**CADOUDAL** Marc			
419	**LE GOFF** Jeanne			
420	**LE BRAS** Yves			
422	**MORVAN** Jean			
424	**LE PRAT** Jean	° ../../1634		+ 31/05/1689 GOUEZEC
425	**LE DOUGUET** Gillette		x 01/07/1665 GOUEZEC	
426	**LE CORRE** Guillaume			
427	**MAHÉ (MAO)** Barbe			
428	**LE CAUGANT** Jean			+ > 19/02/1703
429	**LE GUILLOU** Lévénèze			
430	**L'AYSET** Yvon	° 19/09/1649 BRASPARTS		+ 11/03/1701 LOTHEY
	Maréchal			
431	**LE BIHAN** Adelice	° 29/11/1653 BRIEC	x 08/07/1675 LOTHEY	+ 03/04/1713 LOTHEY
434	**KERUN** Francois			
435	**LE BORGNE** Catherine		x 17/09/1685 BRIEC	
436	**ROSPARS** Alain			
438	**LE COZ** Jean			
439	**LE GRAND** Francoise			

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 120, décembre 2011

440	**LE GALL** Louis			
441	**LE CORNIGUEL** Marie		x 28/07/1700 ELLIANT	
442	**ROUÉ** Jean			+ 23/11/1726 ELLIANT
443	**BIRIEN** Louise	° 07/05/1676 ELLIANT	x 21/08/1693 ELLIANT	+ 21/01/1707 ELLIANT
446	**LE GOFF** Jan			
447	**JAC** Catherine		x 26/11/1693 LANDUDAL	
448	**CRAPEL** Francois	° ? ../../1667		+ 07/06/1742 CORAY
449	**LE TORREC** Marie	° 16/12/1670 CORAY	x 07/12/1691 CORAY	+ 25/06/1730 CORAY
450	**LE GUILLOURMIC** Francois	° ? ../../1668		+ 08/05/1741 CORAY
451	**COETDEROFF** Marguerite		x 11/02/1692 CORAY	+ 30/05/1704 CORAY
452	**OLLU** Yves	° ca ../../1679		+ 26/09/1739 TREGOUREZ
	Métayer à Kerhallec			
453	**LE QUEINNEC** Catherine	° 06/07/1684 TREGOUREZ	x 27/09/1706 TREGOUREZ	+ 10/03/1736 TREGOUREZ
454	**LE PENNEC** Yves	° ? ../../1675 TREGOUREZ		+ 01/05/1754 TREGOUREZ
455	**LE MOAL** Marie Jeanne	° ? ../../1670 TREGOUREZ	x 23/01/1698 TREGOUREZ	+ 22/12/1750 TREGOUREZ
456	**COADOU** Jean			+ < 23/05/1746
457	**LE SCARS** Claude		x 13/11/1715 CORAY	+ < 23/05/1746
458	**LE COSQUER** Jean	° 28/07/1686 CORAY		+ 19/03/1743 CORAY
459	**MAHÉ** Renée		x 25/06/1711 CORAY	
464	**BALBOZ** Corentin	° 25/09/1667 EDERN		
465	**ROLLAND** Marie		x 19/11/1703 EDERN	
466	**LANNUZEL** Alain			
467	**MAHÉ** Isabelle		x 10/11/1703 EDERN	
468	**JECQUIN** Guillaume	° 19/07/1666 CORAY		+ 17/11/1723 CORAY
469	**PERENNEC** Catherine	° ../02/1663 TREGOUREZ	x 03/11/1689 CORAY	+ 26/12/1738 TREGOUREZ
470	**L'ORGOUILLOUX** Pierre	° ca ../../1677		+ 12/12/1719
471	**LE COROLLER** Marie	° ../../1670	x 27/02/1696 EDERN	+ 03/03/1750 GUELLEVAIN
474	**GRALL** Jean			+ < ../../1738
475	**KERGANIVET** Urbane	° 05/05/1694 COLLOREC	x 21/07/1712 COLLOREC	
492	**SILIOCQ** Alain	° ca ../../1660		+ 08/01/1740 QUILLINNEN
493	**JAOUEN** Marie	° ca ../../1660		+ 15/03/1738 LANDREVARZEC
494	**LE PRAT** Yves	° ca ../../1658		+ 23/07/1738 EDERN
495	**JAGU** Clémence	° ca ../../1675	x 24/11/1689 EDERN	+ 10/12/1731 EDERN
500	**PIRIOU** Guillaume			+ 20/02/1708 BRIEC
501	**PERON** Jeanne			+ 24/11/1696 BRIEC
504	**DANIELOU** Henry			
505	**BRIAND** Anne			
506	**CARIOU** Olivier	° PLEYBEN		+ 28/04/1696 PLEYBEN
507	**LE MOAL** Marie		x 20/02/1691 PLEYBEN	+ < 30/08/1717
508	**LE CLEAC'H** Guillaume	° ca ../../1647		+ ../05/1703 ST-GOAZEC
	Ménager			
509	**GUEGUEN** Jeanne			+ < 17/01/1718
510	**LE BLOC'H** Ambroise	° ca ../../1676		+ 05/03/1746 LAZ
511	**LE FER** Adelice	° 15/01/1666 LAZ	x 14/02/1695 LAZ	

Génération X

520	**LENEZ** Hervé			
521	**LE KERGOAT** Isabelle			
522	**L'AUTRET** André			+ 19/10/1681 GOUEZEC
523	**LE GRAND** Janne			
556	**GOFFGAY** Pierre			
557	**NEDELEC** Catherine			
558	**LIZIEN** Yves			
559	**JEZEQUEL** Marye	° ca ../../1634		+ 15/02/1720 LANDREVARZEC
574	**LE COROLLER** Jean			
575	**DORNIC** Jeanne			
768	**TOULANCOAT** Yves	° ../../1640 PLEYBEN		+ 10/04/1695 PLEYBEN
769	**BRONNEC** Anne			
770	**MIOSSEC** Nouel	° 23/08/1637 PLEYBEN		+ 24/04/1717 PLEYBEN
771	**GOURTES** Marie		x 06/02/1659 PLEYBEN	
774	**KERGUELEN** Yves			
775	**BODENES** Catherine			
778	**DREAU** Alain			
779	**ROLLAND** Marie		x 12/02/1676 EDERN	
780	**COADOU** Gilles			
781	**LE CAUGANT** Ysabelle	° ../../1648		+ 28/11/1718 EDERN
782	**LE DRÉAU** Jean			
783	**BRIAND** Catherine	° 27/03/1663 EDERN	x 20/11/1679 EDERN	
792	**LE FEUNTEUN** Yvon	° 24/09/1615 EDERN		
793	**LE LOUET** Isabelle			+ 02/04/1689 EDERN
794	**HENRY** Yvon			
795	**NEDELEC** Guillemette	° 17/10/1612 EDERN		+ 26/12/1680 EDERN
800	**LE CAM** Louis			
801	**LARVOR** Jeanne			
804	**LE ROY** Louys			
805	**GOUZIEN** Marie			
806	**LE BOUZARD** Yvon			
807	**LE CAUGANT** Francoise			
860	**LAISET** Guillaume	° ../../1622		+ 23/08/1699 LOTHEY
	Maréchal			
861	**NEDELEC** Catherine			
862	**LE BIHAN** Laurens			+ > 08/07/1675
863	**FRABOLOT** Marguerite			+ > 08/07/1675
870	**LE BORGNE** Alain			
880	**LE GALL** Guillaume			
881	**GAC** Marie			

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 120, décembre 2011

882 **LE CORNIGUEL** Hervé
883 **COTTEN** Marie — ° ca ../../1649 — + 26/06/1699 ELLIANT
886 **BIRIEN** Guézennec — ° 14/06/1651 ELLIANT — + 08/10/1718 ELLIANT
887 **LE ROUX** Françoise — ° 29/04/1647 ELLIANT — x 20/08/1674 ELLIANT
898 **LE TORREC** Olivier — ° ca ../../1647 — + 28/02/1692 CORAY
899 **GESTIN** Marguerite
902 **LE COATERO** Rolland — ° ca ../../1611 — + 20/05/1691 CORAY
903 **QUEMENER** Francoise — ° ca ../../1621 — + 11/06/1695 CORAY
904 **OLLU** Louis — ° ../../1660 — + 19/10/1735 TREGOUREZ
905 **JAN** Jeanne — ° 02/06/1666 TREGOUREZ — x 02/03/1699 EDERN — + 23/10/1700 TREGOUREZ
906 **LE QUEINNEC** Allain — ° 22/02/1657 TREGOUREZ — + 13/11/1717 TREGOUREZ
907 **LE MOAL** Jeanne — ° 01/05/1659 TREGOUREZ — x 14/12/1678 TREGOUREZ
916 **LE COSQUER** Jacques — ° ca ../../1652 — + 21/04/1727 CORAY
917 **LE COATDEROFF** Francoise — ° c ../../1651 — x 24/11/1684 CORAY
928 **BALBOUX** Guillaume
929 **COSQUERIC** Blanche — x 19/11/1703 EDERN
930 **ROLLAND** Jean
931 **L'ABBÉ** Catherine
932 **LANNUZEL** Jean
934 **MAHÉ** Hervé
936 **JECQUIN** Alain
937 **JAC** Marie
938 **PERENNEC** Yves — ° 14/01/1637 TREGOUREZ — + 15/09/1715 TREGOUREZ
939 **LE LOUARN** Jeanne — ° 19/03/1642 TREGOUREZ — + 20/02/1707 TREGOUREZ
940 **L'ORGOUILLOUX** Yves
941 **LE GUILLOU** Marie
950 **KERGANIVET** Francois — ° ca ../../1653 — + 24/02/1718 COLLOREC
951 **TALEC** Marie
1012 **CARIOU** Charles
1014 **LE MOALL** Alain — ° LE CLOITRE-PLEYBEN
1022 **FER** Alain — + 17/04/1701 LAZ
1023 **LE STER** Suzanne — + 05/03/1696 LAZ

Génération XI

1150 **DORNIC** Hervé
1151 **GUINIGOU** Marguerite
1540 **MIORCEC** Hervé
1541 **GLEVIAN** Claude
1562 **LE CAUGANT** Jan
1563 **LE FLOC'H** Lévénez — + 09/12/1685 EDERN
1566 **BRIAND** Pierre
1567 **LE MOIGNE** Marguerite
1584 **LE FEUNTEUN** Pierre — ° ../../1580 — + ../../1655
1585 **THEPAULT** Marie — ° ../../1585 — + ../../1635
1723 **DOUGUET** Catherine
1772 **BIRIEN** François
1773 **LE GALL** Françoise
1774 **LE ROUX** Hervé
1775 **LE GALL** Jeanne
1808 **OLLU** Louis — ° 07/10/1635 LAZ — + 11/12/1709 LAZ
Tailleur
1809 **FERELLEC** Marguerite — ° 06/09/1638 TREGOUREZ — + 27/03/1694 LAZ
1810 **JAN** Hiérosme
1811 **LE BOURHIS** Marguerite
1812 **LE QUEINNEC** Alain
1813 **PERON** Marie — ° ca ../../1682 — + 19/11/1732 ST-GOAZEC
1814 **LE MOAL** Marc — ° ca ../../1614 — + 14/01/1684 TREGOUREZ
1815 **MEVELLEC** Jeanne — ° ca ../../1617 — + 13/01/1687 TREGOUREZ
1832 **LE COSQUER** Alain
1833 **BOUREBEAU** Marguerite
1834 = 902 **LE COATERO** Rolland — ° ca ../../1611 — + 20/05/1691 CORAY
1835 = 903 **QUEMENER** Francoise — ° ca ../../1621 — + 11/06/1695 CORAY
1876 **PERENNEC** Yvon — ° 06/02/1612 TREGOUREZ — + 03/12/1658 TREGOUREZ
1877 **LE BOURHIS** Jeanne — ° 24/06/1619 TREGOUREZ
1878 **LE LOUARN** Alain (Maître)
1879 **LE GARS** Catherine

Génération XII

3616 **OLLU** Jean
3617 **LE GUILLOU** Marie
3618 **FERELLEC** Hervé — + 30/09/1682 TREGOUREZ
3619 **MARTIN** Anne — + 18/09/1663 TREGOUREZ
3752 **PERENNEC** Yvon
3753 **LE GARS** Catherine
3754 **LE BOURHIS** Yvon — + 03/12/1658 TREGOUREZ
3755 **MAHÉ** Adelice

Génération XIII

7506 **LE GARS** Guénolé
7507 **ARIDON** Jeanne

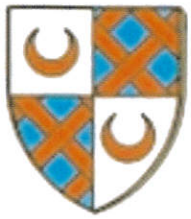
© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 120, décembre 2011

Origine des blasons et de l'art héraldique,

par Michel MAUGUIN



Les blasons sont connus de tous, cette connaissance ne va pas toujours de pair avec celle de leur sens et de leur utilité. Ils sont apparus il y a huit siècles, pour des besoins propres aux événements politiques de cette époque, à savoir essentiellement les croisades. Les signes figurant sur les boucliers semblent obscurs, le langage pour les décrire utilise du vieux français bien souvent incompréhensible pour nos contemporains.



Les écussons vont évoluer au fil du temps et ne vont jamais cesser d'exister ; seule, la Révolution les mettra entre parenthèses pendant une décennie, Napoléon 1er redonnera vie à cet art pour les uns et science pour les autres, que nous nommons : l'art héraldique.

Au XXIe siècle, les écus armoriés continuent à s'afficher aux frontons des mairies, sur les épaules des militaires ou dans les clubs sportifs. Cet art va inspirer les créateurs du code de la route et les militaires vont redécouvrir l'usage premier de l'art héraldique en créant écussons et cocardes sur les uniformes et sur le matériel de guerre.

L'industrie et le commerce ont vite compris les avantages que cette vieille création pourrait apporter au développement de leurs affaires, ils vont créer les logos qui attirent l'oeil du client avec le même souci qu'il y a 800 ans : être reconnu rapidement par tous.

D'une manière simple et ludique, les pages qui suivent vont vous apporter une aide à la compréhension de cet art héraldique qui n'est pas aussi hermétique qu'il est dit, mais le temps a fait son ouvre, il érode, voire efface, des éléments de compréhension sur notre riche passé.

Bonne lecture !

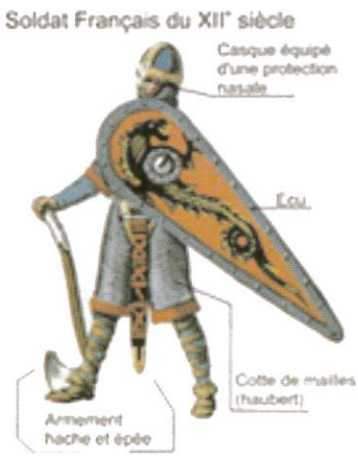
Dans le monde, seule l'Europe va connaître l'aventure héraldique structurée. Le sujet est vaste. Nous allons faire un voyage dans le temps, nous partons des Xè et XIè siècles, pour en comprendre l'origine, les signes et les codes.

Les armoiries sont nées pour des raisons militaires, elles sont des signes de reconnaissance représentant un chef et des groupes armés. Elles vont évoluer très vite au cours des siècles. Elles s'étendent aux civils, et représentent des personnes physiques ou des personnes morales, des fiefs, des institutions, elles évolueront en cartes de visite familiales, en généalogies et plus tardivement en logos commerciaux.

Dans un monde où l'illettrisme est de rigueur, les gens ont vite compris qu'une image est infiniment plus compréhensible qu'un nom écrit que personne ou presque ne peut décrypter.

Avant l'an mil, les guerres se font entre les autochtones et les envahisseurs barbares venant du Nord, de l'Est et du Sud, Normands, Sarrasins, Huns, etc. Nul besoin de signes de reconnaissance, l'habillement et l'armement de l'ennemi ne laissent aucun doute sur l'identification des adversaires.

Au XIè siècle, parmi les conflits entre seigneurs locaux, il y en a un qui va marquer le monde médiéval. Il s'agit d'une histoire d'héritage qui tourne mal : Guillaume, duc de Normandie, se proclame héritier de la couronne d'Angleterre à la mort du roi Édouard, les Anglo-Saxons choisissent et couronnent Harold, le beau-frère de feu le roi. C'est ainsi que va débuter une très longue inimitié entre Français et Anglais, mais ceci est une autre histoire...



Dans les conflits du passé, les combattants sont sans cottes de mailles. Mais tout change quand Guillaume Le Bâtard veut récupérer par la force le bien qu'il estime lui revenir ; il entreprend la conquête de l'Angleterre, aux mains du roi Harold, en 1066. Les chevaliers se retrouvent au combat avec les mêmes armes et les mêmes vêtements que leurs adversaires. Les uniformes sont semblables : casques, cottes de mailles (hauberts) ; au bout de quelques heures de bataille, plus rien ne différencie les armées. Dans le combat rapproché, les acteurs ne se reconnaissent pas facilement, ennemis et amis, chefs et soldats, sont tous couverts de sang.



A Hastings en 1066, Guillaume est au centre de la mêlée (il faut dire qu'à cette joyeuse époque, le chef est toujours au centre des réjouissances), et au plus fort de la bataille, ses compagnons ne le voyant plus, le croient mort et sont prêts à abandonner le terrain aux Anglais qui ne demandent que cela.

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 120, décembre 2011

Guillaume, sentant le danger, prend le risque d'ôter son casque pour être reconnu de ses partisans et leur redonner courage. Nous voyons à ce moment-là les risques causés par le manque de signes de reconnaissance pour les deux armées en présence et les hommes qui les commandent.

Les cris de guerre sont sensés faire la différence, mais ils sont couverts par le fracas des armes et les hurlements de douleur des blessés. Le gonfanon (gonfalon), petite pièce de tissu de couleur fixée près de la pointe de la lance du chef, n'est pas mieux, il est couvert de sang ou en ruine.

Pour corser l'affaire, l'armée de Guillaume n'est pas homogène, il n'y a pas que les Normands ; Bretons, Picards et Flamands sont du voyage, les langues et dialectes sont aussi très variés, ce qui n'est pas fait pour faciliter la communication ni la coordination d'une telle expédition. Toutefois, l'appât du gain après une bonne bagarre huile un peu toute cette mécanique.

La tapisserie de Bayeux montre des motifs peints sur les boucliers des combattants ; ils ne sont là qu'à titre décoratif et pratiquement identiques dans les deux camps, et ces motifs sont variables en fonction de l'humeur du seigneur. C'est avec ces détails que le royaume d'Angleterre a failli échapper au duc de Normandie. Les décorations sur le bouclier existent depuis l'antiquité, elles sont changeantes et sans règles précises.



Tapisserie de Bayeux

La leçon de cette bataille sera-t-elle retenue ? Après cet épisode, Il semble bien que les chevaliers vont peindre des signes de reconnaissance simples, pour le besoin des guerres médiévales, toutefois sans règles particulières. Le premier signe universel connu et codifié est militaire au service de la foi, c'est la croix rouge cousue sur les vêtements des premiers Croisés en 1095.

Très vite, cette croix de reconnaissance commune va poser problème. Le long du voyage vers la Palestine, des groupes de croisés se combattent par méprise, ils ne se comprennent pas, chacun part du principe : "celui qui ne parle pas comme moi ne peut être qu'un faux Croisé, donc un ennemi à combattre".



Pour pallier au problème, on attribue des couleurs de croix différentes en fonction des principales langues des combattants participant aux croisades. En 1150 les Français ont la croix rouge, les Flamands une croix verte, les Germains une croix noire, les Anglais une croix blanche sur fond rouge.

La tradition va perdurer : plusieurs pays du nord de l'Europe arborent toujours une croix sur leur drapeau, même si les couleurs ont changé.



Suède Danemark Finlande Norvège Grande Bretagne

Un problème solutionné en appelant un autre, une concurrence naît entre les moines soldats, des signes particuliers apparaissent pour chaque ordre religieux, et pour faire bonne mesure, les dissensions naissent entre les rois, princes et barons, car l'appât du gain attise les ambitions et les conflits. Très vite, les groupes rivaux prennent des signes particuliers et ils vont s'étendre rapidement aux individus. Les emblèmes avec les lions et les aigles fleurissent sur les écus, les premiers sont plus souvent portés pour l'ouest de l'Europe et les seconds par l'est.



Dessin de Pierre Joubert

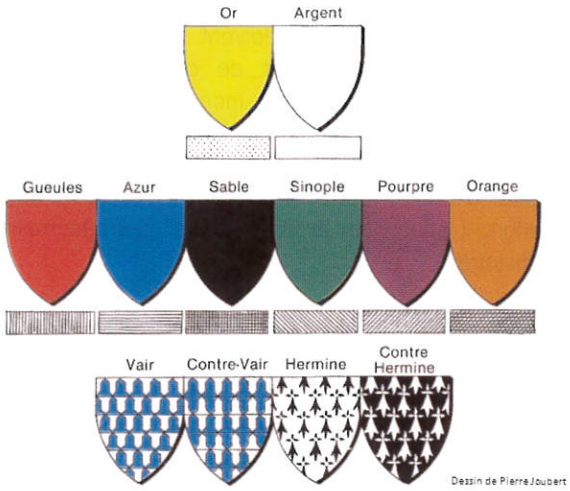
Lors des nombreux tournois, le chevalier est équipé d'une armure, il est monté sur un cheval harnaché, il devient anonyme puisque semblable à son adversaire ; ces loisirs sont aussi à l'origine de nombreux dessins géométriques sur les boucliers.

Les armoiries sont enregistrées, un système de codification se met en place. Il a pour base deux métaux (l'or, le métal jaune et l'argent, le métal blanc) et sept émaux : sable (qui est le noir, comme la martre zibeline), gueules (qui est le rouge, du bas latin gulae), azur (qui est le bleu), sinople (qui est le vert, du bas latin *sinopis*). Ce sont les plus utilisés, les autres émaux, beaucoup moins usités, sont : le pourpre (qui est le violet), l'orange et le marron.

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 120, décembre 2011

Les deux métaux et les quatre premiers émaux vont couvrir 99% des besoins pour les blasons. Ces mêmes émaux sont aussi ceux que nous trouvons sur nos vitraux d'églises et les enluminures de nos livres anciens, en y ajoutant le marron.

Codification des métaux, émaux et fourrures



Les métaux sont l'or pour le métal jaune comme le cuivre et argent pour le métal blanc comme le fer.

Les principaux émaux sont : gueules (du bas-latin "gulae") désignant le rouge, azur : bleu, sable : zibeline noire, sinople (du bas-latin "sinopis" : vert.

Les fourrures sont : le vair, qui est une peau d'écureuil, et l'hermine, attribuée à la bête du même nom.

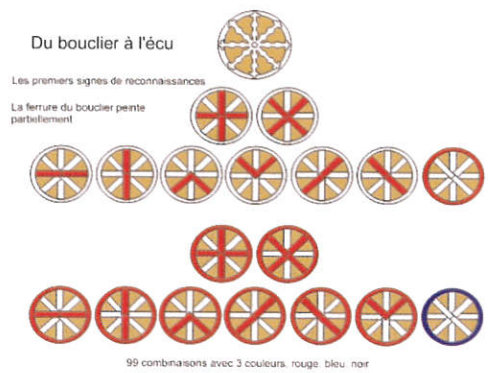
Dans la réalité, un écu de cuivre reste naturel, mais est jaune sur un étendard, le fer (gris) peut rester naturel, il est blanc sur l'étendard, tout comme sur les enluminures et armoriaux.

Avec l'avènement de l'imprimerie, ne pouvant pas utiliser la quadrichromie, il faut inventer une codification symbolisant les couleurs. Après bien des tentatives, un standard apparait avec ses lignes aux diverses orientations, ses quadrillages et pointillés correspondant à une couleur précise.

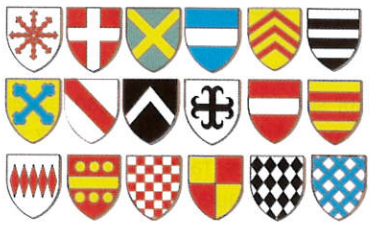
Passage du bouclier au blason

C'est donc vers 1150 que le blason trouve ses origines ; dans la fougue des combats, nous passons du bouclier au blason. Dans un combat où tout va très vite, votre vie dépend de votre faculté à reconnaitre et à être reconnu, de loin comme de près, en une fraction de seconde,

Pour commencer, on se contente de quelques figures simples.

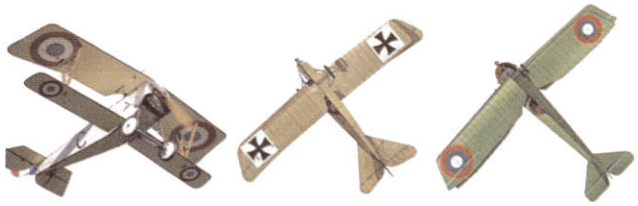






Les premiers blasons sur les champs de bataille et dans les tournois sont sans connotation religieuse. En dehors des lions et des aigles, les motifs sont simples, les ferrures des boucliers ronds ou en forme d'écu servent de supports aux motifs. Puis, viennent les figures géométriques et animalières diverses.

Ce qui est vrai en 1200, l'est toujours huit cents ans plus tard : nous en avons une belle illustration avec les cocardes sur les véhicules et avions militaires et sur les uniformes des soldats. C'est la guerre 1914-1918 qui va remettre les signes à la mode. Les premiers avions au combat sont sans distinction, et constituent une cible de choix pour les deux camps. Les cocardes viennent donc corriger le problème.



Le but est d'identifier le plus rapidement possible l'ami et l'ennemi. Dans la même logique, le code de la route va s'inspirer de cette idée, pour identifier un danger en moins d'une seconde.

Revenons au Moyen-âge

Dans un monde où l'illettrisme est de rigueur, les gens comprennent vite l'intérêt qu'ils peuvent tirer des blasons.

Votre blason devient vous-même, il est votre identité, votre fief. Dans les régions, les couleurs du duc deviennent celle du duché, et sont reprises par les successeurs, quelles que soient leurs origines.





Les corporations, les ordres religieux, les terres, même les évêques, prennent blason, tout comme des commerçants et des riches paysans.

Des sceaux anciens

Le sceau avec armoiries apposé au bas d'un document, vaut signature et vous engage. Il est prudent d'éviter les usurpations et les faux ; vous devez dormir avec votre sceau, les voleurs et les faussaires sont partout. Contrairement à la croyance populaire, avoir blason n'est pas réservé à la noblesse, tous les roturiers peuvent utiliser ce moyen de reconnaissance si le besoin s'en fait sentir.



Le Comte de Toulouse 1228



Vers 1200, elles aussi adoptent des armoiries



Sceau d'Alexandre Maillard, paysan normand, 1207

L'origine probable de quelques pièces et meubles héraldiques

Les fabricants de peinture et les artistes peuvent s'adonner à leur art avec des règles codifiées. Les hérauts d'armes sont là pour y veiller et enregistrer les armoiries.

Si l'origine des dessins géométriques peut s'expliquer aisément, il n'en est pas de même pour les figures animalières et végétales où il existe plusieurs interprétations.

Les siècles effacent, déforment le sens de certains signes au gré des événements et des divers auteurs. Depuis le XIè siècle, les emblèmes usités voyagent dans le temps, et suivent des modes. Après avoir épuisé les possibilités que donnaient les ferrures des boucliers, on va s'inspirer des emblèmes perses, romains, scandinaves, de l'iconographie et des symboles religieux, et enfin des outils et animaux communs.

La grosse difficulté pour les hommes du XXIè siècle est de se projeter mille ans en arrière, nous essayons avec notre esprit cartésien de fournir des explications simples pour ne pas dire simplistes en fonction de nos valeurs, sur une époque très éloignée de nous.

Nous devons faire l'effort de nous mettre dans l'ambiance du monde des XIIè-XIIIè siècles, imprégné de religion et de croyances liées aux romans de chevalerie. Les chevaliers voient des licornes qui peuplent nos forêts, les dragons fréquentent marécages, grottes et montagnes, tous ces lieux sont peuplés d'êtres étranges, de bons et de mauvais esprits. Un preux chevalier a bien plus peur de traverser une grande forêt que d'affronter une troupe de Sarrasins.

Le monde médiéval ne connait que le bien et le mal, Dieu et Satan, il craint les foudres de l'un et la malice de l'autre, il doit s'attirer les grâces de l'un et combattre les tentations de l'autre.



Sur les routes des croisades, nos Croisés vont redécouvrir des emblèmes de la haute antiquité, ils vont y puiser les signes qui ne seront pas en contradiction avec la symbolique religieuse. Encore que, les Anglais vont puiser dans les mythologies normandes et celtes où les dragons sont fréquents, est-ce une façon de rappeler le combat mené contre ces bestioles représentant le mal ?

Nous sommes dans une époque où rien ne se fait sans l'aval de la religion, il est important de ne pas déplaire à Dieu et à l'Église, le peuple agit, pense et vit en accord avec Dieu, le choix d'un meuble s'inscrit dans cette valeur vers 1375. L'écu protège physiquement et symboliquement, ne voit-on pas sur le champ de bataille, des bannières avec les armoiries du Christ, croix et outils de la passion sur fond azur pour les français et sur fond rouge pour les anglais.

Pourtant, certains signes doivent impressionner l'adversaire, surtout quand il s'agit de combattre infidèles et mécréants, ou tout simplement montrer son courage et sa puissance. Nous allons passer quelques meubles héraldiques en revue et tenter de leur trouver une signification. Il est présomptueux d'affirmer dur comme fer qu'il n'existe qu'une seule explication, il peut y en avoir plusieurs, pas nécessairement contradictoires.

Le lion





Nous allons commencer par le lion, lequel est appelé en héraldique *léopard* si le visage vous regarde. L'origine peut être babylonienne, perse, égyptienne ou chrétienne. Vers 1154, Henri Plantagenet, roi d'Angleterre, porte un écu chargé de plusieurs lions. Marc l'évangéliste a pour attribut le lion.

Dans ce monde de brutes, nous allons mettre une touche de spiritualité. Le lion de saint Marc, ce gros chat bien sage dans les édifices religieux, prend une autre posture dès qu'il sort de l'édifice. Il se redresse et lève une patte, puis trois et montre les griffes, les crocs, comme dans l'antique Perse, il est la force et le courage, voire la férocité. Il décore de nombreux écus de l'ouest et du nord de l'Europe. En Italie Il protègera en maître absolu la République de Venise qu'il incarne. Sur la place Saint-Marc de cette ville, nous pouvons voir le Doge agenouillé devant ce lion au regard sévère.



Le lion de la république de Venise sur la place Saint-Marc

L'aigle







Oiseau symbolisant force et prestige, en héraldique le mot aigle englobe souvent tous les puissants rapaces. Ils sont très présents dans le monde antique. Comme le faucon Horus des Égyptiens, le dieu du ciel voit à travers le soleil et la lune. Nous avons aussi l'aigle impériale de la puissance romaine.

Jean l'Evangéliste, théologien et auteur de l'Apocalypse, souvent représenté jeune et imberbe (le plus jeune des

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 120, décembre 2011

douze), est très fréquemment accompagné d'un aigle. L'aigle s'attaque aux serpents, symbole du mal, et s'élève dans le ciel comme le Christ au moment de l'ascension. Pour les besoins militaires, l'oiseau docile étend ailes et serres, il se permet même de s'attribuer une deuxième tête (l'aigle byzantine de l'ancien empire romain d'orient, est bicéphale, une tête regarde l'occident et l'autre l'orient) il se montre peu sympathique, voire agressif.

Cet oiseau est un lien entre le ciel et la terre, il est puissant, il voit de loin et sur 360°. Il est l'emblème de l'église chrétienne orthodoxe et des empereurs de l'Europe centrale et du sud. Dans nos églises il a droit à une place d'honneur, il est ce petit meuble que l'on nomme lutrin, ses ailes servent de support aux Évangiles au cours des cérémonies religieuses

Certains, ne pouvant choisir entre lion et aigle vont les rassembler, pour en faire un animal fabuleux, le griffon, mi-aigle mi-lion, avec les qualités de l'un et de l'autre.





Le pélican

La représentation physique de cet oiseau ne correspond pas toujours au pélican, mais à l'aigle (en termes héraldiques, le chat n'est pas toujours un chat !). Le pélican héraldique se déchire la poitrine pour nourrir ses petits de sa propre chair, il symbolise Jésus se sacrifiant pour sauver les hommes.



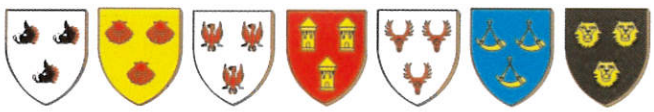


Le cerf

Cet animal lié à la chasse est l'ennemi du serpent, il est de lumière et conduit souvent au surnaturel. Saint Hubert vit entre les bois du cerf l'image du Christ crucifié.

La Trinité

La Trinité est largement présente en héraldique, par les meubles au nombre de trois, placés en triangle sur les écus. En dehors de la statuaire représentant le Père, le Fils et le Saint-Esprit, elle est présente dans l'architecture des églises. La Trinité est un ensemble parfait. Si vous avez deux éléments dans une construction, il y a un manque d'équilibre, mais des constructions à trois éléments tiennent debout, tandis que celles à quatre sont souvent bancales.









La coquille

Un symbole antique, comme religieux.

Dans l'Antiquité, la coquille est symbole d'Amour (coquille de Vénus). Elle protège des mauvais sorts et des maladies. On place des coquilles au côté des dépouilles mortelles en guise d'ornement ou d'offrande mortuaire. On en a ainsi retrouvé à Paris dans les tombes d'un cimetière mérovingien, bien avant la découverte du tombeau de saint Jacques à Compostelle.

Au XIIe siècle, Compostelle s'approprie la coquille et en fait commerce, ce qui est aussi le cas, ailleurs, en particulier au mont Saint-Michel.

La coquille, insigne de pèlerinage, est restée jusqu'à nos jours un symbole vivant du baptême : l'outil qui sert à prendre l'eau bénite et à la verser sur le front du nouvel élu.

La coquille avec ses rais orientés vers le sol est un symbole de réception de lumière ; orientés vers le ciel au-dessus de la tête des saints, ils donnent une impression de rayonnement émanant de la statue, beaucoup de personnes n'y voient qu'un simple ornement.

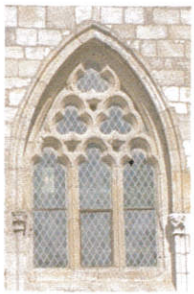
Le trèfle



Le trèfle symbolise la Trinité à lui seul.



Le trèfle trilobé que l'on trouve sur les écus et dans l'architecture des fenêtres des églises et cathédrales, rappelle la Trinité, Dieu unique, en trois personnes.



La colombe



Elle symbolise le Saint-Esprit et la paix. Ce motif semble peu usité, sauf chez les ecclésiastiques et dans les familles de la noblesse tardive, toutefois un petit oiseau très schématisé, sans bec ni pattes, figure en grand nombre dans les armoiries de la noblesse ancienne, il porte le nom de « merlette », l'un aurait-il remplacé l'autre ?



Merlette

L'ancre



Certains nobles affichent une ou plusieurs ancres de marine, nous pensons immédiatement au lien avec la possession de navires pour commercer. Ce même outil rappelle aussi l'ancrage de la foi.





L'épée

L'épée, outil de guerre par excellence est aussi un symbole de justice, elle partage le bien du mal et déchire le tissu de l'ignorance. L'adoubement purifie symboliquement l'âme de celui qui va être fait chevalier, lequel maintenant pourra trucider l'ennemi sans se poser de question morale.





La macle

La macle est un terme de pêche, sorte de filet à larges mailles. Ce mot vient du latin macula, maille.



En Bretagne, le blason de la célèbre maison de Rohan porte neuf macles, dans l'imagerie populaire de Bretagne, la macle désigne les cristaux d'un minéral en forme de losange du nom de staurotide ou pierre de Coray et de Coadry.



Staurotide (macle) et macle en croix droite

Hélas, c'est trop beau et trop simple pour être entièrement vrai, la pierre appelée vulgairement macle ne possède pas de centre ajouré. Plus de six cents familles en France, dont quatrez-vingts en Bretagne, portent une ou plusieurs macles dans leurs armoiries. La famille de Rohan a déjà tranché le débat depuis longtemps, il suffit de se rendre à Josselin pour observer la galerie en forme de filet entre deux fenêtres sur la façade du château.

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 120, décembre 2011



Ces macles et cette galerie nous renvoient à une origine plus chrétienne chargée de symboles. Parabole 13, versets 47-50. "*Le royaume de Dieu est encore semblable à un filet jeté dans la mer et ramassant des poissons de toutes les espèces. Quand il est rempli, les pêcheurs le tirent, et, après s'être assis sur le rivage, ils mettent dans des vases ce qui est bon, et jettent ce qui est mauvais. Il en sera de même à la fin du monde. Les anges viendront séparer les méchants d'avec les justes, et ils les jetteront dans la fournaise ardente, où il y aura des pleurs et des grincements de dents.*"

Nous voyons bien dans cette affaire de macle, deux interprétations possibles, l'une locale, terre à terre au risque de passer pour un symbole païen et l'autre plus conforme à la pensée et la philosophie du XIIe siècle, lesquelles sont religieuses.

Le croissant de lune



Posséder un croissant de lune dans son blason, ne signifie en rien que votre lointain ancêtre a participé aux croisades. La lune est un signe féminin ; si Diane et Artémis, de l'antiquité, sont déesses de la chasse et de la Lune, la vierge Marie est souvent représentée avec un croissant de lune sous les pieds.



A partir du XVIe siècle, l'Assomption se mue parfois en une Ascension de la Vierge, qui s'élève seule. Le front ceint de douze étoiles, un croissant de lune sous les pieds, c'est la femme du chapitre 12, V1, de l'Apocalypse : "vêtue de soleil, la lune sous les pieds, et sur la tête une couronne de douze étoiles".



Le croissant est aussi un motif décoratif remontant à l'Iran préislamique. On le voit discrètement fleurir sur les plus anciennes monnaies arabo-sassanides puis, au Moyen Age, comme décoration sur divers objets sans qu'aucune autre valeur esthétique ne semble avoir commandé ces choix. Au Moyen-Orient on ne donnait pas de connotation symbolique ou religieuse au croissant. C'est le monde occidental, et non musulman, qui, dès le milieu du XVe siècle, parle de croissant pour définir l'emblème officiel turc.

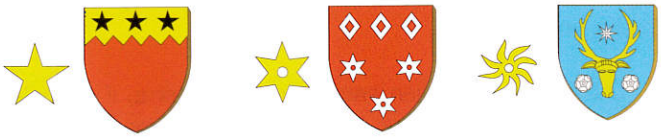
Les témoignages orientaux ne permettent pas de déterminer avec précision le moment de cette transformation, mais signalent que ce motif figurait, par exemple, au début du XVIe siècle sur l'étendard du sultan Selim Ier de la dynastie des Ottomans ainsi que sur celui du corsaire Khair-Eddine.

Les papes Benoit XIII (1394-1417), Pie II (1458-1464), Pie III (1503-1508), meublent leurs armes de croissants de lune.

La lune a toujours fasciné les esprits, elle sert à mesurer le temps dans l'antiquité et même encore aujourd'hui dans le calendrier islamique. Elle a un lien étroit avec le cycle biologique des femmes, les marées, les semailles d'autrefois. La lune est un astre de lumière comme les autres.

Plusieurs formes sont données à la lune héraldique. Dans les armoiries d'alliances, le mari porte de minces croissants et l'épouse une pleine lune. Le soleil est représenté par une étoile, il est souvent assimilé à Dieu.

La molette et l'étoile



Les deux se confondent dans les armoiries, trois interprétations sont possibles, c'est à dire l'éperon du chevalier, la masse d'armes ou le soleil pour Dieu, faut-il choisir le plus valorisant ? Ou plus simplement, la symbolique a changé dans les temps. Les étoiles n'ont pas fini de faire parler d'elles, comme nous allons le voir plus loin.

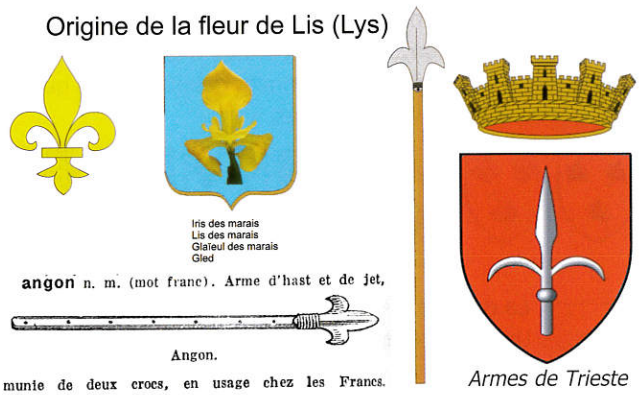
La fleur de lys (Lis)

La plus ancienne représentation du lys apparaît dès le troisième millénaire avant notre ère sur des bas-reliefs en Assyrie. L'origine est très controversée ; d'Assyrie dit-on, mais de quel lys s'agit-il ?

Son nom désigne le lis blanc des jardins de la famille des amaryllidacées, symbole de pureté, comme la vierge Marie. Sa représentation graphique est l'iris des marais (Iridacées), appelé aussi lys ou glaïeul des marais, voire gled en vieux breton. Nous avons là une énigme, depuis deux siècles les érudits se chicanent sur le sujet. Nous oscillons entre le profane et le sacré, comme pour la plupart des meubles héraldiques. Il est probable que le sacré ait remplacé le profane vers le fin XVIe siècle.

Nous avons aussi l'angon , une arme redoutable de jet des Francs, nous voyons par la forme du fer, qu'elle avait un autre rôle que décoratif, la victime d'un tel instrument avait peu de chance de survie.

La seule chose de sûre, c'est que la France est la seule à utiliser cet emblème.



Elle devient l'emblème des rois de France au XIIIe siècle bien qu'elle soit déjà liée au trône depuis 1179, et peut-être même à Charlemagne pour certains auteurs.



L'emploi du semis de lys est attesté et se trouve sur un sceau du prince Louis, futur Louis VIII, en 1211. Ce semis est remplacé en 1375 par trois fleurs de lys, le jour de la fête de la Sainte-Trinité. Est-ce à partir de cette date que les armoiries se « rapprochent » de Dieu et que



© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 120, décembre 2011

la multiplication des écus aux trois meubles voit le jour ?
Ce qui est sûr, c'est que le roi et la noblesse sont très liés à la hiérarchie de l'Eglise. Le pouvoir du roi est temporel et religieux, le roi est l'égal des évêques. Nul ne peut lui dicter sa conduite en matière de religion. La monarchie française est dite "très chrétienne", féodale et absolue. Le roi est de droit divin. Il tient son pouvoir de Dieu dont il est l'image vivante et le "lieutenant sur terre." Le caractère religieux du roi se nourrit également de la vénération du peuple. Toute désobéissance est un sacrilège !

Lors de son sacre, le roi fait le serment d'être fidèle à l'Eglise et de défendre la "vraie foi", par le sacre, le roi peut guérir certaines maladies.

En matière de religion, la noblesse assume les charges s'étendant du recteur de la paroisse à l'évêque, noblesse et religion ne font qu'un.

Nous pouvons nous étonner de voir des écus avec fleurs de lys réapparaitre sur les vitraux des églises, après la tourmente révolutionnaire. L'Église s'inscrit dans la durée, la France est représentée par l'écu aux trois fleurs de lys, elle considère que la République n'est qu'un épisode dans l'histoire de notre pays. C'est un peu comme les Grecs, ils nomment toujours notre pays la Gaule (Gallia) et ses habitants, Gallus (Gaulois).

L'hermine



L'hermine vivant dans les régions froides devient blanche l'hiver, avec un bout de queue noire, elle est symbole de pureté. La peau d'hermine entre dans la composition des tenues vestimentaires de cérémonie des grands clercs et grands magistrats. Ces peaux sont cousues côte à côte, la petite queue noire est placée en son milieu, elle est fixée par trois barrettes disposées en croix. Cet emblème est arrivé en Bretagne avec Pierre de Mauclerc de Dreux, à qui le roi de France donne le trône ducal de Bretagne en 1209. Il est définitivement adopté en 1251 en écu plein par le duc Jean 1er. Il faut noter que la Bretagne n'a pas le monopole de l'hermine ; cent quatre-vingts familles portent ce signe dans leurs armoiries, contre plus de trois mille réparties sur l'ensemble de la France, toujours ce besoin de pureté, probablement.

Si l'hermine n'est que le bout de la queue de cette petite bête, la représentation héraldique est toujours en forme de croix. Il est curieux de trouver gravés sur les pierres d'églises des XIIe-XIIIe siècles des graffitis avec des croix à trois pieds, lesquelles font penser aux hermines.

Les monogrammes IHS et MA

Le monogramme de Jésus-Christ, IHS et de Marie MA, sont utilisés dans des armoiries d'évêques, mais le plus souvent ils ont un rôle de protection des maisons d'habitation. Nous les trouvons gravés sur les linteaux de portes et aussi sur les lits clos.





Blasons avec le monogramme de la vierge Marie

Reconstitution du blason aux symboles religieux



La partie supérieure est composée des monogrammes de JÉSUS et de MARIE
La partie inférieure représente le SACRÉ COEUR de Jésus et le SACRÉ COEUR de Marie
Ce blason hautement symbolique revient à mettre la demeure et ses habitants sous la protection de Jésus et de la Vierge Marie.
Autre possibilité complémentaire : une façon d'afficher son appartenance à l'Église Catholique pendant les guerres de religion.

Le Christ est présent en héraldique par plusieurs symboles : les épis de blé (le bon grain séparé du mauvais, le pain partagé), l'agneau et le pélican (le sacrifice de sa vie pour sauver les hommes), le poisson.

"Nous, petits poissons, à l'image de notre Ichthys, Jésus-Christ, nous naissons dans l'eau." (texte de Tertullien, (155-220)
Le poisson dans l'antiquité était l'emblème de l'eau, et symbole de sagesse et de fécondité.



Certains attributs, associés aux apôtres dans l'iconographie chrétienne, sont utilisés comme emblèmes héraldiques : la clef, la barque, le coq, la croix à triple croisillons sont les attributs de saint Pierre, la clé est un symbole de sûreté et de puissance. Saint Pierre possède deux clés, l'une en or, céleste, l'autre en argent, terrestre. Il a ainsi la capacité d'ouvrir et de fermer les portes du paradis.
Les préfets romains dans les provinces étaient chargés de rendre la justice, la clé était l'emblème de ces juridictions.
La barque est le symbole de l'Eglise dont il a eu la charge ; le coq, son reniement, et la croix à triple croisillons, la dignité papale.



Evêque Henri-Victor-Félix VALLEAU

à suivre...

Des Kerezeon célèbres ou méconnus

par Michel KEREZEON, CGF 525 B

Au fil de l'histoire familiale, des Kerézéon "atypiques" - c'est-à-dire ni pêcheurs, ni paysans - sont apparus. Il en est d'autres, réels ou de fiction, qu'il est intéressant de rassembler.

Au XVIè siècle

Keranforest a écrit dans une de ses chroniques *Pierres et paysages* parue dans *Le Télégramme de Brest*, vers 1970, et consacrée à Plounévez-Lochrist :

"Le grand pardon de Lochrist se déroulait le 14 septembre en la fête de l 'Exaltation de la Sainte-Croix. Guérisons intérieures et physiques s'y obtenaient, signes visibles de la Miséricorde de Jésus pour les malades. Un document du XVIe siècle relate même un prodige qui rappelle un passage de l'Evangile [Luc, 7, 11-17] : *Yves Kerézéan, du village de Kergoual*[1] *en Plounévez-Lochrist, était mort et allait être enterré. A la prière de sa mère, le jeune homme se releva comme le fils de la veuve* [de la ville de Naïm] *sur le passage du Christ."*

Dans son livre *En Bretagne - Récits, légendes et anecdotes*, Louis Ogès (1896-1977) consacre un chapitre à la chapelle de Lochrist-an-Izelvet, dont voici un extrait : *"Un curieux document conservé aux Archives départementales [du Finistère] relate un miracle opéré sur Yves Kerézéan du village de Kergoual en Plounévez-Lochrist. Ce dernier, mort de la peste en l'an 1534, ressuscita le même jour, à la suite du pèlerinage de sa mère à Lochrist."*

Non loin de Kergoual, à la frontière des paroisses de Plounévez et de Cléder, au sud extrême de Plouescat, existent la petite chapelle et le calvaire de Kerzéan, du XVIIIè siècle.

Kerézéan est considéré comme une variante de Kerézéon (patronyme et toponyme d'un lieu-dit de Milizac)...

Au XVIIIè siècle

Dame Jeanne de Kerezeon, fille de maître François Kerezeon et Louise Labbé, est l'épouse de Messire Georges François de Kadot (Kladot ?) de Boutteville, capitaine des vaisseaux du Roy, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis. Ce seigneur est d'origine normande, comme son frère lui aussi capitaine de vaisseau et seigneur de Séneville. Un acte notarié de 1726 (AD de Loire-Atlantique) nous révèle dame Jeanne qui signe : K/ezeon de Boutteville.

Une Kerezeon anoblie par le mariage ? D'autres actes notariés des Archives départementales du Finistère relatent des procédures de procès du seigneur de Boutteville.

Par ailleurs, François Kerezeon, dénommé "maître", ne serait-il pas notaire ? Et sa femme, n'est-elle pas de la famille de notaires brestois originaires de Milizac, qui donna deux maires à la ville de Brest : Vincent (1734-1744) et Guillaume (1751-1753) ?

Dans le *Dictionnaire des Artistes, Artisans et Ingénieurs en Cornouaille et en Léon sous l' Ancien Régime*[2] est présenté à la page 165 a :

"KEREZEON (Joseph), maître-charpentier à Brest, nommé le 1er juin 1777, touche l'année suivante un salaire de 1 000 livres et travaille sous les ordres de Guignace[3]*".* Une lettre du 20 mai 1780, qui lui attribue une gratification de 400 livres, dit de lui : *"Ce maître qui est de la plus grande distinction a été employé en chef du Royal-Louis*[4] *et c'est principalement à son activité qu'est dûe la célérité des travaux."* Mais, excédé de fatigue, *"il a été attaqué par une fièvre maligne"* (Arch. Nat. Marine C2 47-C7 151).

Voilà donc un maître de la construction navale brestoise, au temps des vaisseaux de haut bord de la Marine royale à voiles, et révélé deux siècles plus tard aux Kerézéon de la navale du XXè siècle (Arsenaux de Brest et Lorient, chantiers nantais).



Le Royal Louis était un vaisseau à trois ponts, à 120 canons, destiné au commandement d'un amiral commandant d'escadre. C'était l'un des plus puissants vaisseaux de premier rang dont la Marine Royale Française disposait à cette époque. Ill fut vaisseau amiral de l'Escadre blanche-bleue, faisant partie de l'Escadre d'Amérique, dite du Comte d'Estaing.

Pendant la Révolution Française... *"Brest proclame la patrie en danger dès le 22 juin 1792 et, contre la volonté du Roi, prend l'initiative de former*

---

1 Lieu-dit situé près de Lanzéon, berceau de la famille de Lan Inisan (1826-1891) et de Martine Kerézéon-Inisan, à Plounévez-Lochrist

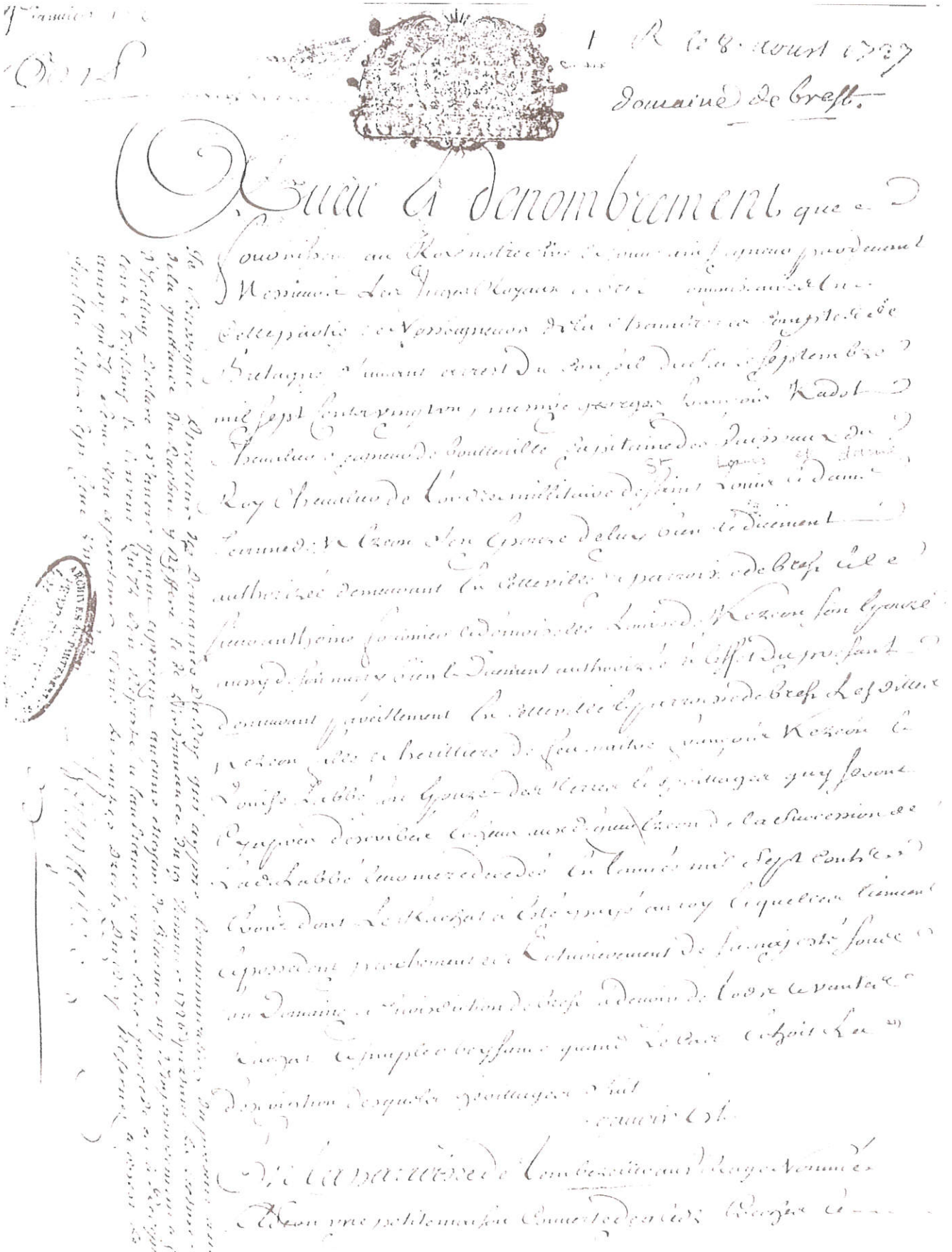
2 Auteurs : Yves-Marie CASTEL, Georges-Michel THOMAS, T. DANIEL, livre publié par la Société Archéologique du Finistère, 1987, 364 p.

3 Léon Guignace (1731- 1805) : ingénieur naval français, constructeur notamment (en 1765) de la *Belle Poule*, frégate de 12 canons qui a remporté le premier combat de la guerre d'indépendance des États-Unis d'Amérique. Il fut formé à l'École des ingénieurs-constructeurs des vaisseaux royaux créée par Duhamel du Monceau en 17651.

4 *Royal-Louis*, vaisseau (Brest, 1779, lancé 1780, naufragé le 24-12-1794 sur la Roche Mengan), dénommé en 1792 *Le Républicain*, participe au combat du 13 Prairial (1" juin) 1794, comme la *Proserpine* (vaisseau de ler rang), avec François Kerézéon, marin embarqué.

5 LE GALLO (sous la direction de Yves), Le Finistère, 1991, p. 331.

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 120, décembre 2011



Archives Départementales de Loire-Atlantique
B 1008
Acte du 14 Janvier 1726

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 120, décembre 2011

et de diriger sur Paris un bataillon de fédérés"[5], cent quarante-six volontaires du Finistère dont quatre-vingt dix-sept de Brest. *"Ces fédérés, en majorité de très jeunes gens issus des classes populaires supérieures ou de la petite bourgeoisie et influencée par la franc-maçonnerie, sont le reflet du mouvement révolutionnaire le plus dynamique".*[6] Ce premier bataillon de fédérés provinciaux à entrer dans Paris aida *"puissamment les sans-culottes parisiens à renverser la royauté le 10 août".*



L'attaque des Tuileries (10 août 1792)
Gravure d'époque

Mais ce jour-là, *"à l'attaque des Tuileries* [deux fédérés brestois furent tués : Julien Berthomme, frère du maire de Brest,] *en même temps que Kerézéon, leur uniforme rouge les ayant fait prendre pour des Suisses.* (...) *Le 8 décembre 1792 eut lieu la réception des fédérés brestois ayant participé à l'attaque des Tuileries. Un service solennel avait été célébré [à Quimper] le 18 août 1792 à la mémoire des deux Brestois tombés aux Tuileries."*[7]

A partir de l'article de Jean 0llivier (pseudonyme de Georges-Marie Thomas), cité en référence, des recherches complémentaires ont permis d'identifier, en particulier par la liste des fédérés brestois du 15 août 1792, Antoine K/sean. Toutefois, les archives BMS sont lacunaires et les inconnues familiales demeurent.[7]

Au XXè siècle

L'écrivain brestois Henri Queffelec (1910-1992) a consacré l'essentiel de son oeuvre à la Bretagne et à la mer. *"Sa foi chrétienne transparaissait tout au long de la quarantaine d'ouvrages qu'il a publiés"*[8], foi qui a fait dire à Charles Le Quintrec : *"Il a toujours su mêler Dieu à nos affaires, même à nos turpitudes".*

Selon *Le Télégramme* de Brest (sa ville natale), son *"étonnante carrière débute par trois vaisseaux carénés lancés sur la mouvance littéraire :* Journal d'un salaud, *paru en 1944,* La fin d'un manoir, *qui sort en 1945 comme* Un recteur de l'Ile de Sein *(son célèbre grand succès) porté au cinéma par Jean Delannoy, sous le titre* Dieu a besoin des hommes.*"*

La fin d'un manoir, réédité en 1987, est un *"roman de moeurs et d 'atmosphère* (...), *un roman criminel où l'avarice tient le rôle principal et où le mystique côtoie le fantastique".*

"En Bretagne [dans le Finistère et la Côte des Légendes], *au début du XXè siècle, Amélie Kerézéon, vieille fille au visage et à l'esprit aigus, vit avec sa servante Soizic. L'un après l'autre se présentent au manoir de Queslouarn les deux frères d'Amélie, Guillaume et Roger. Elle va les faire vivre dans des conditions de dénuement insupportables, épiant chacun de leurs mouvements, persuadée qu'ils dissimulent des trésors à sa rapacité. Une nuit le manoir brûle."*

Les héros du roman, trois Kerézéon. Mais pourquoi Henri Queffellec a-t-il choisi ce patronyme ? Est-ce le fruit du hasard? L'auteur avait-il un lien familial avec ce nom ? Toutefois, son arbre généalogique, reconstitué par le CGF et présenté lors du Congrès national de généalogie de mai 1999 à Brest, ne comporte pas de Kerézéon.

L'écrivain s'en est allé voici près de vingt ans et demeurent nos interrogations et notre gratitude d'avoir "immortalisé" en littérature notre nom de famille.

Homme de la mer, Henri Queffelec avait écrit au sujet des pêcheurs kerhorres (donc des Kerézéon[9] ...) : *"Il y eut autrefois, sur la rade de Brest, d 'étranges petites barques au mouillage dans les baies, mâts et voiles repliées comme une tente, et qui se nommaient d'un de leurs lieux d'origine, les Kerrorc'h. Les gens leur attribuaient toutes sortes d'exploits, allant du pillage à la pêche dans la tempête, en passant par des expéditions magiques. J'étais enfant, je n'ai jamais vu personne se montrer sur leur pont, où mijotait indéfiniment une grosse marmite, un ragoût de poissons et de coquillages. L'impression qui me hantait, c'était celle de leur familiarité avec la mer. Tandis que leur petit bateau se déhanchait sur les énormes vagues, que les embruns et les rafales leur giflaient et sabraient la figure, ces Kerrorc'h devaient se sentir aussi à l'aise que dans une ferme bien close au coin de l'âtre."*
Ce texte est extrait du livre *Ports de pêche en Bretagne.*

Amélie et ses frères, "héros" littéraires, rejoignent ainsi les Kerézéon, des pêcheurs de l'Elorn, "glorifiés" par le même écrivain brestois Henri Queffellec.

Des Kerézéon méconnus existent ou ont existé : il nous appartient de les retrouver et de les reconnaître, car ils font partie de notre grande famille unie par le patronyme.

---

7 OLLIVIER (Jean), *Maires d'autrefois*, chronique in *Le Télégramme de Brest*, *"Jérôme Berthomme fut deux fois maire sous la Révolution"*, novembre 1968

8 *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère, n° 100, décembre 2006, *Antoine KERESEAN, un Fédéré brestois de 1792* , Michel Kerézéon, p. 5-14

9 Article d'*Ouest-France*, 1992

10 Lire aussi DREO (Jean), *Les Kerézéon, une famille de pêcheurs kerhorres*, in *Le Chasse-Marée*, n° 31, octobre 1987, p. 8-20.

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 120, décembre 2011

Les marins Finistériens dans la Guerre d'Indépendance américaine

par Carl RAULT, CGF n° 5165.

Sources :

. *Les combattants français de la guerre américaine 1778 - 1783 (Listes établies d'après les documents authentiques déposés aux Archives Nationales et aux Archives du Ministère de la Guerre),* publiées par les soins des Armées étrangères, 1903.

. Identifications des individus effectuées par recoupements entre les documents conservés au Service Historique de la Marine de Brest (série P) et les BMS.

NB : les membres de l'équipage du Diadème ayant déjà fait l'objet d'une parution dans le Lien n° 119, ils ne seront pas listés ci-dessous.

Nom et prénom	Quartier maritime	fonctions	Identité
ABGRALL Alain*	Brest	mousse sur *L'Alerte*	° 02.04.1766 BREST (St Louis), fils de Jean et LE MOAL Anne
AGUES Paul Louis	Brest	1er maître armurier sur *Le Caton*	A RECOUVRANCE, entre 1788 et 1791, 3 naissances d'enfants de AGUES François Paul (armurier) et HENRY Anne
ALAIN Pierre	Brest	mousse sur *Le Marseillais*	° 26.06.1765 BREST (St Louis), fils de Louis et CLEACH Françoise
ALAIN Louis	Brest	mousse sur *Le Saint Esprit*	° 30.05.1767 BREST (St Louis) de Pierre et MAZE Louise
ALBARON Arnaud	Brest	novice sur *La Ville de Paris*	° 10.01.1765 BREST (St Louis) de Antoine et de VIGOUREUX Gilonne
ALLAIN Guillaume	Morlaix	2nd maître de manoeuvre sur *La Couronne*	Originaire de ROSCOFF, âgé de 32 ans en 1776 (fils de Hervé (+) et Marie Annne COLLETER), époux de ROPARS Rosalie
ALLEGOT Marc	Camaret	aide charpentier sur *Le Vaillant*	Originaire de ROSCANVEL, époux de Marie CORRE. Mariage à ROSCANVEL le 16.02.1767 de Marc ALLEGOT (fils de Jacques et OLLIVIER Marie) et de Marie CORRE (fille de Bernard et LE TASSIN Marie)
ANDRIEUX François	Morlaix	gabier sur *L'Ardent*	Originaire de ROSCOFF, âgé de 20 ans en 1778, fils de Jean (+) et KERHERVE Marie
ARTUS Ollivier	Brest	mousse sur *L'Ivelly*	° 06.02.1767 à BREST (St Louis) de Olivier et GUILLERM Marie Charlotte
ARZEL Jean	Quimper	mousse sur *La Couronne*	Natif de MAHALON, âgé de 14 ans en 1781, fils de Yves (+) et de Marie DONNARS. Congédié de *La Couronne* le 29.06.1783
AUDIC Julien	Brest	mousse sur *Le Neptune*	° 22.01.1769 BREST (St Louis) de Jean et HELLO Françoise
AVRIL Jean	Ouessant	matelot sur *La Couronne* et *Le Pluton*	Naissances à OUESSANT entre 1763 et 1776 de six enfants de Jean AVRIL et Barbe BRUTEL. Mariage le 23.01.1761 à OUESSANT entre Jean AVRIL (soldat du bataillon de Fontenay dit Belle Fleur, mineur, fils de Jacques et BEDONNES Marie) et Marie Jeanne BRUTEL (fille de Jean et FONTAINE Marie). Décès à OUESSANT le 27.07.1783 de Jean AVRIL (53 ans)
BALANEC Bernard	Lesneven	mousse sur *La Ville de Paris*	° 12.10.1765 à LESNEVEN, de François et CHOQUER Marguerite
BALANEC Jacques	Lesneven	novice sur *La Ville de Paris*	° 07.11.1762 à LESNEVEN, de François et CHOQUER Marguerite
BAREAU Etienne	Brest	mousse sur *Le Fier*	° 09.11.1764 BREST (St Louis), de René (sergent au corps royal) et de DAVID Marie Anne

* Matelot sur *La Boussole* dans l'expédition Lapérouse (1785-1788)

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 120, décembre 2011

Nom et prénom	Quartier maritime	fonctions	Identité
(LE) BARON Jean	Brest	mousse sur *La Couronne* et *Le Pluton*	° 21.11.1766 BREST (St Louis), de Jean Georges et de RIOU Marie Catherine
(LE) BARS Jacques	Quimper	matelot sur *La Couronne* et *Le Pluton*	° 11.10.1761 PLOZEVET, fils de Michel et Catherine BOZEC. Congédié le 29.06.1783 de *La Couronne*
(LE) BARS Joseph **	Morlaix	mousse sur *Le Glorieux*	° 14.04.1766 à LANMEUR, de François et GOURVIL Marie. Blessé au combat du 12.04.1782
BAUGA Alain Joseph	Quimper	matelot sur *L'Auguste*	° ca 1737, fils de Yves et LEON Marguerite (+), X 03.06.1766 QUIMPER (St Mathieu) avec CARMOY Marie Josèphe. Congédié de *L'Auguste* le 29.06.1783
BAUGA Guillaume	Quimper	mousse sur *L'Auguste*	° 29.12.1767 QUIMPER (St Mathieu), de Alain et CARMOY Marie Josèphe
BAZILE André	Brest	maître voilier sur *Le Conquérant*	Naissances en 1779 et 1780 à BREST (St Louis) de deux enfants de BAZILE André François (maître voilier) et de MERRIEN Françoise
BECAM Yves	Recouvrance	quartier maître manoeuvre sur *La Couronne* et *Le Pluton*	Naissances à RECOUVRANCE entre 1780 et 1785 de cinq enfants de BECAM Yves François (marin) et BROCHE (BROCHET) Anne. Mariage à RECOUVRANCE le 26.10.1778 entre BECAM Yves François (fils Mathieu et BERTAULT Suzanne) et BROCHE Anne (fille de Louis et LE GUEN Marie)
BELBEOCH Herlé	Quimper	matelot sur *Le Saint Esprit*	° 05.07.1748 PLOARE, de Jean et Anne BOENEC. Marié en 1763 à PLOARE avec Anne COFFEC. Mort sur *Le Saint Esprit* le 27.10.1781
BELLEC Jean Marie	Quimper	mousse sur *Le Fendant*	°21.08.1766 BODIVIT, de Jean et KEROMNES Marie Thérèse
(LE) BER Charles	Morlaix	matelot sur *Le Neptune*	° 14.03.1744 SANTEC, de François et QUERE Marie, X TANGUY Claudine
BERGOT Alain	Brest	maître calfat sur *Le Vaillant*	Plusieurs naissances d'enfants entre 1779 et 1783 à RECOUVRANCE de Alain BERGOT (calfat) et de Anne Jeanne Renée QUERE. Mariage le 23.11.1772 à LOCHRIST entre Alain BERGOT(° 10.02.1748 à QUILBIGNON, fils de François (présent) et BRELIVET Marguerite (+) et Anne Jeanne Renée QUERE (° LOCHRIST, fille de François Marie et LARVOR Marie Madeleine)
BERLIVET Pierre	Recouvrance	maître charpentier sur *La Couronne* et *Le Pluton*	Naissances de cinq enfants entre 1782 et 1789 de Pierre Marie BERLIVET (maître charpentier) et de Suzanne Marie Jeanne ELIES . Mariage en 1781 à RECOUVRANCE entre Pierre Marie BRELIVET (fils de René et NIGER Perrine) et Marie ELIES (fille de Joseph Gabriel et LE GUEN Marie Madeleine)
BERNARD Jean	Quimper	mousse sur *La Couronne* et *Le Pluton*	° 24.02.1763 ERGE ARMEL, fils de Jean (maréchal) et de QUERAIN Corentine. Revenu de *La Couronne* le 29.06.1783
BERNARD Jean	Ouessant	matelot sur *L'Eveillé*	Service chanté pour BERNARD Jean François le 23.06.1781 à OUESSANT, époux de MALGORN Marie Anne. Mort le 10.01.1781 à l'hôpital de New port à Boston. Mariage à OUESSANT le 28.01.1772 entre Jean François BERNARD (° 04.10.1754 OUESSANT, fils de Paul et TUAL Marie) et Marie Anne MALGORN. Mort de ses blessures le 09.01.1781
(LE) BERRE Alain	Quimper	matelot sur *Le Jason*	° 13.02.1755 PLOARE, fils de Gérome et Marie LE ROUX. Mort à Boston.
BERROU Yves François	Quimper	matelot sur *Le Duc de Bourgogne*	° 09.12.1734 PENMARCH, de Jean et TREVIDIC Marie, X Catherine Françoise COIC. Mort à Fort Royal le 22.05.1782.
BERTHELE Michel	Ouessant	matelot sur *Le Fendant*	° 22.02.1736 OUESSANT, de Jean et de FOENANT Jeanne. X le 01.02.1759 à OUESSANT avec Maguerite LE BRETON. Mort Fort-Royal le 03.06.1779. Service chanté à Ouessant le 29.09.1779.

** Matelot sur *La Boussole* dans l'expédition Lapérouse (1785-1788)

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 120, décembre 2011

Nom et prénom	Quartier maritime	fonctions	Identité
BERTHELE Barthélemy	Le Conquet	matelot sur *L'Auguste*	° 20.12.1757 OUESSANT, de Louis et Anne MALGORN, X avec Anne Françoise MALGORN. Mort aux isles des Amériques, service chanté le 02.08.1783 à OUESSANT
BERVAS Joseph	Brest	aide voilier sur *La Provence*	Naissance à BREST (St Louis) en 1779 et 1780 de deux enfants de BERVAS Joseph (maître voilier) et MEVEL Anne.
BESCOND René	Landerneau	mousse sur *Le Saint Esprit*	° 28.10.1770 DIRINON, de Hervé et BONIOU Françoise
BESCOND Jean	Morlaix	pilote côtier sur *Le Citoyen*	° 21.04.1740 Ile de BATZ, de Goulven et Agnès PRONOST, X ROUALLEC Marie.
BESCOND Sébastien	Morlaix	matelot sur *Le Vengeur*	° 18.01.1748 Ile de Batz, de Jacques et Marie MOULIN. X avec Perinne GUEGUEN. Mort à Fort Royal le 18.02.1780.
(LE) BEYER Pierre	Brest	mousse sur *L'Ardent*	° 16.09.1769 BREST (St Louis), de François et AMINOT Françoise
(LE) BIHAN Jean	Morlaix	matelot sur *Le Glorieux*	° 23.10.1745 SANTEC, de Yves et Marguerite CORRE, X avec Louise LE LEZ. Au service sur *Le Glorieux* jusqu'en avril 1782…puis sans nouvelle. On le dit mort.
(LE) BIHAN Jacques Etienne	Quimper	garde-côtes sur *La Ville de Paris*	° 06.05.1762 PLOUHINEC, de Henry et Marie LAOUENAN. Mort à Fort Royal le 05.01.1782.
(LE) BILLANT Pierre	Brest	novice sur *Le Citoyen*	° 21.03.1766 BREST (St Marc), de Etienne et CASTREC Marie Jeanne.
BIZIEN Pierre	Brest	Maître voilier sur *Le Sagittaire*	Trois naissances d'enfants entre 1783 et 1785 à BREST (St Louis) de Pierre Marie BIZIEN (maître voilier) et Marie Perinne MICHEL
BIZIEN Vincent	Brest	2nd canonnier sur *Le Saint Esprit*	° 27.05.1753 PLOUARZEL, de Claude et QUINTIN Suzanne. X le 10.02.1779 à RECOUVRANCE avec Marie Jeanne GUIGUINOU.
BLANC François	Recouvrance	bosseman sur *L'Indien* (devenu *Le Réfléchy*)	Naissance à RECOUVRANCE en 1782 et 1784 de deux enfants de François LE BLANC, second maître puis maitre canonnier et de Marie Guillemette HENRY.
BLANDEL Yves	Le Conquet	matelot sur *L'Alerte*	° 07.02.1750 PORSPODER, de Louis et GUILLOU Marie
BLEAS Joseph	Morlaix	patron de canot sur *Le Conquérant*	° 01.05.1737 ROSCOFF, de Guillaume et Françoise JAFFRES, X LE CORRE Jeanne.
BODENES Bernard	Quimper	matelot sur *La Ville de Paris*	° 24.10.1759 IRVILLAC, de François et Anne KERDONCUFF. Mort à bord le 10.10.1781
BOGA François	Quimper	gabier sur *Le Fier*	° 10.08.1756 QUIMPER (St Sauveur), de Yves et CHAPELAIN Marie. Marié avec Marie Yvonne BIDON Marie Yvonne. Blessé au combat le 06.07.1779
BOIS Pierre Marie	Quimper	matelot sur *Le Magnifique*	° 06.03.1735 LAMBOUR, de Jean Marie et Jacquette BRIANT, X JEZEGABEL Marie Jeanne. Mort à Porthsmouth (Angleterre) en mai 1783.
BOISNIER René	Brest	maître charpentier sur *La Diligente*	six naissances à RECOUVRANCE entre 1779 et 1791 d'enfants de René BOISNIER (maître charpentier de marine) et Marie Gabrielle QUELENEC. X à RECOUVRANCE le 07.01.1778 entre René BOISNIER (fils de Jean Baptiste et Marie Jeanne LOYER) et Marie Gabrielle QUELENEC (fille mineure de René et Marie NEDELEC)
BON Michel	Ouessant	matelot sur *Le Fendant*	° 03.10.1758 OUESSANT, de Michel et LE LOUET Heaude

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 120, décembre 2011

Nom et prénom	Quartier maritime	fonctions	Identité
(LE) BON Alexandre	Ouessant	timonier sur *Le Saint Esprit*	° 24.01.1752 OUESSANT, de Jean et Françoise PERROT. Mariage à OUESSANT le 15.10.1782 avec Louise LE BRETON, veuve de BERNARD François.
(LE) BONDER Joseph	Brest	mousse sur *L'Actionnaire*	° 28.02.1766 BREST (St Louis) de François et BRISAC Marie.
(LE) BORGNE François	Recouvrance	second-maitre de manoeuvre sur *L'Actionnaire*	° 23.01.1750 à PLOUDALMEZEAU, fils de Jean et LE VAILLANT Marie. X[1] à GUILERS le 27.01.1776 avec Marie Louise LOIS. X[2] le 18.01.1779 à RECOUVRANCE avec Marie Perinne MICHEL.
(LE) BOSSER Pierre	Quimper	garde-côtes sur *La Ville de Paris*	° 23.08.1759 BEUZEC CAP SIZUN, de Pierre et Anne CASTREC
BOUCHER Hervé	Lesneven	novice sur *Le Fendant*	° 06.10.1760 LESNEVEN, de Nicolas et GUILLY Jeanne
BOUGRO François Jérôme	Brest	matelot sur *Le Fendant*	° 25.04.1762 BREST (St Louis), fils de Marin et VENOT Marguerite
BOULAIRE Pierre	Saint Pol de Léon	mousse sur *L'Auguste*	° 30.11.1766 PLOUGOULM, de Jean et ROCHOU Jeanne
(LE) BOULER Noël	Quimper	matelot sur *L'Ardent* et sur *Le Duc de Bourgogne*	° 13.05.1749 ILE TUDY, de Alain et LE CARRE Marguerite, X 25.09.1775 ILE TUDY avec Marie Renée PEC Marie Renée.
BOURDAY Germain	Quimper	novice sur *L'Hercule*	° 12.03.1762 QUIMPER (La Chandeleur) de Louis et HENRIO Marie Hélène. Congédié le 29.06.1783 de *l'Hercule*.
BOURHIS Tanguy	Quimper	gardes-côtes sur *La Ville de Paris*	20 ans en 1781, natif de PLOUHINEC, fils de Guillaume et Catherine LE DEUFFIC. Mort au Fort Royal le 07.03.1782
BOURRIN Corentin	Quimper	mousse sur *La Bourgogne*	° 15.09.1769 QUIMPER (St Julien), de Jean (maître à danser) et de Jeanne Françoise BORNIC. Noyé dans le naufrage du 04.02.1783.
BOURRIN Lambert	Quimper	mousse sur *La Bourgogne*	° 15.09.1769 QUIMPER (St Julien), de Jean (maître à danser) et de BORNIC Jeanne Françoise.
BRAR Armel	Brest	mousse sur *L'Ivelly*	° 29.06.1766 BREST (St Louis), de Jean et VAILLANT Renée
BREHUS Jean	Roscoff	gabier sur *Le Jason*	° 02.10.1737 ROSCOFF, de Jérôme matelot et de DARIDON Marie. X avec Anne QUERAN
(LE) BRETON Antoine Marie	Brest	matelot sur *L'Actionnaire*	° 27.04.1763 BREST (St Louis), de Estienne (caporal du corps royal) et de Françoise Louise GRATIEN
(LE) BRETON Alain	Quimper	aide canonnier sur *L'Actionnaire*	° 06.03.1755 ERGUE GABERIC, de Michel et Barbe LIZIART. Mort à l'hôpital de St Louis sur l'Isle de St Domingue le 20.11.1780
(LE) BRUN Jacques	Quimper	matelot sur *La Couronne* et *Le Pluton*	° 22.06.1755 GUILER SUR GOYEN, de Guillaume (boulanger) et Anne GENTIL. Mort à bord le 17.03.1782.
(LE) BRUN Thomas Marie	Brest	matelot sur *L'Artésien*	° après 1755 BREST (St Louis), fils de Jean et de Jeanne VILLENEUVE. X à RECOUVRANCE le 03.02.1780 avec Jeanne Marguerite LA PORTE. Naissance à RECOUVRANCE entre 1782 et 1790 de plusieurs enfants du couple.
BUREL Augustin	Quimper	novice sur *Le Glorieux*	° 07.06.1765 LOCTUDY, de Augustin (matelot) et Anne MOIZAN.
CABIOCH Pierre	Morlaix	gabier sur *L'Ardent*	° 03.11.1737 ROSCOFF, de Jean et Anne LE ROUX. X avec Radegonde HAMON.

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 120, décembre 2011

Nom et prénom	Quartier maritime	fonctions	Identité
CAIN Jacques	Ouessant	surnuméraire sur *Le Serpent*	° 03.09.1750 OUESSANT, de Bernard et Marie BERTHELE. X^1 avec Marie Jeanne BERNARD et X^2 avec Marie Marguerite TUAL
CALONEC Jean Baptiste	Brest	mousse sur *Le Duc de Bourgogne*	° 22.01.1767 BREST (St Louis) fils de Marie Jeanne Jacquette LAVAGEN Marie Jeanne (légitimé par Jean CALONEC)
CALVEZ Guillaume	Quimper	matelot sur La Couronne et Le Pluton	° 10.10.1749 POULLAN, de Jean et Françoise LE FLOCH.
CALVEZ Henry	Brest	officier marinier sur *Le Northumberland*	Naissance à BREST (St Louis) entre 1775 et 1779 de trois enfants de Henri CALVEZ, maître d'équipage, et de Marie Françoise LE GRENEUR. Les parrains et marraines des enfants sont : en 1775 (Pierre GRENEUR, ayeul, et Marie Guillemette CALVEZ, tante) ; en 1778 : Laurent CALVEZ, ayeul et Louise MAGUEMARA ayeule ; en 1779 : Louis LE GRENEUR, oncl,e) et Jeanne LOURE, ayeule.
CALVEZ Michel	Brest	mousse sur *L'Hercule*	° 07.12.1765 BREST (St Louis), de Jean (porte chaise) et Marie MORAN
CAMPION Pierre	Quimper	mousse sur *Le Vengeur*	° 12.05.1758 PLONEOUR, de René et Anne GUIGUINIAT. Mort le 16.02.1779 sur Le Vengeur
CANNJean François	Brest	Maître calfat sur *Le Jason*	Naissance entre 1777 et 1785 à RECOUVRANCE de plusieurs enfants de Jean François CANN, maître calfat, et PIRIOU Marie Jeanne
(LE) CANN Jean	Brest	matelot sur *Le Saint Esprit*	° 30.08.1756 LANVOY, fils de Julien et APPAMON Marguerite
(LE) CANN Yves	Brest	matelot sur *Le Saint Esprit*	° 24.05.1762 BREST (St Louis), de Pierre, maître menuisier et de Marie Catherine GRALL
CAPITAINE Alain	Brest	mousse sur *Le Saint Esprit*	° 11.06.1769 GOUESNOU, de Guillaume et LOAEC Marie Anne
CARADEC Gilles (Gildas)	Ouessant	matelot sur *L'Ivelly*	° 06.02.1748 OUESSANT, de Mathieu et isabelle LENORET. X^1 avec Marie Françoise LANNILIS, X^2 avec Françoise FOUENANT. Mort à l'hôpital de Cadix le 07.05.1782. Service chanté le 13.06.1782 à OUESSANT.
CARIOT Maurice	Brest	1er maître manoeuvre sur *L'Indien* (devenu *Le Réfléchy*)	Naissance de dix enfants entre 1764 et 1783 à BREST(St Louis) de Maurice CARIOT, maître d'équipage, et de Marie Madeleine MILLOUR
CARIOU Daniel	Quimper	matelot sur *La Couronne* et *Le Pluton*	° 10.07.1758 PLOZEVET, de Daniel (tailleur) et Anne MOCAER
CARIOU François	Morlaix	timonier sur *L'Hercule*	° 10.04.1758 ROSCOFF, fils de Gabriel et de Jacquette LEQUN
CARO Jean	Quimper	matelot sur *La Couronne*	° 07.04.1755 PLOARE, de Julien et Marie CLOAREC, X Anne LE PAGE. On le dit mort sur *La Couronne* tué au combat du 12.04.1782
CARON Charles	Brest	mousse sur *L'Engageante*	° 28.07.1766 BREST (St Louis), de Jacques et SALAUN Marie
CARVAL Jacques	Quimper	novice sur *La Ville de Paris*	°13.06.1761 PONT CROIX, de Clette CARVAL et Jeanne SERGENT
CASTEL Gabriel	Morlaix	matelot sur *La Ville de Paris*	° 25.06.1750 ROSCOFF de Joseph et Françoise LERAN
CASTEL Gabriel	Morlaix	matelot sur *Le Neptune*	° 01.10.1746 CARANTEC, de Carantec et Jeanne NICOLAS, X avec Jeanne QUIGUER
CAYE Honoré	Brest	Maître canonnier sur *Le Saint Esprit*	° en 1781 à RECOUVRANCE d'un enfant de Honoré CAYE (maître canonnier) et de Julienne CALVARIN

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 120, décembre 2011

Nom et prénom	Quartier maritime	fonctions	Identité
CERNON Etienne	Brest	commis du munitionnaire sur *L'Ivelly*	° entre 1781 et 1786 de cinq enfants à BREST (St Louis) de Etienne CERNON (commis embarquant des vaisseaux) et de Marie Claude OMNES
CERNON Vincent	Brest	mousse sur *L'Ivelly*	° 10.07.1767 BREST (St Louis), de Etienne et TOURNELLEC Marie Claude
CHAINQUELIN Yves Magloire	Morlaix	matelot sur *La Provence*	° 21.02.1756 PLOUMOGUER, de Joseph, employé des fermes, et de Jeanne TARREAU°17.09.1755 PLOUGONVELIN,de Pierre et FYOT Marie Catherine
CHAPPELIER Jean Marie	Le Conquet	second pilote sur *La Blanche*	°17.09.1755 PLOUGONVELIN,de Pierre et FYOT Marie Catherine
CHATALAIN Daniel	Quimper	surnuméraire sur *La Provence*	°15.08.1726 PENMARCH, de Daniel et Thumette VOLANT, époux de Catherine RIOU, de TREOULTRE.
CHATELLIER Jean	Brest	mousse sur *L'Amphion*	° ca 1763 BREST, de François et Marie Olive TOULLEC
DU CHESNES François Marie	Brest	aide canonnier sur *L'Auguste*	° en 1784 à RECOUVRANCE d'un enfant de François Marie DU CHESNES, second maître canonnier, et de Isabelle DOUE
CHEVER Jacques	Morlaix	gabier sur *Le Magnanime*	° 06.03.1761 PLOUESCAT, de Tanguy et Anne SOUN. Noyé à Paimbeuf le 24.09.1782.
CHORLAY Mathieu	Quimper	matelot sur *L'Amphion*	° 31.12.1753 POULLAN, de Jean et Françoise BIHAN
CLOAREC François	Quimper	novice sur *Le Jason*	° ca 1759 ROSPORDEN, de Alain et Marie LAUREC. En prison à La Rochelle en 1784
COAT Claude	Le Conquet	matelot sur *L'Amazone*	° 25.01.1737 PLOUMOGUER, de Jean et Françoise COATANEA X avec Marie Françoise TANNIOU
COATELEM Jean	Quimper	mousse sur *L'Aigrette*	° 26.07.1764 LANDREVARZEC, de Yves et IGER Marguerite.
COATEVAL Goulven	Brest	aide canonnier sur *L'Hector*	° entre 1778 et 1784 à BREST (St Louis) de trois enfants de Goulven COATEVAL (second maître canonnier) et de Marie Josèphe GUERIN
COATPEHAN Corentin	Plougastel Daoulas	mousse sur *La Blanche*	° 19.12.1760 PLOUGASTEL DAOULAS, de Charles et Françoise LE GALL
(LE) COCQ Maurice	Brest	1er maître de manoeuvre sur *L'Auguste*	° en 1779 RECOUVRANCE d'un enfant de Maurice Marie LE COC (marin) et de Marie Françoise GOUEZEC
CODU Noël	Quimper	matelot sur *La Couronne* et *Le Pluton*	Agé de 24 ans en 1780, natif de PLOZEVET, de Alain et CANIVET Marguerite
COEUR Jean René	Quimper	mousse sur *L'Hector*	° 22.07.1766 QUIMPER (St Esprit) de Jean René (négociant) et KERHERVE Marie Françoise). Mort le 15.10.178
COEUR Mathieu	Quimper	quartier maître manoeuvre sur *Le Vaillant*	Agé de 45 ans en 1778, de QUIMPER (Locmaria) fils Guillaume (+) et CORNIC Françoise, X à QUEVELLEC Clémence.
COLIN Guillaume	Brest	mousse sur *L'Auguste*	° 09.05.1765 BOHARS, de Florent et BERTHOU Marie Gabrielle
COLIN Yves	Brest	mousse sur *Le Northumberland*	° 21.06.1768 BREST (St Louis), de Alain (négociant) et GOURVES Marie Catherine
COMBOT Bernard	Morlaix	matelot sur *La Bourgogne*	Agé de 35 ans en 1779, originaire de SANTEC, fils de Bernard et PRIGENT Louise (+). Mort à l'hôpital du Fort Royal de la Martinique le 25.09.1781

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 120, décembre 2011

Nom et prénom	Quartier maritime	fonctions	Identité
COMPEZE Vincent	Quimper	matelot sur *Le Duc de Bourgogne*	Agé de 38 ans en 1778, originaire de TREFIAGAT, domicilié au GUILVINEC, fils de Corentin et Anne LE SAINT, X TANNIOU Barbe. Congédiédu Duc de Bourgogne le 01.07.1783
COMTAT Yves	Quimper	matelot sur *L'Andromaque*	Agé de 36 ans en 1776, de POULLAN, fils de Lucas et OLLIVIER Jeannette, X COSQUER Marguerite
CONAN René	Brest	Maître voilier sur *Le Glorieux*	° en 1779 et 1781 à BREST (St Louis) de deux enfants de CONAN René (second maître voilier) et de LE BERRE Marie Josèphe)
CONNAN Louis	Quimper	matelot sur *Le Northumberland*	Agé de 25 ans en 1775, de PLOARE, fils de François et Anne LE COR. Mort chez luy en 1783 de retour du *Northumberland*.
CONIAT Pierre	Recouvrance	Maître voilier sur *L'Ardent*	° en 1779 à RECOUVRANCE d'un enfant de CONIAT Pierre et DUPRES Jeanne Marie
CONSTANTIN Jean Louis	Brest	domestique sur *Le Glorieux*	° entre 1762 et 1769 de six enfants à BREST (St Louis) de CONSTANTIN Jean Louis (domestique) et de LE MAIRE Marie Françoise
CORBE Goulven	Brest	quartier maître manoeuvre sur *L'Actionnaire*	° en 1785 à BREST (St Louis) d'un enfant de CORBE Goulven (marin) et OLLIVIER Jeanne dont le parrain est CORBE Pierre (ayeul)
CORDONNER Yves	Morlaix	mousse sur *L'Ardent*	° 16.02.1765 PLOUJEAN de Alexandre et TAILLEN Marie
CORRE Joseph	Morlaix	timonier sur *Le Fendant*	Agé de 37 ans en 1776, de PENPOL TREGONDERN, fils de Goulven (+) et de PERON Françoise, X GESTIN Guillemette).
CORRE Pierre Augustin	Roscoff	timonier sur *L'Actionnaire*	Agé de 33 ans en 1776, originaire de ROSCOFF, fils de Jean (+) officier marinier et de PODER Catherine, X MEVEL Guillemette. mort à l'hôpital le 20/04/1780.
CORRE François	Brest	novice sur *Le Glorieux*	° 20.01.1763 BREST (St Marc), de Guillaume et MENES Marie. Bessé au combat du 26.01.1782.
CORRE Jean	Gouesnou	mousse sur *Le Marseillais*	° 03.01.1770 GOUESNOU, de François et QUEMENEUR Jeanne
CORRE Jacques	Morlaix	aide calfat sur *Le Vaillant*	Agé de 22 ans en 1776, orgniaire de SAINT POL DE LEON, fils de Guillaume (aide canonnier) et LE GOFF Elisabeth. Mort dans l'incendie survenu le 12 avril 1782 sur le Réfléchy
CORRET Corentin	Quimper	mousse sur Le Fier	° 15.10.1764 PLEUVEN, de Christophe (scieur de long) et de RIOU Marie
CORVELLEC Joseph	Quimper	novice sur *Le Magnifique*	Agé de 20 ans en 1779, natif de QUERRIEN, fils de Pierre et BLEO Marie
COTILLART Jean	Brest	matelot sur *L'Hercule*	° 1779 BREST (St Louis) d'un enfant de COTILLARD Jean François (marin) et de GRACIEN Françoise Louise. X le 29.05.1781 RECOUVRANCE entre COTILLARD Jean François (°St Michel, évêché de St Brieuc, veuf de GRATIEN Françoise Louise) et de LE BEC Marie (°à LAMBEZELLEC, veuve de KERDRAON Jean)
COULOIGNER Simon Pierre	Brest	contremaître de manoeuvre sur *L'Actionnaire*	° en 1782 et 1785 à BREST (St Louis) de deux enfants de COULOIGNER Simon Pierre (maître d'équipage) et de BASTIRA Anne
COULOUMAN François	Roscoff	matelot sur Le Languedoc	Agé de 28 ans en 1776, originaire de l'île de Batz, fils de Jean (matelot) et MOAL Jeanne, X Anne ROBIN

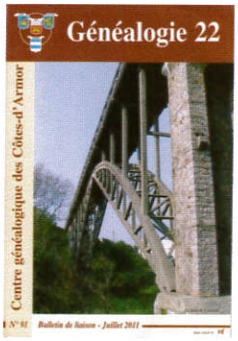
© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 120, décembre 2011

Nom et prénom	Quartier maritime	fonctions	Identité
COUPU DU FRESNE Mathurin Elie	Quimper	matelot sur Le Citoyen	° en 1795 et 1797 à DOUANENEZ de deux enfants de COUPU Mathurin Elie (officier de santé) et de BASIN Françoise. Bans à CONCARNEAU le 30.04.1786 entre COUPU DU FRESNE Mathurin Elie (°04.04.1764 à CONCARNEAU, fils mineur de Mathurin et GUYARD Marie Mathurine) et BAZIN Françoise (°LORIENT fille de Nicolas et TROCHU Françoise)
COZAN Thomas Marie	Ouessant	timonier sur *L'Ivelly*	X à OUESSANT le 14.07.1772 entre CAUZAN Thomas Marie (fils de François et STEPHAN Marie) et LE GALL Marie Jeanne (fille de Arzel et TUAL Marie)
COZAN Paul	Ouessant	mousse sur *L'Ivelly*	° 07.02.1768 OUESSANT, de Jean et FOUENANT Françoise Marguerite. Mort à bord le 03.08.1778
COZIC Tudy	Quimper	timonier sur *La Blanche*	Agé de 24 ans en 1776, fils de Guillaume et Jeanne LE PAGE, X à BREST avec MINGANT Marie Jeanne. Sur La Blanche en 1779.
CREACH André	Ouessant	matelot sur *L'Eveillé*	°19.07.1750 OUESSANT, de Joseph et CACHO Madeleine. X le 01.07.1767 à OUESSANT avec LANNILIS Marie (fille de Paul et FOUENANT Anne). Mort à bord le 02.07.1782. Service chanté à OUESSANT pour CREACH André 33 ans le 07.09.1782, époux de LANNILIS Marie, mort à bord du vaisseau "*la Veille*".
CREACH Jean	Saint Pol de Léon	novice sur *L'Hercule*	Agé de 18 ans, originaire de ROSCOFF, fils de Guillaume (+) et de FLOCH Marie Jeanne.
CREISMEAS Jean	Morlaix	mousse sur *La Couronne* et *Le Pluton*	Agé de 41 ans en 1776, de l'Ile de Batz, fils de Jean et DIRAISON Françoise, X TANGUY Marie
CRENN François	Quimper	novice sur *Le Sceptre*	Agé de 25 ans en 1779, natif de MELGVEN trêve de Cadol, fils de Jean et LE GALL Catherine
CREVEN Hugues	Brest	matelot sur *L'Actionnaire*	° 03.10.1764 BREST (St Louis), de Nicolas et MAGNEMARA Isabelle
CREVEN Guillaume	Recouvrance	canonnier sur *Le Northumberland*	° entre 1782 et 1787 de trois enfants de Guillaume CREVEN (maître canonnier) et de BERLIVET Marie Perinne. X le 25.09.1780 à RECOUVRANCE entre CREVEN Guillaume (mineur, fils de Jean François (+) et de NEDELEC Marguerite et BRELIVET Marie Perinne (fille de Yves et BOULANGER Jeanne), témoin : MASSE Yves (beau père du marié)
CROC Mathieu	Quimper	novice sur *Le Vaillant*	Agé de 21 ans en 1781, natif de POULLAN, fils de Hervé et Marguerite MONTER).
(LE) CROCQ Jean	Quimper	matelot sur *La Ville de Paris*	Agé de 31 ans en 1775, natif de POULLAN, fils de Vincent (+) et Marguerite BARCH
CROZON Jacques	Quimper	matelot sur *L'Amphion*	Agé de 26 ans en 1775, natif de PLOARE, fils de Jean et Jeanne LUCIA
CUYOT Alain	Morlaix	gabier sur *L'Eveillé*	Agé de 40 ans en 1776, natif de PLOUESCAT, fils de Laurent et Anne DAVIS (+), X DIDOUX Marie.
(LE) DALL Etienne	Plouguerneau	mousse sur *L'Hercule*	° 01.04.1765 PLOUGUERNEAU de Jean et KERVELLA Anne
DANIEL Clair	Quimper	novice sur *Le Magnifique*	° 10.12.1761 PENHARS, fils de Jean DANIEL et LE MAGUER Yvonne). Mort à l'hôpital de Boston le 08.04.1782
DANIELOU Bernard	Roscanvel	mousse sur *Le Scipion*	° 13.08.1765 ROSCANVEL, de Joseph et PALUT Anne Rose
(LE) DANTEC Jean	Brest	contremaître manoeuvre sur *La Provence*	° à RECOUVRANCE entre 1779 et 1789 de plusieurs enfants de LE DANTEC Jean Louis (marin) avec LE BOT Marie Olive puis BELOT Marie Catherine. X le 26.09.1785 à RECOUVRANCE entre LE DANTEC Jean Louis (veuf LE BOT Marie Olive) et BELOT Marie Catherine (veuve d'AUDEMAR François)

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 120, décembre 2011

Les Cercles Généalogiques membres de l'UGBH et leurs derniers bulletins

Centre Généalogique 22
3 rue du Bel-Orient, 22000 ST BRIEUC



- Les meubles de nos aïeules, par Jean Le Tallec, 7p.
- La famille Le Manach de Plouaret (3ème partie), par Yves Beauvillé, 2p.
- Le sauvetage en mer au large et sur le littoral des Côtes-d'Armor, par J.C Monfort, 3p.
- L'origine maternelle irlando-bretonne de Julien Désiré Schmalt, avec la généalogie descendante d'Isabeau et Jean Byrne, par Yves Ollivier, 8p.
- *La Jeanne* (Le Bonniec) avec son ascendance, par Jean-Claude Le Bloas, 6p.
- Le naufrage du *Rocabey*, par Jocelyne Le Maoult, 8p.

Généalogie 22, n° 91

Chef d'Armor
108 boulevard de la Corniche, 22700 PERROS-GUIREC

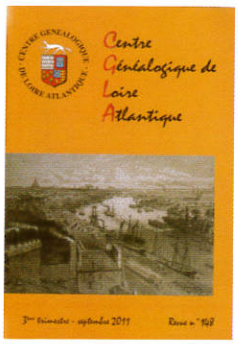
Cercle Généalogique d'Ille-et-Vilaine
Permanences et courrier :
18 bis rue Frédéric Mistral, 35200 RENNES

- Une Cancalaise "exécuteur du Roy" au XVIII° siècle, Marguerite Le Paistour, par Angèle Lefort-Bertrand, 4p.
- Quand papiers de familles et documents officiels se contredisent, par Serge Prioul, 4p.
- L'histoire de Julie Ernestine Payraud, par Joseph Delabarre, 2p.
- Quand la femme ne voulait pas d'enfant, par Françoise Thouanel, 2p.
- Des Irlandais à Bais au XVIII° siècle, par Joël Hardy, 3p.



Racines 35, n° 99

Centre Généalogique de la Loire Atlantique
2 place de la République, 44200 NANTES



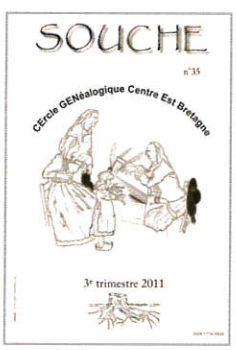
- Radiographie d'une source périphérique : les registres de capitation, par Grégory Auplais, 4p.
- Joseph Fouassier, un capitaine de navires marchands au cours de la Guerre d'Indépendance des Etats-unis, par Didier Besseau, 9p.
- Comment retrouver un enfant abandonné au XIX° siècle, 2p.

Bulletin n° 148

Cercle Généalogique Brévinois
186 avenue de Mindin, 44250 ST BRÉVIN LES PINS

CEGENCEB

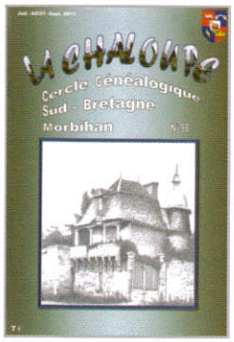
- Ploërmel (2ème partie), par Christiane Blanchard, 6p.
- Petite histoire de nos calendriers (2ème partie) par Marie Thérèse Chamaillard, 6p.
- Le chanoine Pierre-Marie Martin, par Armelle Querbouët, 12p
- L'animal dans la ville, par Yannick Lenouvel, 3p



Bulletin n° 34

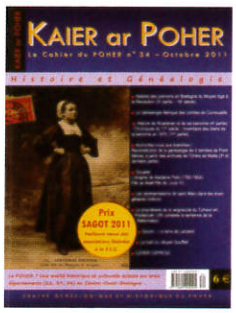
Centre Généalogique Sud-Bretagne
Maison des Associations
12 rue Colbert, 56100 LORIENT

- Acadie et Morbihan, par Jacques Nerrou, 5p
- Les Caris, une dynastie d'officiers de justice – Chapitre 1 : Pierre Caris, par Thierry Jobert, 5p.
- Yves François Lermercie 1776-1824, par T hierry Jobert, 7p.
- Mariage, Droit, Coutumes, par Gilles Blayo, 3p.
- Haute justice en 1732, par Robert Coëffic, 3p.
- Seigneurs et seigneuries du Morbihan, par Job Jaffré (suite), 4p
- Histoire de la cour de Coëtguel, par Roger Tabard, 2p.
- La famille de Kerret, (avec sa généalogie) par Nicolle Le Pallec, 10p.
- Des lieux d'inhumation au XVIII° siècle, par Muriel Marchand, 5p.
- Les origines morbihannaises de l'archiduc Otto, (avec la généalogie également de Joseph Rault et son ascendance noble), par Philippe Le Roscouët, 5p.



La Chaloupe n° 99

Centre Généalogique du Poher
Boulevard de la République, 29720 CARHAIX

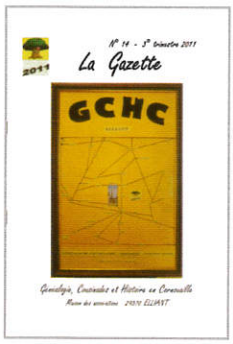


Kaier ar Poher n° 34

- Histoire des prénoms en Bretagne du Moyen-Âge à la Révolution (5° partie), par Pierrre-Yves Quemener, 17p
- La généalogie féerique des comtes de Cornouaille, par Goulven Péron, 10 p.
- Chroniques de la baronnie de Rostrenen au 16° siècle, (4ème partie) par Marie-Madeleine Le Baquer, 6p.
- Reconstitution de la généalogie de 6 familles de Pont Melvez à partir des archives de l'Ordre de Malte (3ème partie) – - Familles Floyd et Le Carmes, par Jérôme Caouën, 4p.
- L'énigme de Madame Petit (1765-1854) Elle se disait fille de Louis XV, d'après Mère Saint-Louis, Augustine de Goaurec, 7p.
- Les représentations de saint Marc dans les évangéliaires bretons, par Goulven Péron, 4p.
- Le propriétaire de la seigneurie de Tymeur en Poullaouën conteste la sentence de la Réformation, par Marie Guezennec, 7p.
- La terre de Lanzent, par Guy Lidec, 11p.
- La mort du citoyen Soufflet, par Pierre-Yves Quemener, 7p.

Ar Gazetenn – La Gazette – Généalogie et Cousinade Rannou-Costiou

- Présence de René Théophile Hyacinthe Laënnec en Elliant



N° 14

Centre Généalogique du Finistère
(voir page 2 de couverture)

Retrouvez le CGF à Paris dans le cahier bleu


Brest
Morlaix
Quimper
ILE DE BATZ
LOCQUÉNOLÉ
Locquirec
LANMEUR
Evêché de Dol
LA MANCHE
Roscoff
Santec
SAINT-POL-DE-LÉON
Saint-Jean-du-Doigt
Locquirec
PLOUGASNOU
Carantec
GUIMAEC
TREGOR
KERLOUAN
PLOUNEOUR-TREZ
PLOUESCAT
CLEDER
SIBIRIL
PLOUGOULM
TREMENECH
PLOUGUERNEAU
GUISSENY
TREFLEZ
GOULVEN
PLOUNEVEZ-LOCHRIST
TREFLAOUENAN
PLOUENAN
Henvic
PLOUEZOCH
LANMEUR
SAINT-FREGANT
PLOUIDER
Quéran
Trézilidé
Sainte-Catherine
BROUENNOU
Saint-Pabu
LANDEDA
Pont-du-Châtel
SAINT-VOUGAY
Mespaul
LOCQUÉNOLÉ
GARLAN
PLOUEGAT-GUERRAND
KERNOUES
LANGUENGAR
PLOUZÉVÉDÉ
TAULÉ
SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS
PLOUJEAN
LAMPAUL-PLOUDALMEZEAU
KERNILIS
LESNEVEN
LANHOUARNEAU
PLOUDALMEZEAU
GUIQUELLEAU
PLOUVORN
LANDUNVEZ
TREGLONOU
LOC-BREVALAIRE
Lanarvily
Saint-Méen
PLOUGOURVEST
GUICLAN
MORLAIX
PLOUIGNEAU
PLOUEGAT-MOYSAN
PLOUGUIN
Trégarantec
PLOUGAR
Sainte-Sève
Saint-Eutrope
LE PONTHOU
PORSPODER
LARRET
COAT-MEAL
PLOUVIEN
LE DRENNEC
Saint-Derrien
Bodilis
PLOURIN-PLOUDALMEZEAU
BREVENTEC
PLOUDANIEL
PLOUNEVENTER
LANILDUT
TRÉOUERGAT
Trémaouézan
Saint-Servais
Landivisiau
SAINT-THEGONNEC
PLOURIN-lès-MORLAIX
BOTSORHEL
Guipronvel
Bourg-Blanc
PLABENNEC
LANNEUFRET
GUERLESQUIN
Brélès
SAINT-THONAN
PLOUEDERN
La Roche Maurice
Pont-Christ
Lampaul-Guimiliau
PLOUGONVEN
LANRIVOARÉ
PLEYBER-CHRIST
LAMPAUL-PLOUARZEL
MILIZAC
GOUESNOU
KERSAINT-PLABENNEC
Loc-Eguiner (Ploudiry)
GUIMILIAU
Lannéanou
ILE MOLENE
PLOUARZEL
SAINT-RENAN
Saint-Divy
LANDERNEAU
PLOUDIRY
Locmélar
Saint-Sauveur
Le Cloître-Saint-Thégonnec
Bohars
GUIPAVAS
BEUZIT-CONOGAN
Lamber
GUILERS
Pencran
La Martyre
Tréflévénez
PLOUNEOUR-MENEZ
Bolazec
LAMBEZELLEC
LA FOREST-LANDERNEAU
LEON
SCRIGNAC
PLOUMOGUER
Saint-Marc
Trévereur
SIZUN
PLOUZANÉ
BREST
DIRINON
COMMANA
LA FEUILLÉE
BERRIEN
TREBABU
Saint-Urbain
Coatquéau
Locmaria-Plouzané
LOPERHET
Trévarn
LE TREHOU
Lochrist
SAINT-PIERRE-QUILBIGNON
PLOUGASTEL-DAOULAS
Botmeur
PLOUGONVELIN
DAOULAS
IRVILLAC
Saint-Eloy
Huelgoat
SAINT-MATHIEU-DE-FINE-TERRE
L'Hôpital-Camfrout
Locmaria-Berrien
Saint-Tudec
ROSCANVEL
HANVEC
Saint-Rivoal
LOGONNA-DAOULAS
LOQUEFFRET
Lanvoy
Le Faou
Rumengol
BRASPARTS
PLOUYE
POULLAOUEN
Saint-Idunet
LANDEVENNEC
LANNÉDERN
Collorec
PLOUNÉVÉZEL
Sainte-Catherine
CAMARET
QUIMERC'H
LOPEREC
ROSNOEN
Kergloff
CARHAIX
ARGOL
Le Cloître-Pleyben
PLONEVEZ-DU-FAOU
CROZON
TELGRUC
Logonna-Quimerc'h
PLOUGUER
Saint-Goazec
Trégarvan
DINEAULT
SAINT-SEGAL
PLEYBEN
LE QUILLIOU
CLEDEN-POHER
SAINT-NIC
LANDELEAU
PLOMODIERN
CHATEAULIN
LOTHEY
LENNON
SAINT-HERNIN
CHATEAUNEUF-DU-FAOU
SPEZET
MOTREFF
PLOEVEN
SAINT-COULITZ
GOUÉZEC
CAST
SAINT-THOIS
Le Moustoir
CORNOUAILLE
PLONEVEZ-PORZAY
LAZ
Saint-Goazec
QUEMENEVEN
LOCRONAN
BRIEC
Guellevain
TREGOUREZ
BEUZEC-CAP-SIZUN
POULLAN
LEUHAN
Kerlaz
LANDREVARZEC
EDERN
ILE DE SEIN
GOULIEN
Pont-Croix
PLOARÉ
PLOGONNEC
Quillinen
Tréflez
Langolen
CLEDEN-CAP-SIZUN
MEILARS
Le Juch
CORAY
PLOGOFF
PRIMELIN
POULDERGAT
Landudal
Audierne
GUENGAT
MAHALON
Guiler-sur-Goyen
Gourlizon
KERFEUNTEUN
TOURC'H
ESQUIBIEN
PLOUHINEC
LANDUDEC
PLONEIS
CUZON
ERGUÉ-GABERIC
SCAER
MORBIHAN
PLOZÉVET
PENHARS
QUIMPER
PLOGASTEL-SAINT-GERMAIN
ELLIANT
LOCMARIA-QUIMPER
LABABAN
POULDREUZIC
PLUGUFFAN
ERGUÉ-ARMEL
Saint-Yvi
PEUMERIT
Saint-Honoré
Rosporden
SAINT-THURIEN
QUERRIEN
PLOMELIN
Locmaria-en-Hent
TREOGAT
LANVERN
SAINT-EVARZEC
KERNEVEL
PLOVAN
TRÉMÉOC
GOUESNAC'H
LOCAMAND
Cadol
BANNALEC
GUILLIGOMARC'H
BODIVIT
PLEUVEN
LOCUNOLÉ
TREGUENNEC
COMBRIT
La Forêt-Fouesnant
BEUZEC-CONQ
MELGVEN
Trébalay
MELLAC
VANNES
PLONEOUR
CLOHARS-FOUESNANT
FOUESNANT
Lambour
Saint-Jean-Trolimon
Concarneau
LE TREVOUX
TRÉMÉVEN
ARZANO
PERGUET
LANRIEC
NIZON
QUIMPERLÉ
RÉDÉNÉ
BEUZEC-CAP-CAVAL
PLOMEUR
TRÉGUNC
RIEC-SUR-BELON
BAYE
Saint-David
PENMARC'H
PLOBANNALEC
Ile Tudy
LOCTUDY
Trélivalaire
TREFFIAGAT
PLONIVEL
NEVEZ
LOTHÉA
MOELAN
CLOHARS-CARNOET
OCEAN ATLANTIQUE
OUESSANT
COTES D'ARMOR
Carte des paroisses et trèves du Finistère avant 1789
Crozon
Le Relecq-Kerhuon
Moëlan sur Mer

N° 120 Décembre 2011

Le Lien

du Centre Généalogique du Finistère

ISSN 0755 - 9607

nos joies, nos peines

Naissance :

Madame Marie Thérèse CLECH, veuve de Claude CLECH (CGF 6030 M), vous fait part de la naissance son petit-fils Alexandre CLECH né le 6 septembre 2011 à Boulogne sur Mer (62).

Nos félicitations aux parents et grands-parents, et nos voeux de longue et heureuse vie au bébé

Décès :

M. Claude CLECH, CGF 9030 M, est décédé le 26 mars 2011 à Boulogne sur Mer (62).

M. Yves CUEFF, CGF 1812 B, est décédé le 27 juillet 2011 à Tréouergat.

M. Marcel LE PAPE, père de Janick GLEMOT LE PAPE (CGF10619 Q), est décédé le 6 octobre 2011 à Saint-Méloir des Ondes (35).

M. François KERNALEGUEN, père de Jean-Yves KERNALEGUEN (CGF11247 Q) est décédé le 5 octobre 2011 à Edern.

M. Jean CARNOT, CGF 7331 Q est décédé.

Mme Joelle MOREAU PRIOL , CGF 7118 Q est décédée.

A leurs familles dans la peine, nous présentons nos bien sincères condoléances.

adresses electroniques et pages perso

Numéro	Nom	Adresse électronique	Page personnelle
10627 Q	PICLET Dominique	dominiquepiclet@gmail.com	

changements d'adresse

Numéro	Nom	Nouvelle adresse
11987 B	BARON Bruno	42 rue des Chênes, 29280 PLOUZANE
7570 Bet 9776 B	ARZUR Bernard et Nadine	Rue de Turquant, 22590 TREMELOIR
13013 B	JESTIN Annie	1 A rue Louis Pasteur, 29217 LE CONQUET
2354 B	BOUSSARD Anne Marie	10 rue Michel Ogée, 29200 BREST
10627 Q	PICLET Dominique	Chemin de Kervarvail, 29160 CROZON
11711 Q	LE GALL René	14 bis les Hauts de Kergoh, 56690 NOSTANG
12523 M	DERIAUD Michèle	6 rue Charles Richet, 44700 ORVAULT

Dernier délai pour transmettre à la rédaction du *LIEN*
vos demandes d'insertion dans le n° 121 :
10 Février 2012

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 120, décembre 2011

nouvelles des antennes

antenne de Brest

L'assemblée générale de l'antenne se tiendra le samedi 11 février 2012 à la mairie de l'Europe au 31 rue Saint Jacques à Brest. Celle du CGF, organisée par l'antenne de Morlaix, aura lieu quant à elle le samedi 10 mars 2012 au restaurant *Tal ar Milin* à Penzé en Taulé. Venez nombreux à ces deux assemblées qui sont généralement des moments privilégiés d'informations et d'échanges.

Nous rappelons aux personnes de bonnes volontés que nous accueillons toujours avec beaucoup d'intérêt et de bienveillance les adhérents soucieux de nous aider qu'il s'agisse d'enrichir notre base de données (photos numériques des documents d'état civil, relevés, saisies informatiques) ou d'assurer les permanences et les autres activités techniques permettant un bon fonctionnement de l'antenne. Ne soyez pas timides, contactez nous.

Le conseil de gestion vous souhaite de passer d'agréables fêtes de fin d'année.

André LE GOFF, Président

antenne de morlaix

L'assemblée générale de l'antenne se déroulera le samedi 28 janvier 2012 à la salle socio-culturelle de Ploujean à partir de 14 heures. Nous vous y attendons nombreux, d'autant qu'il s'agira cette année de renouveler une partie du conseil de gestion.

L'assemblée générale annuelle du CGF, que notre antenne organise, se tiendra le samedi 10 mars 2012 au restaurant Tal ar Milin à Penzé. Là encore, il faudra élire le tiers sortant des membres du conseil d'administration.

L'antenne est toujours à la recherche de bénévoles prêts à donner un peu de leur temps pour nous aider, tant au niveau des relevés que des saisies informatiques. Il reste énormément de travail à accomplir et nous sommes, il faut bien le dire, un peu à la peine, car le nombre de « travailleurs » à tendance à se réduire comme peau de chagrin. Alors, manifestez vous. N'hésitez pas à nous contacter, c'est ainsi que nous avancerons ensemble.

Voici les samedis ouverts pour les quatre premiers mois de l'année 2012 : 14 janvier ; 11 et 25 février ; 24 mars ; 14 et 28 avril.

Le conseil de gestion de l'antenne vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

Serge HAMEURY, Président

antenne de Quimper

Déjà la fin de l'année et le dernier numéro de notre revue qui paraît. C'est aussi le début de l'année nouvelle, aussi permettez-moi, au nom de l'antenne de Quimper et à titre personnel de vous souhaiter une bonne et heureuse année 2012 riche en découvertes généalogiques de toutes sortes.

Pour vous aider et vu la fréquentation importante de l'antenne certains jours, afin d'améliorer la consultation des bases en changeant certaines unités centrales devenues obsolètes, nous avons décidé de mettre à votre disposition dans nos locaux :

- un ordinateur supplémentaire pour la consultation des bases
- un ordinateur supplémentaire pour la consultation des CD et images numériques des actes que nous possédons. Cet ordinateur servira également à consulter les revues généalogiques que nous recevons d'autres associations. Celles-ci sont en cours de numérisation et si l'un d'entre-vous peut venir travailler à l'antenne pour aider à ce travail, qu'il prenne contact avec Jean Toulhoat.

Cette année, en raison du peu de place disponible à l'antenne, notre assemblée générale aura lieu à la Maison des Associations, impasse de l'Odet à Quimper (derrière la gare SNCF) et pour une raison de disponibilité des salles, nous avons dû retenir la date du 7 janvier. Je reconnais que c'est un peu court pour s'organiser si tôt après la réception du Lien, mais nous n'avons pu faire autrement.

2012, c'est aussi, le moment de renouveler notre adhésion au CGF et de payer notre cotisation. A cet égard, il est important que votre courrier soit adressé à l'adresse de l'antenne : ***4, rue Félix le Dantec, 29000 Quimper***. Cela évite des pertes de temps et des tracas au trésorier.

Terminons sur une note joyeuse : membre du CGF depuis 15 ans, après avoir passé 10 années à la tête de l'antenne, toujours très actif puisqu'il en est encore vice-président, Jean Toulhoat vient de se voir décerner la médaille de la Fédération Française de Généalogie. Nous aurons à coeur de le féliciter et de la lui remettre à l'issue de notre assemblée générale.

Christian BOLZER, Président

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 120, décembre 2011

nouveaux adherents

Numéro	Nom	Adresse	Patronymes étudiés
13441B	MARZIOU Valérie	310 Plauden 29870 LANNILIS	MARZIOU (Landéda) / DE POULPIQUET, PRIGENT, NICOLAS (Plouguerneau)
13442B	MARZIOU Delphine	310 Plauden 29870 LANNILIS	MARZIOU (Landéda) / DE POULPIQUET, PRIGENT, NICOLAS (Plouguerneau)
13443B	LE GOUIC Patrick	7 rue Paul Hochart 94240 L'HAY LES ROSES	JAOUEN (Porspoder, Lanildut, Landunvez) / GUILLERM (Daoulas, Dirinon, Plougastel Daoulas) / GUEDES (Plougastel Daoulas) / TANGUY, LE GAC (Plounéour Trez, Kerlouan)
13444Q	PROVOST Claudie	5 rue Saint Servan 44800 SAINT HERBLAIN	MICHELET (Coray)
13445Q	LE DOARE Marie Claire	109 avenue Maréchal Juin 56000 VANNES	SALIN
13446B	FLORIN Michel	2 rue Henriette Dagorn 29480 LE RELECQ KERHUON	QUERE, CAMUS (Dinéault, Pont-de-Buis) / L'HOSTIS, MILLOUR (LE) (Plouguin, Lanrivoaré, Ploumoguer)
13447B	COATELAN Stéphane	14 rue Monge 29200 BREST	COATELAN (Brest, Landerneau, Le Faou, Rosnoën) / KERMARREC (La Martyre) / MARC'HADOUR (Guissény)
13448Q	LAGADEC Pierre	40 rue des Acacias 29000 QUIMPER	BOURDON (Plonéour Lanvern) / LAGADEC (Pluguffan)
13449Q	HUET Christian	20 rue Iles Glénan 29140 SAINT YVI	HUET (Morlaix) / SEZNEC (Plogonnec) / TANGUY
13450Q	TABORET Patrick	12 rue du Clos de Rome 78700 CONFLANS SAINT HONORINE	CAOUDAL (Bénodet, Gouesnach) / CORIBRAS, GARS (Pays Bigouden) / TABORET (Ergué Armel, Ergué Gabéric)
13451M	BREHIER Joëlle	5 rue du Château 27170 BEAUMONT LE ROGER	LE GALL, PIRIOU, LE ROUX (Plouigneau)
13452B	VERSEUX Pascal	22 rue des Bleuets 91440 BURES SUR YVETTE	BRETON (LE), CURUNET (Saint Nic)
13453B	MEZIDA Françoise	84 rue Galliéni 29200 BREST	QUERE, GALL (LE) (Plouider) / INIZAN, BORGNE (LE) (Kerlouan)
13454B	KERBERENES Max	16 rue de Vouillé 75015 PARIS	KERBERENES (Brest, Plouguin) / MOAN (LE) (Locmaria-Plouzané, Cléden Cap Sizun) / COATANEA (Brest, Locmaria-Plouzané) / STUM (LE) (Argol, Landévennec)
13455B	COAT Marie José	1 rue Raymond Queneau 76290 MONTIVILLIERS	MOIGNE (LE) (Esquibien) / MOULLEC, NORMAND (Primelin) / YVENOU (Plogoff)
13456Q	PENNANEAC'H Yves	150 rue des Plaines aux Fleurs 83140 SIX FOURS LES PLAGES	PENNANEAC'H (Quimper) / COLLOREC, DERVEN (Elliant) / DORVAL (Cast)
13457B	DELAUNAY Jean Claude	9 rue du Maréchal Foch 95870 BEZONS	TIEC
13458B	SALEUN Gaëlle	Appartement 6 6 allée Jean Robic 56300 PONTIVY	SALEUN, BOT (LE), ROUE
13459Q	GUIM Gilles	9 rue des Vallards Dore 63500 BRENAT	PERROT, CORRE (Le Tréhou) / GUERMEUR (Quimerch, Rumengol) / COLIN (Rosnoën)
13460B	DEBRAUWERE François	2 rue du Chasse Midi 80700 RETHONVILLERS	MEVEL, LORFEVRE, ROLLAND, NARME (Brest, Crozon)
13461Q	LEGRAND Pascal	67 avenue Philippe Auguste 75011 PARIS	
13462B	KERHORNOU GERARD	14 rue Eugène Tessier 44000 NANTES	
13463B	MEASSON Christophe	11 rue Jules Lemaitre 29200 BREST	
13464B	LE LOC'H Alain	125 avenur Jean Moulin 13600 LA CIOTAT	LE LOC'H (Plonéour Lanvern, Saint Jean Trolimon) / BATANY, CASSIN, CHOPIN (Brest, Lambézellec)
13465B	LABBE Danielle	11 rue Jules Verne 29200 BREST	
13466Q	JEANNES Maryvonne	72 rue du chateau de Beauregard 44600 SAINT NAZAIRE	JEANNES (Elliant) / LE CARRE (La Forêt Fouesnant) / LE RESTE (Clohars Fouesnant) / AUTRET (Kerlouan)
13467B	BENOIST Madeleine	6 Allée de Capella 44250 SAINT BREVIN LES PINS	TRONNET (Paris), OLLIVIER (Le Mans), ROUSSET (Chammes)
13468M	RAGIL Fabienne	1 cité de Bel Air 29410 SAINT THEGONNEC	TARTU, PERRON, YVEN (Brest et environs) / GUICHAOUA (Audierne)
13469M	REGUER Christine	13 rue de Kerloscan 29670 TAULE	SANNIER, REGUER, LEON (Plougasnou)
13470M	LE BALIER Simone	6 route de Brignonic 29252 PLOUEZOCH	
13471B	GUEDEZ Flavien	48 rue Marc Sangnier 69100 VILLEURBANNE	GUEDEZ / GUEDES (Saint Ségal, Quimerch, Lopérec) / LE BIHAN, LE GOAS, DENNIELOU (Saint Ségal)
13472B	DESPOIR ROGER	BP 5592 98716 PIRAE TAHITI POLYNESIE FRANCAISE	GUENOLE (La Martyre, Ploudiry, Pencran, Plouedern) / LE PAPE (Goulven, Plouider, Plouedern)
13473Q	BRIANT Jean Pierre	Ty Nevez ar Briec 29710 PLOGASTEL SAINT GERMAIN	DARCHEN (Mahalon, Saint Pierre Quibignon) / COLIN (Landudec) / BRIANT (Guilers) / GALLOU (Guisseny)
13474M	CAPITAINE Bernard	8 rue du Pont 85220 LANDEVIEILLE	BROCHEC (Pleyber-Christ)
13475Q	BERNARDEAU Gilles	102 avenue du Maine 75014 PARIS	CAM, GOFF (Landrévarzec)
13476M	BEC Christine	Kerauty Saint Eloi 29610 PLOUIGNEAU	PENE, PEN (Plouigneau, Bolazec) / BEC (Cléden-Poher) / BEUZIT (Botsorhel)

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 120, décembre 2011

13477B	HEURTEL Joëlle	3 rue Des Noues de Seine 91170 VIRY CHATILLON	L'HARIDON, LE ROUX (Guipavas), LE PAGE, MASSE (Brest)
13478M	MAURIQUOT Yves	5 rue des Pins 10440 LA RIVIERE DE CORPS	LAVANANT (Plougonven) / LAOUR (Plourin-lès-Morlaix)
13479B	LATUS Anne Marie	32 avenue Joffre 92250 LA GARENNE COLOMBES	JEGOU (Plouarzel, Saint Pierre Quilbignon) / MODEST (Ploumoguer)
13480Q	AMINOT Jacqueline	16 rue de la Tannerie 56000 VANNES	
13481Q	BENEAT Jeanne	L'Eglise Blanche 29380 BANNALEC	BENEAT (Scaër) / GERBET (Bannalec)
13482B	DUCOUP Jean Pierre	96 rue Cazeaux Cazalet 33410 CADILLAC	MARC (Brest, Trégarvan), BESCOND (Trégarvan) / GOANACH (Saint Thois)
13483B	KERFOURN Claude	47 rue de Lesneven 29260 PLOUIDER	
13484B	KERFOURN François	47 rue de Lesneven 29260 PLOUIDER	
13485B	BERVAS Nathalie	11 allée de l'enclos 44240 LA CHAPELLE SUR ERDRE	BERVAS (Brest, Lambézellec, Plounévez Lochrist)
13486Q	VIGOUROUX Jean	36 rue Jean Giono 51350 CORMONTEUIL	VIGOUROUX, QUERE (Pays Bigouden)
13487B	HETET Sybille	20 rue Farrar St Grey Lynn 1021 AUCKLAND NOUVELLE ZELANDE	HETET, DUCHESNE, LABICHE, PEDRON, CATO (Brest, Lambézellec)
13488M	THEPAUT Philippe	68 rue Valère Broekaert B 1090 BRUXELLES BELGIQUE	THEPAUT, DOUSSINET, L'HORSET, LE BESCOND (Plouigneau, Guerlesquin)
13489B	DEGUIGNE GUITTAR Catherine	6 rue Laine LAROCHE 49000 ANGERS	GUITTAR, QUITARD, CARIOU, JESTIN, AUBERT (Brest)
13490M	LAVERTON Thierry	3 impasse du Bois 45170 SAINT LYE LA FORET	TALABARDON, DERRIEN (Plouvorn) / GUIADER (Sibiril, Plougourvest, Plouénan) / MADEC (Plouvorn, Landivisiau)
13491B	DUMONT Madeleine	600 chemin du bord de mer 29470 PLOUGASTEL DAOULAS	KERBIRIOU, MEURZEC/ QUEMENER, CABIOCH, SEITE, ROIGNANT (Saint-Pol-de-Léon, Roscoff)
13492M	PEREZ Jacqueline	Figuet 31560 SAINT LEON	GUYOMARCH (Lanmeur, Plougasnou) / PRIGENT, MOAL, LE FUTER, COLAS (NICOLAS) (Saint-Jean-du-Doigt) / CLECH, RAOUL, LE LAY, PICARD, POSTIC (Plougasnou) / LE FEREC, TROADEC, COZANET, ESTIEN (Plouézoc'h)
13493B	LE GALL Yvette	93 rue de Kermaria 29200 BREST	ANSQUER, GONIDEC, KERLO'CH (Beuzec Cap Sizun)
13494M	RIVOALEN Elie	57 rue de Trigauville 76600 LE HAVRE	RIVOALEN (Plabennec)
13495Q	BOURGLAN Claude	10 bis rue des Robaresses 78570 ANDRESY	BOURGRAN (Arzano,Guilligomarch, Rédéné) / PEZENNEC (Meslan)
13496Q	RIOUAL Marcel	Impasse de Kérambail 29920 NEVEZ	RIOUAL, TALLEC (Névez, Riec)
13497Q	LE LANDAIS Guy	32 avenue du 11 Novembre 18230 SAINT DOULCHARD	LE LANDAIS (Lanvéoc) / LE BOUDIC (Ploemeur (56) / RAOUL (Crozon) / LE TALLEC (Lorient (56)
13498M	REUTER Daisy	BP 2212 98846 NOUMEA NOUVELLE CALEDONIE	JÉZÉQUEL (Pont-Croix, Hennebont)
13499B	QUINQUIS Gabriel Hervé	B P 13748 98803 NOUMEA CEDEX	QUINQUIS, PETON (Le Conquet), PODEUR (Plougonvelin), PETTON (Ploumoguer)
13500B	PAWLAK Nicolas	8 rue Cale de Chancors 35890 LAILLE	HENRY (Guipavas) / LOUARN (Landévennec) / LE ROUSIC (Brest) CREACHCADEC (Landerneau)
13501B	FONTAN Corinne	La Pitorre Saint Amand 32800 EAUZE	LAGATHU (Plougastel Daoulas)
13502Q	DERRIEN Yann	2 rue des Anglais 75005 PARIS	DERRIEN, SONN, BOUSSARD, RIOU (Telgruc) / DERRIEN (Argol, Saint Nic)
13503B	DOARE Vanessa	2 rue sur l'Arcie 2027 FRESENS SUISSE	DOARE, MEROUR (Landévennec) / LAGADEC, PERFEZOU, MARREC (Argol) / LE BACCON, GUILLOU (Melgven)
13504B	TANGUY Hélène	10 rue Perrot 92240 MALAKOFF	TANGUY (Plouguin) / ABERNOT, DAVID, PRIGENT (Plouguerneau)
13505Q	SCLAMINEC Robert	Kergreis 29710 POULDREUZIC	SCLAMINEC, BUREL, GLOAGUEN, PLOUHINEC (Pays Bigouden)
13506Q	LANN Philippe	270 rue de Péronne 59830 LOUVIL	LANN, FLOCHLAY, REBERN (Coray, Leuhan, Elliant)
13507B	THELLIEZ Véronique	41 rue Robespierre 59116 HOUPLINES	GUEGUEN, MAO, KERODREN (Douarnenez), PENDU (Pont Croix)
13508Q	BESCOU Michel	67 rue de la Division Leclerc 93600 AULNAY SOUS BOIS	BESCOU (Ploaré) / LAGADEC (Plouhinec) / LE CLEAC'H (Plomeur) / DILOSQUER (Tréméoc)
13509Q	COLLIN Michèle	7 rue des Albatros 78650 BEYNES	CAPITAINE, PAGE, ROY, DUBAULD (Brest, Crozon, Landerneau)
13510M	HEU Dominique	11 rue de Maubeuge 75009 PARIS	LE GAD (Roscoff) / MOY (Lannilis)
13511Q	TESSIER Martine	357 chemin du Baou 06560 VALBONNE	COULLOCH, EARN, BRUSQ, QUEINNEC, CASTREC (Pays de Douarnenez)
13512Q	MAZEAS Madeleine	5 rue de la Martinique 29000 QUIMPER	JAOUEN, PETITBON (Quimper) / PERCHEC (Ploneis)
13513B	CAPUANO Monique	145 rue du Rhône 69360 SOLAIZE	KERVELLA (Plougastel Daoulas, Logonna Daoulas) / BOUCHER (Plabennec) / TOULLEC (Saint Urbain, Dirinon)
13514M	CHERON Romain	1 rue des Douves 76700 HARFLEUR	MEVEL ((Saint-Thégonnec) / COAT (Guimiliau) / BEUZIT

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 120, décembre 2011

13515M	NICOLAS Marie Dominique	2 rue Henri Martin 92600 ASNIERES SUR SEINE	NICOLAS (Pouldavid, Plogonnec) / MOREAU, HENAFF (Locronan) / QUEMENER (Plogonnec)
13516B	DUBOIS Marie Christine	17 rue de la Seudre 17260 SAINT ENDRE DE LIDON	GOUIFFES / GUIFFES (Rosporden, Kernevel, Bannalec) / DERRIEN, LE BRETON, CORN, LE MERDIADEC (Bannalec)
13517M	HOLEMANS Dominique	Boîte B 146 Boulevard Prince de Liège 1070 BRUXELLES	
13518Q	RAMPON Annette	11 chemin de la Grave 31390 LAFITTE VIDORGANE	LE GALLOU, BOURGUIGNON (Douarnenez, Concarneau, Redon) / FLORENCY, RAMPON (Douarnenez, Binic) / BOSSENNEC, MARTIN
13519Q	LE CANNE Marine	lieu dit Les Gourdoux 24210 PEYRIGNAC	LE CANNE, BEZIVIN, LE NAOUR (Elliant, Rosporden) / LORANT, MAHE (44)
13520Q	ROUSSEAU Olivier	Holmbladsgade 79 4 TV 2300 COPENHAGUE S DANEMARK	COURTOIS, PICLET (Locronan) / COURTOIS (Crozon) / PICLET (Pont Croix) / DISCOUAY, HAMON (Quimperlé)
13521M	SARAZIN Monique	La Cochetière Route de Sablé 49330 CHAMPIGNE	KERMOAL, PELLETER, CONSEIL, CREIGNOU (Cléder, Plouescat, Plouénan)
13522Q	LUCAS Marie Louise	4 rue du Cosquer 29700 PLUGUFFAN	LUCAS, BLEIS (Pays Bigouden) / DANIEL (Plomelin)
13523B	DROMER Chantal	41 rue Octave Gauthier 41400 THENAY	CALLEGAN (Brest, Landerneau)
13524Q	GRALL Alain	Roz Avell 29180 PLOGONNEC	GRALL (Quimper, Briec)
13525Q	DONDELINGER Annick	2 Mail des Houssieres 32290 CHATENAY MALABRY	PORHIEL, MOIGNE (Edern) / GRAND, RAVALEC, GOURMELEN, BERNARD (Briec)
13526Q	QUEMERE Françoise	Hameau de Ty Boutic 29120 PLOMEUR	LE ROY, FRABOLOT
13527M	CADIOU Josiane	3 allée des Acacias 35160 MONTFORT SUR MEU	BERTHÉLÉMÉ (La Feuillée, Plonévez-du-Faou) / PROVOST (Plouyé) / LOZACH (Scrignac) / DERRIEN (Plonévez-du-Faou)
13528Q	MENARD Danielle	9 bis rue des Fontaines 29520 CHATEAUNEUF DU FAOU	CITEAU (Quimper) / MENOU (Ile de Sein) / GUITEL(Brest)
13529Q	KERDRANVAT Marie Françoise	17 rue Jacques Cambry 29000 QUIMPER	OUVRANS (Landudec, Quimper) / GOUYEN (Gouesnach)
13530Q	KERDRANVAT Michel	17 rue Jacques Cambry 29000 QUIMPER	KERDRANVAT (Tréogat) / LAGADEC (Peumerit) / KEROUEDAN (Plovan, Peumerit)
13531Q	BOUARD Claudine	11 rue Alfred De Musset 29590 PONT DE BUIS LES QUIMERCH	MARHIC (Hanvec) / BOUARD (Quimerch) / COLLOBERT (Saint Coulitz) / GUEDES (Lothey)
13532Q	GAUTIER Madeleine	2 rue parc Boreden 29120 PONT L'ABBE	PELLEN (Pleyber Christ) / LE BORGNE (Brest) / LAZOU (Saint Thégonnec) / GUEGUEN
13533Q	GAUTIER Michel	2 rue parc Boreden 29120 PONT L'ABBE	
13534Q	VIGOUROUX Nicole	32 rue Dareau 75014 PARIS	FRIANT, GENTRIC, VIGOUROUX (Pays Bigouden)

Pierrick Chuto



La terre aux sabots

"Douar ar boutoù-koad"

Les Thomas à PLONÉIS en Basse-Bretagne
de 1788 à 1840

Préface de Serge Duigou

en souscription

LA TERRE AUX SABOTS
"Douar ar bouto-koad"

Les Thomas à Plonéis en Basse-Bretagne de 1788 à 1840

par Pierrick Chuto

Après ***Le maître de Guengat*** paru en mars 2010 et vite épuisé, l'auteur raconte l'histoire vraie d'une commune rurale de Basse-Bretagne, depuis la Révolution jusqu'en 1840.

Parution : mars 2012 au prix de 22 €, prix public, hors frais d'expédition.

En souscrivant avant le 1er février 2012, vous bénéficiez d'un tarif préférentiel et contribuez à la publication de cet ouvrage, édité à compte d'auteur.
1 exemplaire dédicacé : 18 € + frais d'expédition éventuels : 4 € : soit 22 €
Même prix pour *Le maître de Guengat*, réédité en tirage limité.
Renseignements :

Pierrick Chuto. 19, porrajenn.29700 Plomelin.
Pierrick.chuto@orange.fr Site : http://www.chuto.fr

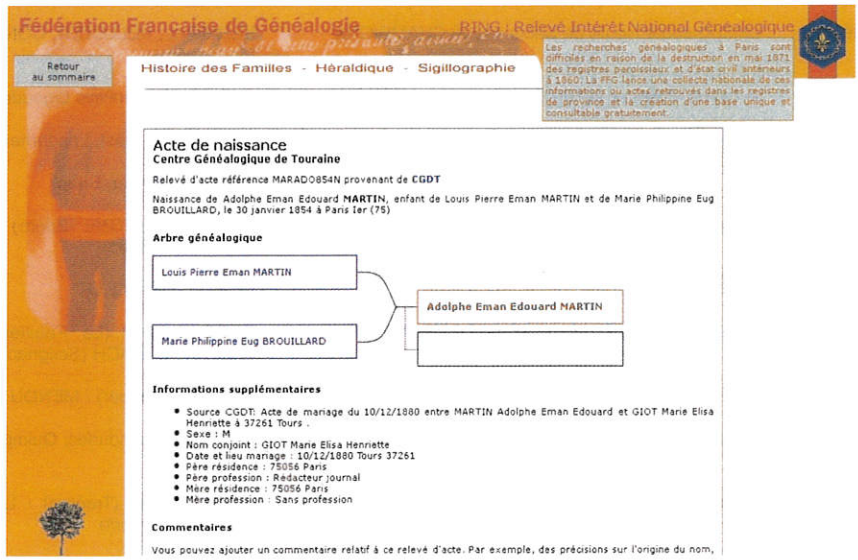
© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 120, décembre 2011

communication de la fédération française de généalogie

Relevé d'Intérêt National Généalogique (R.I.N.G-Paris)

Les registres paroissiaux et de l'état civil antérieurs au 1er janvier 1860 de Paris ont disparu en grande partie dans les incendies de l'Hôtel de Ville et du Palais de Justice en mai 1871. Une reconstitution partielle a été faite mais elle est très incomplète. Nous avons constaté que divers actes en province voire à l'étranger relatent des actes passés à Paris. La Fédération Française de Généalogie lance une opération de récolement de ces actes provinciaux ou étrangers.

Vous pouvez consulter les premiers résultats sur le site de la FFG : **www. genefede.org**



Au cours de vos recherches, si vous trouvez de telles informations ou si vous en détenez, communiquez-les à la FFG pour que celles-ci rejoignent RING - PARIS afin d'en faire profiter gratuitement la communauté des généalogistes.

Contact : ffg@genefede.org

GENE@RESSOURCES EN LIGNE

Connaissez-vous cette nouveauté initiée par la Fédération Française de Généalogie qui vous permet de retrouver les ressources en ligne existantes gratuites créées par les institutions (Archives Départementales, Archives Municipales, Services Historiques, etc). Vous y trouverez également la liste des associations fédérées qui mettent en ligne leurs relevés (via GENEABANK, BIGENET). Ces ressources sont classées sur 3 niveaux : national, régional et départemental.

Exemple (partiel) du site en sa partie nationale :



A consulter sur le site de la Fédération Française de Généalogie : ***www.genefede.org***

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 120, décembre 2011

assemblee generale du cgf

Vous êtes invités à prendre part à l'Assemblée Générale de l'association qui se tiendra le :

Samedi 10 mars 2012 à 9h 30
au restaurant Tal ar Milin, 20 route nationale à Penzé en Taulé

Si vous ne pouvez vous déplacer pour cette occasion, veuillez remplir le bulletin de procuration que vous trouverez en page **C**.

Pour faciliter le travail des secrétaires d'antennes chargés de la gestion de ces procurations, nous vous remercions de respecter les consignes pour les remplir. Ce pouvoir devra parvenir à votre antenne de rattachement au plus tard pour le ***25 FEVRIER 2012***, le cachet de la poste faisant foi. Au delà de cette date, il ne sera pas pris en compte.

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

. Approbation du procès verbal de l'Assemblée Générale de 2011
. Rapport moral et d'activité pour l'année 2011
. Rapport financier pour 2011
. Présentation du budget prévisionnel de 2012
. Discussion et votes pour l'approbation des rapports et du budget prévisionnel
. Vote pour renouveller le tiers sortant du Conseil d'Administration

REPAS AU RESTAURANT TAL AR MILIN
20 route nationale à Penzé en Taulé

Si vous souhaitez prendre part au repas qui suivra l'assemblée générale, il faut impérativement vous inscrire. Vous trouverez un bulletin d'inscription au repas en page **C.**

Il est à renvoyer à l'antenne de MORLAIX avant le 25 février 2012 accompagné du règlement. **Les chèques doivent être libellés à l'ordre de l'Antenne de MORLAIX du CGF.**

Menu

Gratinée du pêcheur
Jambon à l'os sauce forestière
Gratin de pommes de terre et tomate provençale
Pêche Melba

Prix du repas :
25 € par personne



© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 120, décembre 2011

assemblee generale dantenne

Nos trois antennes tiendront leurs assemblées générales comme tous les ans en début d'année. Ces réunions sont l'occasion de faire le bilan des activités menées pendant l'année écoulée, d'envisager les actions à conduire pour celle à venir, et enfin pour chacun de ses adhérents de s'exprimer sur sa gestion, son fonctionnement et, le cas échéant d'apporter de nouvelles idées pour l'amélioration de ses services. D'autre part, cette année, un vote est organisé pour renouveller le tiers sortant des conseils de gestion.

Aussi, vous êtes invités à participer nombreux à l'assemblée générale de votre antenne de rattachement, qui se tiendra à la date ci dessous :

. Antenne de Quimper : Maison des Associations, Impasse de l'Odet à Quimper 29000 QUIMPER,
le ***7 janvier 2012 à 14h 00***.

. Antenne de Morlaix : salle socio-culturelle, au bourg de Ploujean,
le ***28 janvier 2012 à 14h 00.***

. Antenne de Brest : salle des conférences de la mairie de l'Europe, 31 rue St Jacques, 29200 BREST,
le ***11 février 2012 à 14h 00.***

Si vous ne pouvez pas vous déplacer pour cette occasion, veuillez remplir un bulletin de procuration que vous ferez parvenir au plus tard ***le samedi précédant la tenue de l'assemblée générale de l'antenne***, soit au secrétariat de votre antenne de rattachement, soit directement à la personne à laquelle vous confiez le soin de vous représenter, à charge pour celle-ci de faire connaître au dit secrétariat le nombre de procuration(s) en sa possession, avant le mercredi précédant la tenue de la dite assemblée générale.

! Pour éviter que votre procuration ne soit invalidée, veillez à respecter les consignes mentionnées ci-dessous !

Conseils pour remplir sa procuration :

En remplissant une procuration, vous vous faites représenter à l'Assemblée Générale pour l'approbation ou la désapprobation des décisions qui y sont prises.

Comme le prévoient les statuts, Titre II, article VI, « *les membres empêchés peuvent se faire représenter par un autre membre porteur d'un pouvoir écrit. Le nombre de mandats pour une personne est limité à dix*».

Chaque année, beaucoup de procurations sont données à la même personne. Or, celle-ci ne peut en détenir que dix. De même, des pouvoirs sont au nom de personnes absentes à l'assemblée, ce qui aboutit à la non prise en compte d'un certain nombre d'entre eux.

Aussi :

- soit vous laissez en blanc le mandataire, et votre pouvoir sera alors remis à un adhérent présent,
- soit vous inscrivez le nom d'un membre du CGF, après vous être assuré du nombre de pouvoirs qu'il détient.

Veuillez remettre votre procuration à une personne appartenant à votre antenne, pour faciliter le lourd travail des secrétaires.

Les personnes ayant des pouvoirs en leur possession sont priées de se faire connaître auprès du secrétaire de leur antenne.

Les procurations devront nous parvenir avant le samedi précédant la tenue de l'assemblée d'antenne, soit :

- le 2 janvier 2012 au plus tard pour l'antenne de Quimper
- le 21 janvier 2012 au plus tard pour l'antenne de Morlaix
- le 4 février 2012 au plus tard pour l'antenne de Brest

MERCI DE BIEN RESPECTER CES CONSIGNES.

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 120, décembre 2011

INSCRIPTION AU REPAS QUI SUIVRA L'ASSEMBLEE GENERALE

Coupon à découper et à renvoyer à l'antenne de Morlaix après l'avoir complété

avant le 20 février 2012

accompagné du chèque de règlement d'un montant de **25 €** par personne et libellé à l'ordre du CGF.

Mme / Melle / M :
Adhérent(e) n° du CGF, participera au déjeuner qui sera servi à l'issue de l'Assemblée Générale, le samedi 10 mars 2012, au prix de **25** euros.
Nombre de participants :
Ci-joint, mon règlement par chèque de €, en date du à l'ordre du CGF.
Fait à , le
Signature

POUVOIR POUR L'ASSEMBLEE GENERALE DU CGF

Coupon à découper et à renvoyer à votre antenne de rattachement après l'avoir complété

avant le 20 février 2012

Je soussigné(e) ....., membre n° du CGF, rattaché(e) à l'antenne de :
donne tout pouvoir à M ....., membre n° du CGF, pour me représenter lors de l'Assemblée Générale du CGF, le 10 mars 2012 à Taulé.

Fait à ....., le .....
(recopier la mention "Bon pour pouvoir")
(signature)

POUVOIR POUR L'ASSEMBLEE GENERALE DU CGF

(pour la deuxième personne dans le cas d'une inscription en couple)
à renvoyer à votre antenne de rattachement après l'avoir complété **avant le 20 février 2012**

Je soussigné(e) ....., membre n° du CGF, rattaché(e) à l'antenne de :
Donne tout pouvoir à M ....., membre n° du CGF, pour me représenter lors de l'Assemblée Générale du CGF, le 10 mars 2012 à Taulé.

Fait à ....., le .....
(recopier la mention "Bon pour pouvoir")
(signature)

POUVOIR POUR L'ASSEMBLEE GENERALE D'ANTENNE 2012

Coupon à découper et à renvoyer à votre antenne de rattachement après l'avoir complété

avant le samedi précédant la tenue de l'Assemblée Générale de votre antenne de rattachement.

Je soussigné(e) ....., membre n° du CGF, rattaché(e) à l'antenne de :
Donne tout pouvoir à M....., membre n° du CGF, pour me représenter lors de l'Assemblée Générale de mon antenne de rattachement.

Fait à ....., le .....
(recopier la mention "Bon pour pouvoir")
(signature)

POUVOIR POUR L'ASSEMBLEE GENERALE D'ANTENNE 2012

(pour la deuxième personne dans le cas d'une inscription en couple)
Coupon à renvoyer à votre antenne de rattachement après l'avoir complété

avant le samedi précédant la tenue de l'Assemblée Générale de votre antenne de rattachement.

Je soussigné(e) ....., membre n° du CGF, rattaché(e) à l'antenne de :
Donne tout pouvoir à M....., membre n° du CGF, pour me représenter lors de l'Assemblée Générale de mon antenne de rattachement.

Fait à ....., le .....

(recopier la mention "Bon pour pouvoir")
(signature)

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 120, décembre 2011

GENEABANK

RECEVEZ UN BONUS EN POINTS

en renouvelant votre adhésion

avant le 10 février 2012

(voir page IX)

LORIENT

Cité Allende, 12 rue Colbert

19-20 mai 2012

X ÈME SALON

de l'union généalogique de la Bretagne historique



Horaires :
10h à 19h le samedi
10h à 18h le dimanche

Aide à la recherche généalogique
Conférences
Participants : associations généalogiques, associations d'histoire, éditeurs de logiciels, librairies, etc.

Entrée libre et gratuite

Organisé par
Le cercle généalogique Sud-Bretagne Morbihan
02 97 84 95 67 cgsb56@wanadoo.fr www.cgsb56.asso.fr

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 120, décembre 2011

Base Recif :

Nouveautés de la mise à jour d'octobre 2007

Argol [Naissances] Révision 1737-1749
Bannalec [Naissances] Ajout 1793-An02 + An04-An06 + 1813-1817
Bodilis [Décès] Ajout 1818-1821
Brest [Naissances] Ajout 1908
Brest [Mariages] Ajout 1793-An03
Brest les Sept Saints [Naissances] Ajout 1689
Brest les Sept Saints [Mariages] Ajout 1689
Brest les Sept Saints [Décès] Ajout 1689
Briec [Décès] Ajout 1889-1902
Carhaix [Décès] Ajout 1873-1892
Carhaix Saint Trémeur [Décès] Ajout 1780-1792
Châteauneuf du Faou [Décès] Ajout 1834-1856
Cléden Poher [Mariages] Ajout 1886-1935
Cléder [Mariages] Révision An13-An14
Cléder [Décès] Ajout 1863-1883
Cloître Saint Thégonnec (le) [Décès] Ajout 1765-1792
Combrit [Naissances] Ajout 1813-1828
Combrit [Décès] Ajout 1893-1912
Commana [Naissances] Ajout 1793-1819
Commana [Décès] Ajout 1841-1845
Conquet (le) [Naissances] Révision 1793-1879
Crozon [Naissances] Ajout 1903-1910
Crozon [Mariages] Ajout 1903-1935
Daoulas [Naissances] Ajout 1901-1910
Daoulas [Mariages] Ajout 1901-1935
Daoulas [Décès] Ajout 1907-1935
Dirinon [Décès] Révision 1707-1760
Douarnenez [Naissances] Ajout 1902-1903
Douarnenez [Mariages] Ajout An02-1880
Ergué Gabéric [Décès] Ajout 1858-1863 + 1869
Fouesnant [Naissances] Ajout 1847
Goulien [Décès] Ajout et révision 1771-An02 + An06-1838
Goulven [Mariages] Ajout 1900-1909
Guiler [Décès] Ajout 1863-1872
Guilers [Décès] Ajout 1870-1908
Guipavas [Décès] Ajout 1874
Guipronvel [Naissances] Ajout 1701 + 1793-An07 + An11 + 1806-1910
Guipronvel [Mariages] Ajout 1906-1935
Guipronvel [Décès] Ajout 1701 + 1793-An10 + An12-1935
Henvic [Mariages] Ajout 1793-1854
Huelgoat [Naissances] Ajout An02-1812
Huelgoat [Décès] Ajout An02-1812
Ile de Batz [Mariages] Ajout 1905-1910
Irvillac [Décès] Ajout 1793-1815
Juch (le) [Mariages] Ajout 1894-1900
Kernilis [Naissances] Ajout An03-An09 + 1810-1910
Kernilis [Mariages] Ajout 1893-1932
Kernilis [Décès] Ajout 1793-1874 + 1910-1932
Lambézellec [Naissances] Ajout 1716 + 1719 + 1732-1740 + 1765 + 1778-1786 + 1789-1792 + 1898-1899
Lambézellec [Mariages] Ajout 1719 + 1733-1740 + 1765 + 1778-1786 + 1792 + 1836-1843 + 1851
Lambézellec [Décès] Ajout 1719 + 1733-1740 + 1754 + 1758 + 1767-1792
Lambézellec Pilier Rouge [Naissances] Ajout 1908-1910
Landerneau [Naissances] Ajout 1883-1890 + 1905-1906
Landerneau [Décès] Ajout 1810-1811+ 1864-1866 + 1869-1871
Landévennec [Naissances] Révision 1900-1901
Landévennec [Mariages] Révision 1900-1935
Landunvez [Naissances] Ajout 1906-1910
Landunvez [Décès] Ajout 1936
Lanmeur [Décès] Ajout 1869-1872
Lanrivoaré [Naissances] Ajout 1906-1910
Lanrivoaré [Mariages] Ajout 1906-1935
Laz [Décès] Ajout 1712 + 1757
Locmaria Plouzané [Décès] Ajout 1893-1906
Locquénolé [Mariages] Ajout 1913-1935
Locquénolé [Décès] Ajout 1919-1935
Lothey [Naissances] Ajout 1793-An06 + An8-An11 + An14-1806 + 1808-1829
Mahalon [Naissances] Ajout 1870-1892
Mahalon [Décès] Révision 1749-1882
Martyre (la) [Naissances] Ajout 1866-1902 + 1901
Moëlan [Mariages] Révision 1881
Morlaix [Naissances] Ajout 1869-1873 + 1877 + 1896-1897 + 1910
Morlaix [Décès] Ajout 1819 + 1821 + 1909
Morlaix Saint Martin [Décès] Ajout 1731-1735 + 1753-1764
Motreff [Mariages] Ajout 1909-1935
Motreff [Décès] Ajout 1850-1889
Ouessant [Naissances] Ajout 1839-1895
Pencran [Décès] Ajout An02
Penmarch [Mariages] Ajout 1907-1910
Penmarch [Décès] Ajout 1905-1912
Pleyben [Naissances] Ajout 1814-1842
Pleyben [Décès] Ajout 1793-1813
Ploaré [Mariages] Ajout 1901-1930
Plobannalec [Naissances] Ajout An07-1826
Plomodiern [Naissances] Ajout 1741-1744
Plomodiern [Décès] Ajout 1738-1744
Plonéis [Mariages] Ajout 1885-1908
Plonévez du Faou [Naissances] Ajout 1885-1888
Ploudaniel [Naissances] Révision 1707-1719
Ploudaniel [Mariages] Révision 1707-1719
Ploudaniel [Décès] Révision 1707-1719
Ploudiry [Décès] Ajout 1853-1862
Plouédern [Mariages] Ajout 1793-An11 + An 13-1810
Plouégat Guerrand [Naissances] Ajout 1903-1910
Plouégat Guerrand [Décès] Ajout 1923-1932
Plouescat [Naissances] Ajout 1817-1819
Plouescat [Mariages] Ajout et révision 1729-1755 + 1856-1864 + 1873-1887
Plougar [Naissances] Ajout 1833-1910
Plougar [Mariages] Ajout 1893-1935
Plougastel Daoulas [Naissances] Ajout 1880-1889 + 1909-1910
Plougonvelin [Naissances] Ajout 1689-90 + 1692-93 + 1696-1700 + 1702-08 + An05-1809 +1819-20 + 1823-32 + 1836-69
Plougonvelin [Mariages] Révision 1689-1690 + 1692-1693 + 1696-1700 + 1702-1708
Plougonvelin [Décès] Ajout 1689-1690 + 1692-1693 + 1696-1700 + 1702-1708 + 1886-1896
Plouguer [Naissances] Ajout 1693-1892
Plouguer [Mariages] Révision 1811-1892 (ajout filiations)
Plouguer [Décès] Ajout 1693-1892
Plouguerneau [Naissances] Ajout 1830-1834
Plouguerneau [Décès] Ajout 1830-1834
Plouhinec [Naissances] Ajout 1901-1908
Plouhinec [Décès] Ajout 1909-1910
Plouigneau [Mariages] Ajout 1917-1919
Plouigneau [Décès] Ajout 1846-1849 + 1908-1933
Plourin les Morlaix [Décès] Ajout 1848-1852
Plouvien [Naissances] Ajout 1858-1860
Plouvien [Mariages] Révision 1669-1692
Plouvorn [Naissances] Ajout An05-An08 + An10 + 1859-1865
Plouvorn [Mariages] Ajout et révision 1616-1618 + 1625-1631 + 1633 + 1635-1645 + 1647-1676 + 1859-1869
Plouyé [Mariages] Ajout 1870-1883
Plouzané [Décès] Ajout 1748-1749
Plouzévédé [Mariages] Ajout 1904-1912
Plouzévédé [Décès] Ajout 1853-1862
Plovan [Naissances] Ajout 1889-1906
Plovan [Mariages] Ajout 1913-1935
Plovan [Décès] Ajout 1669-1687 + 1713 + 1793-An02 + 1913-1935
Plozévet [Naissances] Ajout et révision 1671-1672 + 1713-1732 +

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 120, décembre 2011

Plozévet [Mariages] Ajout 1671-1672
Plozévet [Décès] Ajout 1671-1672
Pluguffan [Naissances] Ajout et révision 1702-1725 + 1743 + 1793-1840
Pluguffan [Décès] Ajout 1743 + 1813-1823
Ponthou (le) [Mariages] Ajout 1901-1935
Porspoder [Décès] Ajout 1936
Pouldreuzic [Décès] Ajout 1913-1922
Quimerch [Mariages] Révision An11-1812
Quimper [Naissances] Ajout An06 + An08-An09
Roche Maurice (la) [Naissances] Ajout et révision 1700-1709
Roche Maurice (la) [Mariages] Ajout et révision 1700-1709
Roche Maurice (la) [Décès] Ajout et révision 1700-1709
Saint Cadou [Mariages] Révision 1846
Saint Divy [Naissances] Ajout 1892-1898 + 1903-1910
Saint Divy [Décès] Ajout 1817-1854
Saint Hernin [Mariages] Ajout 1887-1935
Saint Marc [Mariages] Ajout 1909-1922 + 1924-1935
Saint Martin des Champs [Décès] Ajout 1874-1887
Saint Pabu [Naissances] Ajout 1893-1902
Saint Pabu [Décès] Ajout 1913-1942
Saint Pierre Quilbignon [Décès] Ajout 1899-1903
Saint Sauveur [Décès] Ajout 1860-1875
Saint Thonan [Mariages] Ajout An12
Saint Vougay (I) [Mariages] Ajout 1860-1869 (compléments à l'index d'après TD)
Scrignac [Naissances] Ajout 1859-1860 + 1862-1863 + 1888-1908
Scrignac [Décès] Ajout 1677-1678 + 1684-1718 + 1720-1766 + 1768-An10 + 1903-1907
Sizun [Mariages] Ajout 1845-1857 + 1859 + 1871-1879
Trégarantec [Naissances] Ajout 1830-1849
Trégarantec [Décès] Ajout 1830-1839
Tréhou (le) [Mariages] Ajout et révision 1614-1882
Tréméoc [Naissances] Ajout 1868-1877
Tréméoc [Mariages] Ajout 1909-1912
Tréméoc [Décès] Ajout An11-1832 + 1863-1877
Tréouergat [Naissances] Ajout 1903-1910
Tréouergat [Mariages] Ajout 1904-1935
Tréouergat [Décès] Ajout 1903-1935

Il y a maintenant dans la base RECIF consultable sur Internet :

* Naissances : 3 665 395actes
* Mariages : 1 056 918 actes
* Décès : 2 726 718 actes

Soit un total de 7 449 718 actes

Merci aux bénévoles, releveurs et saisisseurs, qui ont contribué à cette mise à jour !

Le CGF à PARIS

Les prochaines rencontres auront lieu les 4 février, 31 mars et 29 septembre 2012, à 15 h00, à la Maison des Bretons (Ty ar Vretonned – Mission Bretonne)

au 22, rue Delambre à Paris XIV^{e} (rez-de-chaussée au fond de la cour)

Métro : Vavin, Edgar-Quinet, Montparnasse-Bienvenüe ou N.D. des Champs.
Le parking le plus pratique est celui de la Tour Montparnasse (entrée rue de l'Arrivée).

Déjeuners : les 2 juin et 1er décembre 2012 à 12h, suivis de rencontres à 15h.

Pour tous renseignements, contacter :
M. André BERDER, 16 rue des Gravilliers, 75003 PARIS Tél. 01 42 78 46 66
mel : berder.andre@wanadoo.fr Site Internet : http://a.ber.monsite.orange.fr/

ANNIVERSAIRE GENEABANK :

Un bonus possible de points pour vous !

En 2012, cela fera dix ans que notre association participe à GENEABANK. Pour fêter cet anniversaire, tout adhérent qui aura renouvellé son adhésion au CGF **avant le 10 février 2012**, verra son compte remis à 600 points le 15 février. Ainsi, le bénéficiaire de cette mesure aura un compte crédité deux fois de 600 points au cours du premier trimestre 2012 (le 15 février et le 29 mars).

Ne tardez pas à vous réinscrire pour en profiter !

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 120, décembre 2011

entraide

. Je recherche des renseignements sur les membres de la famille de COETSQUIRIOU ou COATQUIRIOU. Ils auraient été seigneurs de Boulvern, en CAST au moment de la révolte du papier timbré, et auraient peut-être joué un rôle au cours de ces évènements. Jan LE PORZE, mon ancêtre, serait né en 1670 à Boulvern. La plupart des registres de cette époque sur QUEMENEVEN ou CAST sont pratiquement inutilisables. Existe-t-il un travail sur cette famille ?

Monique PERHIRIN
monique.perhirin@club-internet.fr

. Je recherche une personne se rendant régulièrement à la mairie de Quimperlé qui pourrait consulter l'acte de mariage le 19 mai 1922 de Auguste Marie Yvon GANNAT avec Marguerite Yvonne LE RESTE. L'acte n'est pas disponible aux AD de Quimper.
Ce qui m'intéresse dans cet acte c'est la mention qui peut être faite au sujet du père du marié, Julien Marie GANNAT (lieu de résidence s'il est vivant, date et lieu du décès le cas échéant).
Merci de votre aide.

Martine RIOU CGF 5732
12 rue Pierre Sémard ; 94120 Fontenay-sous-Bois
martinepierrard.riou@orange.fr

. Je recherche la date et le lieu de décès de Jean François Marie Emile CHOPIN, né le 16.08.1859 à GUERLESQUIN ainsi que sa descendance. Il s'est marié le 28.04.1885 à MAEL-CARHAIX avec Marie Jeanne ROLLAND. Six enfants naissent dans cette commune en 1886, 1887, 1889, 1890, 1892 et 1893 et un à SAINT-BRIEUC en 1904.

Alain CHOPIN, CGF 13325 M
39 boulevard Vauban ; 51470 SAINT-MEMMIE

AGENDA

Assemblée Générale d'antenne

. Antenne de Quimper : Maison des Associations, Impasse de l'Odet à Quimper 29000 QUIMPER,
le ***7 janvier 2012 à 14h 00***.
. Antenne de Morlaix : salle socio-culturelle, au bourg de Ploujean,
le ***28 janvier 2012 à 14h 00.***
. Antenne de Brest : salle des conférences de la mairie de l'Europe, 31 rue St Jacques, 29200 BREST,
le ***11 février 2012 à 14h 00.***

Assemblée Générale du CGF

Samedi 10 mars 2012 à 9h 30
au restaurant Tal ar Milin, 20 route nationale à Penzé en Taulé

Mise à jour des comptes Geneabank

La mise à jour des comptes Généabank pour le 1er trimestre 2012 sera effectuée le :

Jeudi 29 Mars 2012

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 120, décembre 2011

Reponses aux questions des adherents

A la question de M. Georges LE DEROFF(CGF 4934 Q) parue dans l'Entraide du Lien n° 119 :

Je n'ai pas de renseignement sur votre grand oncle Jean Pierre Marie CROGUENNEC mais je peux vous donner des information concernant les moyens que j'ai utilisé pour retrouver ma famille Canadienne. Comme vous n'êtes pas sûr de son émigration à Vancouver, il est possible qu'il ait d'abord émigré ailleurs au Canada avant de s'installer à Vancouver. Ma famille l'a fait à partir du Manitoba pour trouver un climat moins froid. A noter aussi l'influence des missionnaires français pour inciter à l'émigration. En particulier vers 1900. Il faudrait donc voir s'il n'y aurait pas à l'époque de cette émigration un missionnaire venant à Guimiliau et vers quelle destination partaient les émigrés. Pour la région de Bodilis, c'est le Père Péran qui a installé les migrants au Manitoba ou dans le Saskatchewan. Vous pouvez commencer par rechercher aux Archives Départementales de Quimper si la personne recherchée a un livret militaire. Son départ peut y être mentionné. Vous pouvez aussi consulter les recensements de la population de Guimiliau ou les listes électorales s'il était inscrit avant de partir, sa radiation pourrait indiquer le motif. Les demandes de passeports sont incomplètes mais vous pouvez avoir de la chance. De plus, il est possible qu'il existe à Guimiliau (Paroisse et Mairie) des documents et autres éléments sur l'évolution de la population. Un émigration de certains habitants peut y être mentionnée.

Pour les recherches Internet voici quelques sites utiles :

http://www.geneapass.org/emigres.php
http://www.collectionscanada.gc.ca/index-f.html
http://www.fichierorigine.com/recherche.php
http://www.collectionscanada.gc.ca/022/
http://shsb.mb.ca/
http://www.norwayheritage.com/query_s.asp

Lorsque que vous aurez avancé sur les dates et destination vous pourrez affiner les recherches. Il est à noter que les navires des émigrants partaient surtout de Morlaix et Le Havre. La compagnie Allan Line a transporté beaucoup d'émigrants vers le Quebec et vers New York. Sur le site de *Norwayheritage* vous pouvez trouver les manifestes de passagers. Sur celui de l'état canadien vous pouvez trouver les concessions de terres et les recensements de population.

Etienne Derrien CGF 8320 B
etderchen@free.fr

Questions

N° 120 - 1 : Joachim LE BRETTON de BRETIGNY et Marie de MONTIGNY
Recherche mariage et ascendance de Joachim LE BRETTON ou LE BRETTON de BRETIGNY, mort à PLEYBEN le 14 juin 1781 vers 78 ans et de son épouse Marie de MONTIGNY morte à PLEYBEN le 25 décembre 1745 vers 35 ans. Ce couple a eu plusieurs enfants : Jacques (huissier à CHATEAULIN où il meurt le 26 août 1790) ; Joachim (° à KERFEUNTEUN, X le 6 octobre 1760 à EDERN avec Marie-Corentine CRESTE) ; Louis Marie (prêtre, ° à PLEYBEN le 10 janvier 1743) ; Charles François (notaire, ° à PLEYBEN le 20 janvier 1744, X à PLEYBEN le 15 janvier 1776 avec Marie-Françoise Léon).

Pierre-Nicolas TERVER CGF 2583 M
230, rue de la Convention 75015 PARIS
nicolas.terver@voila.fr

N° 120 - 2 : Guillaume BLEGAT et Jeanne TAVENNEC (FAVENNEC)
Recherche, probablement à COLLOREC, au CLOITRE-PLEYBEN (ou environs), naissances, décès et ascendances du couple Guillaume BLEGAT et Jeanne TAVENNEC (FAVENNEC), X le 27.02.1713 au CLOÎTRE-PLEYBEN, dont Yves (° 10.12.1714 au CLOÎTRE-PLEYBEN).

N° 120 - 3 : Noël DERIEN et Catherine RIVOAL
Recherche, probablement au CLOITRE-PLEYBEN (ou environs), naissance de Catherine RIVOAL (° ca 1683) et ascendances du couple Noël DERIEN et Catherine RIVOAL, X le 09.11.1701 au CLOITRE-PLEYBEN, dont Françoise (° le 23.12.1708 au CLOITRE-PLEYBEN).

N° 120 - 4 : Guillaume MOAL et Marguerite MENEZ
Recherche, probablement à PLEYBEN (ou environs), mariage et ascendances du couple Guillaume MOAL et Marguerite MENEZ, dont Guillaume (° 03.11.1705 à PLEYBEN).

N° 120 - 5 : Jean PAGE (PAIGE) et Marie SALAUN
Recherche, probablement à PLEYBEN (ou environs), naissances et ascendances du couple Jean PAGE (PAIGE) et Marie SALAUN, X le 24.11.1695 à PLEYBEN, dont Yves Jean (° le 14.12.1703 à PLEYBEN).

André LANNUZEL, CGF 5576 Q
19, rue Gabriel Péri 93430 VILLETANEUSE
an.lannuzel@voila.fr

N° 120 - 6 : René GUILLOU et Anne le PAGE
Recherche, probablement à PLEYBEN (ou environs), naissances, mariage, décès et ascendances du couple René GUILLOU et Anne le PAGE dont Marguerite (°ca 1701 à PLEYBEN).

N° 120 - 7 : Guillaume GUYOMARC'H et Marguerite CAZUGUEL
Recherche, probablement à LA FEUILLÉE (ou environs), naissances, décès, mariage, ascendances et descendance du couple Guillaume GUYOMARC'H et Marguerite CAZUGUEL, dont Vincent (° ca 1725 à LA FEUILLÉE).

N° 120 - 8 : François l'HARIDON et Marie JEZEQUEL
Recherche, probablement à LOQUEFFRET, PLEYBEN (ou environs), naissance, union, décès et ascendances du couple François l'HARIDON et Marie JEZEQUEL dont Catherine (° le 03.05.1730 à LOQUEFFRET).

N° 120 - 9 : Hervé HENRY et Jeanne COCHART
Recherche, probablement à PLONÉVEZ-DU-FAOU (ou environs), naissance de Jeanne COCHART et mariage, décès et ascendances du couple Hervé HENRY et Jeanne COCHART dont Françoise (° le 22.08.1695 à PLONÉVEZ-DU-FAOU).

Marie-Noëlle LANNUZEL, CGF 5602 Q
19, rue Gabriel Péri 93430 VILLETANEUSE
an.lannuzel@voilà.fr

N° 120 -10 : Joseph Louis LE ROUX et Marie Louise MOCAER
Recherche, probablement à MORLAIX(ou environs), naissances, mariage, décès du couple Joseph Louis LE ROUX et Marie-Louise MOCAER dont Marie-Louise (° 25.08.1914 à MORLAIX, X le 07.08.1934 à BREST avec Jacques DESVAL).

Marie-José RAOULT CGF 4868 Q
16 rue Marie Le Fur 56700 HENNEBONT
mjb.raoult@orange.fr

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 120, décembre 2011

elections 2012 au cgf

Candidatures pour le renouvellement des tiers sortants dans les conseils de gestion des trois antennes et au conseil d'administration de l'association

CANDIDATS		
ANTENNE	**CONSEIL DE GESTION (nombre de postes à pourvoir)**	**CONSEIL D'ADMINISTRATION (nombre de postes à pourvoir)**
BREST	**(4)** LE BRIS Marie Françoise LE GOFF André LE GOUIL Bernard PELLAN Bernard	**(2)** CREACH Danièle TOUZE Corinne
MORLAIX	**(4)** GAUDE Patricia JACOB Marcel L'INTANF Denise NOIREL Thierry	**(1)** L'INTANFF Denise ROUSVOAL Didier
QUIMPER	**(5)** CRABOT Renée FAGON Maryvonne KERAVEC Danièle QUILLIEN Jean Pierre	**(2)** LE BOT Hervé VANOVERSHELDE Renée

CONSIGNES POUR REDIGER VOS QUESTIONS OU APPORTER VOS REPONSES

Afin de faciliter le travail des personnes qui saisissent vos questions et vos réponses, merci de suivre les consignes suivantes :

- écrire **lisiblement**
- indiquer votre nom et votre numéro d'adhérent
- ne pas envoyer plus de quatre questions par revue
- utiliser les symboles généalogiques classiques (° pour la naissance, X pour mariage et + pour décès)
- utiliser des points pour séparer les divers éléments d'une date (écrire 01.01.2007 et non 01/01/2007)
- écrire les patronymes en majuscules
- écrire les noms de lieu en majuscules
- toujours mentionner une date, même approximative.

Pour les réponses :
- indiquer impérativement le numéro de la question à laquelle vous répondez
- faire une réponse rédigée (et ne pas envoyer simplement un tableau généalogique en pièce jointe)

la Rédaction

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 120, décembre 2011